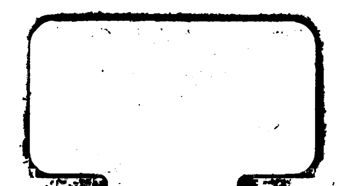
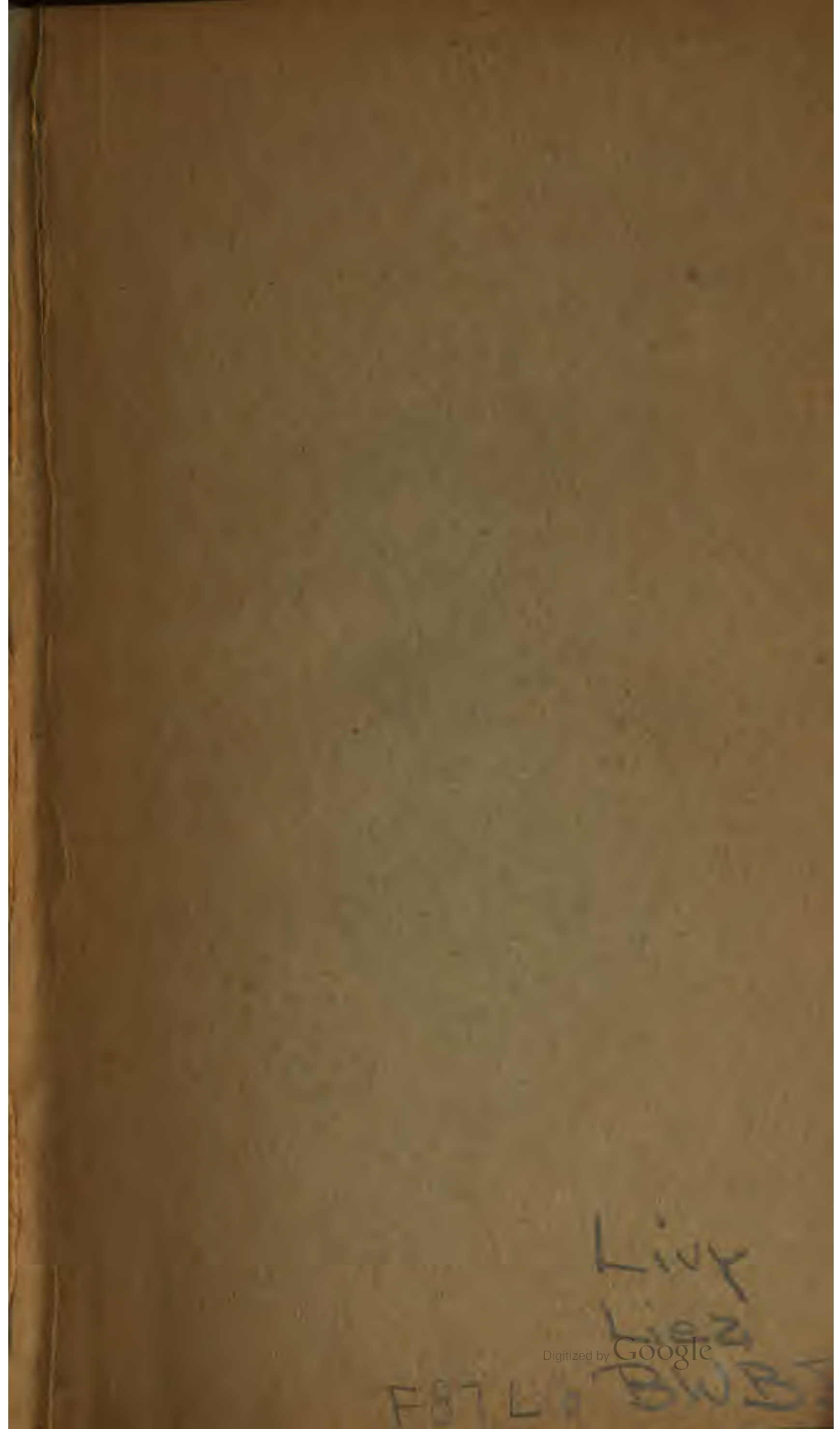





Livy
Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE

PAR

C. L. F. PANCKOUCKE.

PARIS, IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE,
Rue des Poitevins, n. 14.

HISTOIRE

ROMAINE

DE TITE LIVE

TRADUCTION NOUVELLE

PAR MM. A. A. J. LIEZ

PROVISEUR DU COLLÈGE ROYAL DE SAINT-LOUIS

N. A. DUBOIS

PROFESSEUR

V. VERGER

ANCIEN PROFESSEUR D'HUMANITÉS.

Titus Livius eloquentiæ ac fidei præclarus.
TAC., *Ann.*, lib. IV, 34.

TOME NEUVIÈME.

PARIS

C. L. F. PANCKOUCKE

MEMBRE DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

ÉDITEUR, RUE DES POITEVINS, N° 14

M DCCC XXXII.

HISTOIRE ROMAINE

DE

TITE-LIVE

LIVRE XXIII

PAR N. A. DUBOIS

PROFESSEUR.

EPITOME LIBRI XXIII.

Campani ad Annibalem defecerunt. Nuncius cannensis victoriæ Mago Carthaginem missus annulos aureos, a digitis occisorum Romanorum detractos, in vestibulo curiæ effudit : quos excessisse modii mensuram traditur. Post quem nuncium, Hanno, vir ex Pœnis nobilissimus, suadebat senatui Carthaginiensium, ut pacem a populo romano peterent : nec tenuit, obstrepente Barcina factione. Claudius Marcellus prætor ad Nolam, eruptione adversus Annibalem ex oppido facta, prospere pugnavit. Exercitus Annibalis per hiberna Capuæ ita luxuriatus est, ut corporum viribus atque animorum enervaretur. Casilinum, a Pœnis obsessum, ita fame vexatum est, ut lora et pelles scutis detractas, item mures, essent; et nucibus, per Vulturnum amnem a Romanis missis, vixerint. Senatus ex equestri ordine hominibus centum nonaginta septem suppletus est. L. Postumius prætor a Gallis cum exercitu cæsus est. Cn. et P. Scipiones in Hispania Asdrubalem vicerunt, et Hispaniam suam fecerunt. Reliquiæ cannensis exercitus in Siciliam relegatæ sunt; ne recederent inde, nisi finito bello. Inter Philippum Macedonum regem et Annibalem societas juncta est. Sempronius Gracchus consul Campanos cecidit. Præterea in Sardinia feliciter a T. Manlio prætore adversus Pœnos Sardosque res gestas continet : a quo Asdrubal dux, et Mago et Hanno capti. Claudius Marcellus prætor Annibalis exercitum ad Nolam prœlio fudit et vicit; primusque tot cladibus fessis Romanis meliorem spem belli dedit.

SOMMAIRE DU LIVRE XXIII.

Révolte des Campaniens en faveur d'Annibal. Envoyé à Carthage pour y porter la nouvelle du triomphe de Cannes, Magon répand au milieu du vestibule du sénat les anneaux d'or arrachés aux doigts des Romains tués dans l'action; il y en avait, dit-on, plus d'un boisseau. A cette nouvelle, Hannon, l'un des citoyens les plus distingués de Carthage, conseille au sénat de cette ville de demander la paix aux Romains; mais son vis est rejeté, à cause de la vive opposition de la faction Barcine. Le préteur Claudius Marcellus, attaqué dans Nole par Annibal, fait une sortie où il remporte l'avantage. L'armée carthaginoise, qui a pris ses quartiers d'hiver à Capoue, s'énerve dans les délices, et perd à la fois l'énergie de l'âme et celle du corps. Casilinum, assiégé par les Carthaginois, et en proie à la famine, est réduit à manger les peaux, les cuirs arrachés aux boucliers, et jusques aux rats : des noix, que les Romains ont jetées dans le Vulturne, servent de nourriture aux habitans. Le nombre des sénateurs complété par l'admission de cent quatre-vingt-dix-sept chevaliers. Le préteur L. Postumius vaincu et tué par les Gaulois avec son armée. Les deux Scipions, Cneius et Publius, battent Asdrubal en Espagne, et soumettent cette province. Les soldats, débris de la déroute de Cannes, relégués en Sicile, avec ordre d'y servir jusqu'à la fin de la guerre. Traité d'alliance entre Philippe, roi de Macédoine, et Annibal. Le consul Sempronius Gracchus taille en pièces les Campaniens. Heureux succès du préteur T. Manlius en Sardaigne contre les Carthaginois et les Sardes. Asdrubal, général en chef, Magon et Hannon faits prisonniers. Le préteur Claudius Marcellus défait l'armée d'Annibal, et la met en fuite près de Nole : le premier, il rend quelque espoir aux Romains, dans une guerre marquée pour eux par tant de désastres.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXIII.

I. Æcis * Annibal post cannensem pugnam captis ac direptis, confestim ex Apulia in Samnium moverat: adcitus in Hirpinos a Statio, pollicente se Compsam traditurum. Compsanus erat Trebius nobilis inter suos: sed premebat eum Mopsiorum factio, familiæ per gratiam Romanorum potentis. Post famam cannensis pugnæ, vulgatumque Trebii sermonibus adventum Annibalis, quum Mopsiani urbem excessissent; sine certamine tradita urbs Pœno, præsidiumque acceptum est. Ibi præda omni atque impedimentis relictis, exercitu partito, Magonem regionis ejus urbes, aut deficientes ab Romanis accipere, aut detrectantes cogere ad defectionem jubet; ipse per agrum campanum mare inferum petit, obpugnaturus Neapolim, ut urbem maritimam

* U. C. 536. A. C. 216.

TITE-LIVE.

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXIII.

I. Annibal, vainqueur à Cannes, après la prise et le pillage des Æcæ, s'était aussitôt porté de l'Apulie dans le Samnium; il passa ensuite chez les Hirpiniens, sur la promesse que lui fit Tre. Statius de lui livrer la ville de Compsa. Ce Trebius, d'une famille illustre dans le pays, était opprimé par la faction des Mopsius, que la faveur de Rome rendait toute puissante. A la nouvelle de la bataille de Cannes, et sur les bruits de l'arrivée d'Annibal, répandus à dessein par Trebius, les Mopsius avaient quitté Compsa; la ville fut donc livrée, sans coup férir, au vainqueur, et reçut garnison carthaginoise : l'on y laissa tout le butin et tous les bagages. A la tête d'une partie de l'armée, Magon ira recevoir la soumission de toutes les villes de la contrée qui abandonneront le parti des Romains, ou, sur leur refus, les y contraindra par la force : tel est l'ordre d'Annibal. Lui-même se dirige par la Campanie vers la mer inférieure, afin de forcer Naples, et d'avoir ainsi une place maritime. Arrivé aux environs de Naples, il cache dans une embuscade une

haberet. Ubi fines Neapolitanorum intravit, Numidas partim in insidiis (et pleræque cavæ sunt viæ, sinusque occulti), quacumque apte poterat, disposuit : alios, præ se actam prædam ex agris ostentantes, obequitare portis jussit; in quos, quia nec multi, et incompositi videbantur, quum turma equitum erupisset, ab cedentibus consulto tracta in insidias, circumventa est : nec evasisset quisquam, ni mare propinquum, et haud procul litore naves piscatoriæ pleræque conspectæ peritis nandi dedissent effugium. Aliquot tamen eo prœlio nobiles juvenes capti cæsique sunt; inter quos et Hegeas præfectus equitum, intemperantius cedentes secutus, cecidit. Ab urbe obpugnanda Pœnum absterruere conspecta mœnia, haudquaquam promta obpugnanti.

II. Inde Capuam flectit iter, luxuriantem longa felicitate atque indulgentia fortunæ, maxime tamen inter conrupta omnia licentia plebis sine modo libertatem exercentis. Senatum et sibi et plebi obnoxium Pacuvius Calavius fecerat; nobilis idem ac popularis homo, ceterum malis artibus nactus opes; is quum, eo forte anno, quo res male gesta ad Trasimenum est, in summo magistratu esset, jam diu infestam senatui plebem, ratus, per occasionem novandi res, magnum ausuram facinus, ut, si in ea loca Annibal cum victore exercitu venisset, trucidato senatu, traderet Capuam Pœnis; inprobus ho-

partie des Numides; les chemins creux, les enfoncemens qu'il rencontre partout, servent on ne peut mieux ses desseins : il ordonne aux autres d'étaler avec affectation le butin enlevé dans la campagne, et de pousser leurs coursiers jusqu'aux portes de la ville. Contre cette troupe, qui semblait peu nombreuse et en désordre, les Napolitains font sortir un détachement de cavalerie, que les Numides, par une retraite simulée, attirent dans le piège, où il est enveloppé de toutes parts; pas un n'eût échappé, sans la proximité de la mer, et sans quelques barques de pêcheurs, assez près du rivage, où ceux qui savaient nager trouvèrent un refuge. Cependant, quelques jeunes nobles furent pris ou tués dans ce combat; entre autres Hegeas, commandant de cavalerie, qui périt en poursuivant avec trop de chaleur les Numides en fuite. Quant au siège de la place, Annibal en fut détourné par l'aspect des murailles, qu'il paraissait fort difficile d'emporter d'assaut.

II. Il dirige donc sa marche vers Capoue, Capoue ville de délices, qu'une longue prospérité et les faveurs de la fortune avaient rendue le séjour de la corruption, mais qu'avait énervée surtout la licence du peuple, sans frein dans l'exercice de sa liberté. Pacuvius Calavius avait mis le sénat dans sa dépendance et dans celle du peuple. A la fois noble et chef du parti populaire, il ne devait son pouvoir qu'à la fraude et à l'intrigue. Il était magistrat suprême l'année de la funeste bataille de Trasimène. Il crut que le peuple, depuis long-temps ennemi des sénateurs, trouvant une conjoncture si propice pour une révolution, se porterait à de grandes extrémités, comme d'égorger le sénat et de livrer Capoue aux Carthaginois, dès qu'Annibal paraîtrait en ces lieux à la

mo, sed non ad extremum perditus, quum mallet incolumi, quam eversa republica dominari; nullam autem incolumem esse orbatam publico consilio crederet, rationem iniit, qua et senatum servaret, et obnoxium sibi ac plebi faceret. Vocato senatu, quum, sibi defectionis ab Romanis consilium placiturum nullo modo, nisi necessarium fuisset, præfatus esset; « quippe qui liberos ex Ap. Claudii filia haberet, filiamque Romam nuptum Livio dedisset; ceterum majorem multo rem magisque timendam instare. Non enim per defectionem ad tollendum ex civitate senatum plebem spectare, sed per cædem senatus vacuam rempublicam tradere Annibali ac Pœnis velle. Eo se periculo posse liberare eos, si se permittant sibi, et, certaminum in republica obliti, credant. » Quum omnes victi metu permitterent; « Claudam in curia vos, inquit, et, tamquam et ipse cogitati facinoris particeps, adprobando consilia, quibus nequidquam adversarer, viam saluti vestræ inveniam. In hoc fidem, quam vultis ipsi, accipite. » Fide data egressus, claudi curiam jubet, præsidiumque in vestibulo relinquit, ne quis adire curiam injussu suo, neve inde egredi possit.

III. Tunc vocato ad concionem populo: « Quod sæpe, inquit, optastis, Campani, ut supplicii sumendi vobis ex inprobo ac detestabili senatu potestas esset, eam

tête de son armée victorieuse. Homme pervers, mais sans être tout-à-fait consommé dans le crime, il aspirait à fonder sa domination sur l'existence, et non sur les ruines de sa patrie; il savait qu'un état libre ne peut subsister sans l'appui d'un conseil public : il imagine donc un expédient qui puisse à la fois sauver les sénateurs, et les tenir asservis à ses volontés et à celles du peuple. Il convoque le sénat, et déclare d'abord qu'il serait fort éloigné d'approuver le parti d'abandonner les Romains, s'il n'y était contraint par la nécessité. « En effet, il avait des enfans d'une fille d'Ap. Claudius, et il avait marié sa fille, à Rome, à un Livius : mais un évènement bien plus important, bien plus terrible les menaçait tous. Le peuple ne se proposait pas seulement de se révolter, pour anéantir le sénat; mais, par le meurtre des sénateurs, il voulait livrer sans obstacle la ville à Annibal et aux Carthaginois. Il pouvait, lui Pacuvius, les tirer de ce péril, si, oubliant leurs débats politiques, ils consentaient à s'abandonner à ses conseils, à se fier à sa parole. » Tous, saisis de crainte, s'empressent d'accepter l'offre : « Je vous enfermerai, dit-il, dans cette salle; et, feignant d'être moi-même complice de cette trame, je saurai, en paraissant approuver une résolution, que je combattrais vainement, trouver le moyen de vous sauver la vie. Recevez de moi toutes garanties que vous exigerez. » Après cet engagement, il sort, fait fermer la salle des délibérations, et laisse une garde dans le vestibule, avec l'injonction de ne laisser ni entrer, ni sortir personne sans son ordre.

III. L'assemblée du peuple alors convoquée : « Campaniens, dit-il, vous avez souvent appelé le moment où vous pourriez punir un sénat pervers et détesté : ce mo-

nunc, non per tumultum expugnantes domos singulorum, quas præsidiis clientium servorumque tuentur, cum summo vestro periculo, sed tutam habetis ac liberam. Clausos omnes in curiam accipite, solos, inermes: nec quidquam raptim, aut forte temere egeritis; de singulorum capite vobis jus sententiæ dicendæ faciam, ut, quas quisque meritus est, pœnas pendat. Sed ante omnia ita vos iræ indulgere oportet, ut potiorem ira salutem atque utilitatem vestram habeatis; etenim hos (ut opinor) odistis senatores; non senatum omnino habere non vultis; quippe aut rex (quod abominandum), aut, quod unum liberæ civitatis consilium est, senatus habendus est. Itaque duæ res simul agendæ sunt vobis, ut et veterem senatum tollatis, et novum cooptetis. Citari singulos senatores jubebo, de quorum capite vos consulam; quod de quoque censueritis, fiet. Sed prius in ejus locum virum fortem ac strenuum novum senatorem cooptabitis, quam de noxio supplicium sumatur. » Inde consedit, et, nominibus in urnam conjectis, citari, quod primum sorte nomen excidit, ipsumque e curia produci jussit. Ubi auditum est nomen, malum et inprobum pro se quisque clamare, et subplicio dignum. Tum Pacuvius: « Video, quæ de hoc sententia sit data. Eligite pro malo atque inprobo bonum senatorem et justum. » Primo silentium erat inopia potioris subjiciundi; deinde,

ment est venu; et vous n'aurez point à courir en tumulte pour assiéger chaque sénateur dans sa maison, que défendrait une armée de cliens et d'esclaves acharnés contre vos jours. Cette vengeance, je vous l'offre, sans péril, sans obstacle. Je tiens tous vos ennemis enfermés dans la salle des délibérations : ils sont seuls, sans armes; vous n'aurez besoin ni de rien précipiter, ni de rien faire au hasard. Vous les jugerez l'un après l'autre, et la peine que chacun a méritée, il la subira. Mais, avant tout, ne vous abandonnez à votre ressentiment, que de manière à ne pas lui sacrifier votre conservation et vos intérêts : car je pense que, malgré votre haine pour ces sénateurs, vous ne voulez point abolir entièrement le sénat. En effet, ou il faut un roi, ce qui révolte la pensée, ou un sénat, puisqu'un état libre ne peut exister sans conseil public. Vous devez donc tout à la fois détruire votre ancien sénat, et en créer un nouveau. Chaque sénateur va paraître successivement devant vous; vous prononcerez sur son sort; vos arrêts seront sans appel. Mais vous nommerez un nouveau sénateur, plein de patriotisme et d'énergie, avant que le coupable ne soit conduit au supplice. » Il s'assied ensuite, fait jeter tous les noms dans une urne, et, au premier nom qui en sort, il envoie prendre dans la curie le sénateur, et le fait conduire devant le peuple. Le nom à peine entendu, on crie, de toutes parts, que c'est un homme injuste, pervers et digne du supplice. « Je vois, dit Pacuvius, qu'il est condamné; choisissez donc, à la place de ce méchant homme, un sénateur vertueux et irréprochable. » D'abord on garde le silence, par la difficulté de faire un meilleur choix; ensuite quelqu'un, moins scrupuleux, propose un nom au hasard. Mais des cris beaucoup plus

quum aliquis, omissa verecundia, quempiam nominasset, multo major extemplo clamor oriebatur, quum alii negarent nosse; alii nunc probra, nunc humilitatem sordidamque inopiam, et pudendæ artis aut quæstus genus, objicerent. Hoc multo magis in secundo ac tertio citato senatore est factum; ut ipsius pœnitere homines adpareret: quem autem in ejus substituerent locum, deesse; quia nec eosdem nominari adtinebat, nihil aliud quam ad audienda probra nominatos, et multo humiliores obscurioresque ceteri erant eis, qui primi memoriæ obcurrebant: ita dilabi homines, notissimum quodque malum maxime tolerabile dicentes esse, jubentesque senatum ex custodia dimitti.

IV. Hoc modo Pacuvius quum obnoxium vitæ beneficio senatum multo sibi magis, quam plebi, fecisset, sine armis, jam omnibus concedentibus, dominabatur. Hinc senatores, omissa dignitatis libertatisque memoria, plebem adulari, salutare, benigne invitare, adparatis accipere epulis, eas caussas suscipere, ei semper parti adesse, secundum eam litem judices dare, quæ magis popularis aptiorque in vulgus favore conciliando esset. Jam vero nihil in senatu actum aliter, quam si plebis ibi esset concilium. Prona semper civitas in luxuriam non ingeniorum modo vitio, sed adfluenti copia voluptatium, et inlecebris omnis amœnitatis maritimæ terres-

violens s'élèvent : les uns ne connaissaient pas l'homme; les autres objectaient ses turpitudes, la bassesse de son extraction, son ignoble misère, le métier infâme, le trafic honteux qu'il faisait. Ce fut pis encore, lorsqu'il fallut remplacer le second et le troisième sénateur : on n'en voulait point, sans doute; mais cependant qui mettre à la place? car on ne pouvait pas reparler de ceux dont le nom n'avait été cité que pour être couvert d'infamie, et les autres élections étaient encore plus viles et plus obscures que les premières qui s'étaient offertes à l'esprit. Peu à peu l'assemblée s'écoula, forcée d'avouer que le mal si bien connu était encore le plus tolérable, et les sénateurs furent mis en liberté.

IV. Ce fut ainsi que Pacuvius mit dans sa dépendance, plus encore que dans celle du peuple, tout le sénat qui lui devait la vie; et, sans armée, fort de la déférence générale, il avait établi sa domination. Dès-lors les sénateurs, oubliant toute dignité, toute liberté même, devinrent les flatteurs, les courtisans de la multitude; ce n'était, de leur part, qu'invitations serviles, apprêts de festins somptueux pour la populace; ils soutenaient toujours la cause, ils embrassaient le parti qui flattait le plus les caprices populaires, et les juges prononçaient en faveur de celui qui plaidait pour le peuple, et qui était le plus capable de leur concilier ses bonnes grâces : ce n'était plus le sénat, mais le peuple qui siégeait au conseil. Capoue avait toujours penché vers la dissolution qu'entretenaient dans son sein le dérègle-

trisque; tum vero ita obsequio principum et licentia plebei lascivire, ut nec libidini nec sumtibus modus esset; ad contemtum legum, magistratuum, senatus, accessit tum, post cannensem cladem, ut, cujus aliqua erat verecundia, romanum quoque imperium spernerent; id modo erat in mora, ne extemplo deficerent, quod connubium vetustum multas familias claras ac potentes Romanis miscuerat: et quod, quum militarent aliquot apud Romanos, maximum vinculum erant trecenti equites, nobilissimus quisque Campanorum, in præsidia sicularum urbium delecti ab Romanis ac missi.

V. Horum parentes cognatique ægre pervicerunt, ut legati ad consulem romanum mitterentur. Ii, nondum Canusium profectum, sed Venusiæ cum paucis ac semiermibus consulem invenerunt, quam poterat maxime miserabilem bonis sociis; superbis atque infidelibus, ut erant Campani, spernendum. Et auxit rerum suarum suique contemtum consul, nimis detegendo cladem nudandoque. Nam quum legati, ægre ferre senatum populumque campanum, adversi quidquam evenisse Romanis, nunciassent, pollicerenturque omnia, quæ ad bellum opus essent; « Morem magis, inquit, loquendi cum sociis servastis, Campani, jubentes, quæ opus es-

ment des mœurs, l'affluence de tous les genres de voluptés, et les délices si variées que lui prodiguaient à l'envi la terre et la mer : mais alors surtout, les condescendances des chefs et la licence du peuple avaient poussé les excès à un point qui ne laissait plus de bornes ni à la débauche, ni à la dépense. Dans cet avilissement des lois, des magistrats, du sénat, la défaite de Cannes vint ôter aux Campaniens toute pudeur, et leur fit mépriser la puissance de Rome. Un seul obstacle empêchait leur défection d'éclater sur-le-champ : c'étaient les antiques alliances que beaucoup de familles nobles et puissantes de Capoue avaient contractées avec les Romains. Un autre lien les retenait encore : quelques-uns de leurs compatriotes servaient dans l'armée romaine, et surtout trois cents chevaliers de la première noblesse de la Campanie, que les Romains avaient choisis pour les garnisons de Sicile, et que déjà ils avaient fait partir.

V. Les familles de ces chevaliers n'obtinrent qu'avec bien des difficultés qu'on envoyât une députation au consul romain. Varron ne s'était pas encore retiré à Canusium; on le rencontra à Venusia avec un petit nombre de soldats à demi armés. L'état déplorable où il se trouvait eût excité la compassion de fidèles alliés; mais une nation superbe et perfide, comme les Campaniens, ne devait avoir pour lui que du mépris : ajoutons qu'il augmenta encore le dédain qu'inspiraient sa situation et sa personne, par le soin qu'il ne prit que trop de découvrir, de mettre à nu la plaie de la république. En effet, lorsque les députés lui eurent exprimé toute la peine que le sénat et le peuple de Capoue ressentaient de l'échec qu'avaient éprouvé les Romains, et qu'ils lui promettaient de fournir à tous les besoins de la guerre : « Campaniens, leur

sent ad bellum, imperare, quam convenienter ad præsentem fortunæ nostræ statum locuti estis. Quid enim nobis ad Cannas relictum est, ut, quasi aliquid habeamus, id, quod deest, expleri ab sociis velimus? Pedites vobis imperemus, tamquam equites habeamus? pecuniam deesse dicamus, tamquam ea tantum desit? Nihil, ne quod suppleremus quidem, nobis reliquit fortuna; legiones, equitatus, arma, signa, equi virique, pecunia, commeatus, aut in acie, aut binis postero die amissis castris perierunt. Itaque non juvetis nos in bello oportet, Campani, sed pene bellum pro nobis suscipiatis. Veniat in mentem, ut trepidos quondam majores vestros intra mœnia compulsos, nec Samnitem modo hostem, sed etiam Sidicinum paventes, receptos in fidem apud Saticulam defenderimus, cœptumque propter vos cum Samnitibus bellum per centum prope annos, variante fortuna eventum, tulerimus. Adjicite ad hæc, quod fœdus æquum deditis, quod leges vestras, quod ad extremum (id quod ante cannensem certe cladem maximum fuit) civitatem nostram magnæ parti vestrum dedimus, communicavimusque vobiscum. Itaque communem vos hanc cladem, quæ accepta est, credere, Campani, oportet, communem patriam tuendam arbitrari esse. Non cum Samnite aut Etrusco res est, ut, quod a nobis ablatum sit, in Italia tamen imperium

dit-il, en nous pressant de requérir tous les objets qui pourraient nous être nécessaires, vous avez parlé comme le font des alliés; mais ce n'est pas là ce qu'exige notre situation, notre fortune présente. La journée de Cannes ne nous a rien laissé : suffit-il donc que nos alliés complètent ce qui nous manque, comme si nous possédions encore quelque chose? Nous donnerez-vous de l'infanterie, quand nous n'avons plus de cavalerie; de l'argent, lorsque nous sommes aussi privés de tout le reste? Plus rien à nous, pas même le cadre d'une armée : ainsi l'a voulu le destin. Légions, cavalerie, armes, étendards, chevaux, guerriers, argent, munitions, nous avons tout perdu, ou le jour même de la bataille, ou le lendemain, lorsque l'ennemi s'est emparé de nos deux camps. Aussi, Campaniens, de nos auxiliaires contre les Carthaginois, il vous faut presque devenir nos remplaçans. Rappelez-vous ce temps où vos ancêtres, repoussés en désordre au sein de leurs remparts, tremblaient devant les Samnites, devant les Sidicins leurs ennemis; avec quel courage Rome les prit alors sous sa protection, les défendit dans les plaines de Saticula, et s'engagea, pour vous, contre les Samnites, dans une guerre qu'elle a soutenue, pendant près de cent années, avec des chances si diverses! Ajoutez que, pouvant vous traiter en sujets, nous n'avons vu en vous que des égaux; nous vous avons laissé vos lois; enfin, honneur suprême jusqu'à la défaite de Cannes! nous avons accordé à beaucoup d'entre vous le droit de cité romaine, et notre pays est devenu le vôtre. Vous devez donc, Campaniens, considérer le désastre de Cannes comme une calamité que vous partagez avec nous, et songer à la défense de notre commune patrie. Si nous avions affaire à des Samnites, à des

maneat. Pœnus hostis, ne Africæ quidem indigenam, ab ultimis terrarum oris, freto Oceani Herculisque columnis, expertem omnis juris et conditionis et linguæ prope humanæ, militem trahit. Hunc, natura et moribus inmitem ferumque, insuper dux ipse efferavit, pontibus ac molibus ex humanorum corporum strue faciendis, et (quod proloqui etiam piget) vesci humanis corporibus docendo. Hos, infandis pastos epulis, quos contingere etiam nefas sit, videre atque habere dominos, et ex Africa et a Carthagine jura petere, et Italiam Numidarum ac Maurorum pati provinciam esse, cui non, genito modo in Italia, detestabile sit? Pulchrum erit, Campani, prolapsum clade romanum imperium vestra fide, vestris viribus retentum ac recuperatum esse. Triginta millia peditum, quatuor equitum arbitror ex Campania scribi posse; jam pecuniæ adfatim est frumentique. Si parem fortunæ vestræ fidem habetis, nec Annibal se vicisse sentiet, nec Romani victos esse. »

VI. Hac oratione consulis dimissis redeuntibusque domum legatis, unus ex iis, Vibius Virrius, « Tempus venisse, ait, quo Campani non agrum solum, ab Romanis quondam per injuriam ademtum, recuperare, sed imperio etiam Italiæ potiri possint. Fœdus enim cum Anni-

Étrusques, l'empire qui nous serait enlevé resterait du moins en Italie : mais nous avons pour ennemis des Carthaginois, ou plutôt des barbares qui ne sont pas même originaires d'Afrique, que la terre a vomis de ses extrémités les plus reculées, des bornes de l'Océan et des colonnes d'Hercule : soldats étrangers au droit des gens, aux droits de l'humanité et presque au langage des hommes. Naturellement farouches et cruels, leur chef les a rendus plus féroces encore, en leur faisant élever des ponts et des digues avec des monceaux de cadavres humains, et (ce que je ne puis dire sans répugnance) en leur apprenant à devenir anthropophages. Et ces monstres, gorgés d'horribles festins, et dont le contact seul serait une souillure, sous nos yeux resteraient nos maîtres! l'Afrique et Carthage nous dicteraient des lois! l'Italie serait une province des Numides et des Maures! Quel est celui des enfans de l'Italie qui ne frémirait à une semblable pensée? Campaniens, il sera glorieux pour vous d'arrêter la chute de l'empire de Rome, et de relever par votre fidélité, par votre appui, ce colosse près de s'écrouler. Trente mille fantassins, quatre mille chevaux peuvent, je pense, être facilement levés dans la Campanie. Je ne parle pas de ses ressources immenses en argent et en blé. Si votre fidélité égale votre brillante fortune, ni Annibal ne se ressentira de sa victoire, ni Rome de sa défaite. »

VI. Après ce discours du consul, les députés prirent congé de lui. En revenant à Capoue, l'un d'entre eux, Vibius Virrius, dit à ses collègues, « que le moment était venu où les Campaniens pouvaient reconquérir le territoire que les Romains leur avaient naguère si injustement enlevé, et étendre même leur domination sur toute

bale, quibus velint legibus, facturos; neque controversiam fore, quin ipse, confecto bello, Annibal victor in Africam decedat, exercitumque deportet, Italiæ imperium Campanis relinquatur. » Hæc Virrio loquenti adsensi omnes : ita renunciant legationem, uti deletum omnibus videretur nomen romanum. Extemplo plebes ad defectionem ac pars major senatus spectare; extracta tamen, auctoritatibus seniorum, per paucos dies, est res : postremo vicit sententia plurium, ut iidem legati, qui ad consulem romanum ierant, ad Annibalem mitterentur. Quo priusquam iretur, certumque defectionis consilium esset, Romam legatos missos a Campanis, in quibusdam annalibus invenio, postulantes, ut alter consul Campanus fieret, si rem romanam adjuvari vellent. Indignatione orta, submoveri a curia jussos esse : missumque lictorem qui ex urbe educeret eos, atque eo die manere extra fines romanos juberet. Quia nimis compar Latinorum quondam postulatio erat, Cœliusque et alii id haud sine caussa prætermiserant scriptores, ponere pro certo sum veritus.

VII. Legati ad Annibalem venerunt, pacemque cum eo conditionibus fecerunt : « Ne quis imperator magistratusve Pœnorum jus ullum in civem campanum haberet, neve civis campanus invitus militaret, munusve faceret; ut suæ leges, sui magistratus Capuæ essent; ut trecentos ex romanis captivis Pœnus daret Campanis,

l'Italie. Ils traiteraient avec Annibal, aux conditions qu'ils voudraient. Nul doute que, lorsque, après la guerre, Annibal vainqueur retournerait en Afrique avec son armée, il ne laissât aux Campaniens l'empire de l'Italie. » Tous furent de l'avis de Virrius : au compte qu'ils rendirent de leur ambassade, chacun crut le nom romain anéanti. Aussitôt le peuple et la majeure partie du sénat tournèrent à la défection : cependant, sur les représentations de quelques vieux sénateurs, elle fut différée de quelques jours; mais enfin la majorité décida que la même députation, envoyée d'abord au consul romain, irait trouver Annibal. Avant le départ des ambassadeurs et l'adoption définitive du projet de défection, des députés campaniens s'étaient rendus à Rome, disent certaines annales, afin de demander que l'un des consuls fût choisi dans leur nation, pour prix des secours qu'ils accorderaient aux Romains. L'indignation qu'ils excitèrent les fit mettre sur-le-champ hors du sénat; on envoya un licteur pour les faire sortir de la ville, et, le jour même, du territoire de Rome. Comme cette prétention des Campaniens ressemble exactement à celle qu'avaient élevée autrefois les Latins, et que Cœlius et d'autres historiens ont omis ce fait, sans doute pour de bonnes raisons, j'ai craint de le donner comme authentique.

VII. Voici les conditions d'alliance que les députés portèrent à Annibal : « Les généraux et magistrats carthaginois n'auraient aucun droit sur les citoyens de Capoue; on ne pourrait les obliger ni au service, ni à des impôts forcés; la ville conserverait ses lois et ses magistrats ; Annibal remettrait aux Campaniens trois cents prisonniers romains, à leur choix, pour les échanger

vim tumultus, atque ex concitatione animorum inconsulti certaminis oriretur, ipse, præmisso nuncio ad Marium Blosium, prætorem campanum, postero die se Capuæ futurum, proficiscitur e castris cum modico præsidio. Marius, concione advocata, edicit, ut frequentes cum conjugibus ac liberis obviam irent Annibali. Ab universis id non obedienter modo, sed enixe, favore etiam vulgi, et studio visendi tot jam victoriis clarum imperatorem, factum est. Decius Magius nec obviam egressus est, nec, quo timorem aliquem ex conscientia significare posset, privatim se tenuit : in foro cum filio clientibusque paucis otiose inambulavit, trepidante tota civitate ad excipiendum Pœnum visendumque. Annibal, ingressus urbem, senatum extemplo postulat; precantibusque inde primoribus Campanorum, ne quid eo die seriæ rei gereret, diemque ut ipse adventu suo festum lætus ac libens celebraret; quamquam præceps ingenio in iram erat, tamen, ne quid in principio negaret, visenda urbe magnam diei partem consumsit.

VIII. Deversatus est apud Ninnios Celeres, Stenium Pacuviumque, inclitos nobilitate ac divitiis. Eo Pacuvius Calavius, de quo ante dictum est, princeps factionis ejus, quæ traxerat rem ad Pœnos, filium juvenem adduxit, abstractum abs Decii Magii latere, cum quo ferocissime pro romana societate adversus punicum fœ-

teur campanien, que, le lendemain, il serait à Capoue; puis il se mit en marche avec un petit détachement. Marius, dans une assemblée du peuple, fit une proclamation pour qu'un nombreux cortège de citoyens se rendît au devant d'Annibal, avec leurs femmes et leurs enfans. Ce fut à qui partirait, et par obéissance, et par enthousiasme : tel était le désir de contempler un général fameux par tant de triomphes! Magius ne se joignit point au cortège; et, afin qu'on ne pût soupçonner en lui une conscience timorée, il ne s'enferma pas chez lui; il se montra au forum avec son fils et quelques cliens, et s'y promena paisiblement, tandis que toute la ville s'agitait pour recevoir et pour considérer le général carthaginois. Annibal, dès son entrée, demande la convocation du sénat : mais, comme les principaux Campaniens le prient de ne s'occuper encore d'aucune affaire sérieuse, et de se prêter lui-même avec complaisance et avec empressement à toutes les fêtes dont son arrivée devait être le signal, il comprime l'élan naturel de sa colère, pour ne point leur refuser une première demande, et emploie à visiter la ville une grande partie du jour.

VIII. Il logea chez Stenius et Pacuvius, tous deux de la famille des Ninnius Celer, l'une des plus illustres et des plus opulentes de la Campanie. Pacuvius Calavius, dont nous avons parlé plus haut, chef de la faction qui avait entraîné Capoue dans le parti d'Annibal, vint lui présenter le jeune Perolla, son fils, qu'il avait arraché avec peine des côtés de Decius Magius, à l'exemple du-

dus steterat : nec eum aut inclinata in partem alteram civitas, aut patria majestas sententia depulerat. Huic tum pater juveni Annibalem deprecando magis, quam purgando, placavit, victusque patris precibus lacrymisque, etiam ad cœnam eum cum patre vocari jussit : cui convivio neminem Campanum, præterquam hospites, Jubelliumque Tauream, insignem bello virum, adhibiturus erat. Cœperunt epulari de die, et convivium non ex more punico, aut militari disciplina esse; sed, ut in civitate atque etiam domo luxuriosa, omnibus voluptatium inlecebris instructum. Unus nec dominorum invitatione, nec ipsius interdum Annibalis, Calavii filius, Perolla vinci potuit; ipse valetudinem excusans, patre animi quoque ejus haud mirabilem interturbationem caussante. Solis ferme occasu, patrem Calavium, ex convivio egressum, secutus filius, ubi in secretum (hortus erat posticis ædium partibus) pervenerunt, « Consilium, inquit, adfero, pater, quo non veniam solum peccati, quod defecimus ad Annibalem, inpetraturi ab Romanis, sed in multo majore dignitate et gratia simus Campani, quam umquam fuimus. » Quum mirabundus pater, « quidnam id esset consilii, » quæreret; toga rejecta ab humero, latus subcinctum gladio nudat : « Jam ego, inquit, sanguine Annibalis sanciam romanum fœdus; te id prius scire volui, si forte abesse, dum facinus patratur, malles. »

quel il avait soutenu, avec la dernière opiniâtreté, la cause de Rome contre Carthage, sans que le torrent, qui entraînait Capoue dans les intérêts d'Annibal, et le respect pour la dignité paternelle, eussent pu ébranler son opinion. Le père obtint près du Carthaginois la grâce de son fils, par des prières plutôt que par une justification; vaincu par les supplications et par les larmes de Pacuvius, Annibal alla jusqu'à retenir le fils et le père au souper, où nul Campanien, à l'exception de ses hôtes et de Jubellius Taurea, guerrier d'une haute réputation, n'avait été convié. On se mit à table; il était encore grand jour : le repas se ressentait fort peu de la frugalité carthaginoise, et moins encore de la discipline militaire; il fut tel que devaient l'offrir une ville et une maison de délices : c'est dire qu'on y épuisa tous les raffinemens des voluptés. Le seul Perolla, malgré les invitations des maîtres du logis, malgré celles qu'Annibal lui-même y joignait quelquefois, ne put vaincre une morne tristesse. Il s'en excusait sur une indisposition; et le père ajoutait que son trouble, en cette circonstance, n'avait rien de surprenant. Vers le coucher du soleil, Calavius sort du festin; Perolla le suit, et, lorsqu'ils sont à l'écart, dans un jardin sur les derrières de la maison : « Mon père, dit-il, j'ai un projet qui peut, et nous obtenir des Romains le pardon de la faute que nous avons commise en les quittant pour Annibal, et nous rendre, plus que jamais, la considération et la faveur que nous avons perdues. » Pacuvius, dans l'étonnement, demande « quel est ce projet; » Perolla rejette sa toge de dessus son épaule, et lui montrant à nu un glaive qui ceignait son côté : « C'est, dit-il, par le sang d'Annibal, que je vais sceller notre alliance avec Rome. J'ai voulu vous prévenir, dans le cas

IX. Quæ ubi vidit audivitque senex, velut si jam agendis, quæ audiebat, interesset, amens metu : « Per ego te, inquit, fili, quæcumque jura liberos jungunt parentibus, precor quæsoque, ne ante oculos patris facere et pati omnia infanda velis. Paucæ horæ sunt, intra quas jurantes per quidquid deorum est, dextræ dextras jungentes, fidem obstrinximus, ut sacratas fide manus, digressi ab conloquio, extemplo in eum armaremus? Ab hospitali mensa surgis, ad quam tertius Campanorum adhibitus es ab Annibale, ut eam ipsam mensam cruentares hospitis sanguine? Annibalem pater filio meo potui placare, filium Annibali non possum? Sed sit nihil sancti, non fides, non religio, non pietas : audeantur infanda, si non perniciem nobis cum scelere adferunt. Unus adgressurus es Annibalem? quid illa turba tot liberorum servorumque? quid in unum intenti omnium oculi? quid tot dextræ? torpescentne in amentia illa? Vultum ipsius Annibalis, quem armati exercitus sustinere nequeunt, quem horret populus romanus, tu sustinebis? et alia auxilia desint, me ipsum ferire, corpus meum obponentem pro corpore Annibalis sustinebis? Atqui per meum pectus petendus ille tibi transfigendusque est; deterreri hic sine te potius, quam illic vinci. Valeant preces apud te meæ, sicut pro te

où vous préféreriez ne pas être témoin de l'exécution. »

IX. A cette vue, à ce discours, le vieillard éperdu, comme si déjà l'action même se passait sous ses yeux : « Mon fils, s'écrie-t-il, je t'en conjure, je t'en supplie, par tous les liens qui unissent les enfans aux auteurs de leurs jours, promets-moi, mon fils, de ne pas souiller les regards de ton père d'un tel crime et du supplice horrible qu'il te faudrait souffrir. Nous venons, il y a peu d'instans, de jurer, au nom de tous les dieux, la main dans celle d'Annibal, que nous lui serons fidèles ; et ce bras, que lie un serment redoutable, au sortir d'un festin, nous l'armerions aussitôt contre lui ! Tu quittes la table hospitalière, où tu as été admis par une faveur que deux Campaniens seuls partagent avec toi, et, cette même table, tu l'inonderais du sang de ton hôte ! J'ai pu obtenir d'Annibal la grâce de mon fils ; je ne pourrai obtenir de mon fils celle d'Annibal ? Mais, je le veux encore, foule aux pieds tout ce qu'il y a de sacré, la bonne-foi, la religion, la piété filiale ; ose ce qu'on ne fit jamais, si ton crime ne doit pas entraîner ta perte et la mienne. Seul, tu prétends attaquer Annibal ? mais cette foule d'hommes libres et d'esclaves qui l'entourent ? tous ces yeux ouverts pour veiller sur lui seul ? tous ces bras ? s'engourdiront-ils, au moment de ta sacrilège frénésie ? Le regard d'Annibal, ce regard que n'ont pu soutenir des armées entières, qui fait trembler le peuple romain, pourras-tu l'affronter ? et, à défaut d'autres secours, oseras-tu me frapper moi-même, lorsque je ferai de mon corps un rempart à Annibal ? Oui, c'est par le cœur de ton père que tes coups devront passer, pour atteindre, pour immoler ton ennemi. Laisse-toi fléchir ici ; là, tu serais vaincu. Que mes prières aient sur toi le pouvoir

hodie valuerunt.» Lacrymantem inde juvenem cernens, medium complectitur, atque, osculo hærens, non ante precibus abstitit, quam pervicit, ut gladium poneret, fidemque daret, nihil facturum tale. Tum juvenis: «Ego quidem, inquit, quam patriæ debeo, pietatem exsolvam patri; tuam doleo vicem, cui ter proditæ patriæ sustinendum est crimen : semel, quum defectionis ab Romanis; iterum, quum pacis cum Annibale fuisti auctor; tertio hodie, quum restituendæ Romanis Capuæ mora atque inpedimentum es. Tu, patria, ferrum, quo pro te armatus hanc arcem hostium inii, quando parens extorquet, recipe.» Hæc quum dixisset, gladium in publicum trans maceriam horti abjecit; et, quo minus res suspecta esset, se ipse convivio reddidit.

X. Postero die, senatus frequens datus Annibali; ubi prima ejus oratio perblanda ac benigna fuit, qua gratias egit Campanis, quod amicitiam suam romanæ societati præposuissent : et inter cetera magnifica promissa pollicitus, brevi caput Italiæ omni Capuam fore, juraque inde cum ceteris populis Romanum etiam petiturum. Unum esse exsortem punicæ amicitiæ fœderisque secum facti, quem neque esse Campanum, neque dici debere, Magium Decium; eum postulare, ut sibi dedatur, ac se præsente de eo referatur, senatusque consultum fiat. Omnes in eam sententiam ierunt : quamquam magnæ

qu'elles ont eu aujourd'hui pour toi-même. » Le jeune homme versait des larmes; Pacuvius, qui les voit couler, s'élance dans ses bras; il le serre, il le presse, il ne cesse ses supplications qu'après avoir obtenu que Perolla jette son arme, et qu'il jure de renoncer à son dessein. « Eh bien! dit le jeune homme, je sacrifie à mon père cet amour que je dois à ma patrie. Mais c'est vous que je plains, vous qu'accableront les remords d'une triple trahison : le lâche abandon de nos alliés, la paix que vous nous avez conseillé de faire avec Annibal, le retard et l'obstacle que vous m'opposez, lorsque je veux rendre Capoue aux Romains. O ma patrie! c'est pour toi que je m'étais armé de ce fer, que j'avais pénétré dans le fort qu'occupent tes ennemis; mon père m'arrache ce glaive, reçois-le de mes mains. » Il dit, jette son épée sur la voie publique par dessus les murs du jardin; et, pour ne rien faire soupçonner de ce qui s'est passé, il rentre lui-même dans la salle du festin.

X. Le lendemain, Annibal tint l'assemblée du sénat; elle fut nombreuse. Dans le commencement de son discours, il prodigua les flatteries et les promesses; il remercia les Campaniens d'avoir préféré son amitié à celle de Rome; et, entre autres espérances magnifiques, il assura que bientôt Capoue serait la capitale de toute l'Italie, et qu'elle dicterait des lois à tous les peuples et aux Romains eux-mêmes. Un seul homme était excepté de l'alliance et du traité fait avec lui, un homme qui n'était plus Campanien, qui ne méritait plus ce titre, Magius Decius. Il demandait qu'on le lui livrât, que la délibération s'ouvrît en sa présence, et que le sénat prît un arrêté à ce sujet. Tous accédèrent à la réclamation d'Annibal, bien que la plupart sentissent l'indignité du

parti et vir indignus ea calamitate, et haud parvo initio minui videbatur jus libertatis. Egressus curia, in templo magistratus consedit; comprehendique Decium Magium, atque ante pedes destitutum caussam dicere jussit. Qui quum, manente ferocia animi, negaret lege fœderis id cogi posse, tum injectæ catenæ, ducique ante lictorem in castra est jussus. Quoad capite aperto est ductus, concionabundus incessit, ad circumfusam undique multitudinem vociferans: « Habetis libertatem, Campani, quam petistis; foro medio, luce clara, videntibus vobis, nulli Campanorum secundus, vinctus ad mortem rapior. Quid violentius Capua capta fieret? Ite obviam Annibali, exornate urbem, diemque adventus ejus consecrate, ut hunc triumphum de cive vestro spectetis. » Hæc vociferanti, quum moveri vulgus videretur, obvolutum caput est, ociusque rapi extra portam jussus; ita in castra perducitur: extemploque inpositus in navim, et Carthaginem missus; ne, motu aliquo Capuæ ex indignitate rei orto, senatum quoque pœniteret dediti principis: et, legatione missa ad repetendum eum, ne aut negando rem, quam primam peterent, offendendi sibi novi socii; aut tribuendo, habendus Capuæ esset seditionis ac turbarum auctor. Navem Cyrenas detulit tempestas, quæ tum in ditione regum erant; ibi quum Magius ad statuam Ptolemæi regis confugisset, deportatus a custodi-

traitement réservé à leur collègue, et l'atteinte qu'un début si violent portait à leur liberté. Le magistrat, au sortir du sénat, alla dans le temple s'asseoir sur son tribunal; il envoya saisir Decius Magius, le fit conduire à ses pieds, et lui ordonna de se justifier. Magius, conservant toute la fierté de son caractère, soutient que, d'après les dispositions du traité, l'on n'a pas le droit de le contraindre ainsi. Alors on le charge de fers, et on le fait conduire par un licteur au camp du Carthaginois. Tant qu'on lui laissa la tête découverte, il ne cessa de haranguer la multitude qui s'était portée en foule sur son passage, et de faire entendre ces exclamations : « La voilà, Campaniens, cette liberté que vous avez désirée! au milieu du forum, en plein jour, sous vos yeux, un citoyen de Capoue, qui ne le cède à nul autre, se voit chargé de chaînes et traîné à la mort. Que ferait-on de plus odieux, si Capoue était prise d'assaut? Allez donc au devant d'Annibal, parez votre ville, consacrez par des fêtes le jour de l'arrivée du Carthaginois, pour assister à ce noble triomphe qu'il remporte sur l'un de vos compatriotes. » Comme ses cris paraissaient faire impression sur le peuple, on lui enveloppa la tête, et il fut emmené rapidement hors de la ville. Arrivé dans le camp, on le fit aussitôt embarquer pour Carthage, de peur que, si cet acte arbitraire occasionait quelque mouvement à Capoue, le sénat lui-même ne se repentît d'avoir livré un de ses chefs, et qu'alors, si une ambassade venait le réclamer, on ne se vît dans l'alternative, ou d'offenser un nouvel allié par le refus d'une première demande, ou, en la lui accordant, de laisser à Capoue un artisan de trouble et de sédition. Le vaisseau fut jeté par la tempête à Cyrène, alors sous la domination des

bus Alexandriam ad Ptolemæum, quum eum docuisset, contra jus fœderis vinctum se ab Annibale esse, vinculis liberatur; permissumque, ut rediret, seu Romam, seu Capuam mallet. « Nec » Magius « Capuam sibi tutam » dicere; « et Romam eo tempore, quo inter Romanos Campanosque bellum sit, transfugæ magis, quam hospitis, fore domicilium. Nusquam malle, quam in regno ejus, vivere, quem vindicem atque auctorem habeat libertatis. »

XI. Dum hæc geruntur, Q. Fabius Pictor legatus a Delphis Romam rediit, responsumque ex scripto recitavit : divi quoque in eo erant, quibus quoque modo supplicaretur. Tum : « Si ita faxitis, Romani, vestræ res meliores facilioresque erunt : magisque ex sententia respublica vestra vobis procedet, victoriaque duelli populi romani erit. Pythio Apollini, republica vestra bene gesta servataque, lucris meritis donum mittitote, deque præda, manubiis, spoliisque honorem habetote, lasciviamque a vobis prohibetote. » Hæc ubi ex græco carmini interpretata recitavit, tum dixit, « se oraculo egressum extemplo his omnibus divis rem divinam thure ac vino fecisse : jussumque ab templi antistite, sicut coronatus laurea corona et oraculum adisset, et rem divinam fecisset; ita coronatum navim adscendere, nec ante deponere eam, quam Romam pervenisset. Se, quæcumque im-

rois d'Égypte. Là, Magius alla se réfugier aux pieds de la statue de Ptolémée : des gardes le conduisirent à Alexandrie et le présentèrent au monarque; dès que Ptolémée sut qu'Annibal l'avait mis aux fers contre la foi des traités, il lui rendit la liberté, avec permission de se retirer à Rome, ou à Capoue, s'il le préférait. Magius répondit « qu'il ne serait point en sûreté à Capoue, et qu'à Rome, à une époque où elle était en guerre avec sa patrie, il aurait plus l'air d'un transfuge que d'un hôte. Il aimait mieux vivre dans les états de son vengeur, de son libérateur. »

XI. Cependant Q. Fabius Pictor, envoyé à Delphes, revint à Rome, et fit lecture de la réponse écrite de l'oracle. Elle contenait le nom de tous les dieux, auxquels on devait adresser des supplications. Puis elle ajoutait : « Romains, si vous suivez ces instructions, vos affaires prendront un cours plus heureux et plus libre; votre république deviendra de plus en plus florissante, et l'avantage de la guerre finira par rester au peuple de Rome. Apollon Pythien, après vos succès, après la délivrance de l'empire, réclame une offrande sur le produit de vos triomphes; envoyez-la-lui : sur le butin, sur la vente, sur les dépouilles, réservez la part d'honneur due à ce dieu, et loin de vous une folle ivresse dans la prospérité. » L'oracle était écrit en grec; Pictor le lut traduit en sa langue, et il ajouta « qu'à la sortie du temple il avait aussitôt fait à tous les dieux des oblations de vin et d'encens; la prêtresse lui avait prescrit de conserver sur la tête, pendant le cours de sa navigation, la même couronne de laurier, qui ceignait son front, lorsqu'il s'était présenté dans le temple, et qu'il avait offert des

perata sint, cum summa religione ac diligentia exsecutum; coronam Romæ in aram Apollinis deposuisse.» Senatus decrevit, ut eæ res divinæ supplicationesque primo quoque tempore cum cura fierent. Dum hæc Romæ atque in Italia geruntur, nuncius victoriæ ad Cannas Carthaginem venerat Mago, Amilcaris filius : non ex ipsa acie a fratre missus, sed retentus aliquot dies recipiendis civitatibus Bruttiorum, quæque deficiebant. Is, quum ei senatus datus esset, res gestas in Italia a fratre exponit : «Cum sex imperatoribus eum, quorum quatuor consules, duo dictator ac magister equitum fuerint, cum sex consularibus exercitibus acie conflixisse; occidisse supra ducenta millia hostium : supra quinquaginta millia cepisse. Ex quatuor consulibus duos occidisse; ex duobus saucium alterum, alterum, toto exercitu amisso, vix cum quinquaginta hominibus effugisse. Magistrum equitum, quæ consularis potestas sit, fusum fugatumque; dictatorem, quia se in aciem numquam commiserit, unicum haberi imperatorem. Bruttios Apulosque, partim Samnitium ac Lucanorum defecisse ad Pœnos. Capuam, quod caput, non Campaniæ modo, sed, post adflictam rem romanam cannensi pugna, Italiæ sit, Annibali se tradidisse. Pro his tantis totque victoriis, verum esse, grates deis inmortalibus agi haberique.»

libations aux dieux, et de ne la quitter qu'à son arrivée à Rome : il s'était conformé à ses ordres avec une religieuse exactitude; il avait déposé la couronne à Rome, sur l'autel d'Apollon.» Le sénat décréta que les sacrifices et les prières solennelles se feraient, au premier jour, avec le plus grand soin. Tandis que ces évènemens se passent à Rome et dans l'Italie, Magon, fils d'Amilcar, était venu porter à Carthage la nouvelle de la victoire de Cannes. Son frère ne l'avait pas envoyé du champ de bataille même, mais il l'avait retenu quelques jours, pour recevoir la soumission des Bruttiens et autres peuples qui avaient embrassé son parti. Le sénat est assemblé, et Magon expose tout ce que son frère a fait en Italie : « Il avait combattu en bataille rangée six généraux, dont quatre consuls, un dictateur et un maître de la cavalerie, défait six armées consulaires, tué à l'ennemi plus de deux cent mille hommes, et fait plus de cinquante mille prisonniers. Des quatre consuls, deux avaient péri, le troisième était blessé, le dernier avait perdu toute son armée, et s'était enfui à peine avec cinquante soldats. Le maître de la cavalerie, dignité qui égale celle de consul, avait été battu et mis en déroute; le dictateur, pour n'avoir jamais hasardé le combat, était regardé comme un général unique. Les Bruttiens et les Apuliens, une partie des Samnites et des Lucaniens, s'étaient prononcés pour les Carthaginois. Capoue, la capitale, non pas seulement de la Campanie, mais de l'Italie entière, depuis que la journée de Cannes avait abattu la puissance romaine, s'était donnée à Annibal. Pour tant de triomphes si glorieux, il était juste de rendre aux dieux immortels les plus vives actions de grâces. »

XII. Ad fidem deinde tam lætarum rerum, effundi in vestibulo curiæ jussit annulos aureos, qui tantus acervus fuit, ut, metientibus dimidium super tres modios explesse, sint quidam auctores. Fama tenuit, quæ propior vero est, haud plus fuisse modio. Adjecit deinde verbis, quo majoris cladis indicium esset, neminem, nisi equitem, atque eorum ipsorum primores, id gerere insigne. Summa fuit orationis, « Quo propius spem belli perficiendi sit, eo magis omni ope juvandum Annibalem esse; procul enim ab domo militiam esse, in media hostium terra; magnam vim frumenti, pecuniæ, absumi : et tot acies, ut hostium exercitus delesse, ita victoris etiam copias parte aliqua minuisse. Mittendum igitur supplementum esse, mittendam in stipendium pecuniam frumentumque tam bene meritis de nomine punico militibus. » Secundum hæc dicta Magonis lætis omnibus, Himilco, vir factionis Barcinæ, locum Hannonis increpandi esse ratus : « Quid est, Hanno? inquit, etiam nunc pœnitet belli suscepti adversus Romanos? Jube dedi Annibalem : veta in tam prosperis rebus grates diis inmortalibus agi; audiamus romanum senatorem in Carthaginiensium curia. » Tum Hanno : « Tacuissem hodie, patres conscripti, ne quid in communi omnium gaudio, minus lætum quod esset vobis, loquerer; nunc interroganti senatori, pœniteatne me adhuc suscepti adversus

XII. Pour preuve de ces heureux succès, il fit verser dans le vestibule de la curie une quantité d'anneaux d'or si prodigieuse, que certains auteurs en font monter la mesure à plus de trois boisseaux et demi : mais la tradition qui a prévalu, et qui se rapproche le plus de la vérité, est qu'il n'y en avait pas au delà d'un boisseau. Magon ajouta, pour indiquer un plus grand désastre, que les chevaliers, et seulement les plus distingués, portaient cet insigne. Il dit, en terminant, « que plus on avait l'espoir prochain de terminer glorieusement la lutte, plus il fallait prodiguer à Annibal toute espèce de secours. En effet, la guerre se faisait loin de Carthage, au milieu d'un pays ennemi, elle absorbait beaucoup de vivres et d'argent; tant de batailles, en détruisant les armées ennemies, avaient aussi causé quelque perte aux troupes du vainqueur. Il fallait donc envoyer du renfort, du blé et de l'argent pour la solde et pour la nourriture des guerriers qui avaient si bien mérité du nom carthaginois. » Ce discours remplit de joie tous les cœurs : alors Himilcon, de la faction Barcine, crut l'occasion favorable pour humilier Hannon : « Eh bien! dit-il, Hannon, regrettez-vous encore que l'on ait fait la guerre aux Romains? Ordonnez-nous de livrer Annibal; empêchez qu'au sein de la prospérité nous adressions des remercîmens aux dieux immortels. Écoutons ce que va dire ce sénateur romain dans le sénat de Carthage. » Alors Hannon : « J'aurais aujourd'hui gardé le silence, pères conscrits, pour ne point troubler l'allégresse universelle par des paroles qui témoigneront moins d'enthousiasme. Mais, puisqu'on m'apostrophe, et qu'un sénateur me demande si je regrette encore que l'on ait entrepris la guerre contre Rome, je dois répondre, parce que le si-

Romanos belli, si reticeam, aut superbus, aut obnoxius videar : quorum alterum est hominis alienæ libertatis obliti; alterum suæ. Respondeam igitur Himilconi, non desisse pœnitere me belli, neque desiturum ante invictum vestrum imperatorem incusare, quam finitum aliqua tolerabili conditione bellum videro : nec mihi pacis antiquæ desiderium ulla alia res, quam pax nova finiet. Itaque ista, quæ modo Mago jactavit, Himilconi ceterisque Annibalis satellitibus jam læta sunt; mihi possunt læta esse, quia res bello bene gestæ, si volumus fortuna uti, pacem nobis æquiorem dabunt; nam si prætermittimus hoc tempus, quo magis dare, quam accipere, possumus videri pacem, vereor, ne hæc quoque lætitia luxuriet nobis, ac vana evadat. Quæ tamen nunc quoque qualis est? Occidi exercitus hostium : mittite milites mihi; quid aliud rogares, si esses victus? Hostium cepi bina castra, prædæ videlicet plena et commeatuum; frumentum et pecuniam date; quid aliud, si spoliatus, si exutus castris esses, peteres? Et, ne omnia ipse mirer (mihi quoque enim, quoniam respondi Himilconi, interrogare jus fasque est), velim seu Himilco, seu Mago respondeat; quum ad internecionem romani imperii pugnatum ad Cannas sit, constetque in defectione totam Italiam esse; primum ecquis latini nominis populus defecerit ad nos? deinde ecquis homo, ex quinque et triginta tribubus,

lence aurait l'air de l'orgueil ou de l'avilissement, et que la fierté ne sied pas à quiconque a le sentiment de la dignité d'autrui, ni l'abaissement à celui qui sait être homme. Je dirai donc à Himilcon que mes regrets sur la guerre n'ont point cessé, et que je ne cesserai d'accuser votre invincible général, que quand je verrai la lutte terminée à des conditions raisonnables; et la rupture de l'ancienne paix ne pourra être effacée à mes yeux que par une paix nouvelle. Aussi tous ces brillans succès, que Magon vient de nous étaler, et qui, dans ce moment, font la joie d'Himilcon et des autres satellites d'Annibal, peuvent faire aussi la mienne, parce que ces victoires, si nous voulons user sagement de la fortune, nous procureront une paix plus avantageuse. Mais si nous laissons échapper cet instant, où nous pouvons paraître donner la paix plutôt que la recevoir, je crains fort que cet éclat éblouissant ne s'évanouisse pour nous en fumée illusoire. Aujourd'hui même, à quoi se réduisent nos triomphes? J'ai détruit les armées romaines : envoyez-moi des troupes. Que demanderiez-vous autre chose, si vous étiez vaincu? J'ai pris les deux camps ennemis, remplis sans doute de butin et de vivres; faites-moi passer du blé et de l'argent. Parleriez-vous autrement, si l'ennemi vous eût enlevé vos ressources, eût forcé vos retranchemens? et pour que je ne sois pas seul à expliquer ce que tout cela a d'inconcevable (car, puisque j'ai répondu à Himilcon, j'ai bien le droit de l'interroger à mon tour), je voudrais qu'Himilcon lui-même, ou Magon, me donnât quelque éclaircissement. Puisque la bataille de Cannes entraîne la ruine entière de l'empire romain, et qu'il est certain que toute l'Italie est en pleine défection, qu'on me nomme d'abord quelque peuple de

ad Annibalem transfugerit?» Quum utrumque Mago negasset : «Hostium quidem ergo, inquit, adhuc nimis multum superest; sed, multitudo ea quid animorum, quidve spei habeat, scire velim.»

XIII. Quum, id nescire, Mago diceret; «Nihil facilius scitu est, inquit. Ecquos legatos ad Annibalem Romani miserunt de pace? ecquam denique mentionem pacis Romæ factam esse, adlatum ad vos est?» Quum id quoque negasset : «Bellum igitur, inquit, tam integrum habemus, quam habuimus, qua die Annibal in Italiam est transgressus. Quam varia victoria, priore punico bello, fuerit, plerique, qui meminerimus, supersumus. Numquam terra marique magis prosperæ res nostræ visæ sunt quam ante consules C. Lutatium et A. Postumium fuerunt. Lutatio et Postumio consulibus, devicti ad Ægates insulas sumus. Quod si (id quod dii omen avertant) nunc quoque fortuna aliquid variaverit; tum pacem speratis, quum vincemur, quam nunc, quum vincimus, dat nemo? Ego, si quis de pace consulet, seu deferenda hostibus, seu accipienda, habeo, quid sententiæ dicam : si de iis, quæ Mago postulat, refertis, nec victoribus mitti adtinere puto, et frustrantibus nos falsa atque inani spe multo minus censeo mittenda esse.» Haud multos movit Hannonis oratio;

la confédération du Latium, qui ait embrassé notre parti; puis, quelque citoyen des trente-cinq tribus de Rome, qui soit passé dans le camp d'Annibal. » — « Ni les uns, ni les autres, » répondit Magon. — « Ainsi donc, reprit Hannon, il ne nous reste encore que trop d'ennemis. Mais quelle est la disposition des esprits? conservent-ils encore de l'espoir? Parlez, je le désire. »

XIII. « Je l'ignore, » dit Magon. — « Rien pourtant de plus facile à savoir. Les Romains ont-ils envoyé des ambassadeurs à Annibal pour demander la paix? a-t-il été un seul moment question de paix à Rome, d'après les rapports que l'on vous a faits? » — « Non, » dit encore Magon. — « Alors, reprit Hannon, nous avons donc la guerre tout aussi entière que le jour où Annibal est passé en Italie. Que de fois, dans la première guerre punique, la victoire a changé de parti! nous pouvons nous le rappeler, nous qui l'avons vue. Jamais, sur terre et sur mer, notre prospérité ne parut plus brillante qu'avant le consulat de C. Lutatius et de A. Postumius. Ces consuls nous vainquirent aux îles Ægates. Que si maintenant encore (puissent les dieux détourner ce présage!) la fortune nous réservait quelques revers, pouvez-vous espérer la paix, alors que nous serons vaincus, tandis que personne ne vous l'offre, lors même que nous sommes vainqueurs? Pour moi, si l'on met en délibération, ou de proposer la paix à l'ennemi, ou de la recevoir, je sais quel avis j'ouvrirai. Si vous vous occupez seulement des demandes de Magon, je pense que, si nos soldats sont victorieux, il ne faut rien leur envoyer; et s'ils nous abusent par de faux rapports et par de chimériques espérances, il faut se garder encore davantage de leur envoyer quelque chose. » Le discours d'Hannon fit peu de sensation. Son

nam et simultas cum familia Barcina leviorem auctorem faciebat, et occupati animi præsenti lætitia nihil, quo vanius fieret gaudium suum, auribus admittebant : debellatumque mox fore, si adniti paullulum voluissent, rebantur. Itaque ingenti consensu fit senatusconsultum, ut Annibali quatuor Numidarum millia in supplementum mitterentur, et quadraginta elephanti, et argenti multa talenta. Dictatorque cum Magone in Hispaniam præmissus est, ad conducenda viginti millia peditum, quatuor equitum, quibus exercitus, qui in Italia, quique in Hispania erant, supplerentur.

XIV. Ceterum hæc, ut in secundis rebus, segniter otioseque gesta. Romanos, præter insitam industriam animis, fortuna etiam cunctari prohibebat : nam nec consul ulli rei, quæ per eum agenda esset, deerat : et dictator M. Junius Pera, rebus divinis perfectis, latoque, ut solet, ad populum, ut equum escendere liceret, præter duas urbanas legiones, quæ principio anni a consulibus conscriptæ fuerant, et servorum delectum, cohortesque ex agro piceno et gallico conlectas, ad ultimum prope desperatæ reipublicæ auxilium, quum honesta utilibus cedunt, descendit, edixitque : « Qui capitalem fraudem ausi, quique pecuniæ judicati in vinculis essent, qui eorum apud se milites fierent, eos noxa pecuniaque sese exsolvi jussurum. » Ea sex millia hominum gallicis

animosité contre la famille Barcine le rendait suspect de partialité, et les esprits étaient trop préoccupés des heureuses nouvelles du moment, pour que les oreilles pussent rien entendre qui tendît à diminuer l'allégresse générale : avec le moindre effort, la guerre serait bientôt terminée; telle était l'opinion de tous. Aussi l'on décréta à une immense majorité dans le sénat, que l'on enverrait à Annibal un renfort de quatre mille Numides, quarante éléphans, et une somme d'argent considérable. On fit partir aussi un dictateur avec Magon pour l'Espagne, afin d'y lever vingt mille fantassins et quatre mille chevaux, destinés à compléter les armées d'Espagne et d'Italie.

XIV. Au reste, on prit ces mesures avec la nonchalance et la lenteur qu'inspirent ordinairement les succès. Les Romains, avec leur activité naturelle, trouvaient encore dans le malheur un puissant aiguillon. Le consul ne manquait à rien de ce qui regardait son ministère, et le dictateur M. Junius Pera, après avoir terminé toutes les cérémonies religieuses, et porté, selon l'usage, à l'acceptation du peuple la loi qui l'autorisait à monter à cheval, outre les deux légions urbaines enrolées par les consuls au commencement de l'année, outre la levée des esclaves et des cohortes tirées du Picenum et du territoire gaulois, ne craignit point de descendre à l'une de ces dernières ressources d'un état presque désespéré, lorsque les convenances de l'honneur disparaissent devant la nécessité. Il fit une proclamation, par laquelle « il assurait à ceux qui étaient en prison pour crime capital, ou pour dettes, un entier affranchissement, s'ils prenaient du service sous ses ordres. » Cette mesure procura

spoliis, quæ triumpho C. Flaminii translata erant, armavit. Itaque cum viginti quinque millibus armatorum ab urbe proficiscitur. Annibal, Capua recepta, quum iterum Neapolitanorum animos, partim spe, partim metu, nequidquam tentasset, in agrum nolanum exercitum traducit: ut non hostiliter statim, quia non desperabat voluntariam deditionem; ita, si morarentur spem, nihil eorum, quæ pati aut timere possent, prætermissurus. Senatus, ac maxime primores ejus, in societate romana cum fide perstare; plebs novarum, ut solet, rerum atque Annibalis tota esse; metumque agrorum populationis, et patienda in obsidione multa gravia indignaque proponere animo; neque auctores defectionis deerant. Itaque ubi senatum metus cepit, si propalam tenderent, resisti multitudini concitatæ non posse; clam simulando dilationem mali inveniunt; placere enim sibi defectionem ad Annibalem simulant: quibus autem conditionibus in fœdus amicitiamque novam transeant, parum constare. Ita spatio sumto, legatos propere ad prætorem romanum, Marcellum Claudium, qui Casilini cum exercitu erat, mittunt, docentque quanto in discrimine sit nolana res, agrum Annibalis esse et Pœnorum, urbem extemplo futuram, ni subveniatur; concedendo plebei senatum, ubi velint, defecturos se, ne deficere præfestinarent, effecisse. Marcellus, conlaudatis

un corps de six mille hommes, que l'on équipa avec les armes gauloises qui avaient décoré le triomphe de Flaminius. Pera eut ainsi une armée de vingt-cinq mille hommes, avec laquelle il se mit en marche. Annibal, maître de Capoue, essaya sur l'esprit des Napolitains une seconde tentative; mais ses promesses et ses menaces échouèrent également. Alors il passa avec son armée sur le territoire de Nole, sans d'abord agir en ennemi, parce qu'il avait l'espoir d'une reddition volontaire; mais résolu, s'il voyait un obstacle à ses espérances, à ne rien épargner de ce qui pourrait punir ou effrayer les habitans. Le sénat, et les chefs surtout, se faisaient une loi de persévérer dans l'alliance des Romains; le peuple, toujours ami de la nouveauté, était tout entier pour Annibal : la crainte de voir ses champs dévastés, mille maux à souffrir dans un siège, les extrémités les plus funestes se présentaient à son esprit; plus d'un moteur aussi le poussait à la défection. Le sénat craignit avec raison qu'une résistance ouverte ne pût tenir contre les emportemens de la multitude, et ne vit que la dissimulation pour reculer le mal. Il fit entendre au peuple qu'il approuvait comme lui la défection, mais que les conditions auxquelles on accepterait une nouvelle alliance, n'étaient pas encore bien fixées. Lorsqu'il eut ainsi gagné du temps, il députa en toute hâte vers le préteur romain, Marcellus Claudius, qui était à Casilinum avec une armée. Nole, lui dit-on, est dans la position la plus critique; la campagne est au pouvoir d'Annibal et des Carthaginois; la ville sera bientôt à eux, sans un prompt secours. Les sénateurs n'ont trouvé qu'un moyen d'empêcher la défection d'éclater à l'instant, celui de promettre au peuple qu'elle aurait lieu, dès qu'il l'exigerait.

Nolanis, eadem simulatione extrahi rem in suum adventum jussit; interim celari, quæ secum, acta essent spemque omnem auxilii romani. Ipse a Casilino Calatiam petit: atque inde, Vulturno amni trajecto, perque agrum saticulanum trebulanumque, super Suessulam per montes Nolam pervenit.

XV. Sub adventum prætoris romani Pœnus agro nolano excessit, et ad mare proxime Neapolim descendit, cupidus maritimi oppidi potiundi, quo cursus navibus tutus ex Africa esset. Ceterum, postquam Neapolim a præfecto romano teneri accepit (M. Junius Silanus erat ab ipsis Neapolitanis adcitus), Neapoli quoque, sicut Nola, omissa, petit Nuceriam; eam quum aliquamdiu circumsedisset, sæpe vi, sæpe sollicitandis nequidquam nunc plebe nunc principibus, fame demum in deditionem accepit, pactus, ut inermes cum singulis abirent vestimentis; deinde, ut qui a principio mitis omnibus Italicis, præter Romanos, videri vellet, præmia atque honores, qui remanerent, ac militare secum voluissent, proposuit. Nec ea spe quemquam tenuit; dilapsi omnes, quocumque hospitia aut fortuitus animi impetus tulit, per Campaniæ urbes, maxime Nolam Neapolimque. Quum ferme triginta senatores, ac forte primus quisque, Capuam petissent, exclusi inde, quod portas Annibali

Marcellus leur adresse des éloges, et leur recommande d'user du même subterfuge, et de traîner les choses en longueur jusqu'à son arrivée; surtout de bien cacher ce qui a été concerté entre eux, et l'espoir qu'il leur donne d'un secours de la part des Romains. Il passe aussitôt de Casilinum à Calatie, puis il traverse le Vulturne, prend par le territoire de Saticulum et de Trébule, et, par la chaîne des montagnes au dessus de Suessula, il arrive enfin à Nole.

XV. Presque à l'arrivée du préteur romain, Annibal quitta le territoire de Nole, et descendit vers la mer du côté de Naples, jaloux de s'emparer d'une place maritime qui pût recevoir et protéger les vaisseaux qu'il attendait de l'Afrique. Au reste, quand il sut que la ville avait un commandant romain, M. Julius Silanus, appelé par les Napolitains eux-mêmes, il quitte Naples, comme Nole, et se dirige sur Nucérie. Après un siège assez long, pendant lequel la force et les séductions furent vainement employées près du peuple et des chefs, il réduisit la place par famine : la capitulation portait qu'ils sortiraient de la ville sans armes et avec un seul vêtement; mais, revenant à la politique qu'il avait affectée dès le principe, de montrer de la douceur pour tous les Italiens et de la rigidité pour les Romains seuls, il proposa des récompenses et des honneurs à tous ceux qui resteraient à Nucérie, et qui voudraient servir sous ses ordres. Cet appât ne retint personne. Ils se dispersèrent tous, les uns pour gagner un refuge hospitalier, les autres par la fantaisie seule qu'inspire le hasard, dans les villes de la Campanie, surtout Nole et Naples. Environ trente sénateurs des plus distingués voulurent s'établir à Capoue; mais on refusa de les recevoir, parce qu'ils avaient fermé leurs portes à Annibal, et ils cherchèrent

clausissent, Cumas se contulerunt. Nuceriæ præda militi data est, urbs direpta atque incensa. Nolam Marcellus non sui magis fiducia præsidii, quam voluntate principum, habebat; plebes timebatur, et ante omnes L. Bantius, quem consensus adtentatæ defectionis, ac metus a prætore romano, nunc ad proditionem patriæ, nunc, si ad id fortuna defuisset, ad transfugiendum stimulabat. Erat juvenis acer, et sociorum ea tempestate prope nobilissimus eques. Seminecem eum ad Cannas in acervo cæsorum corporum inventum, curatumque benigne, etiam cum donis Annibal domum remiserat. Ob ejus gratiam meriti, rem nolanam in jus ditionemque dare voluerat Pœno : anxiumque eum et sollicitum cura novandi res prætor cernebat. Ceterum, quum aut pœna cohibendus esset, aut beneficio conciliandus, sibi adsumsisse, quam hosti ademisse, fortem ac strenuum maluit socium, adcitumque ad se benigne adpellat : « Multos eum invidos inter populares habere; inde existimatu facile esse, quod nemo civis nolanus sibi indicaverit, quam multa ejus egregia facinora militaria essent. Sed, qui in romanis militaverit castris, non posse obscuram ejus virtutem esse; multos sibi, qui cum eo stipendia fecerint, referre, qui vir esset ille, quæque et quoties pericula pro salute ac dignitate populi romani adisset : utique cannensi prœlio non prius pugna abstiterit, quam

un asile à Cumes. Tout le butin de Nucérie fut abandonné au soldat; la ville fut saccagée et brûlée. Marcellus se maintenait dans Nole, non pas tant par les forces qu'il y avait conduites, que par l'affection des chefs. On redoutait le peuple et principalement L. Bantius. Après ce qu'il avait tenté pour entraîner la défection, il avait à craindre le préteur romain : aussi tout l'excitait ou à livrer sa patrie, ou, s'il échouait dans ce dessein, à passer dans le camp d'Annibal. C'était un jeune homme intrépide, et peut-être le plus distingué des chevaliers que les alliés avaient fournis à cette époque. On l'avait trouvé à Cannes presque expirant, enseveli sous un monceau de cadavres : Annibal avait fait panser avec soin ses blessures, et l'avait de plus renvoyé comblé de présens. Bantius, par gratitude, avait voulu donner sa patrie à son bienfaiteur; et Marcellus le voyait toujours occupé de ce projet, et intriguant pour une révolution. Deux moyens se présentaient, l'un de le contenir par un châtiment, l'autre de l'attacher par un bienfait; Marcellus choisit le dernier, préférant gagner un guerrier si brave, que l'ôter seulement à l'ennemi. Il le fait venir près de lui, et lui adresse les paroles les plus affectueuses : « Il avait beaucoup d'envieux parmi ses concitoyens; il n'était donc pas surprenant que personne à Nole ne lui eût encore signalé les hauts faits militaires qui avaient illustré Bantius. Mais la valeur d'un héros, qui avait servi dans le camp romain, ne pouvait rester dans l'oubli. Plusieurs des compagnons d'armes du guerrier ne cessaient de lui dire quel homme c'était que ce Bantius, et que, mille fois, il avait affronté les plus grands périls pour le salut et pour la gloire du peuple romain : notamment à la bataille de Cannes, il n'avait

prope exsanguis ruina superincidentium virorum, equorum, armorumque sit obpressus. Itaque macte virtute esto, inquit; apud me tibi omnis honos atque omne præmium erit : et, quo frequentior mecum fueris, senties eam rem tibi dignitati atque emolumento esse. » Lætoque juveni promissis equum eximium dono dat, bigatosque quingentos quæstorem numerare jubet : lictoribus imperat, ut eum se adire, quoties velit, patiantur.

XVI. Hac comitate Marcelli ferocis juvenis animus adeo est mollitus, ut nemo inde sociorum rem romanam fortius ac fidelius juverit. Quum Annibal ad portas esset (Nolam enim rursus a Nuceria moverat castra), plebesque nolana de integro ad defectionem spectaret, Marcellus, sub adventum hostium, intra muros se recepit; non castris metuens, sed ne prodendæ urbis occasionem nimis multis in eam inminentibus daret. Instrui deinde utrimque acies cœptæ, Romanorum pro mœnibus Nolæ, Pœnorum ante castra sua; prœlia hinc parva inter urbem castraque, et vario eventu fiebant : quia duces nec prohibere paucos temere provocantes, nec dare signum universæ pugnæ volebant. In hac continua jam duorum exercituum statione, principes Nolanorum nunciant Marcello, « Nocturna conloquia inter plebem ac Pœnos fieri; statutumque esse, ut, quum romana acies egressa portis

cessé de combattre qu'après avoir perdu presque tout son sang, et s'être vu écrasé par le poids des hommes, des chevaux et des armes qui tombaient sur lui de toutes parts. Ayez bon courage, ajouta Marcellus; il n'est point de distinctions, d'honneurs que vous ne deviez attendre de moi; et plus vous m'aurez connu, plus vous sentirez que je sais apprécier et récompenser le mérite. » A ces promesses qui transportent de joie le jeune homme, Marcellus ajoute le présent d'un superbe coursier, et cinq cents bigatus qu'il lui fait compter par le questeur; puis il ordonne aux licteurs de le laisser entrer toutes les fois qu'il se présentera.

XVI. Ces prévenances de Marcellus touchèrent tellement le cœur altier de Bantius, que depuis, personne, parmi les alliés, ne fut plus ardent et plus fidèle défenseur de la puissance romaine. Annibal était aux portes de la ville; car, après la prise de Nucérie, il était revenu camper devant Nole, et le peuple tournait une seconde fois à la défection. Alors Marcellus, au moment de l'arrivée de l'ennemi, se retira dans l'intérieur de la place, non par crainte d'être forcé dans son camp, mais pour ne pas laisser aux mécontens trop nombreux l'occasion de livrer la ville aux Africains. Les jours suivans, les deux armées restèrent en ordre de bataille, les Romains rangés devant les murs de Nole, les Carthaginois devant leurs lignes : dans l'intervalle qui les séparait, il se livra des escarmouches, dont le succès était balancé. Les chefs, sans interdire ces défis particuliers, ne voulaient pas en venir à une action générale. Tandis que les deux armées restaient ainsi, chaque jour, en présence, les principaux habitans de Nole annoncent à Marcellus « qu'il se tient, pendant la nuit, des conférences entre le peu-

iret, inpedimenta eorum ac sarcinas diriperent, clauderent deinde portas, murosque occuparent, ut, potentes rerum suarum atque urbis, Pœnum inde pro Romano acciperent. » Hæc ubi nunciata sunt Marcello, conlaudatis senatoribus nolanis, priusquam aliquis motus intus oriretur, fortunam pugnæ experiri statuit. Ad tres portas in hostes versas tripartito exercitum instruxit; inpedimenta subsequi jussit : calones lixasque et invalidos milites vallum ferre; media porta robora legionum et romanos equites, duabus circa portis novos milites levemque armaturam ac sociorum equites statuit. Nolani muros portasque adire vetiti; subsidiaque destinata inpedimentis data, ne, occupatis prœlio legionibus, in ea inpetus fieret; ita instructi intra portas stabant. Annibali, sub signis (id quod per aliquot dies fecerat) ad multum diei in acie stanti, primo miraculo esse, quod nec exercitus romanus porta egrederetur, nec armatus quisquam in muris esset. Ratus deinde prodita conloquia esse, metuque resides factos, partem militum in castra remittit, jussos propere adparatum omnem obpugnandæ urbis in primam aciem adferre; satis fidens, si cunctantibus instaret, tumultum aliquem in urbe plebem moturam. Dum in sua quisque ministeria discursu trepidat ad prima signa, succeditque ad muros acies, patefacta repente porta, Marcellus signa canere, clamoremque

ple et les Africains, et qu'il a été arrêté que, quand les troupes romaines seraient en bataille hors des murs, on pillerait les bagages, le train de l'armée; on fermerait ensuite les portes, et l'on occuperait les murs, afin que, devenus maîtres de leurs mouvemens et de la place, les habitans pussent recevoir les Carthaginois au lieu des Romains. » A cette nouvelle, Marcellus donne d'abord des louanges aux sénateurs de Nole; et, avant qu'une insurrection ne vienne à éclater dans l'intérieur de la ville, il se décide à risquer la bataille. Il dispose son armée en trois corps, et les place aux trois portes qui sont en face de l'ennemi; il fait suivre de près les bagages : les valets, les vivandiers et les soldats invalides ont ordre de porter les palissades. Il réserve pour la porte du milieu l'élite de ses légionnaires et la cavalerie romaine; il fait garder les deux autres par les nouveaux soldats, par ceux qui sont armés à la légère, et par la cavalerie des alliés. On défendit aux habitans d'approcher des portes et des remparts; on donna aux bagages de l'armée le détachement ordinaire, pour empêcher qu'ils ne fussent pillés, pendant que les légions seraient tout entières au combat. Ainsi disposés, ils se tiennent en dedans des portes. Annibal s'était mis sous les armes, comme il avait fait depuis quelques jours; après y être resté une grande partie de la journée, il fut étonné de ne voir ni l'armée romaine sortir, ni aucun soldat paraître sur les remparts. Supposant ensuite qu'on avait surpris le secret des conférences, et que la crainte retenait les Romains dans l'inaction, il renvoie dans le camp une partie de ses troupes, avec ordre d'amener promptement, à la tête de la ligne, tout l'appareil nécessaire pour l'attaque de la place, certain qu'en pressant l'en-

tolli, ac pedites primum, deinde equites, quanto maximo possent inpetu, in hostem erumpere jubet. Satis terroris tumultusque in aciem mediam intulerant, quum duabus circa portis P. Valerius Flaccus et C. Aurelius legati in cornua hostium erupere. Addidere clamorem lixæ calonesque, et alia turba custodiæ inpedimentorum adposita, ut paucitatem maxime spernentibus Pœnis ingentis repente exercitus speciem fecerint. Vix equidem ausim adfirmare, quod quidam auctores sunt, duo millia et octingentos hostium cæsos; non plus quingentos Romanum amisisse. Sive tanta, sive minor victoria fuit, ingens eo die res, ac nescio, an maxima illo bello gesta sit; non vinci enim ab Annibale vincentibus difficilius fuit, quam postea vincere.

XVII. Annibal, spe potiundæ Nolæ ademta, quum Acerras recessisset, Marcellus extemplo, clausis portis custodibusque dispositis, ne quis egrederetur, quæstionem in foro de iis, qui clam in conloquiis hostium fuerant, habuit: supra septuaginta damnatos proditionis

nemi dans ce moment d'hésitation, il faciliterait dans la ville les mouvemens du peuple. Tandis que chacun, pour remplir sa mission, court çà et là en tête des enseignes, et que l'armée s'avance au pied des murailles, tout à coup la porte s'ouvre; Marcellus ordonne aux trompettes de sonner, aux soldats de pousser le cri de charge, et à l'infanterie d'abord, puis à la cavalerie, de fondre sur les Africains avec toute l'impétuosité possible. Déjà les Romains avaient répandu le tumulte et l'effroi dans le centre des ennemis, lorsque les lieutenans P. Valerius Flaccus et C. Aurelius, s'élançant par les deux autres portes, tombèrent rapidement sur les ailes des Carthaginois. A ces attaques se joignirent les cris des vivandiers, des valets et du reste de la troupe préposée à la garde des bagages, en sorte que les soldats d'Annibal, qui méprisaient surtout le petit nombre des ennemis, crurent voir en un instant une armée considérable. Je n'oserais affirmer, sur le témoignage de quelques historiens, qu'on tua aux ennemis deux mille huit cents hommes, tandis que les Romains n'en perdirent pas plus de cinq cents. Que l'avantage ait été aussi grand, ou qu'il ait été moindre, ce fut toujours un évènement prodigieux que cette journée, et peut-être le plus mémorable de toute la guerre; car on remporta la victoire, lorsqu'il était plus difficile de ne pas être vaincu par Annibal, qu'il ne l'a été depuis de le vaincre.

XVII. Annibal, qui avait perdu l'espoir de s'emparer de Nole, se retira sur Acerra. Marcellus aussitôt fit fermer les portes, disposer des gardes pour empêcher qui que ce fût de sortir, et instruisit, dans le forum, le procès de ceux qui avaient entretenu des intelligences avec l'ennemi : plus de soixante-dix condamnés pour trahison

securi percussit, bonaque eorum jussit publica populi romani esse : et, summa rerum senatui tradita, cum exercitu omni profectus, supra Suessulam castris positis consedit. Pœnus, Acerras primum ad voluntariam deditionem conatus perlicere, postquam obstinatos vidit, obsidere inde atque obpugnare parat. Ceterum Acerranis plus animi, quam virium, erat. Itaque, desperata tutela urbis, ut circumvallari mœnia viderunt, priusquam continuarentur hostium opera, per intermissa munimenta neglectasque custodias, silentio noctis dilapsi per vias inviaque, qua quemque aut consilium aut error tulit, in urbes Campaniæ, quas satis certum erat non mutasse fidem, perfugerunt. Annibal, Acerris direptis atque incensis, quum a Casilino dictatorem romanum legionesque novas adciri nunciassent, ne quis tam propinquis hostium castris Capuam quoque recurrat, exercitum ad Casilinum ducit. Casilinum eo tempore quingenti Prænestini habebant, cum paucis Romanis latinique nominis, quos eodem audita cannensis clades contulerat. Hi, non confecto Præneste ad diem delectu, serius profecti domo, quum Casilinum ante adversæ pugnæ famam venissent, et aliis adgregarent sese romanis sociisque, profecti a Casilino cum satis magno agmine irent; avertit eos retro Casilinum nuncius cannensis pugnæ. Ibi quum dies aliquot, suspecti Campanis timentesque, ca-

tombèrent sous la hache, et leurs biens furent confisqués au profit du peuple romain. Ensuite, il remit au sénat l'autorité suprême, partit avec toute son armée, et alla camper sur les hauteurs au dessus de Suessula. Annibal, après une première tentative pour amener les Acerrans à une soumission volontaire, les voyant obstinés à la défense, se prépare à investir, à forcer la place. Les Acerrans, du reste, avaient plus de courage que de ressources. Aussi, désespérant de se soutenir, à la vue de la circonvallation qui se formait, et avant que l'enceinte des ouvrages fût terminée, ils se glissèrent, dans le silence de la nuit, par les intervalles et par les endroits dont la garde était négligée, et, à travers des routes frayées ou non, marchant, tantôt avec certitude, tantôt au hasard, ils se réfugièrent dans les villes de la Campanie qu'ils savaient n'avoir point abandonné le parti des Romains. Acerra fut pillée et brûlée. Annibal, sur un avis que l'on rappelait de Casilinum le dictateur romain et ses nouvelles légions, de peur que la proximité du camp ennemi n'engageât à quelque retour sur Capoue, se porta sur Casilinum avec son armée. Cette place était alors gardée par cinq cents Prénestins, plus, quelques Romains et quelques Latins, qui s'y étaient retirés après avoir appris la défaite de Cannes. Comme les enrôlemens à Préneste n'avaient pu être terminés à temps, ils avaient retardé leur départ, et cependant ils étaient arrivés à Casilinum avant que le désastre fût connu. Réunis à une autre troupe de Romains et d'alliés, ils avaient quitté Casilinum, formant un détachement assez considérable; mais ils revinrent sur leurs pas, à la nouvelle de l'échec éprouvé à Cannes. Ils passèrent quelques jours à Casilinum, ayant tout à craindre

vendis ac struendis in vicem insidiis traduxissent, jamque de Capuæ defectione agi, accipique Annibalem satis pro certo haberent, interfectis nocte oppidanis, partem urbis, quæ cis Vulturnum est (eo enim dividitur amni), occupavere; idque præsidium Casilini habebant Romani. Additur et perusina cohors, homines quadringenti sexaginta, eodem nuncio, quo Prænestini paucos ante dies, Casilinum compulsi. Et satis ferme armatorum ad tam exigua mœnia, et flumine altera parte cincta, tuenda erat; penuria frumenti, nimium etiam ut videretur hominum, efficiebat.

XVIII. Annibal, quum jam inde haud procul esset, Gætulos cum præfecto, nomine Isalca, præmittit; ac primo, si fiat conloquii copia, verbis benignis ad portas aperiendas præsidiumque accipiendum perlicere jubet : si in pertinacia perstent, rem gerere ac tentare, si qua parte invadere urbem possit. Ubi ad mœnia accessere, quia silentium erat, solitudo visa; metuque concessum barbarus ratus, moliri portas et claustra refringere parat; quum, patefactis repente portis, cohortes duæ, ad id ipsum instructæ intus, ingenti cum tumultu erumpunt, stragemque hostium faciunt. Ita primis repulsis, Maharbal, cum majore robore virorum missus, nec ipse eruptionem cohortium sustinuit. Postremo Annibal, castris ante ipsa mœnia obpositis, parvam urbem parvumque præsidium

des Campaniens qui les haïssaient, occupés à se garantir de leurs embûches, à leur en dresser eux-mêmes. Quand ils furent certains que Capoue traitait de sa défection, et qu'elle ouvrait ses portes à Annibal, pendant la nuit, ils égorgent les habitans de Casilinum, et viennent se cantonner dans la partie de la ville qui est en deçà du Vulturne; car ce fleuve coupe la ville en deux. C'étaient là les forces des Romains à Casilinum; plus, une cohorte de Pérusiens, composée de quatre cent soixante hommes, que la même nouvelle y avait jetés, ainsi que les Prénestins, quelques jours auparavant. Ce peu de troupes suffisait à la défense d'une si petite enceinte de murailles, dont un côté d'ailleurs était bordé par le fleuve; et la pénurie des vivres faisait même trouver qu'il y avait encore trop de monde.

XVIII. Annibal, qui se trouvait déjà à peu de distance de la place, fait prendre les devans aux Gétules, sous les ordres d'Isalca : il lui enjoint, dans le cas où il pourrait entrer en pourparlers, de ne point épargner les séductions capables d'engager les ennemis à ouvrir leurs portes, et à recevoir garnison carthaginoise : s'ils restent fermes et inébranlables, il commencera l'attaque, et essaiera, d'un côté ou d'un autre, à pénétrer dans Casilinum. Lorsqu'on fut près des murailles, le silence profond qui régnait fit croire que la ville était déserte : le barbare, plein de l'idée que la crainte avait fait fuir les habitans, s'apprête à briser, à renverser les portes; mais elles s'ouvrent tout à coup, et deux cohortes, qui se tenaient derrière rangées en bataille, s'élancent avec un tumulte effroyable, et font un grand carnage des Gétules. Ce premier corps repoussé, Maharbal fut détaché avec des forces plus imposantes; mais il ne put tenir

summa vi atque omnibus copiis obpugnare parat; ac, dum instat lacessitque, corona undique circumdatis mœnibus, aliquot milites et promtissimum quemque, e muro turribusque ictos, amisit. Semel ultro erumpentes agmine elephantorum obposito prope interclusit, trepidosque compulit in urbem, satis multis, ut ex tanta paucitate, interfectis; plures cecidissent, ni nox prœlio intervenisset. Postero die, omnium animi ad obpugnandum accenduntur; utique postquam corona aurea muralis proposita est, atque ipse dux castelli, plano loco positi, segnem obpugnationem Sagunti expugnatoribus exprobrabat, Cannarum Trasimenique et Trebiæ singulos admonens universosque. Inde vineæ quoque cœptæ agi cuniculique: nec ad varios conatus hostium aut vis ulla, aut ars deerat. Socii Romanorum propugnacula adversus vineas statuere, transversis cuniculis hostium cuniculos excipere, et palam et clam cœptis obviam ire; donec pudor etiam Annibalem ab incepto avertit; castrisque communitis, ac præsidio modico inposito, ne omissa res videretur, in hiberna Capuam concessit. Ibi partem majorem hiemis exercitum in tectis habuit, adversus omnia humana mala sæpe ac diu duratum, bonis inexpertum atque insuetum: itaque, quos nulla mali vicerat vis, perdidere nimia bona ac voluptates inmodicæ; et eo inpensius, quo avidius ex insolentia in eas se merserant.

lui-même contre une nouvelle irruption des cohortes. Enfin Annibal vient camper en face même des murailles, et se dispose à déployer contre une petite place, contre une faible garnison, toutes ses troupes, tous les efforts d'une armée. Dans une attaque qu'il pressait avec vigueur, tandis que ses soldats formaient la chaîne autour des remparts, il perdit quelques guerriers, et des plus braves, qui furent atteints du haut de la muraille et des tours. Les assiégés, dans une sortie qu'ils tentèrent à leur tour, faillirent avoir la retraite coupée par les éléphans qu'il fit marcher contre eux : ils rentrèrent en désordre dans la ville, après une perte assez considérable, vu leur petit nombre ; elle l'eût été plus encore, sans la nuit qui mit fin au combat. Le lendemain, les Africains coururent à l'assaut avec le plus vif empressement, surtout après la promesse d'une couronne d'or murale : Annibal marchait à leur tête, reprochant aux vainqueurs de Sagonte leur mollesse devant une place située en plaine, rappelant à chacun en particulier, et à tous en général, Cannes, Trasimène et Trébie. On fit jouer ensuite les mantelets et les mines; mais les diverses tentatives de l'ennemi étaient paralysées par toutes les ressources du courage et par celles de l'art. Les alliés de Rome dressèrent des machines contre les mantelets; les mines furent contre-minées; les attaques ouvertes étaient repoussées, les attaques secrètes prévenues : enfin la honte détourna Annibal lui-même de son entreprise; il fortifia son camp, y laissa un corps de troupes, pour n'avoir pas l'air de renoncer à ses desseins, et alla prendre ses quartiers d'hiver à Capoue. Son armée y resta la majeure partie de la mauvaise saison, cantonnée dans les maisons de la ville : elle était

Somnus enim, et vinum, et epulæ, et scorta, balineaque, et otium, consuetudine in dies blandius, ita enervaverunt corpora animosque, ut magis deinde præteritæ victoriæ eos, quam præsentes tutarentur vires; majusque id peccatum ducis apud peritos artium militarium haberetur, quam quod non ex cannensi acie protinus ad urbem romanam duxisset; illa enim cunctatio distulisse modo victoriam videri potuit; hic error vires ademisse ad vincendum. Itaque, hercule, velut si cum alio exercitu a Capua exiret, nihil usquam pristinæ disciplinæ tenuit; nam et redierunt plerique scortis inpliciti : et, ubi primum sub pellibus haberi cœpti sunt, viaque et alius militaris labor excepit, tironum modo, corporibus animisque deficiebant : et deinde, per omne æstivorum tempus, magna pars sine commeatibus ab signis dilabebantur : neque aliæ latebræ, quam Capua, desertoribus erant.

XIX. Ceterum, mitescente jam hieme, educto ex hibernis milite, Casilinum redit; ubi, quamquam ab obpugnatione cessatum erat, obsidio tamen continuata

endurcie contre toutes les misères de la vie, qu'elle avait souvent et long-temps supportées; mais les délices la trouvaient sans force et sans expérience. Aussi, ces Africains, que l'excès des maux n'avait jamais pu vaincre, se perdirent au sein de l'abondance et des voluptés, par l'avidité extrême avec laquelle ils se plongèrent dans des plaisirs auxquels la nouveauté prêtait tant de charmes. Le sommeil, le vin, la bonne chère, les courtisanes, les bains, l'inaction, que l'habitude rend plus douce de jour en jour, les énervèrent tellement au physique et au moral, que depuis ils se soutinrent plutôt par leurs victoires passées que par leurs forces présentes; et cette faute du général carthaginois parut aux yeux des capitaines expérimentés plus grave encore que celle de ne pas avoir marché sur Rome, après la bataille de Cannes. L'une, en effet, put sembler seulement un retard apporté à la victoire; l'autre, une erreur funeste, qui ravit à Annibal les moyens de vaincre. Aussi son armée, devenue tout autre, au sortir de Capoue, ne conserva plus aucune trace de son ancienne discipline. La plupart des soldats traînèrent avec eux des maîtresses attachées à leurs pas : lorsqu'il fallut camper sous la tente, et reprendre la fatigue des marches et des autres travaux militaires, tels que de nouvelles recrues, ils manquaient de force et de courage : ensuite, pendant toute la campagne, une grande partie s'absentait, sans congés, loin de ses drapeaux; et Capoue, toujours Capoue, était la retraite où venaient se cacher ces déserteurs.

XIX. Déjà la saison avait commencé à s'adoucir : Annibal fait sortir ses troupes de leurs cantonnemens, et retourne à Casilinum, dont le siège, il est vrai, avait été suspendu, mais dont le blocus, continué sans relâ-

oppidanos præsidiumque ad ultimum inopiæ adduxerat. Castris romanis Ti. Sempronius præerat, dictatore auspiciorum repetendorum caussa profecto Romam. Marcellum, et ipsum cupientem ferre auxilium obsessis, et Vulturnus amnis inflatus aquis, et preces Nolanorum atque Acerranorum tenebant, Campanos timentium, si præsidium romanum abscessisset. Gracchus, adsidens tantum Casilino, quia prædictum erat dictatoris, ne quid absente eo rei gereret, nihil movebat: quamquam, quæ facile omnem patientiam vincerent, nunciabantur a Casilino; nam et, præcipitasse se quosdam non tolerantes famem, constabat; et stare inermes in muris, nuda corpora ad missilium telorum ictus præbentes. Ea ægre patiens Gracchus, quum neque pugnam conserere dictatoris injussu auderet (pugnandum autem esse, si palam frumentum inportaret, videbat), neque clam inportandi spes esset, farre, ex agris circa undique convecto, quum complura dolia complesset, nuncium ad magistratum Casilinum misit, ut exciperent dolia, quæ amnis deferret. Insequenti nocte, intentis omnibus in flumen ac spem ab nuncio romano factam, dolia medio missa amni defluxerunt: æqualiter inter omnes frumentum divisum. Id, postero quoque die ac tertio, factum est; nocte et mittebantur et perveniebant: eo custodias hostium fallebant. Imbribus deinde conti-

che, avait réduit les habitans et la garnison aux dernières extrémités. Ti. Sempronius commandait l'armée romaine, en l'absence du dictateur, parti pour aller reprendre à Rome les auspices. Comme Marcellus, il aurait désiré porter secours aux assiégés; mais Marcellus était arrêté par les débordemens du Vulturne, et par les prières des habitans de Nole et des réfugiés d'Acerra, qui redoutaient les Campaniens, si les troupes romaines venaient à s'éloigner. Gracchus, posté seulement auprès de Casilinum, et retenu par l'ordre du dictateur, qui lui avait défendu de rien entreprendre en son absence, restait dans l'inaction, bien qu'une patience à toute épreuve eût tenu difficilement contre les nouvelles qui arrivaient de la place. Des soldats s'étaient précipités du haut des murs, ne pouvant plus résister aux horreurs de la faim; c'était un fait constant : d'autres se tenaient sur les remparts, sans cuirasse, sans bouclier, s'exposant ainsi nus à tous les traits de l'ennemi. Gracchus, à ces récits, était pénétré de douleur; mais il n'osait, contre le commandement formel du dictateur, risquer une action, et il la voyait inévitable, s'il tentait de faire passer ouvertement des vivres aux assiégés : toutefois, malgré le peu d'espoir qu'il avait de leur en procurer furtivement, il fait ramasser tout ce qui se trouvait de blé dans les campagnes voisines, en remplit une grande quantité de tonneaux, et donne avis au magistrat de Casilinum de recevoir les tonneaux que lui apporterait le courant du fleuve. La nuit suivante, les assiégés, les yeux fixés sur la rivière, tout à l'espérance qu'avait fait naître l'émissaire des Romains, virent arriver les tonneaux par le milieu du canal : le blé fut partagé également entre tous. Le lendemain et le sur-

nuis citatior solito amnis, transverso vortice dolia inpulit ad ripam, quam hostes servabant. Ibi hærentia inter obnata ripis salicta conspiciuntur : nunciatumque Annibali est, et deinde intentiore custodia cautum, ne quid falleret Vulturno ad urbem missum. Nuces tamen fusæ ab romanis castris, quum medio amni ad Casilinum defluerent, cratibus excipiebantur. Postremo, ad id ventum inopiæ est, ut lora detractasque scutis pelles, ubi fervida mollissent aqua, mandere conarentur, nec muribus aliove animali abstinerent, et omne herbarum radicumque genus aggeribus infimis muri eruerent; et, quum hostes obarassent, quidquid herbidi terreni extra murum erat, raporum semen injecerunt, ut Annibal, « Eone usque, dum ea nascantur, ad Casilinum sessurus sum? » exclamaret : et, qui nullam antea pactionem auribus admiserat, tum demum agi secum est passus de redemtione liberorum capitum. Septunces auri in singulos pretium convenit. Fide accepta, sese tradiderunt : donec omne aurum persolutum est, in vinculis habiti; tum remissi Cumas cum fide. Id verius est, quam ab equite in abeuntes inmisso interfectos. Prænestini maxima pars fuere; ex quingentis septuaginta, qui in præsidio fuerunt, minus dimidium ferrum famesque absumsit : ceteri incolumes Præneste cum prætore suo Manicio (scriba is antea fuerat) redierunt. Statua ejus

lendemain, la même manœuvre fut répétée; les tonneaux partaient, arrivaient de nuit, et, par là, échappaient à la vigilance des sentinelles ennemies. Mais ensuite, des pluies continuelles donnèrent au courant une rapidité extraordinaire, et les eaux, dans leurs tourbillons, détournèrent les tonneaux, et les portèrent du côté que gardaient les Carthaginois. On les y aperçut arrêtés au milieu des saules qui bordaient le rivage, et l'on en avertit Annibal, qui, dès cet instant, prit des précautions si exactes, que rien ne pénétra plus dans la ville par le Vulturne. Cependant, du camp romain, on jeta, dans le fleuve, des noix qui, portées jusqu'à la ville par le courant, étaient recueillies avec des claies. Enfin, l'on fut réduit à un tel excès de détresse, qu'on arracha les lanières et les cuirs des boucliers; on les amollissait dans l'eau bouillante, on essayait de les manger; on ne s'abstint ni des rats, ni des autres animaux; toutes les plantes, toutes les racines qui croissaient au bas des murailles, furent arrachées, et lorsque l'ennemi eut fait passer la charrue sur le terrain en dehors des murs, afin de détruire tout ce qu'il y avait d'herbes, les assiégés y semèrent de la graine de raves. Alors Annibal s'écria : « Veulent-ils donc m'arrêter devant Casilinum, jusqu'à ce qu'elles soient poussées? » Et lui, qui jusque là n'avait voulu prêter l'oreille à aucune capitulation, permit enfin que l'on traitât avec lui du rachat de tous les hommes libres. Sept onces d'or par tête furent la rançon qu'il fixa. La convention signée, ils se rendirent; jusqu'à entier paiement, on les retint dans les fers; puis on les renvoya à Cumes, suivant la promesse d'Annibal. Ce récit est plus exact que ce que l'on a débité, qu'il avait fait re-

indicio fuit, Præneste in foro statuta, loricata, amicta toga, velato capite; et tria signa cum titulo lamnæ æneæ inscripto, *Manicium pro militibus, qui Casilini in præsidio fuerint, votum vovisse.* Idem titulus tribus signis in æde Fortunæ positis fuit subjectus.

XX. Casilinum oppidum redditum Campanis est, firmatum septingentorum militum de exercitu Annibalis præsidio; ne, ubi Pœnus inde abscessisset, Romani obpugnarent. Prænestinis militibus senatus romanus duplex stipendium et quinquennii militiæ vacationem decrevit; civitate quum donarentur ob virtutem, non mutaverunt. Perusinorum casus obscurior fama est; quia nec ipsorum monumento ullo est inlustratus, nec decreto Romanorum. Eodem tempore Petelinos, qui uni ex Bruttiis manserant in amicitia romana, non Carthaginienses modo, qui regionem obtinebant, sed Bruttii quoque ceteri, ob separata ab se consilia, obpugnabant. Quibus quum obsistere malis nequirent Petelini, legatos Romam ad

courir après eux sa cavalerie qui les avait massacrés. C'étaient des Prénestins, pour la plupart : sur cinq cent soixante-dix qu'ils se trouvaient dans la garnison, un peu moins de la moitié périt par le fer et la faim; les autres retournèrent sains et saufs à Préneste, avec leur préteur Manicius, auparavant greffier. La preuve en est dans une statue de ce Manicius, que l'on voit dans le forum de Préneste, où le guerrier est représenté en cuirasse, vêtu d'une toge, la tête voilée, et entouré de trois autres figures; on lit cette inscription gravée sur une tablette d'airain : *Manicius avait fait le vœu solennel de cette offrande, pour les soldats de la garnison de Casilinum*. La même inscription se retrouve aussi au pied de trois statues placées dans le temple de la Fortune.

XX. La ville de Casilinum fut rendue aux Campaniens, forte d'une garnison de sept cents hommes de l'armée d'Annibal, de peur qu'après le départ des Carthaginois les Romains ne voulussent la reprendre. Le sénat de Rome accorda, par un décret, aux soldats de Préneste une double paie, et une exemption de service pour cinq ans. On leur donnait, à cause de leur courage, le droit de cité romaine; ils ne voulurent point renoncer au titre de citoyens de Préneste. Ce qui concerne les Pérusiens est enveloppé de plus d'obscurité, parce que ni monument de leur part, ni décret du sénat ne vient répandre quelque clarté sur ces ténèbres. A la même époque, les Pételiens, les seuls des Bruttiens qui fussent restés fidèles à leur alliance avec les Romains, se voyaient assiégés et par les Carthaginois, maîtres de tout le pays, et par les autres Bruttiens, irrités de ce qu'ils avaient séparé leurs intérêts de ceux de la nation. Dans l'im-

præsidium petendum miserunt; quorum preces lacrymæque (in questus enim flebiles, quum sibimet ipsi consulere jussi sunt, sese in vestibulo curiæ profuderunt) ingentem misericordiam patribus ac populo moverunt; consultique iterum a M'. Pomponio prætore patres, circumspectis omnibus imperii viribus, fateri coacti, nihil jam longinquis sociis in se præsidii esse, redire domum, fideque ad ultimum expleta, consulere sibimet ipsos in reliquum præsenti fortuna jusserunt. Hæc postquam renunciata legatio Petelinis est, tantus repente mœror pavorque senatum eorum cepit, ut pars profugiendi, qua quisque posset, ac deserendæ urbis auctores essent; pars, quando deserti a veteribus sociis essent, adjungendi se ceteris Bruttiis, ac per eos dedendi Annibali. Vicit tamen ea pars, quæ nihil raptim nec temere agendum, consulendumque de integro censuit. Re laxata, postero die, per minorem trepidationem tenuerunt optimates, ut, convectis omnibus ex agris, urbem ac muros firmarent.

XXI. Per idem fere tempus, literæ ex Sicilia Sardiniaque Romam adlatæ. Priores ex Sicilia T. Otacilii proprætoris in senatu recitatæ sunt: « P. Furium prætorem

possibilité de faire face à tant d'ennemis, ils envoyèrent à Rome demander du secours. Les prières et les larmes de leurs députés, qui se répandirent en plaintes lamentables dans le vestibule du sénat, dès qu'on leur eut annoncé qu'ils eussent à pourvoir eux-mêmes à leur défense, touchèrent de la plus vive compassion le sénat et le peuple. Le préteur M'. Pomponius mit de nouveau leur demande en délibération : mais le sénat, après avoir passé en revue toutes les forces de l'empire, fut contraint d'avouer qu'il n'en restait plus, pour protéger des alliés à une telle distance : on les engagea donc à retourner dans leur patrie, et, après avoir rempli jusqu'à la fin les devoirs d'une amitié constante, à ne plus consulter qu'eux-mêmes, dans la conjoncture présente, sur les mesures à prendre pour l'avenir. Le rapport de cette ambassade saisit, dans le premier moment, les Pételiens d'une douleur si vive, d'une consternation si profonde, que, dans le sénat, les uns opinaient pour que l'on quittât la place, et que l'on se réfugiât où l'on pourrait ; d'autres, puisqu'on était abandonné par d'anciens alliés, voulaient qu'on eût recours à la médiation des autres Bruttiens, pour se livrer ainsi à Annibal. Un troisième avis prévalut, celui de ne rien faire à la hâte, au hasard, mais d'ajourner la délibération. Le lendemain, la question fut envisagée avec moins de trouble, et les chefs décidèrent que tout ce qui se trouvait dans la campagne serait transporté dans la ville, dont on mettrait les remparts en état de défense.

XXI. A peu près à cette époque, des lettres de Sicile et de Sardaigne furent apportées à Rome. On commença par faire au sénat la lecture de celle de T. Otacilius, propréteur de Sicile ; il mandait que le préteur

cum classe ex Africa Lilybæum venisse : ipsum graviter saucium in discrimine ultimo vitæ esse. Militi et navalibus sociis neque stipendium, neque frumentum ad diem dari; neque, unde detur, esse. Magnopere suadere, ut quam primum ea mittantur; sibique, si ita videatur, ex novis prætoribus successorem mittant. » Eademque ferme de stipendio frumentoque ab A. Cornelio Mammula proprætore ex Sardinia scripta. Responsum utrisque, non esse, unde mitteretur; jussique ipsi classibus atque exercitibus suis consulere. T. Otacilius, ad unicum subsidium populi romani Hieronem legatos quum misisset, in stipendium, quanti argenti opus fuit, et sex mensium frumentum accepit. Cornelio in Sardinia civitates sociæ benigne contulerunt. Et Romæ quoque, propter penuriam argenti, triumviri mensarii, rogatione M. Minucii tribuni plebis, facti, L. Æmilius Papus, qui consul censorque fuerat, et M. Atilius Regulus, qui bis consul fuerat, et L. Scribonius Libo, qui tum tribunus plebis erat. Et duumviri creati, M. et C. Atilii, ædem Concordiæ, quam L. Manlius prætor voverat, dedicaverunt. Et tres pontifices creati, Q. Cæcilius Metellus, et Q. Fabius Maximus, et Q. Fulvius Flaccus, in locum P. Scantinii demortui, et L. Æmilii Paulli consulis, et Q. Ælii Pæti, qui ceciderant pugna cannensi.

XXII. Quum cetera, quæ continuis cladibus fortuna

P. Furius était arrivé d'Afrique à Lilybée avec sa flotte; il était grièvement blessé, et sa vie courait le plus grand danger. Il n'y avait plus désormais ni argent, ni blé, pour le soldat et pour les équipages; l'on ne savait où en trouver. Il recommandait instamment qu'on lui en expédiât au plus tôt, et, s'ils le jugeaient convenable, qu'on lui choisît un successeur parmi les nouveaux préteurs. Presque les mêmes demandes de blé et d'argent étaient faites par A. Cornelius Mammula, propréteur de Sardaigne. On leur répondit à l'un et à l'autre, qu'il était impossible de leur faire ces envois, et qu'ils eussent à pourvoir eux-mêmes aux besoins de leurs flottes et de leurs troupes. T. Otacilius députa vers Hiéron, cet allié qui jamais ne manqua au peuple romain; il en reçut l'argent nécessaire pour la solde, et du blé pour six mois. Les villes alliées en Sardaigne fournirent généreusement ce que réclamait Cornelius. A Rome aussi, la disette d'argent se faisait sentir. Sur la proposition du tribun du peuple, M. Minucius, on créa des triumvirs, chargés de recevoir les avances qui seraient faites. Ce furent L. Émilius Papus, qui avait été consul et censeur, M. Atilius Regulus, qui avait été deux fois consul, et L. Scribonius Libo, alors tribun du peuple. On nomma aussi des décemvirs, M. et C. Atilius, pour faire la dédicace du temple de la Concorde, dont L. Manlius avait fait le vœu pendant sa préture; puis trois pontifes, Q. Cécilius Metellus, Q. Fabius Maximus et Q. Fulvius Flaccus, à la place de P. Scantinius, mort naturellement, du consul L. Paul Émile et de Q. Élius Pétus, tués à la bataille de Cannes.

XXII. Après avoir, autant que le pouvait la pru-

minuerat, quantum consiliis humanis adsequi poterant, patres explessent; tandem se quoque et solitudinem curiæ, paucitatemque convenientium ad publicum consilium respexerunt; neque enim, post L. Æmilium et C. Flaminium censores, senatus lectus fuerat, quum tantum senatorum adversæ pugnæ, ad hoc sui quemque casus per quinquennium absumsissent. Quum de ea re M'. Pomponius prætor, dictatore post Casilinum amissum profecto jam ad exercitum, exposcentibus cunctis, retulisset; tum Sp. Carvilius, quum longa oratione non solum inopiam, sed paucitatem etiam civium e quibus in patres legerentur, conquestus esset, explendi senatus caussa, et jungendi arctius latini nominis cum populo romano, magnopere se suadere dixit, ut ex singulis populis Latinorum, binis senatoribus, si patres romani censuissent, civitas daretur, atque in demortuorum locum in senatum legerentur. Eam sententiam haud æquioribus animis, quam ipsorum quondam postulatum Latinorum, patres audierunt : et, quum fremitus indignantium tota curia esset, et præcipue Manlius « esse etiam nunc stirpis ejus virum, diceret, ex qua quondam in Capitolio consul minatus esset, quem Latinum in curia vidisset, eum sua manu se interfecturum; » Q. Fabius Maximus: « Numquam rei ullius alieniore tempore mentionem factam in senatu, dixit, quam inter tam suspensos sociorum

dence humaine, comblé les vides qu'avait formés dans l'empire cette suite non interrompue de désastres, les sénateurs tournèrent enfin leurs regards sur eux-mêmes, sur la solitude de la curie, sur le petit nombre des membres qui formaient le conseil public. En effet, depuis la censure de L. Émilius et de C. Flaminius, on n'avait point complété le sénat, bien que, pendant ces cinq années, beaucoup de sénateurs eussent été enlevés, soit par tant de batailles meurtrières, soit par les accidens ordinaires de la vie. Le préteur M'. Pomponius, à la place du dictateur qui, depuis la perte de Casilinum, était déjà reparti pour son armée, sur la demande générale, mit cette affaire en délibération : alors Sp. Carvilius, après avoir déploré, dans un long discours, et le peu de ressources, et le petit nombre même des citoyens, afin de compléter le sénat, et de s'attacher plus étroitement la confédération des Latins, conseilla, comme une mesure de la plus haute politique, de donner, si l'assemblée le jugeait convenable, le droit de cité romaine à deux sénateurs de chaque peuple du Latium, et de les admettre ensuite dans le sénat, à la place de ceux que l'on avait perdus. Cette proposition n'excita pas moins de soulèvement que l'ancienne demande faite par les Latins eux-mêmes : un murmure d'indignation éclata dans toute la salle; et Manlius, élevant la voix plus que les autres, déclara « qu'il existait encore un descendant de ce consul, qui naguère, dans le Capitole, menaçait de tuer de sa propre main le premier Latin qu'il aurait vu dans la curie. » Q. Fabius Maximus dit alors que « jamais demande plus intempestive n'avait été faite dans le sénat; dans un moment où les esprits des alliés étaient si inquiets et leur foi si

animos incertamque fidem id tactum, quod insuper sollicitaret eos. Eam unius hominis temerariam vocem silentio omnium exstinguendam esse: et, si quid umquam arcani sanctive ad silendum in curia fuerit, id omnium maxime tegendum, occulendum, obliviscendum, pro non dicto habendum esse.» Ita ejus rei obpressa mentio est. Dictatorem, qui censor ante fuisset, vetustissimusque ex eis, qui viverent, censoriis esset, creari placuit, qui senatum legeret: adcirique C. Terentium consulem ad dictatorem dicendum jusserunt: qui, quum ex Apulia, relicto ibi præsidio, magnis itineribus Romam redisset, nocte proxima, ut mos erat, M. Fabium Buteonem ex senatusconsulto sine magistro equitum dictatorem in sex menses dixit.

XXIII. Is, ubi cum lictoribus in rostra escendit, «neque duos dictatores tempore uno, quod numquam antea factum esset, probare se, dixit: neque dictatorem se sine magistro equitum: nec censoriam uni vim permissam, et eidem iterum: nec dictatori, nisi rei gerendæ caussa creato, in sex menses datum imperium. Quæ inmoderata fors, tempus ac necessitas fecerint, iis se modum inpositurum; nam neque senatu quemquam moturum ex iis, quos C. Flaminius, L. Æmilius censores in senatum legissent: transcribi tantum recitarique eos jussurum; ne penes unum hominem judicium arbitrium-

chancelante, fallait-il éveiller des prétentions qui ne pouvaient que les ébranler plus fortement encore? Ces paroles téméraires d'un seul homme devaient être étouffées par le silence de tous; et si jamais il y avait eu dans le sénat des mystères sacrés et impénétrables au dehors, c'était celui-là : on devait surtout le tenir caché, le taire, l'oublier, le regarder comme non avenu.» Cette motion fut donc ensevelie dans le silence. On fut d'avis de créer un dictateur qui déjà eût été censeur, et le plus ancien de ceux qui existaient alors, pour procéder à la nomination des sénateurs. Le consul Varron, mandé pour choisir le dictateur, laissa un corps de troupes dans l'Apulie, où il était, revint à Rome à grandes journées, et la nuit suivante, selon l'usage, l'élection fut faite. Varron, nomma d'après le sénatus-consulte, M. Fabius Buteo dictateur pour six mois, et sans maître de la cavalerie.

XXIII. Buteo, entouré de ses licteurs, monte à la tribune aux harangues, et déclare «qu'il n'approuve pas qu'il y ait deux dictateurs à la fois, ce qui jusque là était sans exemple; ni qu'on l'ait nommé dictateur sans lui donner un maître de la cavalerie; ni que l'on ait investi un seul homme de toute la puissance censoriale, et, deux fois, le même personnage; ni qu'on ait étendu à six mois l'autorité d'un dictateur, qui n'avait point pour mission de commander les armées. Ces exigences immodérées que prescrivent la fatalité, le temps et la nécessité, il saura les restreindre dans de justes limites. D'abord, il ne changera pas, pour les sénateurs, une seule des nominations faites par les censeurs C. Flaminius et L. Émilius; il se bornera à transcrire et à lire les

que de fama ac moribus senatoris fuerit : et ita in demortuorum locum sublecturum, ut ordo ordini, non homo homini prælatus videretur.» Recitato vetere senatu, inde primos in demortuorum locum legit, qui, post L. Æmilium et C. Flaminium censores, curulem magistratum cepissent, necdum in senatum lecti essent; ut quisque eorum primus creatus erat : tum legit, qui ædiles, tribuni plebei, quæstoresve fuerant : tum ex iis, qui magistratus non cepissent, qui spolia ex hoste fixa domi haberent, aut civicam coronam accepissent. Ita, centum septuaginta septem cum ingenti adprobatione hominum in senatum lectis, extemplo se magistratu abdicavit, privatusque de rostris descendit, lictoribus abire jussis; turbæque se inmiscuit privatas agentium res, tempus hoc sedulo terens, ne deducendi sui caussa populum de foro abduceret : neque tamen elanguit cura hominum ea mora, frequentesque eum domum deduxerunt. Consul, nocte insequénti, ad exercitum rediit, non facto certiore senatu, ne comitiorum caussa in urbe retineretur.

XXIV. Postero die, consultus a M'. Pomponio prætore senatus decrevit, dictatori scribendum, uti, si e republica censeret esse, ad consules subrogandos veniret cum magistro equitum et prætore M. Marcello, ut ex iis

noms des anciennes listes, pour qu'un seul homme ne prononce pas arbitrairement sur les mœurs et sur la réputation d'un sénateur : et, quant au remplacement des morts, il se réglera, pour la préférence, sur le rang, et non sur les prédilections individuelles. » Lorsqu'on eut achevé la lecture de l'ancienne liste, il choisit, en premier lieu, pour remplacer les morts, ceux qui, depuis la censure de L. Émilius et de C. Flaminius, avaient occupé des magistratures curules, sans avoir encore été incorporés dans le sénat : chacun d'eux fut appelé, suivant la date de sa magistrature. Il nomma ensuite ceux qui avaient été édiles, tribuns du peuple, ou questeurs; puis, après les magistrats, ceux dont les maisons étaient ornées des dépouilles de l'ennemi, ceux qui avaient mérité la couronne civique. Lorsqu'il eut ainsi élu cent soixante-dix-sept sénateurs, avec l'approbation générale, il abdiqua aussitôt la dictature; simple particulier, il descendit de la tribune; il avait congédié ses licteurs. Il alla se mêler à la foule des citoyens qui s'occupaient de leurs affaires privées, et affecta de s'arrêter long-temps, pour ne point détourner du forum le peuple qui eût été tenté de le reconduire : mais ce délai même ne ralentit pas le zèle des citoyens, dont un cortège nombreux le ramena dans sa maison. Le consul repartit la nuit suivante pour son armée, sans avoir prévenu le sénat, dans la crainte qu'on ne le retînt pour les comices.

XXIV. Le lendemain, le sénat, sur une proposition du préteur M'. Pomponius, décréta qu'on écrirait au dictateur de venir, s'il le jugeait avantageux à la république, pour la nomination des consuls, et d'amener avec lui le maître de la cavalerie et le préteur M. Mar-

præsentibus noscere patres possent, quo statu respublica esset, consiliaque ex rebus caperent. Qui adciti erant, omnes venerunt, relictis legatis, qui legionibus præessent. Dictator, de se pauca ac modice locutus, in magistrum equitum, Ti. Sempronium Gracchum, magnam partem gloriæ vertit; comitiaque edixit, quibus L. Postumius tertium absens, qui tum Galliam provinciam obtinebat, et Ti. Sempronius Gracchus, qui tum magister equitum et ædilis curulis erat, consules crearentur. Prætores inde creati, M. Valerius Lævinus, Ap. Claudius Pulcher, Q. Fulvius Flaccus, Q. Mucius Scævola. Dictator, creatis magistratibus, Teanum in hiberna ad exercitum rediit, relicto magistro equitum Romæ: qui, quum post paucos dies magistratum initurus esset, de exercitibus scribendis comparandisque in annum patres consuleret. Quum eæ res maxime agerentur, nova clades nunciata, aliam super aliam cumulante in eum annum fortuna: L. Postumium, consulem designatum, in Gallia ipsum atque exercitum deletos. Silva erat vasta (Litanam Galli vocabant), qua exercitum traducturus erat; ejus silvæ dextra lævaque circa viam Galli arbores ita inciderant, ut inmotæ starent, momento levi impulsæ occiderent. Legiones duas romanas habebat Postumius, sociumque ab supero mari tantum conscripserat, ut viginti quinque millia armatorum in agros

cellus, afin qu'on pût connaître d'eux-mêmes l'état réel des choses, et prendre des mesures en conséquence. Ils se rendirent tous à cet appel : des lieutenans furent chargés de commander en leur absence. Le dictateur parla peu de lui, et avec modestie; il attribua au maître de la cavalerie, Ti. Sempronius Gracchus, presque tout le mérite des succès; il fixa le jour des comices, où L. Postumius fut nommé consul, pour la troisième fois, avec Ti. Sempronius Gracchus; le premier était alors absent, et avait le département de la Gaule; le second était à la fois maître de la cavalerie et édile curule. On choisit ensuite pour préteur M. Valerius Lévinus, Ap. Claudius Pulcher, Q. Fulvius Flaccus, Q. Mucius Scévola. Le dictateur, après les élections, alla rejoindre son armée dans ses cantonnemens, à Teanum, et laissa à Rome le maître de la cavalerie, qui, peu de jours après, devait entrer en fonctions, et avait besoin de régler, avec le sénat, la formation et la destination des armées pour l'année. Tandis que l'on pressait vivement ces préparatifs, on apprit un nouveau désastre, comme si la fortune eût pris plaisir à accumuler tous les malheurs sur une même époque. L. Postumius, consul désigné, avait péri dans la Gaule avec toutes ses troupes. Une vaste forêt, nommée Litana par les Gaulois, devait être traversée par l'armée romaine; à droite et à gauche du chemin qui la sépare, les Gaulois avaient coupé les arbres, de manière qu'ils restassent encore debout, mais qu'un léger mouvement suffît pour les faire tomber. Postumius avait deux légions; et, de plus, il avait levé, du côté de la mer Supérieure, un si grand nombre d'alliés, que son armée était forte de vingt-cinq mille hommes, lorsqu'il entra

hostium induxerit. Galli oram extremæ silvæ quum circumsedissent, ubi intravit agmen saltum, tum extremas arborum succisarum inpellunt; quæ, alia in aliam, instabilem per se ac male hærentem, incidentes ancipiti strage arma, viros, equos obruerunt, ut vix decem homines effugerent. Nam quum exanimati plerique essent arborum truncis fragmentisque ramorum, ceteram quoque multitudinem, inopinato malo trepidam, Galli, saltum omnem armati circumsedentes, interfecerunt; paucis e tanto numero captis, qui, fluminis pontem petentes, obsesso ante ab hostibus ponte interclusi sunt. Ibi Postumius, omni vi, ne caperetur, dimicans, obcubuit; spolia corporis caputque ducis præcisum Boii ovantes templo, quod sanctissimum est apud eos, intulere: purgato inde capite, ut mos iis est, calvam auro cælavere; idque sacrum vas iis erat, quo solemnibus libarent: poculumque idem sacerdoti esse, ac templi antistitibus. Præda quoque haud minor Gallis, quam victoria, fuit; nam etsi magna pars animalium strage silvæ obpressa erat, tamen ceteræ res, quia nihil dissipatum fuga est, stratæ per omnem jacentis agminis ordinem inventæ sunt.

XXV. Hac nunciata clade, quum per dies multos in tanto pavore fuisset civitas, ut, tabernis clausis, velut

sur le territoire ennemi. Les Gaulois, qui s'étaient embusqués sur la lisière, à l'extrémité de la forêt, n'ont pas plus tôt vu les Romains engagés dans cette gorge étroite, qu'ils donnent l'impulsion aux arbres les plus éloignés de la route. Ceux-ci roulent de proche en proche sur les autres déjà si peu stables, si fragiles par eux-mêmes ; et cet amas confus vient écraser armes, soldats, chevaux; dix hommes à peine parvinrent à se sauver. En effet, le plus grand nombre périt sur-le-champ, étouffé sous les troncs d'arbres, sous les éclats des branches; et le reste, dans le trouble qu'avait fait naître cet effroi subit, fut massacré par les Gaulois, qui bordaient en armes toute la longueur du défilé. Quelques-uns seulement furent faits prisonniers, lorsque, cherchant à regagner le pont du fleuve, ils le trouvèrent occupé d'avance par l'ennemi. Ce fut là que Postumius, combattant avec vaillance, pour ne point se laisser prendre, trouva la mort. On le dépouilla, on lui coupa la tête, et ce trophée sanglant fut porté par les Boiens dans le temple le plus vénéré de leur nation. Le crâne, nettoyé, fut entouré d'or, selon la coutume de ces peuples, leur servit de vase sacré dans les libations des fêtes solennelles, et devint la coupe du grand-prêtre et des desservans du temple. Le butin fut, pour les Gaulois, aussi considérable que la victoire même; car, à l'exception des animaux qui, en grande partie, avaient été écrasés par la chute de la forêt, ils profitèrent du reste, parce que la fuite n'en avait rien dispersé; ils n'eurent donc qu'à suivre les traces des cadavres, pour le retrouver tout entier.

XXV. A la nouvelle de ce désastre, il y eut, à Rome, pendant plusieurs jours, une telle consternation, que

nocturna solitudine per urbem acta, senatus ædilibus negotium daret, ut urbem circumirent, aperirique tabernas, et mœstitiæ publicæ speciem urbi demi juberent; tum Ti. Sempronius senatum habuit, consolatusque patres est, et adhortatus, «ne, qui cannensi ruinæ non subcubuissent, ad minores calamitates animos submitterent; quod ad carthaginienses hostes Annibalemque adtinet, prospera modo essent, sicut speraret futura, gallicum bellum et omitti tuto et differri posse: ultionemque eam fraudis in deorum ac populi romani potestate fore. De hoste pœno exercitibusque, per quos id bellum gereretur, consultandum atque agitandum.» Ipse primum, quid peditum equitumque, quid civium, quid sociorum in exercitu esset dictatoris, disseruit. Tum Marcellus suarum copiarum summam exposuit. Quid in Apulia cum C. Terentio consule esset, a peritis quæsitum est; nec, unde consulares exercitus satis firmi ad tantum bellum efficerentur, inibatur ratio. Itaque Galliam, quamquam stimulabat justa ira, omitti eo anno placuit. Exercitus dictatoris consuli decretus est. De exercitu Marcelli, qui eorum ex fuga cannensi essent, in Siciliam eos traduci, atque ibi militare, donec in Italia bellum esset, placuit; eodem ex dictatoris legionibus rejici militem minimi quemque roboris, nullo præstituto militiæ tempore, nisi quod stipendiorum legitimorum esset. Duæ

la vue des boutiques fermées offrait partout la solitude de la nuit : enfin, le sénat donna ordre aux édiles de parcourir tous les quartiers, de faire rouvrir les boutiques, et d'ôter à la ville cet aspect de désolation universelle. Alors Ti. Sempronius, dans l'assemblée du sénat, rassura les pères conscrits, et leur fit sentir « que des hommes qui n'avaient pas succombé sous les ruines de Cannes, ne devaient point laisser abattre leur courage par de moindres revers : pourvu que, du côté des Carthaginois et d'Annibal, on réussît, comme il l'espérait, on pouvait, sans préjudice, négliger et différer la guerre contre les Gaulois; la vengeance de cette perfidie appartiendrait tôt ou tard aux dieux et au peuple romain. Les ennemis à combattre, c'étaient les Carthaginois; les forces à leur opposer devaient être le but principal de leur délibération. » Il commença par présenter lui-même le tableau de l'armée du dictateur, infanterie, cavalerie, troupes romaines, alliés. Après lui, Marcellus fit de ses forces un semblable exposé. On s'informa à des gens bien instruits de ce qu'il y avait en Apulie avec le consul C. Terentius. Toutefois, on ne voyait pas encore là le moyen de former des armées consulaires assez imposantes pour une telle guerre. Aussi, malgré le juste ressentiment dont on était animé, on prit le parti de ne point songer à la Gaule cette année. L'armée du dictateur fut, par un décret, donnée au consul. On résolut de retirer des légions de Marcellus, tous ceux qui à Cannes avaient pris la fuite, et de les rejeter en Sicile, avec l'obligation d'y servir tant que l'on aurait la guerre en Italie. On fit passer aussi dans cette île les soldats du dictateur, qui offraient le moins de ressources, mais sans prescrire à leur service d'autre

legiones urbanæ alteri consuli, qui in locum L. Postumii subfectus esset, decretæ sunt : eumque, quum primum salvis auspiciis posset, creari placuit. Legiones præterea duas primo quoque tempore ex Sicilia adciri : atque inde consul, cui legiones urbanæ evenissent, militum sumeret quantum opus esset. C. Terentio consuli propagari in annum imperium : neque de eo exercitu, quem ad præsidium Apuliæ haberet, quidquam minui.

XXVI. Dum hæc in Italia geruntur adparanturque, nihilo segnius in Hispania bellum erat : sed ad eam diem magis prosperum Romanis. P. et Cn. Scipionibus inter se partitis copias, ut Cnæus terra, Publius navibus rem gereret; Asdrubal Pœnorum imperator, neutri parti virium satis fidens, procul ab hoste, intervallo ac locis tutus, tenebat se : quoad multum ac diu obtestanti quatuor millia peditum, et quingenti equites in supplementum missi ex Africa sunt. Tum, refecta tandem spe, castra propius hostem movit : classemque et ipse instrui pararique jubet, ad insulas maritimamque oram tutandam. In ipso inpetu movendarum de integro rerum, perculit eum præfectorum navium transitio : qui, post classem ad Iberum per pavorem desertam graviter increpiti, numquam deinde satis fidi aut duci, aut Carthaginiensium rebus fuerant. Fecerant hi transfugæ motum in Carpesiorum gente, desciverantque iis auc-

terme que celui fixé par les lois. On décréta deux nouvelles légions urbaines, destinées à rester sous les ordres du consul, que l'on nommerait à la place de L. Postumius, dès que les auspices le permettraient. En outre, on rappela au plus tôt de Sicile deux légions dans lesquelles le consul, investi du commandement des légions urbaines, pourrait prendre le nombre de soldats qui lui serait nécessaire. On prorogea pour un an l'autorité du consul C. Terentius, sans rien retrancher des forces qu'il avait pour la défense de l'Apulie.

XXVI. Ces évènemens, ces préparatifs en Italie, ne ralentissaient en rien la guerre en Espagne, où, jusqu'à ce jour, les Romains avaient été plus heureux. Les deux Scipions s'étaient partagé les troupes; Cnéus avait pris l'armée de terre, Publius l'armée navale. Asdrubal, général des Carthaginois, qui se sentait trop faible des deux côtés, se tenait dans des positions et à une distance où il ne pouvait être inquiété, jusqu'à ce qu'enfin, après les demandes les plus réitérées et les plus pressantes, on lui eût envoyé de l'Afrique quatre mille fantassins et cinq cents cavaliers. Reprenant alors de l'espoir, il rapprocha son camp de l'ennemi; il fit équiper et appareiller lui-même une flotte, pour protéger les îles et la côte maritime. Mais au moment même où il s'ébranlait pour donner à la guerre une impulsion toute nouvelle, il fut découragé par la défection des commandans des vaisseaux, qui, depuis les réprimandes sévères qu'on leur avait adressées pour le lâche abandon de la flotte auprès de l'Èbre, n'avaient jamais été bien dévoués, ni à Asdrubal, ni à la puissance de Carthage. Ces transfuges avaient causé un soulèvement dans la nation des Carpésiens, dont quelques villes

toribus urbes aliquot : una etiam ab ipsis vi capta fuerat. In eam gentem versum ab Romanis bellum est; infestoque exercitu Asdrubal ingressus agrum hostium, pro captæ ante dies paucos urbis mœnibus, Galbum, nobilem Carpesiorum ducem, cum valido exercitu castris sese tenentem, adgredi statuit. Præmissa igitur levi armatura, quæ eliceret hostes ad certamen, peditum partem ad depopulandum per agros passim dimisit, ut palantes exciperent. Simul et ad castra tumultus erat, et per agros fugaque et cædes; deinde undique diversis itineribus quum in castra se recepissent, adeo repente decessit animis pavor, ut non ad munimenta modo defendenda satis animorum esset, sed etiam ad lacessendum hostem prœlio. Erumpunt igitur agmine e castris, tripudiantes more suo; repentinaque eorum audacia terrorem hosti, paullo ante ultro lacessenti, incussit; itaque et ipse Asdrubal in collem satis arduum, tutum flumine etiam objecto, tum copias subducit, et præmissam levem armaturam equitesque palatos eodem recipit : nec aut colli aut flumini satis fidens, vallo castra permunit. In hoc alterno pavore, certamina aliquot sunt contracta; nec numida Hispano eques par fuit; nec jaculator maurus cætrato, velocitate pari, robore animi viriumque aliquantum præstanti.

XXVII. Postquam neque elicere Pœnum ad certamen

s'étaient insurgées à leur instigation; l'une même avait été prise par eux de vive force. Il fallut donc, au lieu des Romains, aller combattre ces peuples. Asdrubal, entré en ennemi sur leur territoire, résolut d'attaquer Galbus, célèbre chef des Carpésiens, qui, à la tête d'une armée formidable, campait alors au pied des murs de la ville qu'il avait emportée quelques jours auparavant. Et d'abord, il envoie en avant ses troupes légères pour attirer l'ennemi au combat; puis il détache plusieurs corps de cavalerie pour dévaster la campagne, et pour surprendre les divers pelotons qui s'y étaient dispersés. L'alarme est dans le camp; dans la campagne, la fuite et le carnage : mais ensuite, lorsque, par différens chemins, tous ces fuyards eurent regagné le camp, leur frayeur se dissipa si promptement, qu'ils se sentirent le courage et de défendre leurs lignes, et d'attaquer à leur tour les Carthaginois. Ils s'élancent donc en bataille, avec les cris et les bonds menaçans qui leur sont familiers, et cette audace si subite épouvante un ennemi, d'abord si fier agresseur. Aussi Asdrubal retire son armée sur une colline assez escarpée, défendue, d'ailleurs, par une rivière qui coulait au bas; il y rappelle les troupes légères qu'il avait détachées en avant, et ses corps de cavalerie; et, sans se croire assez protégé par la hauteur ou par la rivière, il fortifie son camp d'un rempart de palissades. Dans ce passage de l'effroi d'un parti à un autre, il y eut quelques escarmouches où la cavalerie numide ne put tenir contre la cavalerie espagnole, ni le Maure, avec ses traits, contre ces fantassins couverts de leur *cétra*, aussi agiles et plus intrépides, plus vigoureux que lui.

XXVII. Quand les Espagnols virent qu'ils ne pou-

obversati castris poterant, neque castrorum obpugnatio facilis erat; urbem Ascuam, quo, fines hostium ingrediens, Asdrubal frumentum commeatusque alios convexerat, vi capiunt, omnique circa agro potiuntur; nec jam aut in agmine, aut in castris, ullo imperio contineri. Quam ubi neglegentiam ex re, ut fit, bene gesta oriri senserat Asdrubal, cohortatus milites, ut palatos sine signis hostes adgrederentur, degressus colle, pergit ire acie instructa ad castra. Quem ut adesse tumultuose nunciavere fugientes ex speculis stationibusque, ad arma conclamatum est. Ut quisque arma ceperat, sine imperio, sine signo, incompositi, inordinati in prœlium ruunt. Jam primi conseruerant manus, quum alii catervatim currerent, alii nondum e castris exissent. Tamen primo ipsa audacia terruere hostem: deinde, rari in confertos inlati, quum paucitas parum tuta esset, respicere alii alios, et undique pulsi coire in orbem; et dum corporibus adplicantur, armaque armis jungunt, in artum compulsi, quum vix movendis armis satis spatii esset, corona hostium cincti, ad multum diei cæduntur. Exigua pars, eruptione facta, silvas ac montes petit: parique terrore et castra sunt deserta, et universa gens, postero die, in deditionem venit. Nec diu in pacato mansit; nam subinde ab Carthagine adlatum est, ut Asdrubal primo quoque tempore in Italiam exercitum duceret; quæ

vaient attirer les Carthaginois au combat, en venant les provoquer devant leurs palissades, et que l'attaque des retranchemens n'était pas facile, ils se portent sur Ascua, ville dont Asdrubal, à son entrée sur le territoire ennemi, avait fait son magasin général; ils la prennent d'assaut, et s'emparent de tout le pays environnant. Dès-lors, plus de force qui pût retenir ces barbares, soit dans leur marche, soit dans le camp. Asdrubal, qui s'est aperçu de cette négligence que produit presque toujours le succès, fait sentir à ses soldats combien il est aisé de battre des troupes ainsi dispersées, et qui ne reconnaissent plus leurs enseignes; il descend de la colline, il les mène, en bataille, droit au camp ennemi. Au premier avis de son approche, donné en tumulte par les sentinelles qui ont abandonné les postes où elles étaient en observation, on crie aux armes. A mesure qu'on les a prises, sans ordre, sans étendard, sans se former en ligne, ni même en compagnie, on se précipite au combat. Déjà les premiers en étaient venus aux mains, que d'autres accouraient par pelotons, et d'autres n'étaient pas encore sortis du camp. Cependant leur audace épouvante d'abord l'ennemi : mais ensuite, ces bandes clairsemées, qui s'attaquent à d'épais bataillons, s'alarment de leur petit nombre, et reculent en regardant en arrière; bientôt, chassés de toutes parts, ils se trouvent resserrés en un cercle étroit; là, le corps presse le corps, les armes touchent les armes, défilé terrible, où ils ont à peine la place de se mouvoir, où, enveloppés de tous côtés par l'ennemi, ils sont massacrés jusque bien avant dans le jour. Quelques-uns s'ouvrent un passage, et gagnent les forêts et les monts : et la même terreur qui fit abandonner le

vulgata res per Hispaniam omnium ferme animos ad Romanos avertit. Itaque Asdrubal extemplo litteras Carthaginem mittit, indicans, quanto fama profectionis suæ damno fuisset. « Si vero inde pergeret, priusquam Iberum transiret, Romanorum Hispaniam fore. Nam, præterquam quod nec præsidium, nec ducem haberet, quem relinqueret pro se; eos imperatores esse romanos, quibus vix æquis viribus resisti possit. Itaque si ulla Hispaniæ cura esset, successorem sibi cum valido exercitu mitterent: cui, ut omnia prospere evenirent, non tamen otiosam provinciam fore. »

XXVIII. Hæ litteræ quamquam primo admodum moverunt senatum; tamen, quia Italiæ cura prior potiorque erat, nihil de Asdrubale, neque de copiis ejus mutatum est. Himilco, cum exercitu justo et aucta classe, ad retinendam terra marique ac tuendam Hispaniam, est missus; qui, ut pedestres navalesque copias trajecit, castris communitis, navibusque subductis et vallo circumdatis, cum equitibus delectis ipse, quantum maxime adcelerare poterat, per dubios infestosque populos juxta intentus ad Asdrubalem pervenit. Quum decreta senatus mandataque exposuisset, atque edidicisset ipse in vicem, quemadmodum tractandum bellum in Hispania foret,

camp, força, le lendemain, la nation entière à se soumettre; mais elle ne resta pas long-temps dans ces dispositions pacifiques. Asdrubal reçut bientôt de Carthage l'ordre de passer au plus vite en Italie avec son armée. Cette nouvelle, répandue en Espagne, tourna presque tous les esprits du côté des Romains. Aussi Asdrubal se hâta de mander à Carthage le tort que le bruit de son départ avait fait à leur cause. « S'il l'effectuait, il n'aurait pas encore passé l'Èbre, que l'Espagne serait aux Romains. Outre qu'il n'y laisserait après lui ni soldats, ni chef pour la défendre, les généraux romains étaient si habiles, qu'à peine, avec des forces égales, on pourrait leur résister. Si donc l'on attachait quelque prix à l'Espagne, il fallait lui envoyer un successeur avec une puissante armée; et, en supposant que tout réussît selon ses désirs, cette province ne le laisserait cependant pas sans occupation. »

XXVIII. Cette lettre fit d'abord une impression profonde sur le sénat; cependant, comme l'Italie était le point principal, on ne changea rien à la destination d'Asdrubal et de son armée. Himilcon fut envoyé avec des troupes et un renfort de navires suffisant pour contenir l'Espagne et la défendre sur terre et sur mer. Dès qu'il a débarqué toute son armée, après avoir fortifié son camp, et retiré ses vaisseaux à sec dans un endroit flanqué de palissades, il se met en marche avec l'élite de sa cavalerie, redoublant de vitesse et de précaution, au milieu de ces peuples suspects et ennemis; enfin, il parvient à joindre Asdrubal. Il lui fit part des ordres et des instructions du sénat, et reçut à son tour les avis d'Asdrubal sur la manière de conduire la guerre en Espagne; il se hâte ensuite de regagner son camp;

retro in sua castra rediit; nulla re, quam celeritate, tutior, quod undique abierat, antequam consentirent. Asdrubal, priusquam moveret castra, pecunias imperat populis omnibus suæ ditionis, satis gnarus, Annibalem transitus quosdam pretio mercatum : nec auxilia gallica aliter, quam conducta, habuisse; inopem, tantum iter ingressum, vix penetraturum ad Alpes fuisse : pecuniis igitur raptim exactis, ad Iberum descendit. Decreta Carthaginiensium et Asdrubalis iter ubi ad Romanos sunt perlata, omnibus omissis rebus, ambo duces, junctis copiis, ire obviam cœptis atque obsistere parant; rati si Annibali, vix per se ipsi tolerando Italiæ hosti, Asdrubal dux atque hispaniensis exercitus esset junctus, illum romani finem imperii fore. His anxii curis, ad Iberum contrahunt copias; et, transito amne, quum diu consultassent, utrum castra castris conferrent, an satis haberent, sociis Carthaginiensium obpugnandis, morari ab itinere proposito hostem, urbem a propinquo flumine Iberam adpellatam, opulentissimam ea tempestate regionis ejus, obpugnare parant: quod ubi sensit Asdrubal, pro ope ferenda sociis, pergit ipse ire ad urbem, deditam nuper in fidem Romanorum, obpugnandam. Ita jam cœpta obsidio omissa ab Romanis est, et in ipsum Asdrubalem versum bellum.

il n'avait dû sa sûreté qu'à la célérité de sa marche; car il s'était retiré partout, avant de laisser à ses ennemis le temps de se concerter. Asdrubal, avant son départ, commande des contributions en espèces à tous les peuples qui reconnaissaient la domination de Carthage, sachant trop qu'Annibal avait plus d'une fois acheté le passage à prix d'or; qu'il ne s'était procuré qu'avec de l'or le secours des Gaulois; que, sans or, s'il avait tenté un trajet si immense, à peine il aurait pu parvenir seulement au pied des Alpes. Après avoir levé rapidement ces impôts, il descend vers l'Èbre. Dès que les Romains ont appris les ordres du sénat carthaginois et la marche d'Asdrubal, les deux Scipions, renonçant à toute autre entreprise, réunissent leurs forces, pour prévenir et traverser la marche du général africain; persuadés que si, dans un moment où Annibal seul était déjà pour l'Italie un ennemi si redoutable, Asdrubal, son frère, et l'armée d'Espagne venaient se joindre à lui, ce jour serait le dernier de la puissance romaine. Agités de ces pensées, ils rassemblent toutes leurs troupes sur les rives de l'Èbre : après avoir passé le fleuve et délibéré long-temps s'ils viendraient camper près d'Asdrubal, ou si, pour déranger le plan de sa marche, ils se contenteraient d'attaquer les villes alliées des Carthaginois, ils se préparent à faire le siège d'Ibéra, ville ainsi nommée du fleuve qui l'avoisine, et alors la plus riche de cette contrée. Asdrubal, qui a deviné leur dessein, au lieu de marcher au secours d'Ibéra, va lui-même assiéger une ville qui venait de se donner aux Romains. Dès-lors, les Scipions abandonnèrent le siège commencé, et tournèrent tous leurs efforts contre Asdrubal lui-même.

XXIX. Quinque millium intervallo castra distantia habuere paucos dies; nec sine levibus prœliis, nec ut in aciem exirent. Tandem, uno eodemque die, velut ex composito, utrimque signum pugnæ propositum est, atque omnibus copiis in campum descensum. Triplex stetit romana acies: velitum pars inter antesignanos locata, pars post signa accepta, equites cornua cinxere. Asdrubal mediam aciem Hispanis firmat: in cornibus, dextro Pœnos locat, lævo Afros mercenariorumque auxilia: equitum Numidas Pœnorum peditibus, ceteros Afris pro cornibus adponit: nec omnes Numidæ in dextro locati cornu, sed quibus, desultorum in modum, binos trahentibus equos inter acerrimam sæpe pugnam in recentem equum ex fesso armatis transsultare mos erat: tanta velocitas ipsis, tamque docile equorum genus est. Quum hoc modo instructi starent, imperatorum utriusque partis haud ferme dispares spes erant; nam ne multum quidem, aut numero, aut genere militum hi aut illi præstabant. Militibus longe dispar animus erat. Romanis enim, quamquam procul a patria pugnarent, facile persuaserant duces, pro Italia atque urbe romana eos pugnare. Itaque, velut quibus reditus in patriam eo discrimine pugnæ verteretur, obstinaverunt animis, vincere aut mori. Minus pertinaces viros habebat altera acies; nam maxima pars Hispani erant; qui vinci in Hispania,

XXIX. Les deux armées restèrent, pendant quelques jours, campées à cinq milles l'une de l'autre; il y eut bien de légères escarmouches, mais point d'action générale. Enfin, le même jour, comme de concert, le signal du combat fut donné dans les deux camps, et toutes les troupes descendirent en bataille dans la plaine. L'armée romaine fut rangée sur trois lignes : une partie des vélites fut entremêlée au premier rang, le reste placé après les enseignes; la cavalerie borda les deux ailes. Asdrubal met les Espagnols au centre, à l'aile droite les Carthaginois, à la gauche les Africains et les troupes mercenaires. Une partie de la cavalerie numide sert de soutien à l'infanterie carthaginoise, le reste aux Africains, devant les ailes. Et tous les Numides ne furent pas réservés pour l'aile droite; on prit seulement ceux qui ont l'habitude de mener toujours en laisse un second cheval, et qui souvent, au plus fort de la mêlée, sautent tout armés d'un cheval fatigué sur un cheval frais, tant est grande l'agilité du cavalier, la docilité de la monture! Telle était la disposition des deux armées : la confiance des généraux était à peu près égale; car presque point de différence, ni pour le nombre, ni pour l'espèce des troupes. Mais l'esprit des soldats était loin d'être le même : bien que les Romains combattissent loin de leur patrie, leurs chefs leur avaient facilement persuadé que c'était l'Italie et Rome même qu'ils défendaient en ce moment. Aussi, convaincus que leur retour dans leurs foyers dépendait de l'issue de la bataille, ils avaient pris la ferme résolution de vaincre ou de mourir. L'autre armée n'avait pas de soldats si décidés; la plupart étaient des Espagnols, qui aimaient mieux être vaincus en Espagne, que d'être

quam victores in Italiam trahi, malebant. Primo igitur concursu, quam vix pila conjecta essent, retulit pedem media acies, inferentibusque sese magno inpetu Romanis, terga vertit. Nihilo segnius in cornibus prœlium fuit: hinc Pœnus, hinc Afer urget; et velut in circumventos prœlio ancipiti pugnant. Sed quum in medium tota jam coisset romana acies, satis virium ad dimovenda hostium cornua habuit. Itaque duo diversa prœlia erant: utroque Romani, ut qui, pulsis tandem mediis, et numero et robore virorum præstarent, haud dubie superarunt. Magna vis hominum ibi occisa; et, nisi Hispani vixdum conserto prœlio tam effuse fugissent, perpauci ex tota superfuissent acie. Equestris pugna nulla admodum fuit; quia, simul inclinatam mediam aciem Mauri Numidæque viderunt, extemplo fuga effusa nuda cornua, elephantis quoque præ se actis, deseruere. Et Asdrubal, usque ad ultimum eventum pugnæ moratus, e media cæde cum paucis effugit. Castra Romani cepere atque diripuere. Ea pugna, si qua dubia in Hispania erant, Romanis adjunxit: Asdrubalique non modo in Italiam traducendi exercitus, sed ne manendi quidem satis tuto in Hispania, spem reliquit. Quæ postquam literis Scipionum Romæ vulgata sunt, non tam victoria, quam prohibito Asdrubalis in Italiam transitu, lætabantur.

XXX. Dum hæc in Hispania geruntur, Petelia in

traînés vainqueurs en Italie. Aussi, au premier choc, les traits à peine lancés, tout ce corps de bataille lâcha pied, et, à une vigoureuse attaque des Romains, il tourna le dos. Le combat n'en fut pas moins opiniâtre aux deux ailes : d'un côté les Carthaginois, de l'autre les Africains pressent les Romains qui se trouvent enveloppés par une double attaque. Mais bientôt l'armée romaine, qui s'était réunie tout entière vers le centre, eut assez de force pour ouvrir les ailes de l'ennemi. Il y avait donc deux combats divers : et, dans l'un et l'autre, les Romains, qui avaient enfoncé les centres, et qui alors se trouvaient supérieurs en nombre et en force, remportèrent une victoire non équivoque. Il y périt une grande quantité d'hommes, et si les Espagnols ne s'étaient pas enfuis avec précipitation dès le commencement de la bataille, bien peu seraient restés de toute cette armée. La cavalerie ne donna point; car, à l'aspect du centre qui pliait, les Maures et les Numides s'enfuirent avec confusion, laissant à nu les ailes, et poussant devant eux les éléphans. Asdrubal, qui était resté jusqu'à l'entière décision du combat, s'échappa du milieu du carnage avec une poignée de monde. Son camp fut pris et pillé par les Romains. Ce succès leur assura tout ce qui, en Espagne, hésitait encore, et vint ôter à Asdrubal tout espoir de passer en Italie avec son armée, et même de se maintenir en Espagne avec quelque sûreté. Ces nouvelles, répandues à Rome par une lettre des Scipions, causèrent une joie universelle, moins encore pour la victoire en elle-même, que parce qu'elle avait empêché le passage d'Asdrubal en Italie.

XXX. Tandis que ces évènemens ont lieu en Es-

Bruttiis, aliquot post mensibus, quam cœpta obpugnari erat, ab Himilcone, præfecto Annibalis, expugnata est. Multo sanguine ac vulneribus ea Pœnis victoria stetit: nec ulla magis vis obsessos, quam fames, expugnavit; absumtis enim frugum alimentis, carnisque omnis generis quadrupedum; sutrinæ postremo coriis, herbisque et radicibus, et corticibus teneris, strictisque rubis vixere; nec, antequam vires ad standum in muris ferendaque arma deerant, expugnati sunt. Recepta Petelia, Pœnus ad Consentiam copias traducit: quam, minus pertinaciter defensam, intra paucos dies in deditionem accepit. Iisdem ferme diebus, et Bruttiorum exercitus Crotonem, græcam urbem, circumsedit, opulentam quondam armis virisque, tum jam adeo multis magnisque cladibus adflictam, ut omnis ætatis minus viginti millia civium superessent. Itaque urbe a defensoribus vasta facile potiti sunt hostes: arx tantum retenta, in quam inter tumultum captæ urbis e media cæde quidam effugere. Et Locrenses descivere ad Bruttios Pœnosque, prodita multitudine a principibus. Rhegini tantummodo regionis ejus, et in fide erga Romanos, et potestatis suæ ad ultimum manserunt. In Siciliam quoque eadem inclinatio animorum pervenit: et ne domus quidem Hieronis tota ab defectione abstinuit. Namque Gelo maximus stirpis, contemta simul senectute patris, simul post

pagne, Petelia, dans le pays des Bruttiens, après quelques mois de siège, fut emportée par Himilcon, lieutenant d'Annibal. Cette conquête coûta bien du sang, bien des blessures aux Carthaginois; et ce fut moins la force que la famine qui triompha des assiégés. En effet, après avoir épuisé les alimens qu'ils tiraient de leurs grains et de la chair de toute espèce d'animaux, ils finirent par vivre des cuirs de leurs chaussures, d'herbes, de racines, d'écorces tendres, et de la feuille des ronces qu'ils arrachaient; enfin, lorsque les forces leur manquèrent pour se tenir debout sur les remparts, pour soulever leurs armes, alors seulement on les vit succomber. Après la prise de Petelia, Annibal se porta sur Consentia : défendue avec moins d'acharnement, elle capitula, après quelques jours. Au même moment, à peu près, une armée de Bruttiens investit Crotone, colonie grecque, naguère puissante par ses armes et par sa population, mais alors abattue par tant et de si grands désastres, qu'il ne lui restait pas vingt mille citoyens de tout âge. Aussi cette ville, dépourvue de défenseurs, tomba facilement au pouvoir de l'ennemi; elle ne conserva que sa citadelle, où, dans la confusion qu'avait entraînée l'assaut, quelques habitans s'étaient réfugiés pour échapper au carnage. Alors aussi, Locres passa dans le parti des Bruttiens et des Carthaginois; le peuple avait été livré par les nobles. Rhèges seule, dans tout ce pays, resta fidèle aux Romains, et conserva jusqu'à la fin sa liberté. Ce même ébranlement des esprits se fit sentir jusqu'en Sicile, jusque dans le palais d'Hiéron. Gélon, l'aîné de ses fils, méprisant à la fois la vieillesse de son père, et, après la bataille de Cannes, l'alliance des Romains, se déclara pour Carthage : et il

cannensem cladem romana societate, ad Pœnos defecit: movissetque in Sicilia res, nisi mors adeo opportuna, ut patrem quoque suspicione adspergeret, armantem eum multitudinem, sollicitantemque socios absumsisset. Hæc, eo anno, in Italia, in Africa, in Sicilia, in Hispania vario eventu acta. Exitu anni, Q. Fabius Maximus a senatu postulavit, ut ædem Veneris Erycinæ, quam dictator vovisset, dedicare liceret. Senatus decrevit, ut Ti. Sempronius consul designatus, quum primum honorem inisset, ad populum ferret, ut Q. Fabium duumvirum esse juberent ædis dedicandæ caussa. Et M. Æmilio Lepido, qui bis consul augurque fuerat, filii tres, Lucius, Marcus, Quintus, ludos funebres per triduum, et gladiatorum paria duo et viginti per triduum in foro dederunt. Ædiles curules C. Lætorius, et Ti. Sempronius Gracchus, consul designatus, qui in ædilitate magister equitum fuerat, ludos romanos fecerunt, qui per triduum instaurati sunt. Plebeii ludi ædilium M. Aurelii Cottæ et M. Claudii Marcelli ter instaurati. Circumacto tertio anno punici belli, Ti. Sempronius consul * idibus martiis magistratum iniit. Prætores Q. Fulvius Flaccus, qui ante bis consul censorque fuerat, urbanam; M. Valerius Lævinus peregrinam sortem in jurisdictione habuit. Ap. Claudius Pulcher Siciliam, Q. Mucius Scævola

* U. C. 537. A. C. 215.

eût fait une révolution en Sicile, si sa mort, arrivée si à propos que le soupçon en rejaillit sur son père, n'était venue l'arrêter au moment où il armait la multitude, et agitait par ses intrigues les villes alliées. Tels furent les divers évènemens de cette année en Italie, en Afrique, en Sicile, en Espagne. Sur la fin de l'année, Q. Fabius Maximus demanda au sénat l'autorisation de faire la dédicace du temple de Vénus Érycine, qu'il avait voué pendant sa dictature. Le sénat décréta que Ti. Sempronius, consul désigné, aussitôt qu'il aurait pris possession de sa dignité, présenterait à l'acceptation du peuple une loi qui nommât Q. Fabius duumvir, pour la dédicace du temple. Pour honorer la mémoire de M. Émilius Lepidus, qui avait été deux fois consul et augure, ses trois fils, Lucius, Marcus et Quintus firent, pendant trois jours, célébrer des jeux funèbres, et donnèrent au peuple, dans le forum, le spectacle de vingt-deux paires de gladiateurs. Les édiles curules, C. Létorius, et Ti. Sempronius Gracchus, consul désigné, qui avait été à la fois édile et maître de la cavalerie, célébrèrent les jeux romains, dont la représentation dura trois jours, comme celle des jeux plébéiens donnés par les édiles du peuple, M. Aurelius Cotta et M. Claudius Marcellus. La troisième année de la guerre punique était révolue; Ti. Sempronius, nommé consul, entra en fonctions aux ides de mars. Le préteur Q. Fulvius Flaccus, qui déjà avait été deux fois consul et censeur, eut, au sort, la préture de la ville; ses collègues, M. Valerius Lévinus, la juridiction sur les étrangers; Ap. Claudius Pulcher, le département de la Sicile; Q. Mucius Scévola, celui de la Sardaigne. M. Marcellus reçut du peuple l'autorité proconsulaire, parce qu'après

Sardiniam sortiti sunt. M. Marcello pro consule imperium esse populus jussit, quod, post cannensem cladem, unus romanorum imperatorum, in Italia prospere rem gessisset.

XXXI. Senatus, quo die primum est in Capitolio consultus, decrevit, ut, quo, eo anno, duplex tributum imperaretur, simplex confestim exigeretur, ex quo stipendium præsens omnibus militibus daretur, præterquam qui milites ad Cannas fuissent. De exercitibus ita decreverunt, ut duabus legionibus urbanis Ti. Sempronius consul Cales ad conveniendum diem ediceret; inde sex legiones in castra Claudiana supra Suessulam deducerentur; quæ ibi legiones essent (erant autem cannensis maxime exercitus), eas Ap. Claudius Pulcher prætor in Siciliam trajiceret; quæque in Sicilia essent, Romam deportarentur. Ad exercitum, cui ad conveniendum Cales edicta dies erat, M. Claudius Marcellus missus; isque jussus in castra Claudiana deducere urbanas legiones. Ad veterem exercitum accipiendum deducendumque inde in Siciliam, T. Metilius Croto legatus ab Ap. Claudio est missus. Taciti primo exspectaverant homines, uti consul comitia collegæ creando haberet; deinde, ubi ablegatum, velut de industria, M. Marcellum viderunt, quem maxime consulem in eum annum, ob egregie in prætura res gestas, creari volebant, fremi-

la défaite de Cannes, seul des généraux romains, il avait obtenu des succès en Italie.

XXXI. Le sénat, le premier jour de ses délibérations dans le Capitole, décréta, pour cette année, un impôt double, dont la moitié devait être exigée sur-le-champ, afin d'acquitter aussitôt la paie de tous les soldats, à l'exception de ceux qui s'étaient trouvés à la bataille de Cannes. Quant aux armées, on arrêta que les deux légions urbaines se rassembleraient à Calès, à un jour fixé par le consul Ti. Sempronius; qu'ensuite six légions passeraient dans le camp de Marcellus, au dessus de Suessula; que les légions, qui se trouvaient dans ce camp, composées en grande partie des débris de Cannes, suivraient en Sicile le préteur Ap. Claudius Pulcher; et que celles de Sicile reviendraient à Rome. M. Claudius Marcellus eut la mission d'aller recevoir l'armée, dont le rassemblement avait été indiqué à Calès, et de mener ensuite à son camp les légions urbaines. Le soin d'aller prendre l'ancienne armée et de la conduire en Sicile fut confié par Ap. Claudius au lieutenant T. Metilius Croto. On avait d'abord attendu en silence que le consul tînt les comices pour la nomination de son collègue. Mais quand on vit que M. Marcellus avait été écarté comme à dessein, Marcellus que tous les suffrages portaient à l'envi au consulat, à cause des exploits de sa préture, un frémissement s'éleva dans la curie. Le consul a remarqué cette disposition des esprits : « Pères conscrits, dit-il, je n'ai consulté que les intérêts de la république, et en confiant

tus in curia est ortus. Quod ubi sensit consul: « Utrumque, inquit, e republica fuit, patres conscripti, et M. Claudium ad permutandos exercitus in Campaniam proficisci, et comitia non prius edici, quam is inde, confecto, quod mandatum est, negotio, revertisset; ut vos consulem, quem tempus reipublicæ postularet, quem maxime vultis, haberetis. » Ita de comitiis, donec rediit Marcellus, silentium fuit. Interea duumviri creati sunt Q. Fabius Maximus et T. Otacilius Crassus, ædibus dedicandis, Menti Otacilius, Fabius Veneri Erycinæ. Utraque in Capitolio est, canali uno discretæ. Et de trecentis equitibus campanis, qui, in Sicilia cum fide stipendiis emeritis, Romam venerant, dein latum ad populum, ut cives romani essent: item, uti municipes cumani essent, pridie quam populus campanus a populo romano defecisset. Maxime, ut hoc ferretur, moverat, quod, quorum hominum essent, scire se ipsi negabant; vetere patria relicta, in eam, in quam redierant, nondum adsciti. Postquam Marcellus ab exercitu rediit, comitia uni consuli rogando in locum L. Postumii edicuntur. Creatur ingenti consensu Marcellus, qui extemplo magistratum occiperet. Cui ineunti consulatum quum tonuisset, vocati augures vitio creatum videri pronunciaverunt; vulgoque patres ita fama ferebant, quod tum primum duo plebeii consules facti essent, id deis cordi non esse. In

à M. Claudius l'échange des armées de la Campanie, et en n'indiquant point les comices avant son retour, lorsque sa mission sera remplie; afin que vous pussiez avoir le consul que les circonstances réclament, et que vous désirez par dessus tout. » On ne parla donc plus des comices jusqu'au retour de Marcellus. Cependant on créa duumvirs Q. Fabius Maximus et T. Otacilius Crassus; l'un pour la dédicace du temple de la Prudence; l'autre pour la dédicace du temple de Vénus Érycine. Toutes deux sont au Capitole, séparées par une rigole seulement. Les trois cents chevaliers campaniens, qui avaient avec honneur achevé en Sicile le temps de leur service, étaient venus à Rome. On proposa au peuple de les faire citoyens romains, attachés à la ville municipale de Cumes, et de dater leur titre de la veille de la défection de Capoue. Cet acte de justice était réclamé surtout par la position de ces chevaliers, qui ne savaient plus eux-mêmes à quelle nation ils appartenaient, qui avaient abandonné leur ancienne patrie, et qui n'étaient point encore adoptés par celle de leur choix. Aussitôt que Marcellus est de retour de l'armée, on indique les comices pour la nomination du consul, en remplacement de L. Postumius. Marcellus est proclamé d'une voix unanime, et doit entrer en fonctions sur-le-champ. Au moment où il prenait possession, un coup de tonnerre se fit entendre : les augures consultés déclarèrent que la nomination paraissait vicieuse; et les patriciens s'empressaient de publier partout que cette élection de deux consuls plébéiens n'était point agréable aux dieux. On substitua donc à Marcellus, après son abdication, Fabius Maximus, alors consul pour la troisième fois. Cette année, la mer

locum Marcelli, ubi is se magistratu abdicavit, subfectus Fabius Maximus tertium. Mare arsit eo anno: ad Sinuessam bos equuleum peperit: signa Lanuvii ad Junonis Sospitæ cruore manavere, lapidibusque circa id templum pluit; ob quem imbrem, novemdiale, ut adsolet, sacrum fuit: ceteraque prodigia cum cura expiata.

XXXII. Consules exercitus inter sese diviserunt. Fabio exercitus, cui M. Junius dictator præfuerat, evenit; Sempronio volones, qui fierent, et sociorum viginti quinque millia; M. Valerio prætori legiones, quæ ex Sicilia redissent, decretæ; M. Claudius proconsul ad eum exercitum, qui supra Suessulam Nolæ præsideret, missus. Prætores in Siciliam ac Sardiniam profecti. Consules edixerunt, quoties in senatum vocassent, uti senatores, quibusque in senatu dicere sententiam liceret, ad portam Capenam convenirent. Prætores, quorum jurisdictio erat, tribunalia ad piscinam publicam posuerunt. Eo vadimonia fieri jusserunt: ibique, eo anno, jus dictum est. Interim Carthaginem, unde Mago frater Annibalis duodecim millia peditum, et mille quingentos equites, viginti elephantos, mille argenti talenta in Italiam transmissurus erat, cum præsidio sexaginta navium longarum, nuncius adfertur, in Hispania rem male gestam, omnesque ferme ejus provinciæ populos ad Romanos defecisse. Erant, qui Magonem cum classe ea copiisque,

parut tout enflammée; auprès de Sinuessa, une vache mit bas un poulain; à Lanuvium, dans le temple de Junon Sospita, des gouttes de sang découlèrent des statues, et il tomba, autour de cet édifice, une pluie de pierres. Pour cette pluie, il y eut des novemdiales (des neuvaines), selon l'usage. Tous les autres prodiges furent aussi expiés avec soin.

XXXII. Les consuls se partagèrent les armées : Fabius eut celle qu'avait commandée le dictateur M. Junius; Sempronius, les volons qui s'offraient, et vingt-cinq mille alliés. Un décret assigna au préteur M. Valerius les légions qui devaient revenir de Sicile; le proconsul M. Claudius fut envoyé à l'armée qui était au dessus de Suessula, pour couvrir la ville de Nole. Les préteurs de Sicile et de Sardaigne partirent pour leur département. Les consuls annoncèrent, par une proclamation, qu'à l'avenir les assemblées du sénat, où devaient se rendre, à chaque convocation, les sénateurs et ceux qui avaient le droit de dire leur avis dans le sénat, se tiendraient près de la porte Capène. Les préteurs, qui avaient une juridiction, établirent leur tribunal près de la piscine publique. Ils ordonnèrent que toutes les assignations fussent appelées là; et ce fut là que l'on rendit la justice, cette année. Cependant, à Carthage, au moment où Magon, frère d'Annibal, allait faire passer en Italie douze mille fantassins, quinze cents cavaliers, vingt éléphans et mille talens d'argent, avec un renfort de soixante vaisseaux longs, on reçoit la nouvelle des revers essuyés en Espagne, et de la défection de presque tous les peuples de cette province. On proposait de changer la destination de

omissa Italia, in Hispaniam averterent; quum Sardiniæ recipiendæ repentina spes adfulsit. « Parvum ibi exercitum romanum esse : veterem prætorem inde A. Cornelium, provinciæ peritum, decedere, novum exspectari. Ad hoc, fessos jam animos Sardorum esse diuturnitate imperii : et proximo iis anno acerbe atque avare imperatum. Gravi tributo et conlatione iniqua frumenti pressos. Nihil deesse aliud, quam auctorem, ad quem deficerent. » Hæc clandestina legatio per principes missa erat; maxime eam rem moliente Hampsicora, qui tum auctoritate atque opibus longe primus erat. His nunciis prope uno tempore turbati, erectique, Magonem cum classe sua copiisque in Hispaniam mittunt : in Sardiniam Asdrubalem deligunt ducem; et tantum ferme copiarum, quantum Magoni, decernunt. Et Romæ consules, transactis rebus, quæ in urbe agendæ erant, movebant jam sese ad bellum. Ti. Sempronius militibus Sinuessam diem ad conveniendum edixit; et Q. Fabius consulto prius senatu, ut frumenta omnes ex agris, ante calendas junias primas, in urbes munitas conveherent. « Qui non invexisset, ejus se agrum populaturum, servos sub hasta venditurum, villas incensurum. » Ne prætoribus quidem, qui ad jus dicendum creati erant, vacatio ab belli administratione data est. Valerium prætorem in Apuliam ire placuit, ad exercitum a Terentio accipiendum : quum

Magon, et de l'envoyer en Espagne avec sa flotte et ses troupes, sans s'inquiéter de l'Italie, lorsque soudain l'espoir de recouvrer la Sardaigne vint briller à tous les yeux. « Les Romains, leur annonçait-on, n'y avaient qu'une petite armée : leur ancien préteur, A. Cornelius, qui connaissait la province, était sur son départ; on en attendait un nouveau. De plus, les Sardes étaient fatigués de la longue domination des Romains qui, l'année précédente, les avaient traités avec hauteur, avec avarice; les avaient accablés d'un tribut énorme, et avaient, contre toute justice, exigé d'eux une fourniture de grains trop considérable. Il ne manquait plus qu'un chef pour appuyer leur défection. » Cette députation secrète avait été envoyée par les principaux habitans de l'île; à la tête de toute l'intrigue se trouvait Hampsicoras, que son crédit et ses richesses rendaient alors le personnage le plus important. A la fois troublés et rassurés par ces nouvelles qui arrivèrent presque en même temps, les Carthaginois font passer Magon en Espagne avec ses vaisseaux et ses troupes : pour la Sardaigne, ils choisissent un autre général, Asdrubal, et lui assignent presque autant de forces qu'à Magon. Les consuls, après avoir terminé ce qui exigeait leur présence à Rome, se mettaient déjà en mouvement pour la guerre. Ti. Sempronius fixa le jour du rassemblement des soldats à Sinuesse; et Q. Fabius, après avoir pris d'abord l'avis du sénat, ordonna que les blés de toutes les campagnes fussent, avant le premier juin, transportés dans les villes fortifiées. « Celui qui n'aurait pas obéi, verrait ses champs ravagés, ses esclaves vendus à l'encan, ses métairies incendiées. » Les préteurs même, nommés pour rendre la justice, ne furent point

ex Sicilia legiones venissent, iis potissimum uti ad regionis ejus præsidium: Terentianum mitti cum aliquo legatorum. Et viginti quinque naves M. Valerio datæ sunt, quibus oram maritimam inter Brundisium ac Tarentum tutari posset. Par navium numerus Q. Fulvio prætori urbano decretus, ad suburbana litora tutanda. C. Terentio proconsuli negotium datum, ut in piceno agro conquisitionem militum haberet, locisque iis præsidio esset. Et T. Otacilius Crassus, postquam ædem Mentis in Capitolio dedicavit, in Siciliam cum imperio, qui classi præesset, missus.

XXXIII. In hanc dimicationem duorum opulentissimorum in terris populorum omnes reges gentesque animos intenderant; inter quos Philippus, Macedonum rex, eo magis, quo propior Italiæ, ac mari tantum Ionio discretus erat. Is ubi primum fama accepit, Annibalem Alpes transgressum, ut bello inter Romanos Pœnumque orto lætatus erat, ita, utrius populi mallet victoriam esse, incertis adhuc viribus, fluctuatus animo fuerat. Postquam tertia jam pugna, tertia victoria cum Pœnis erat, ad fortunam inclinavit, legatosque ad Annibalem misit: qui, vitantes portus brundisinum tarentinumque, quia custodiis navium Romanorum tenebantur, ad Laciniæ Junonis templum in terram egressi sunt. Inde per Apuliam petentes Capuam, media in præ-

dispensés de surveiller les opérations de la guerre. On envoya dans l'Apulie le préteur Valerius recueillir l'armée de Varron : les légions qui devaient arriver de la Sicile, resteraient pour la défense de cette contrée; les troupes de Varron seraient remises à quelqu'un des lieutenans. On donna aussi à M. Valerius vingt-cinq vaisseaux pour protéger la côte maritime entre Brindes et Tarente. Même nombre de navires fut accordé à Q. Fulvius, préteur de la ville, pour la défense de la côte voisine de Rome. Le proconsul C. Terentius fut chargé de faire une levée dans le Picenum, et de veiller à la sûreté de ce pays. T. Otacilius Crassus, après avoir fait la dédicace du temple de la Prudence dans le Capitole, partit pour la Sicile où l'attendait le commandant de la flotte.

XXXIII. Cette lutte des deux peuples les plus puissans de la terre avait attiré les regards de toutes les nations, de tous les souverains, et surtout de Philippe, roi de Macédoine, d'autant plus intéressé qu'il était plus voisin de l'Italie, dont il ne se trouvait séparé que par la mer Ionienne. Lorsque la renommée lui eut appris qu'Annibal avait passé les Alpes, il s'applaudit d'abord de voir en guerre les Romains et les Carthaginois, mais sans former de vœux pour le succès des uns ou des autres; et, tant que les forces furent incertaines, il avait flotté dans l'indécision. Après que trois batailles eurent été trois victoires pour les Carthaginois, il pencha du côté de la fortune, et envoya à Annibal des ambassadeurs qui, évitant les ports de Brindes et de Tarente, gardés par des détachemens de la flotte romaine, prirent terre auprès du temple de Junon Lacinia. De là, traversant l'Apulie pour gagner Capoue, ils tombèrent

sidia romana inlati sunt: deductique ad M. Valerium Lævinum prætorem, circa Luceriam castra habentem. Ibi intrepide Xenophanes, legationis princeps, a Philippo rege se missum, ait, ad amicitiam societatemque jungendam cum populo romano; mandata habere ad consules ac senatum populumque romanum. Inter defectiones veterum sociorum, Valerius, nova societate tam clari regis lætus admodum, hostes pro hospitibus comiter accepit: dat, qui prosequantur, itinera cum cura demonstrent, quæ loca, quosque saltus, aut Romanus, aut hostes teneant. Xenophanes per præsidia romana in Campaniam, inde, qua proximum fuit, in castra Annibalis pervenit, fœdusque cum eo atque amicitiam junxit legibus his: « Ut Philippus rex quam maxima classe (ducentas autem naves videbatur effecturus) in Italiam trajiceret, et vastaret maritimam oram: bellum pro parte sua terra marique gereret: ubi debellatum esset, Italia omnis cum ipsa urbe Roma Carthaginiensium atque Annibalis esset, prædaque omnis Annibali cederet. Perdomita Italia, navigarent in Græciam, bellumque, cum quibus regibus placeret, gererent; quæ civitates continentis, quæ insulæ ad Macedoniam vergunt, eæ Philippi regnique ejus essent. »

XXXIV. In has ferme leges inter pœnum ducem legatosque Macedonum ictum fœdus, missique cum iis

au milieu d'une garnison romaine, et furent conduits devant le préteur M. Valerius Lévinus, campé près de Lucérie. Là, sans se déconcerter, Xénophane, chef de la députation, dit qu'il avait été envoyé par le roi Philippe, pour faire alliance avec le peuple de Rome : on lui avait remis, ajoutait-il, des instructions pour le consul, pour le sénat et pour le peuple. Au milieu de tant de défections des anciens alliés, Valerius, charmé de cette nouvelle alliance d'un prince si célèbre, reçut avec déférence ses ennemis, qu'il traita comme des hôtes. Il leur donne une escorte pour les reconduire, leur trace avec soin leur route, les lieux, les défilés occupés soit par les Romains, soit par les ennemis. Xénophane, suivant les postes des Romains, arriva dans la Campanie; puis, par le chemin le plus court, dans le camp d'Annibal, et conclut avec lui un traité, aux conditions « que le roi Philippe, avec une flotte très-considérable (et l'on jugea qu'il pouvait réunir deux cents voiles), passerait en Italie, et ravagerait la côte maritime; qu'il ferait la guerre de son côté sur terre et sur mer; que, quand elle serait terminée, toute l'Italie et la ville de Rome seraient pour Annibal et pour les Carthaginois, ainsi que le butin tout entier. Mais, une fois la conquête de l'Italie achevée, les Carthaginois se porteraient sur la Grèce, et feraient la guerre aux rois que Philippe leur aurait désignés; les cités de ce continent et les îles voisines de la Macédoine appartiendraient à Philippe et à ses états. »

XXXIV. Telles furent à peu près les clauses du traité conclu entre le général carthaginois et les députés ma-

ad regis ipsius firmandam fidem legati, Gisgo, et Bostar, et Mago, eodem ad Junonis Laciniæ, ubi navis occulta in statione erat, perveniunt: inde profecti, quum jam altum tenerent, conspecti a classe romana sunt, quæ præsidio erat Calabriæ litoribus. P. Valerius Flaccus cercuros ad persequendam retrahendamque navem quum misisset, primo fugere regii conati: deinde, ubi celeritate vinci senserunt, tradunt se Romanis, et ad præfectum classis adducti: quum quæreret, « qui, et unde, et quo tenderent cursum? » Xenophanes primo, satis jam semel felix, mendacium struere, « a Philippo se ad Romanos missum, ad M. Valerium, ad quem unum iter tutum fuerit, pervenisse. Campaniam superare nequisse, septam hostium præsidiis. » Deinde, ut punicus cultus habitusque suspectos legatos fecit Annibalis, interrogatosque sermo prodidit: tum, comitibus eorum seductis, ac metu territis, litteræ quoque ab Annibale ad Philippum inventæ, et pacta inter regem Macedonum pœnumque ducem. Quibus satis cognitis, optimum visum est, captivos comitesque eorum Romam ad senatum, aut ad consules, ubicumque essent, quam primum deportare. Ad id celerrimæ quinque naves delectæ, ac L. Valerius Antias, qui præesset, missus: eique mandatum, ut in omnes naves legatos separatim custodiendos divideret, daretque operam, ne quod iis conloquium inter se, neve

cédoniens : pour les faire ratifier par le roi lui-même, on fit partir avec eux des ambassadeurs africains, Gisgon, Bostar et Magon. Ils se rendent à ce temple de Junon Lacinia, où leur bâtiment se tenait à couvert dans une petite anse. A leur départ, lorsque déjà ils étaient en pleine mer, ils furent signalés par la flotte romaine, qui gardait les côtes de la Calabre. P. Valerius Flaccus envoya des cercures à leur poursuite; d'abord, le vaisseau du roi tenta de s'échapper; mais, se voyant gagné de vitesse, il finit par se rendre. Les ambassadeurs sont conduits devant le commandant de la flotte; on leur demande « qui ils sont, d'où ils viennent, où ils vont? » Xénophane, assez heureux dans un premier mensonge, en imagine un second : « envoyé par Philippe vers les Romains, il avait parlé à M. Valerius, le seul qu'il avait pu joindre sans danger. Il n'avait pu franchir la Campanie, fermée de tous côtés par les détachemens ennemis. » L'air et l'habillement carthaginois donnèrent des soupçons sur les députés d'Annibal; on les interrogea, et leur langage les trahit. Alors, on met à part ceux qui les accompagnaient, on les intimide par des menaces; enfin, on trouve la lettre d'Annibal à Philippe, et la teneur du traité entre le roi de Macédoine et le général africain. Quand on eut tous ces éclaircissemens, on résolut d'envoyer au plus tôt à Rome, au sénat, ou aux consuls, en quelque lieu qu'ils fussent, les députés des deux peuples. On choisit donc dans la flotte les cinq navires les plus légers, et l'on en confia le commandement à L. Valerius Antias, avec ordre de répartir ses prisonniers sur les différens vaisseaux, où ils seraient gardés séparément, et d'empêcher entre eux tout entretien, toute communication. A la

quæ communicatio consilii esset. Per idem tempus, Romæ quum A. Cornelius Mammula, ex Sardinia provincia decedens, retulisset, qui status rerum in insula esset, bellum ac defectionem omnes spectare; Q. Mucium, qui successisset sibi, gravitate cœli aquarumque advenientem exceptum, non tam in periculosum, quam longum, morbum inplicitum, diu ad belli vim sustinendam inutilem fore, exercitumque ibi ut satis firmum pacatæ provinciæ præsidio esse, ita parum bello, quod motum iri videretur: decreverunt patres, ut Q. Fulvius Flaccus quinque millia peditum, quadringentos equites scriberet, eamque legionem, primo quoque tempore, in Sardiniam trajiciendam curaret, mitteretque cum imperio, quem ipsi videretur, qui rem gereret, quoad Mucius convaluisset. Ad eam rem missus est T. Manlius Torquatus, qui bis consul censorque fuerat, subegeratque in consulatu Sardos. Sub idem fere tempus, et a Carthagine in Sardiniam classis missa, duce Asdrubale, cui Calvo cognomen erat, fœda tempestate vexata, ad Baleares insulas dejicitur; ibique (adeo non armamenta modo, sed etiam alvei navium quassati erant) subductæ naves dum reficiuntur, aliquantum temporis triverunt.

XXXV. In Italia, quum, post cannensem pugnam, fractis partis alterius viribus, alterius mollitis animis,

même époque, A. Cornelius Mammula, à son retour de Sardaigne à Rome, exposa la situation de l'île, où tout respirait la guerre et la révolte : Q. Mucius, son successeur, victime, à son arrivée, de l'insalubrité de l'air et des eaux, avait été attaqué d'une maladie, sinon dangereuse, du moins assez longue pour le mettre quelque temps hors d'état de diriger les opérations de la campagne; l'armée, suffisante pour une province qui resterait en paix, était trop faible pour soutenir la guerre qui allait éclater. Alors le sénat décréta que Q. Fulvius Flaccus lèverait cinq mille fantassins et quatre cents chevaux; qu'il ferait passer au plus tôt cette légion en Sardaigne, sous les ordres du chef qu'il voudrait choisir lui-même, et qui garderait l'autorité jusqu'à parfait rétablissement de Mucius. On nomma T. Manlius Torquatus, qui avait été consul deux fois, et censeur, et qui, dans un de ses consulats, avait soumis les Sardes. C'était vers ce temps environ que Carthage avait fait partir pour la Sardaigne la flotte dont elle avait confié le commandement à Asdrubal, surnommé le Chauve : une affreuse tempête la rejeta vers les îles Baléares; et là, comme les bâtimens avaient souffert et dans leurs agrès, et dans leur nef, il fallut les retirer sur le rivage, pour les radouber; ce qui fit perdre quelque temps.

XXXV. En Italie, comme, depuis la bataille de Cannes, l'épuisement des forces, d'un côté; de l'autre,

segnius bellum esset; Campani per se adorti sunt rem cumanam suæ ditionis facere; primo sollicitantes, ut ab Romanis deficerent: ubi id parum processit, dolum ad capiendos eos comparant. Campanis omnibus statum sacrificium ad Hamas; eo senatum campanum venturum certiores Cumanos fecerunt: petieruntque, ut et cumanus eo senatus veniret ad consultandum communiter, ut eosdem uterque populus socios hostesque haberet: præsidium ibi armatum sese habituros, ne quid ab Romano Pœnove periculi esset. Cumani (quamquam suspecta fraus erat) nihil abnuere; ita tegi fallax consilium posse rati. Interim T. Sempronius consul romanus Sinuessæ, quo ad conveniendum diem edixerat, exercitu lustrato, transgressus Vulturnum flumen, circa Liternum castra posuit. Ibi, quia otiosa stativa erant, crebro decurrere milites cogebat, ut tirones (ea maxima pars volonum erat) adsuescerent signa sequi, et in acie agnoscere ordines suos: inter quæ maxima inerat cura duci, itaque legatis tribunisque præceperat, « ne qua exprobratio cuiquam veteris fortunæ discordiam inter ordines sereret : vetus miles tironi, liber voloni sese exæquari sineret : omnes satis honestos generososque ducerent, quibus arma sua signaque populus romanus commisisset: quæ fortuna coegisset ita fieri, eamdem cogere tueri factum. » Ea non majore cura præcepta

le relâchement des courages avaient ralenti la guerre, les Campaniens tentèrent de soumettre seuls la ville de Cumes à leur domination, essayant d'abord la séduction, pour la détacher des Romains : mais ce moyen ne réussit pas; ils eurent recours à un piège, afin de surprendre les habitans. Chaque année, tous les Campaniens se rassemblent à Hama, pour y célébrer un sacrifice. On prévint les Cumans que le sénat de Capoue s'y rendrait, et l'on invita le sénat de Cumes à y venir également, afin de se concerter, et de ne plus avoir que les mêmes alliés, les mêmes ennemis : des forces suffisantes seraient déployées, pour éviter toute surprise de la part des Romains ou des Carthaginois. Les Cumans, bien que soupçonnant la perfidie, acceptent, certains de mieux cacher ainsi la fraude qu'ils méditent eux-mêmes. Cependant T. Sempronius, consul de Rome, arrivé à Sinuesse, lieu fixé pour le rassemblement de son armée, après l'avoir purifiée par les cérémonies lustrales, avait passé le Vulturne, et campait dans les environs de Liternum. Là, pour occuper les loisirs d'une armée stationnaire, il l'exerçait à de fréquentes manœuvres, afin que les nouveaux soldats, la plupart volons, prissent l'habitude de suivre leurs enseignes, et de se rallier, sur le champ de bataille, à leurs compagnies. Il apportait le plus grand soin, et il avait expressément recommandé aux lieutenans et aux tribuns de veiller « à ce qu'on ne reprochât à personne son ancien état, ce qui serait un sujet de discorde parmi les troupes; que le vieux soldat, disait-il, souffre que le nouveau soit son égal; que l'homme libre ne se croie pas supérieur au volon. C'étaient tous des gens d'honneur et des braves, ceux à qui le peuple romain avait confié ses armes

ab ducibus sunt, quam a militibus observata; brevique tanta concordia coaluerant omnium animi, ut prope in oblivionem veniret, qua ex conditione quisque esset miles factus. Hæc agenti Graccho legati cumani nunciarunt, quæ a Campanis legatio, paucos ante dies, venisset, et quid iis ipsi respondissent. Triduum post eum diem festum esse: non senatum solum omnem ibi futurum, sed castra etiam et exercitum campanum. Gracchus, jussis Cumanis omnia ex agris in urbem convehere, et manere intra muros, ipse pridie, quam statum sacrificium Campanis esset, Cumas movet castra. Hamæ inde tria millia passuum absunt. Jam Campani eo frequentes ex composito convenerant, nec procul inde in occulto Marius Alfius medixtuticus (summus magistratus erat Campanis) cum quatuordecim millibus armatorum habebat castra; sacrificio adparando, et inter id instruendæ fraudi aliquanto intentior, quam muniendis castris, aut ulli militari operi. Triduum sacrificandum ad Hamas. Nocturnum erat sacrum, ita ut ante mediam noctem compleretur. Huic Gracchus insidiandum tempori ratus, custodibus ad portas positis, ne quis enunciare posset cœpta, et ab decima diei hora coactis militibus corpora curare, somnoque operam dare, ut primis tenebris convenire ad signum possent, vigilia ferme prima, tolli jussit signa; silentique profectus agmine, quum ad Hamas

et ses étendards. La fortune, qui avait ordonné ces mesures, imposait également la loi de les soutenir. » Si les chefs prescrivirent scrupuleusement cette conduite, les soldats l'observèrent avec non moins d'exactitude; et bientôt tous les esprits furent dans une union si parfaite, que l'on avait presque oublié de quelle condition l'on était avant de devenir soldat. Tandis que Gracchus s'occupait de ces soins, les Cumans lui apprirent quelle députation ils avaient reçue des Campaniens, peu de jours auparavant, et la réponse qu'ils lui avaient adressée. La fête arrivait dans trois jours : tout le sénat de Capoue s'y trouverait, et, avec lui, un camp, une armée campanienne. Gracchus recommande aux Cumans de transférer au sein de leur ville tout ce qu'ils possèdent dans la campagne, et de rester dans l'enceinte de leurs remparts : la veille du jour fixé pour le sacrifice, il vient camper auprès de Cumes : Hama n'en est qu'à trois milles. Déjà les Campaniens, d'après le plan arrêté, s'y étaient rassemblés en grand nombre; placé non loin de là en embuscade, Marius Alfius, alors médixtutique, ou premier magistrat de Capoue, avait un camp de quatorze mille hommes; mais il était bien plus occupé des préparatifs de la fête, et, au milieu de ce mouvement, des apprêts du complot, que de fortifier ses lignes, ou d'entreprendre quelque autre travail militaire. Le sacrifice de Hama devait durer trois jours; c'était une fête nocturne, mais qui se terminerait avant minuit. Gracchus, qui a jugé cet instant plus favorable pour une surprise, met des gardes aux portes de la ville, afin que personne ne puisse donner avis de ses projets; dès la dixième heure du jour, il ordonne à ses soldats de prendre de la nourriture et du repos, pour

media nocte pervenisset, castra campana, ut in pervigilio neglecta, simul omnibus portis invadit: alios somno stratos, alios perpetrato sacro inermes redeuntes obtruncat. Hominum eo tumultu nocturno cæsa plus duo millia, cum ipso duce Mario Alfio: capta sunt signa militaria quatuor et triginta.

XXXVI. Gracchus, minus centum militum jactura castris hostium potitus, Cumas se propere recepit, ab Annibale metuens, qui super Capuam in Tifatis habebat castra. Nec eum provida futuri fefellit opinio; nam simul Capuam ea clades est nunciata, ratus Annibal, ab re bene gesta insolenter latum exercitum tironum, magna ex parte, servorumque, spoliantem victos, prædasque agentem, ad Hamas se inventurum; citatum agmen præter Capuam rapit, obviosque ex fuga Campanorum dato præsidio Capuam duci, saucios vehiculis portari jubet; ipse Hamis vacua ab hostibus castra, nec quidquam præter recentis vestigia cædis, strataque passim corpora sociorum invenit. Auctores erant quidam, ut protinus inde Cumas duceret, urbemque obpugnaret. Id quamquam haud modice Annibal cupiebat, ut, quia Neapolim non potuerat, Cumas saltem, urbem maritimam

qu'ils soient en état de marcher à l'entrée de la nuit : environ à la première veille, il fait lever les enseignes; le plus grand silence est observé dans la marche; vers minuit, il arrive à Hama, et trouve la garde du camp aussi négligée qu'elle devait l'être dans une orgie nocturne; il y pénètre par toutes les portes à la fois; les uns étaient ensevelis dans le sommeil; d'autres, après le sacrifice, revenaient sans armes; il les passe au fil de l'épée. Dans cette attaque au milieu des ténèbres, on tua plus de deux mille hommes, et le chef Marius Alfius; on prit trente-quatre drapeaux.

XXXVI. Gracchus, après s'être emparé du camp ennemi, avec une perte de moins de cent hommes, revint promptement à Cumes, redoutant Annibal, qui campait au dessus de Capoue, sur le mont Tifate. L'évènement justifia la sagesse de cette précaution; car, dès que la nouvelle du désastre fut arrivée à Capoue, Annibal, persuadé que l'ivresse du succès avait transporté cette armée, composée, en grande partie, de nouvelles recrues et d'esclaves, et qu'il la trouverait à Hama, occupée à dépouiller les vaincus et à charger le butin, se mit en marche en toute hâte : lorsqu'il a dépassé Capoue, il rencontre sur sa route des Campaniens fugitifs; il leur donne une escorte jusqu'à Capoue, et fait mettre les blessés dans des chariots. Arrivé au camp de Hama, il n'y voit plus l'ennemi; des traces récentes de carnage, les cadavres de ses alliés jonchant la terre çà et là, c'est tout ce qu'il trouve. On lui conseillait de marcher droit à Cumes, et de mettre le siège devant la ville. Il l'eût vivement désiré; comme Naples lui avait échappé, il aurait voulu du moins avoir dans Cumes une place maritime : mais, comme dans la

haberet; tamen, quia præter arma nihil secum miles, raptim acto agmine, extulerat, retro in castra supra Tifata se recepit : inde, fatigatus Campanorum precibus, sequenti die cum omni adparatu obpugnandæ urbis Cumas redit : perpopulatoque agro cumano, mille passus ab urbe castra locat; quum Gracchus magis verecundia in tali necessitate deserendi socios, inplorantes fidem suam populique romani, substitisset, quam satis fidens exercitui. Nec alter consul Fabius, qui ad Cales castra habebat, Vulturnum flumen traducere audebat exercitum; occupatus primo auspiciis repetendis, dein prodigiis, quæ alia super alia nunciabantur, expiantique ea haud facile litari aruspices respondebant.

XXXVII. Hæ caussæ quum Fabium tenerent, Sempronius in obsidione erat; et jam operibus obpugnabatur; adversus ligneam ingentem admotam urbi, aliam turrem ex ipso muro excitavit consul romanus, aliquanto altiorem : quia muro satis per se alto subjectis validis sublicis pro solo usus erat; inde primum saxis, sudibusque, et ceteris missilibus propugnatores mœnia atque urbem tuebantur : postremo, ubi promovendo adjunctam muro viderunt turrem, facibus ardentibus plurimum simul ignem conjecerunt : quo incendio trepida armatorum multitudo quum de turre sese præcipitaret, eruptio ex oppido simul duabus portis stationes

rapidité de sa marche, le soldat n'avait emporté que ses armes, il fut obligé de retourner sur ses pas, et de regagner son camp de Tifate : le lendemain, fatigué des instances des Campaniens, il retourne à Cumes, avec tout l'attirail nécessaire pour l'attaque d'une ville; il ravage le territoire, et vient camper à un mille de la place. Gracchus s'y était renfermé plutôt par la honte d'abandonner, dans une nécessité si pressante, des alliés qui imploraient sa protection et celle du peuple romain, que par la confiance qu'il avait en ses troupes. Et d'ailleurs, l'autre consul, Fabius, qui campait près de Calès, n'osait point faire passer le Vulturne à son armée; il était occupé d'abord à reprendre les auspices, puis à expier les prodiges qu'on annonçait coup sur coup; et toutefois, dans les entrailles des victimes, les aruspices lisaient encore de sinistres réponses.

XXXVII. Pendant que ces motifs retenaient Fabius, Sempronius était assiégé, et déjà les machines attaquaient la place. Les ennemis menaçaient Cumes d'une énorme tour de bois; le consul romain leur en oppose une autre, plus haute encore, parce qu'il l'avait établie sur un échafaud de grosses poutres, dressé sur le mur même déjà assez élevé. Les pierres, les pièces de bois, les traits de toute espèce, lancés de cette tour, furent d'abord les armes défensives des assiégés : enfin, lorsqu'ils virent la tour s'approcher et toucher leurs remparts, ils jetèrent à la fois plusieurs torches enflammées qui y mirent le feu. Dans l'effroi de l'incendie, la multitude des combattans se précipite de la tour; alors une vigoureuse sortie, faite par deux portes en même temps, culbute les postes ennemis, et les refoule jus-

hostium fudit, fugavitque in castra; ut, eo die, obsesso, quam obsidenti, similior esset Pœnus. Ad mille trecenti Carthaginiensium cæsi, et undesexaginta vivi capti; qui, circa muros et in stationibus solute ac neglegenter agentes, quum nihil minus, quam eruptionem, timuissent, ex inproviso obpressi fuerant. Gracchus, priusquam se hostes ab repentino pavore colligerent, receptui signum dedit, ac suos intra muros recepit. Postero die, Annibal, lætum secunda re consulem justo prœlio ratus certaturum, aciem inter castra atque urbem instruxit. Ceterum, postquam neminem moveri ab solita custodia urbis vidit, nec committi quidquam temerariæ spei, ad Tifata redit, infecta re. Quibus diebus Cumæ liberatæ sunt obsidione, iisdem diebus et in Lucanis ad Grumentum Ti. Sempronius, cui Longo cognomen erat, cum Hannone Pœno prospere pugnat. Supra duo millia hostium occidit, et ducentos octoginta milites amisit: signa militaria ad quadraginta unum cepit. Pulsus finibus lucanis, Hanno retro in Bruttios sese recepit. Et ex Hirpinis oppida tria, quæ a populo romano defecerant, vi recepta per M. Valerium prætorem. Vercellius Siciliusque, auctores defectionis, securi percussi. Supra mille captivorum sub hasta venierunt; præda alia militi concessa; exercitus Luceriam reductus.

XXXVIII. Dum hæc in Lucanis atque in Hirpinis

que dans leurs lignes, de sorte que, ce jour-là, Annibal avait plus l'air d'être assiégé qu'assiégeant. L'on tua environ treize cents Carthaginois, et l'on fit cinquante-neuf prisonniers, qui, se tenant avec assez d'abandon et de négligence autour des murs et dans leurs postes, ne s'attendaient à rien moins qu'à une attaque, et se virent tout à coup enveloppés et surpris. Gracchus, avant que les Carthaginois fussent remis de leur terreur soudaine, fit sonner la retraite, et rentra dans Cumes. Le lendemain, Annibal, persuadé que l'ivresse du succès engagerait le consul à accepter le combat, rangea son armée en bataille entre la ville et le camp. Lorsqu'il vit que personne ne bougeait, et qu'on se bornait à la garde ordinaire de la place, sans rien commettre au hasard et à la témérité, il regagna son camp de Tifate, sans avoir réussi. A l'époque même où le siège de Cumes fut levé, un autre Ti. Sempronius, surnommé *Longus*, remporta une victoire près de Grumentum, dans la Lucanie, sur Hannon, général carthaginois. Il lui tua plus de deux mille hommes, et n'en perdit que deux cent quatre-vingts; il prit environ quarante-un drapeaux. Chassé de la Lucanie, Hannon recula jusque dans le Bruttium; trois villes des Hirpiniens, qui avaient quitté le parti de Rome, furent reprises par le préteur M. Valerius. Vercellius et Sicilius, auteurs de la défection, furent frappés de la hache. Plus de mille captifs furent vendus à l'encan; le reste du butin fut abandonné au soldat; l'armée revint à Lucérie.

XXXVIII. Tandis que ces évènemens se passent dans

geruntur, quinque naves, quæ Macedonum atque Pœnorum captos legatos Romam portabant, ab supero mari ad inferum circumvectæ prope omnem Italiæ oram, quum præter Cumas velis ferrentur, neque, hostium an sociorum essent, satis sciretur, Gracchus obviam ex classe sua naves misit. Quum percunctando in vicem cognitum esset, consulem Cumis esse; naves Cumas adpulsæ, captivique ad consulem deducti, et litteræ datæ. Consul, litteris Philippi atque Annibalis perlectis, consignata omnia ad senatum itinere terrestri misit: navibus devehi legatos jussit. Quum eodem fere die litteræ legatique Romam venissent, et, percunctatione facta, dicta cum scriptis congruerent, primo gravis cura patres incessit, cernentes, quanta vix tolerantibus punicum bellum macedonici belli moles instaret. Cui tamen adeo non subcubuerunt, ut extemplo agitaretur, quemadmodum ultro inferendo bello averterent ab Italia hostem. Captivis in vincula condi jussis, comitibusque eorum sub hasta venditis, ad naves viginti quinque, quibus P. Valerius Flaccus præfectus præerat, viginti paratas alias decernunt. His comparatis deductisque, et additis quinque navibus, quæ advexerant captivos legatos, quinquaginta naves ob Ostia Tarentum profectæ: jussusque P. Valerius, militibus Varronianis, quibus L. Apustius legatus Tarenti præerat, in naves inpositis, quin-

la Lucanie, et dans le pays des Hirpiniens, les cinq vaisseaux qui transportaient à Rome les ambassadeurs macédoniens et carthaginois faits prisonniers, après avoir, dans leur navigation de la mer Supérieure à la mer Inférieure, longé presque toute la côte de l'Italie, passant à pleines voiles à la vue de Cumes, furent signalés par Gracchus, qui, ne sachant trop si ces navires étaient amis ou ennemis, les envoya reconnaître par des bâtimens de sa flotte. Les renseignemens donnés de part et d'autre, on sut que Gracchus était à Cumes; l'équipage y aborda, conduisit les captifs devant le consul, et lui remit la correspondance qu'on avait saisie. Gracchus, après avoir pris lecture des lettres de Philippe et d'Annibal, les recacheta toutes avec soin, et les envoya par terre au sénat; il fit reconduire par mer les ambassadeurs. Le même jour à peu près, les lettres et les députés arrivèrent à Rome : les prisonniers furent interrogés, et leurs dépositions confirmèrent tout ce que renfermait la correspondance. Le sénat fut d'abord accablé d'une inquiétude mortelle, en voyant qu'à l'instant même où l'on pouvait à peine tenir contre les Africains, tout le poids de la puissance macédonienne allait encore menacer Rome. Cependant, loin de succomber, ils avisèrent sur-le-champ aux moyens de porter les premiers la guerre en Macédoine, pour détourner de l'Italie leur ennemi. D'abord, ils jettent les députés dans les fers, font vendre à l'encan tous les gens de leur suite; puis, aux vingt-cinq vaisseaux que commandait alors P. Valerius Flaccus, ils joignent, par un décret, vingt autres navires tout équipés. Ces bâtimens, préparés et mis en mer, formèrent, avec les cinq qui avaient amené prisonniers les ambassadeurs, une flotte de cinquante voiles,

quaginta navium classe non tueri modo Italiæ oram, sed explorare de macedonico bello : si congruentia litteris legatorumque indiciis Philippi consilia essent, ut M. Valerium prætorem litteris certiorem faceret : isque, L. Apustio legato exercitui præposito, Tarentum ad classem profectus, primo quoque tempore, in Macedoniam transmitteret : daretque operam, ut Philippum in regno contineret. Pecunia ad classem tuendam bellumque macedonicum ea decreta est, quæ Ap. Claudio in Siciliam missa erat, ut redderetur Hieroni regi : ea per L. Apustium legatum Tarentum est devecta : simul ab Hierone missa ducenta millia modium tritici, et hordei centum.

XXXIX. Dum hæc Romani parant aguntque, ad Philippum captiva navis, una ex iis, quæ Romam missæ erant, ex cursu refugit : inde scitum, legatos cum litteris captos. Itaque ignarus de iis, quæ cum Annibale legatis suis convenissent, quæque legati ejus ad se adlaturi fuissent, legationem aliam cum iisdem mandatis mittit. Legati ad Annibalem missi, Heraclitus, cui Scotino cognomen erat, et Crito Berœæus, et Sositheus Magnes. Hi prospere tulerunt ac retulerunt mandata ; sed prius se æstas circumegit, quam movere ac moliri quidquam rex posset : tantum navis una capta cum legatis momenti fecit, ad dilationem inminentis Romanis belli! Et circa

qui cingla d'Ostie vers Tarente. P. Valerius reçut l'ordre de faire embarquer les soldats de Varron, alors à Tarente, sous le commandement du lieutenant L. Apustius, et, avec cette flotte de cinquante vaisseaux, de protéger la côte d'Italie, et de surveiller la guerre de Macédoine. Si les projets de Philippe s'accordaient avec le contenu des lettres et les aveux des députés, il devait le mander au préteur M. Valerius qui, remettant son armée au lieutenant L. Apustius, irait rejoindre la flotte à Tarente, débarquerait au plus tôt en Macédoine, et ferait en sorte de contenir Philippe dans son royaume. On destina, pour les frais de cet armement et pour la guerre de Macédoine, l'argent qu'on avait envoyé en Sicile à Ap. Claudius, pour rembourser le roi Hiéron. Ces fonds furent portés à Tarente, par le lieutenant L. Apustius; Hiéron y fit passer en même temps deux cent mille boisseaux de blé, et cent mille boisseaux d'orge.

XXXIX. Pendant que les Romains sont occupés de ces préparatifs et de ces soins, un des vaisseaux macédoniens qu'on avait pris et envoyés à Rome trouva moyen de s'échapper, et de retourner auprès de Philippe, qui sut par là qu'on avait saisi les députés et les lettres. Ignorant quelles conventions avaient pu être arrêtées entre Annibal et ses ambassadeurs, et la réponse que lui auraient apportée les envoyés carthaginois, le roi fait partir une autre ambassade, avec les mêmes instructions. Ces nouveaux députés furent Heraclitus, surnommé Scotinus, Crito Berœéus et Sositheus Magnes. Ils furent plus heureux que les premiers, dans leur voyage et dans leur retour; mais l'année se passa avant que le roi pût se mettre en mouvement et rien commencer : tant la prise du navire seul qui portait les ambassadeurs mit d'obs-

Capuam, transgresso Vulturnum Fabio post expiata tandem prodigia, ambo consules rem gerebant. Compulteriam, et Trebulam, et Saticulam, urbes, quæ ad Pœnum defecerant, Fabius vi cepit; præsidiaque in iis Annibalis, Campanique permulti capti. Et Nolæ, sicut priore anno, senatus Romanorum, plebs Annibalis erat: consiliaque occulta de cæde principum et proditione urbis inibantur. Quibus ne incepta procederent, inter Capuam castraque Annibalis, quæ in Tifatis erant, traducto exercitu, Fabius super Vesuvium in castris Claudianis consedit; inde M. Marcellum proprætorem cum iis copiis, quas habebat, Nolam in præsidium misit.

XL. Et in Sardinia res per T. Manlium prætorem administrari cœptæ, quæ omissæ erant, postquam Q. Mucius prætor gravi morbo est inplicitus. Manlius, navibus longis ad Carales subductis, navalibusque sociis armatis, ut terra rem gereret, et a prætore exercitu accepto, duo et viginti millia peditum, mille et ducentos equites confecit. Cum his equitum peditumque copiis profectus in agrum hostium, haud procul ab Hampsicoræ castris castra posuit. Hampsicora tum forte profectus erat in Pellitos Sardos, ad juventutem armandam, qua copias augeret. Filius ejus, nomine Hiostus, castris præerat: is, adolescentia ferox, temere prœlio inito fusus fugatus-

tacles à la guerre qui menaçait Rome! Dans les environs de Capoue, Fabius avait passé le Vulturne, après avoir enfin expié les prodiges, et les deux consuls réunis poussaient leurs entreprises. Compulteria, Trebula, et Saticula, villes qui avaient passé aux Carthaginois, furent emportées par Fabius; les garnisons qu'Annibal y avait laissées, et un fort grand nombre de Campaniens, tombèrent au pouvoir de Rome. A Nole, comme l'année précédente, le sénat était pour les Romains, le peuple pour Annibal; on tramait des complots secrets pour égorger les chefs et livrer la ville. Afin d'en prévenir l'exécution, Fabius fit passer son armée entre Capoue et le camp d'Annibal, toujours à Tifate, et vint s'établir, au dessus du Vésuve, dans les lignes de Marcellus. De là, le propréteur fut envoyé, avec les troupes qu'il commandait, pour contenir la ville de Nole.

XL. En Sardaigne, le préteur T. Manlius recommença les opérations qui se trouvaient interrompues depuis la maladie grave du préteur Q. Mucius. Manlius, après avoir retiré à Carales ses vaisseaux longs, en avoir armé tous les équipages pour les faire servir sur terre, et reçu l'armée du préteur, se vit à la tête de vingt-deux mille fantassins, et de douze cents cavaliers. Il part avec toutes ses forces, gagne le territoire ennemi, et vient camper assez près d'Hampsicora, qui alors était allé dans le pays des Sardes Pellites, pour faire armer leur jeunesse et en grossir ses bataillons. Son fils Hiostus commandait en son absence : emporté par la fougue du jeune âge, il engagea témérairement un combat, où il fut battu et mis en fuite. Trois mille Sardes, à peu près, furent tués dans cette action, et environ huit cents faits prisonniers. La fuite avait d'abord dispersé le reste de l'armée dans

que. Ad tria millia Sardorum eo prœlio cæsa, octingenti ferme vivi capti. Alius exercitus primo per agros silvasque fuga palatus; dein, quo ducem fugisse fama erat, ad urbem nomine Cornum, caput ejus regionis, confugit; debellatumque eo prœlio in Sardinia esset, ni classis punica cum duce Asdrubale, quæ tempestate dejecta ad Baleares erat, in tempore ad spem rebellandi advenisset. Manlius, post famam adpulsæ punicæ classis, Carales se recepit: ea occasio Hampsicoræ data Pœno se jungendi. Asdrubal, copiis in terram expositis, et classe remissa Carthaginem, duce Hampsicora ad sociorum populi romani agrum populandum profectus, Carales perventurus erat, ni Manlius obvio exercitu ab effusa eum populatione continuisset. Primo castra castris modico intervallo sunt objecta; deinde procursationes leviaque certamina vario eventu inita; postremo descensum in aciem, signisque conlatis, justo prœlio per quatuor horas pugnatum. Diu pugnam ancipitem Pœni, Sardis facile vinci adsuetis, fecerunt: postremo et ipsi, quum omnia circa strage ac fuga Sardorum repleta essent, fusi. Ceterum terga dantes, circumducto cornu, quo pepulerat Sardos, inclusit Romanus; cædes inde magis, quam pugna, fuit. Duodecim millia hostium cæsa Sardorum simul Pœnorumque, ferme tria millia et septingenti capti, et signa militaria septem et viginti.

les champs et dans les forêts; mais ensuite, sur la nouvelle que leur chef s'était réfugié à Cornus, capitale de cette contrée, ils y coururent en foule. Cette bataille eût terminé la guerre en Sardaigne, si la flotte carthaginoise, commandée par Asdrubal, et que la tempête avait jetée vers les îles Baléares, ne fût arrivée à temps pour ranimer l'espoir des révoltés. Manlius, instruit du débarquement des Carthaginois, se retira à Carales, ce qui facilita la jonction d'Hampsicora avec l'Africain. Asdrubal, après avoir mis ses troupes à terre, et renvoyé sa flotte à Carthage, alla, conduit par Hampsicora, ravager les terres des alliés du peuple romain, et aurait poussé jusqu'à Carales, si l'armée de Manlius, se trouvant sur sa route, n'eût arrêté cette ardeur de brigandage. D'abord, les deux camps furent placés à peu de distance l'un de l'autre; ensuite les partis coururent dans la campagne, et l'on engagea de légères escarmouches, dont les succès furent balancés. Enfin, une action générale eut lieu, et l'on combattit pendant quatre heures en bataille rangée. Les Carthaginois tinrent long-temps l'évènement indécis; il ne le fut point du côté des Sardes, habitués à être vaincus; cependant les Africains eux-mêmes furent enfoncés, à la vue du massacre général, et de la déroute de leurs alliés. Au moment où ils allaient prendre la fuite, l'aile qui avait poussé les Sardes venant à envelopper les Carthaginois, ils se trouvèrent enfermés par l'armée romaine; et alors ce fut plutôt une boucherie qu'un combat. On tua à l'ennemi douze mille hommes, tant Sardes que Carthaginois; on fit près de trois mille sept cents prisonniers, et l'on prit vingt-sept étendards.

XLI. Ante omnia claram et memorabilem pugnam fecit Asdrubal imperator captus, et Hanno, et Mago, nobiles Carthaginienses : Mago ex gente Barcina, propinqua cognatione Annibali junctus : Hanno auctor rebellionis Sardis; bellique ejus haud dubie concitor. Nec Sardorum duces minus nobilem eam pugnam cladibus suis fecerunt; nam et Filius Hampsicoræ Hiostus in acie cecidit : et Hampsicora, cum paucis equitibus fugiens, ut super adflictas res necem quoque filii audivit, nocte, ne cujus interventus cœpta inpediret, mortem sibi conscivit. Ceteris urbs Cornus eadem, quæ ante, fugæ receptaculum fuit; quam Manlius, victore exercitu adgressus, intra paucos dies recepit. Deinde aliæ quoque civitates, quæ ad Hampsicoram Pœnosque defecerant, obsidibus datis, dediderunt sese; quibus stipendio frumentoque imperato, pro cujusque aut viribus aut delicto, Carales exercitum reduxit. Ibi navibus longis deductis, inpositoque, quem secum advexerat, milite, Romam navigat, Sardiniamque perdomitam nunciat patribus : et stipendium quæstoribus, frumentum ædilibus, captivosque Fulvio prætori tradidit. Per idem tempus, T. Otacilius prætor, quinquaginta navium ab Lilybæo classe in Africam transvectus, depopulatusque agrum carthaginiensem, quum Sardiniam inde peteret, quo fama erat Asdrubalem a Balearibus nuper trajecisse,

XLI. Ce qui, plus que tout le reste, rendit cette journée célèbre et mémorable, ce fut la prise d'Asdrubal, le général africain, et celle d'Hannon et de Magon, nobles Carthaginois. Magon était de la famille Barcine, et proche parent d'Annibal. Hannon avait été l'auteur de la révolte des Sardes, et il avait, sans nul doute, excité cette guerre. Les généraux sardes ne rendirent pas ce combat moins fameux par leurs disgrâces personnelles; le fils d'Hampsicora, Hiostus, périt sur le champ de bataille; et le père, qui s'était échappé avec un petit nombre de cavaliers, à la nouvelle et de son désastre et de la mort de son fils, choisit la nuit, pour que personne ne mît obstacle à son projet, et se donna la mort. Tous les autres se réfugièrent à Cornus qui, cette fois comme auparavant, recueillit les débris de la déroute; mais, attaquée par Manlius et par son armée victorieuse, elle se rendit après quelques jours. Ensuite, les autres villes qui avaient suivi le parti d'Hampsicora et des Carthaginois se soumirent et donnèrent des ôtages. Lorsqu'on leur eut imposé des contributions en argent et en grains, selon leurs moyens ou leur délit, Manlius ramena l'armée à Carales; il remit en mer ses vaisseaux longs, y embarqua les troupes qu'il avait transportées avec lui, et fit voile vers Rome, où il vint annoncer au sénat l'entière soumission de la Sardaigne. Puis il remit l'argent aux questeurs, les grains aux édiles, et les prisonniers au préteur Fulvius. A la même époque, le préteur T. Otacilius, qui était passé de Lilybée en Afrique avec une flotte de cinquante vaisseaux, ravagea le territoire carthaginois. Comme il se rendait ensuite en Sardaigne, sur la nouvelle qu'Asdrubal venait d'y passer des îles Baléares, il rencontra la flotte cartha-

classi Africam repetenti obcurrit, levique certamine in alto commisso, septem inde naves cum sociis navalibus cepit : ceteras metus haud secus, quam tempestas, passim disjecit. Per eosdem forte dies, et Bomilcar cum militibus ad supplementum Carthagine missis, elephantisque, et commeatu, Locros accessit. Quem ut incautum obprimeret Ap. Claudius, per simulationem provinciæ circumeundæ Messanam raptim exercitu ducto, æstu secundo Locros trajecit. Jam inde Bomilcar ad Hannonem in Bruttios profectus erat, et Locrenses portas Romanis clauserunt. Appius, magno conatu nulla re gesta, Messanam repetit. Eadem æstate, Marcellus ab Nola, quam præsidio obtinebat, crebras excursiones in agrum hirpinum et Samnites Caudinos fecit. Adeoque omnia ferro atque igni vastavit, ut antiquarum cladium Samnio memoriam renovaret.

XLII. Itaque extemplo legati, ad Annibalem missi simul ex utraque gente, ita Pœnum adlocuti sunt : « Hostes populi romani, Annibal, fuimus primum per nos ipsi, quoad nostra arma, nostræ vires nos tutari poterant; postquam iis parum fidebamus, Pyrrho regi nos adjunximus : a quo relicti, pacem necessariam accepimus, fuimusque in ea per annos prope quinquaginta, ad id tempus, quo in Italiam venisti. Tua nos non magis virtus fortunaque, quam unica comitas ac benignitas erga

ginoise qui retournait en Afrique : un léger combat fut engagé en pleine mer, et Otacilius prit sept vaisseaux avec leur équipage; le reste fut dispersé çà et là par la crainte, comme s'il eût été battu par la tempête. Dans les mêmes jours, à peu près, Bomilcar vint avec les levées, les éléphans, et les provisions que l'on envoyait de Carthage à Annibal, débarquer près de Locres. Afin de l'accabler à l'improviste, Ap. Claudius, sous prétexte de visiter la province, se porta précipitamment à Messine avec son armée, et, à la faveur de la marée, passa à Locres. Mais déjà Bomilcar en était parti pour aller joindre Hannon dans le Bruttium, et les Locriens fermèrent leurs portes aux Romains. Appius, après de grands efforts qui n'amenèrent aucun résultat, revint à Messine. Pendant cette campagne, Marcellus sortit de Nole, qu'il occupait avec son corps d'armée, et fit de fréquentes excursions dans l'Hirpinum, et sur le territoire des Samnites Caudiniens. Il y porta le fer et le feu, et y causa tant de ravages, qu'il renouvela pour le Samnium le souvenir de ses anciens désastres.

XLII. Aussi, les deux nations envoyèrent-elles sur-le-champ des députés, qui parlèrent en ces termes à l'Africain : « Ennemis du peuple de Rome, Annibal, d'abord nous lui avons fait la guerre par nous-mêmes, tant que nos armes, tant que nos forces ont pu nous défendre. Moins sûrs d'elles ensuite, nous nous sommes réunis au roi Pyrrhus : il nous abandonna. La paix était devenue nécessaire, nous l'acceptâmes; nous l'avons conservée pendant près de cinquante ans, jusqu'à l'époque de ton arrivée en Italie. Nous admirons tes talens et tes succès, mais plus encore tes rares bontés et ta clémence envers nos concitoyens tombés en ton pouvoir; en nous

cives nostros, quos captos nobis remisisti, ita conciliavit tibi, ut, te salvo atque incolumi amico, non modo populum romanum, sed ne deos quidem iratos (si dici fas est) timeremus. At, hercule, non solum incolumi et victore, sed præsente te (comploratum prope conjugum ac liberorum nostrorum exaudire et flagrantia tecta posses conspicere), ita sumus aliquoties hac æstate devastati, ut M. Marcellus, non Annibal, vicisse ad Cannas videatur; glorienturque Romani, te, ad unum modo ictum vigentem, velut aculeo emisso, torpere. Per centum prope annos cum populo romano bellum gessimus, nullo externo adjuti nec duce, nec exercitu : nisi quod per biennium Pyrrhus nostro magis milite suas auxit vires, quam suis viribus nos defendit. Non ego secundis rebus nostris gloriabor, duos consules, ac duos consulares exercitus a nobis sub jugum missos, et si qua alia aut læta aut gloriosa nobis evenerunt; quæ aspera adversaque tunc acciderunt, minore indignatione referre possumus, quam quæ hodie eveniunt. Magni dictatores cum magistris equitum, bini consules cum binis consularibus exercitibus ingrediebantur fines nostros; ante explorato, et subsidiis positis, et sub signis ad populandum ducebant : nunc proprætoris unius et parvi ad tuendam Nolam præsidii præda sumus. Jam ne manipulatim quidem, sed latronum modo, percursant totis finibus nostris negle-

les rendant, tu as acquis de tels droits à notre reconnaissance, que tant qu'Annibal, notre digne ami, respirera, ni le peuple romain, ni les dieux irrités, ne seront, s'il est permis de le dire, redoutables à nos yeux. Et cependant tu respires, Annibal, tu es vainqueur, et en ta présence (car d'ici tu peux entendre, en quelque sorte, les cris lamentables de nos femmes et de nos enfans, et apercevoir l'incendie de nos maisons) nous avons été, pendant cette campagne, désolés par de si fréquentes dévastations, que M. Marcellus, et non plus Annibal, semble avoir triomphé à Cannes. Et tu souffres que les Romains te comparent à l'abeille, qui, désarmée de son aiguillon pour s'en être servie une fois, tombe ensuite dans l'engourdissement et dans la torpeur! Pendant près de cent années, nous avons fait la guerre au peuple romain, sans le secours d'aucun général, d'aucune armée étrangère, si l'on excepte les deux ans où Pyrrhus se fortifia de nos armes plutôt qu'il ne nous protégea des siennes. Je ne me glorifierai point de nos succès, de ces deux consuls, de ces deux armées que nous fîmes passer sous le joug, et de tout ce qui fit alors notre joie et notre gloire. De grands, d'affreux désastres nous arrivèrent ensuite; mais nous pouvons en parler avec moins d'indignation, que de ce qui nous accable aujourd'hui. D'illustres dictateurs, avec leur maître de la cavalerie; deux consuls, suivis de deux armées consulaires, entraient alors sur notre territoire; c'était avec les précautions militaires, en plaçant des détachemens de réserve, en les tenant sous les drapeaux, qu'ils menaient leurs soldats au pillage de nos champs. Maintenant, nous sommes la proie d'un seul propréteur, et d'un chétif détachement destiné à la garde de Nole; et déjà ce n'est plus en troupe

gentius, quam si in romano vagarentur agro. Caussa autem hæc est, quod neque tu defendis, et nostra juventus, quæ, si domi esset, tutaretur, omnis sub signis militat tuis. Nec te, nec exercitum tuum norim, nisi, a quo tot romanas acies fusas stratasque esse sciam, ei facile esse ducam obprimere populatores nostros vagos, sine signis, palatos, quo quemque trahit, quamvis vana, prædæ spes. Numidarum paucorum illi quidem præda erunt, præsidiumque missum nobis et Nolæ ademerit : si modo, quos, ut socios haberes, dignos duxisti, haud indignos judicas, quos in fidem receptos tuearis. »

XLIII. Ad ea Annibal respondit : « Omnia simul facere Hirpinos Samnitesque : et indicare clades suas, et petere præsidium, et queri indefensos se neglectosque. Indicandum autem fuisse primum, dein petendum præsidium : postremo, ni impetraretur, tum denique querendum, frustra opem inploratam. Exercitum sese non in agrum hirpinum samnitemve, ne et ipse oneri esset, sed in proxima loca sociorum populi romani adducturum : iis populandis et militem suum repleturum se, et metu procul ab iis submoturum hostes. Quod ad bellum romanum adtineret, si Trasimeni quam Trebiæ, si Cannarum quam Trasimeni pugna nobilior esset; Cannarum se quoque memoriam obscuram majore et clariore vi-

organisée, mais comme des hordes de brigands, que les Romains vont courant tout notre pays, avec plus de négligence que s'ils se promenaient dans la campagne de Rome. Et la raison en est, que tu nous laisses sans défense, et que notre jeunesse, qui nous protégerait, si elle fût restée dans nos foyers, est tout entière sous tes enseignes. Oui, je méconnaîtrais Annibal et ses guerriers, si je doutais que celui qui a renversé, abattu tant d'armées romaines, puisse écraser facilement des pillards vagabonds, qui désertent leurs drapeaux pour courir chacun où les attire un espoir de butin, si frivole qu'il soit. Quelques Numides en feront leur proie, et ce secours, que tu nous enverras, privera en même temps Nole de sa garnison, à moins que, après nous avoir jugés dignes de ton alliance, tu ne nous juges, à présent que nous nous sommes livrés à ta foi, indignes de ta protection. »

XLIII. Annibal répondit « que les Hirpiniens et les Samnites faisaient tout en même temps; ils indiquaient le mal, demandaient le remède, et se plaignaient qu'on les laissât sans défense et dans l'oubli, tandis qu'il eût fallu indiquer d'abord, et demander ensuite; et, dans le cas où l'on n'aurait rien obtenu, se plaindre avec raison d'avoir sollicité vainement. Pour lui, il ne conduirait son armée ni dans l'Hirpinum, ni dans le Samnium, pour éviter d'être lui-même à charge à ses alliés; mais il se tiendrait à proximité d'eux, sur les terres des alliés de Rome, moyen sûr d'enrichir ses soldats, et d'éloigner par la crainte les ennemis du Samnium. Quant à la guerre contre les Romains, si Trasimène avait effacé Trébie, si Cannes avait été plus illustre que Trasimène, bientôt le souvenir de Cannes même serait éclipsé par une plus grande, par une plus éclatante victoire. » Les

ctoria facturum.» Cum hoc responso muneribusque amplis legatos dimisit: ipse, præsidio modico relicto in Tifatis, profectus cetero exercitu ire Nolam pergit. Eodem Hanno ex Bruttiis, cum supplemento Carthagine advecto atque elephantis, venit; castris haud procul positis, longe alia omnia inquirenti comperta sunt, quam quæ a legatis sociorum audierat; nihil enim Marcellus ita gerebat, ut aut fortunæ, aut temere hosti commissum dici posset; explorato, cum firmisque præsidiis, tuto receptu, prædatum ierat : omniaque, velut adversus præsentem Annibalem, cauta provisaque fuerunt. Tum, ubi sensit hostem adventare, copias intra mœnia tenuit : per muros inambulare senatores nolanos jussit, et omnia circa explorare, quæ apud hostes fierent. Ex iis Hanno, quum ad murum successisset, Herennium Bassum et Herium Petrium ad conloquium evocatos, permissuque Marcelli egressos, per interpretem adloquitur. Annibalis virtutem fortunamque extollit: populi romani obterit senescentem cum viribus majestatem. «Quæ si paria essent, ut quondam fuissent, tamen expertis, quam grave romanum imperium sociis, quanta indulgentia Annibalis etiam in captivos omnes italici nominis fuisset, punicam romanæ societatem atque amicitiam præoptandam esse. Si ambo consules cum suis exercitibus ad Nolam essent, tamen non magis pares Annibali

députés se retirèrent avec cette réponse, et comblés de présens. Pour lui, laissant un détachement dans son camp de Tifate, il part avec le reste de son armée, et marche droit sur Nole. Hannon s'y rendit aussi du Bruttium, avec le renfort des troupes arrivées de Carthage, et les éléphans; il campa non loin de la ville, et les éclaircissemens qu'il prit amenèrent pour lui un résultat tout autre que ce qu'il avait appris des ambassadeurs de ses alliés. Marcellus agissait de manière à ne donner aucune prise ni à la fortune, ni à l'ennemi; ce n'était qu'après reconnaissance faite avec de forts détachemens, avec la précaution d'assurer la retraite, qu'il avait mené ses soldats au pillage : tout, s'il avait eu Annibal en présence, n'aurait pas été conduit avec plus de prudence et de circonspection. Dès l'instant qu'il fut averti de l'approche de l'ennemi, il retint ses troupes dans l'enceinte des murs; les sénateurs de Nole eurent ordre de se promener sur les remparts, et d'observer avec soin ce que feraient les Carthaginois. Hannon, qui s'était avancé au pied des murailles, fit demander une conférence à Herennius Bassus et à Herius Petrius : Marcellus leur permit de sortir. Hannon, au moyen d'un interprète, leur exalta la valeur et la fortune d'Annibal; il rabaissa la majesté du peuple romain, qu'il représentait dans la décrépitude de sa puissance. « Et lors même que ses forces seraient encore ce qu'elles avaient été naguère, avec l'expérience qu'ils avaient acquise, et de toute la dureté de la domination romaine pour ses alliés, et de toute la clémence d'Annibal pour les Italiens, même prisonniers, pourraient-ils ne pas préférer l'alliance et l'amitié de Carthage à celle de Rome? Quand les deux consuls seraient devant Nole avec leurs armées, les Ro-

futuros, quam ad Cannas fuissent: nedum prætor unus, cum paucis et novis militibus, Nolam tutari possit : ipsorum, quam Annibalis, interesse, capta an tradita Nola potiretur; potiturum enim, ut Capua Nuceriaque potitus esset : sed, quid inter Capuæ Nuceriæque fortunam interesset, ipsos prope in medio sitos Nolanos scire. Nolle ominari, quæ captæ urbi cessura forent : sed potius spondere, si Marcellum cum præsidio ac Nolam tradidissent, neminem alium, quam ipsos, legem, qua in societatem amicitiamque Annibalis venirent, dicturum. »

XLIV. Ad ea Herennius Bassus respondit : « Multos annos jam inter romanum nolanumque populum amicitiam esse, cujus neutros ad eam diem pœnitere; et sibi si cum fortuna mutanda fides fuerat, sero jam esse mutare eam; dedituris se Annibali non fuisse arcessendum romanum præsidium : cum iis, qui ad se tuendos venissent, omnia sibi et esse consociata, et ad ultimum fore. » Hoc conloquium abstulit spem Annibali per proditionem recipiendæ Nolæ : itaque oppidum corona circumdedit, ut simul ab omni parte mœnia adgrederetur. Quem ut successisse muris Marcellus vidit, instructa intra portam acie, cum magno tumultu erupit; aliquot primo inpetu perculsi cæsique sunt; dein, concursu ad pugnantes facto, æquatisque viribus, atrox cœpit esse pugna; me-

mains seraient-ils plus capables de résister à Annibal, qu'ils ne l'avaient été à Cannes? serait-ce un seul préteur, avec une poignée de nouvelles recrues, qui pourrait défendre leur ville? leur intérêt, plus encore que celui d'Annibal, exigeait que Nole se soumît, plutôt que de céder à la force : car il entrerait dans Nole, comme il était entré dans Capoue et dans Nucérie. Mais quelle différence dans le sort de ces deux villes! les Nolans, placés entre les deux, ne pouvaient l'ignorer. Il se refusait à leur tracer le tableau des malheurs qui signaleraient la prise de leur patrie; il aimait mieux leur garantir que, s'ils livraient Nole et Marcellus, avec son détachement, nul autre qu'eux-mêmes ne dicterait les conditions du traité d'alliance avec Annibal. »

XLIV. Herennius Bassus répondit « que, depuis bien des années, l'amitié subsistait entre le peuple de Rome et celui de Nole; jusqu'à ce jour, ni l'un ni l'autre n'avait eu sujet de s'en repentir; s'ils avaient pu changer avec la fortune, ils n'auraient pas attendu si tard; décidés à se donner aux Carthaginois, ils n'auraient pas appelé les Romains à leur secours. Les Romains étaient accourus pour les défendre; dès-lors, tout était commun entre eux, et le serait toujours. » Cette conférence fit perdre à Annibal tout espoir de pénétrer dans Nole par trahison; il disposa donc ses troupes autour de la ville, afin de l'attaquer sur tous les points à la fois. Dès que Marcellus le vit arrivé au pied des remparts, comme il avait d'avance rangé ses légions en bataille derrière la porte, il fit une vigoureuse sortie. Quelques Carthaginois furent frappés et tués dans ce premier choc : bientôt l'on accourut au secours des combattans, et, les forces une fois égales, la lutte devint terrible. Elle eût été l'une des plus

morabilisque inter paucas fuisset, ni ingentibus procellis effusus imber diremisset pugnantes. Eo die, commisso modico certamine atque irritatis animis, in urbem Romani, Pœni in castra sese receperunt; tamen Pœnorum prima eruptione perculsi ceciderunt haud plus quam triginta, Romanorum nullus. Imber continens per noctem totam usque ad horam tertiam diei insequentis tenuit : itaque, quamquam utraque pars avidi certaminis erant, eo die, tenuerunt sese tamen munimentis; tertio die, Annibal partem copiarum prædatum in agrum nolanum misit. Quod ubi animadvertit Marcellus, extemplo in aciem copias educit : neque Annibal detrectavit. Mille fere passuum inter urbem erant castraque; eo spatio (et sunt omnia campi circa Nolam) concurrerunt. Clamor, ex parte utraque sublatus, proximos ex cohortibus iis, quæ in agros prædatum exierant, ad prœlium jam commissum revocavit. Et Nolani aciem romanam auxerunt : quos conlaudatos Marcellus in subsidiis stare, et saucios ex acie efferre jussit : pugna abstinere, ni ab se signum accepissent.

XLV. Prœlium erat anceps : summa vi et duces hortabantur, et milites pugnabant. Marcellus victis ante diem tertium, fugatis ante paucos dies a Cumis, pulsis priore anno ab Nola ab eodem se duce, milite alio, instare jubet. « Non omnes esse in acie : prædantes vagari in agro;

mémorables de la guerre, si un orage, accompagné de torrens de pluie, n'eût séparé les deux armées aux prises. Ce jour-là, après un engagement très-court qui ne fit qu'irriter leur ardeur, les Romains rentrèrent dans la place; les Carthaginois, dans leur camp. Ces derniers, dans l'étonnement où les jeta la première éruption des ennemis, perdirent trente hommes; les Romains, pas un seul. La pluie qui tomba pendant la nuit entière, dura jusqu'à la troisième heure du jour suivant; et, bien que les deux partis fussent avides d'en venir aux mains, tous cependant restèrent, ce jour-là, dans leurs lignes. Le troisième jour, Annibal détacha une partie de ses troupes pour aller fourrager dans les campagnes de Nole. Marcellus s'aperçoit de ce mouvement, et vient aussitôt présenter la bataille; Annibal ne la refusa pas. Il y avait environ un mille entre la ville et le camp : ce fut dans cet espace (car tout est plaine autour de Nole) que l'action s'engagea. Le cri de charge des deux armées, entendu de la partie des fourrageurs la plus voisine, les ramena vers le combat déjà animé. De leur côté, les Nolans vinrent grossir l'armée romaine. Marcellus applaudit à leur zèle, et leur prescrivit de se tenir à la réserve, et d'enlever les blessés du champ de bataille, sans prendre part à l'action, s'ils n'en recevaient l'ordre de sa part.

XLV. La lutte était opiniâtre : les généraux encourageaient les soldats avec l'énergie la plus vive; le soldat combattait avec la même vigueur. C'étaient, disait Marcellus, les mêmes hommes qu'ils avaient vaincus trois jours auparavant, qu'on avait repoussés de Cumes depuis peu de jours; les mêmes que, l'année précédente, il avait chassés de Nole, à la tête d'une autre armée.

sed, qui pugnent, marcere campana luxuria, vino et scortis, omnibusque lustris per totam hiemem confectos. Abisse illam vim vigoremque, dilapsa esse robora corporum animorumque, quibus Pyrenæi Alpiumque superata sint juga; reliquias illorum virorum, vix arma membraque sustinentes, pugnare. Capuam Annibali Cannas fuisse; ibi virtutem bellicam, ibi militarem disciplinam, ibi præteriti temporis famam, ibi spem futuri exstinctam.» Quum hæc exprobrando hosti Marcellus suorum militum animos erigeret, Annibal multo gravioribus probris increpabat : « Arma signaque eadem se noscere, quæ ad Trebiam Trasimenumque, postremo ad Cannas viderit habueritque : militem alium profecto se in hiberna Capuam duxisse, alium inde eduxisse. Legatumne romanum et legionis unius atque alæ magno certamine vix toleratis pugnam, quos binæ acies consulares numquam sustinuerunt? Marcellus, tirone milite ac nolanis subsidiis, inultus nos jam iterum lacessit? Ubi ille meus miles est, qui erepto ex equo C. Flaminio consuli caput abstulit? ubi, qui L. Paullum ad Cannas occidit? Ferrum nunc hebet? an dextræ torpent? an quid prodigii est aliud? Qui pauci plures vincere soliti estis, nunc paucis plures vix restatis. Romam vos expugnaturos, si quis duceret, fortes lingua, jactabatis. En nunc minor est res; hic experiri vim virtutemque volo. Expugnate

Il ne faut que les serrer de près. « Ils n'étaient pas tous sur le champ de bataille, ajoutait-il; leurs fourrageurs couraient les champs; pour leurs combattans, ils étaient énervés par les délices de Capoue, par le vin, par les courtisanes, et par tous les genres de débauches dans lesquels ils s'étaient plongés un hiver entier : c'en était fait de leur énergie, de leur audace; ils avaient perdu dans la mollesse cette force physique et morale qui leur avait fait franchir les sommets des Pyrénées et des Alpes. Ce n'étaient plus que les restes d'eux-mêmes, qui, pouvant à peine porter leurs armes et se soutenir, s'avançaient pour combattre. Capoue avait été pour Annibal ce que Cannes avait été pour Rome. A Capoue, il avait trouvé le tombeau de la vaillance, de la discipline militaire; là, il avait enseveli la gloire du passé, l'espoir de l'avenir. » Tandis que Marcellus, pour relever le courage de ses soldats, abaissait ainsi les Carthaginois, Annibal leur adressait des reproches bien plus sanglans encore : « Il reconnaissait, disait-il, les mêmes armes, les mêmes enseignes qu'il avait vues et conduites à Trébie, à Trasimène, et enfin à Cannes : mais, les hommes, où étaient-ils? l'armée qu'il avait menée hiverner à Capoue n'était plus la même qu'il avait retirée de ses murs. Eh quoi! vous n'avez affaire qu'à un lieutenant romain, à une seule légion, à un seul détachement de cavalerie; et, avec des efforts extrêmes, vous lui résistez à peine, vous dont deux armées consulaires n'ont jamais pu soutenir le choc! Marcellus n'a que de nouvelles recrues, qu'un renfort de quelques Nolans; et c'est la seconde fois déjà qu'il nous provoque impunément! Où donc est-il le brave qui arracha de son cheval le consul C. Flaminius, et lui trancha la tête? celui qui tua L. Paullus,

Nolam, campestrem urbem, non flumine, non mari septam. Hinc vos ex tam opulenta urbe præda spoliisque onustos vel ducam, quo voletis, vel sequar. »

XLVI. Nec bene, nec male dicta profuerunt ad confirmandos animos. Quum omni parte pellerentur, Romanisque crescerent animi, non duce solum adhortante, sed Nolanis etiam per clamorem, favoris indicem, accendentibus ardorem pugnæ, terga Pœni dederunt, atque in castra compulsi sunt : quæ obpugnare cupientes milites romanos Marcellus Nolam reduxit, cum magno gaudio et gratulatione etiam plebis, quæ ante inclinatior ad Pœnos fuerat. Hostium plus quinque millia cæsa, eo die, vivi capti sexcenti, et signa militaria undeviginti, et duo elephanti; quatuor in acie occisi. Romanorum minus mille interfecti : posterum diem, induciis tacitis, sepeliendo utrimque cæsos in acie, consumserunt; spolia hostium Marcellus, Vulcano votum, cremavit. Tertio post die (ob iram credo aliquam, aut

à Cannes? votre fer est-il émoussé? vos bras sont-ils engourdis? ou quel est ce prodige que je ne conçois pas? peu contre beaucoup, d'ordinaire vous remportiez la victoire; aujourd'hui, supérieurs en nombre, vous vous défendez à peine! Qu'on nous mène à Rome, disiez-vous, nous nous faisons forts de l'enlever..... en paroles, sans doute! Je vous demande moins aujourd'hui, je ne veux ici qu'une épreuve de votre force et de votre courage. Enlevez Nole, ville située en plaine, qui n'a point de fleuve, point de mer pour lui servir de rempart. Sortis de cette ville opulente, avec un riche butin et de glorieuses dépouilles, je vous mènerai, je vous suivrai même, partout où vous voudrez. »

XLVI. Ni encouragemens, ni reproches ne firent revivre une valeur qui n'était plus. Ils furent repoussés de toute part. Les Romains, au contraire, sentaient augmenter leur audace, et par les exhortations de leur chef, et par les cris favorables que poussaient les Nolans, et qui ranimaient leur ardeur pour le combat. Enfin, les Carthaginois tournèrent le dos, et furent chassés jusque dans leur camp. Les soldats romains voulaient les y poursuivre; mais Marcellus les ramena à Nole, au milieu des transports et des félicitations du peuple même, qui jusqu'alors avait penché pour les Carthaginois. On tua à l'ennemi, dans cette journée, plus de cinq mille hommes; on lui fit six cents prisonniers; on lui prit dix-neuf drapeaux et deux éléphans : quatre avaient été tués sur le champ de bataille. Les Romains ne perdirent pas mille hommes. Le lendemain, par une sorte de trêve tacite, fut employé de part et d'autre à ensevelir les morts; Marcellus brûla les dépouilles des ennemis, d'après le vœu qu'il en avait fait à Vulcain. Trois jours après, douze cent

spem liberalioris militiæ) mille ducenti septuaginta duo equites, mixti Numidæ Hispanique, ad Marcellum transfugerunt : eorum forti fidelique opera, in eo bello, usi sunt sæpe Romani. Ager Hispanis in Hispania, Numidis in Africa post bellum, virtutis caussa, latus datus est. Annibal, ab Nola remisso in Bruttios Hannone, cum quibus venerat copiis, ipse Apuliæ hiberna petit, circaque Arpos consedit. Q. Fabius, ut profectum in Apuliam Annibalem audivit, frumento ab Nola Neapolique in ea castra confecto, quæ super Suessulam erant, munimentisque firmatis, et præsidio, quod per hiberna ad tutandum locum satis esset, relicto, ipse Capuam propius movit castra, agrumque campanum ferro ignique est depopulatus; donec coacti sunt Campani, nihil admodum viribus suis fidentes, egredi portis, et castra ante urbem in aperto communire. Sex millia armatorum habebant, peditem inbellem : equitatu plus poterant; itaque equestribus prœliis lacessebant hostem. Inter multos nobiles equites campanos, Cerrinus Jubellius erat, cognomine Taurea; civis indidem erat, longe omnium Campanorum fortissimus eques : adeo ut, quum apud Romanos militaret, unus eum Romanus Claudius Asellus gloria equestri æquaret. Hunc Taurea quum diu perlustrans oculis obequitasset hostium turmis, tandem facto silentio, « ubi esset Claudius Asellus? »

soixante-douze cavaliers, tant Numides qu'Espagnols, soit sujet de mécontentement, soit espoir d'un service plus avantageux, passèrent dans le camp de Marcellus : leur courage et leur fidélité furent plus d'une fois, dans cette campagne, fort utiles aux Romains. En récompense, ils obtinrent, après la guerre, de vastes établissemens dans leur pays, les Espagnols en Espagne, les Numides en Afrique. Annibal, après avoir renvoyé Hannon dans le Bruttium, avec les troupes qu'il avait amenées, quitta Nole, alla prendre ses quartiers d'hiver dans l'Apulie, et s'arrêta aux environs d'Arpi. Q. Fabius, à la nouvelle de la retraite d'Annibal, fit transporter de Nole et de Naples beaucoup de blé pour son camp de Suessula; après en avoir consolidé les fortifications, et y avoir laissé un corps de troupes suffisant pour le protéger pendant l'hiver, il décampe pour se rapprocher de Capoue, et désole, par le fer et le feu, le territoire de la Campanie. Enfin, les Campaniens, malgré le peu de confiance qu'ils avaient en leurs forces, furent obligés de sortir de leurs murs, et occupèrent en avant de leur ville, dans un endroit découvert, un camp qu'ils fortifièrent avec soin. Ils avaient six mille hommes de mauvaise infanterie; leur cavalerie valait mieux. Aussi c'était avec les troupes de cette arme qu'ils harcelaient l'ennemi. Dans le grand nombre des chevaliers campaniens que distinguait leur naissance, on remarquait Cerrinus Jubellius, surnommé Taurea. Il était également citoyen de Rome, et sans contredit le plus vaillant de tous les chevaliers campaniens; en sorte que, quand il servait dans l'armée romaine, un seul homme, Claudius Asellus, pouvait, comme cavalier, égaler son mérite. Taurea, après avoir caracolé près des es-

quæsivit ; « et, quoniam verbis secum de virtute ambigere solitus esset, cur non ferro decerneret, daretque opima spolia victus, aut victor caperet? »

XLVII. Hæc ubi Asello nunciata sunt in castra, id modo moratus, ut consulem percunctaretur, liceretne extra ordinem in provocantem hostem pugnare? permissu ejus, arma extemplo cepit : provectusque ante stationes equo, Tauream nomine compellavit, congredique, ubi vellet, jussit. Jam Romani ad spectaculum pugnæ ejus frequentes exierant : et Campani, non vallum modo castrorum, sed mœnia etiam urbis prospectantes repleverant. Quum jam ante ferocibus dictis rem nobilitassent, infestis hastis concitarunt equos; dein libero spatio inter se ludificantes, sine vulnere pugnam extrahebant. Tum Campanus Romano, « equorum, » inquit, « hoc, non equitum, erit certamen, nisi e campo in cavam hanc viam demittimus equos; ibi nullo ad evagandum spatio, cominus conserentur manus. » Dicto prope citius equum in viam Claudius dejecit. Taurea, verbis ferocior, quam re, « Minime sis, » inquit, « cantherium in fossam; » quæ vox in rusticum inde proverbium prodita. Claudius, quum ea via longe perequitasset, nullo obvio hoste, in campum rursum

cadrons ennemis, le chercha long-temps des yeux; puis, ayant fait faire silence, il demanda « où était Claudius Asellus. Pourquoi, après lui avoir toujours disputé en paroles la supériorité du courage, ne venait-il point décider la question par le fer? le vaincu n'avait-il pas des dépouilles opimes à laisser au vainqueur? »

XLVII. A la nouvelle de ce défi, Asellus, qui était au camp, ne s'arrêta que pour demander au consul la permission de combattre hors des rangs un ennemi qui le provoquait. Il l'obtient, court s'armer aussitôt, et, se portant à cheval en avant des postes, il fait son appel à Taurea : « il est prêt à se mesurer avec lui, quand il le voudra. » Déjà les Romains étaient sortis en foule pour être témoins de cette lutte. Du côté des Campaniens, et les palissades du camp, et les murailles de la ville étaient garnies de nombreux spectateurs. Après quelques bravades, pour rehausser leur prouesse, ils se précipitent bride abattue et la lance en arrêt. Mais, comme ils avaient le champ libre, ils savaient parer tous les coups; le combat se prolongeait, et le sang ne coulait pas encore. Le Campanien dit alors au Romain : « Ce sont ici les chevaux, et non les cavaliers, qui combattent; quittons la plaine, et gagnons ce chemin creux : là, plus d'espace pour s'esquiver; il faudra se joindre et s'attaquer de près. » Claudius, plus prompt que la parole, pousse son coursier dans le chemin. Taurea, plus intrépide en discours qu'en actions : « A d'autres! dit-il, laissons l'âne dans le fossé; » mot devenu depuis proverbe dans la campagne. Claudius, après avoir parcouru toute la longueur du chemin, sans rencontrer d'ennemi, revient dans la plaine, insulte à la lâcheté de Taurea, et rentre vainqueur au camp, au milieu de

evectus, increpans ignaviam hostis, cum magno gaudio et gratulatione, victor in castra redit. Huic pugnæ equestri rem (quam vera sit, communis existimatio est) mirabilem certe, adjiciunt quidam annales: quum refugientem ad urbem Tauream Claudius sequeretur, patenti hostium portæ invectum, per alteram, stupentibus miraculo hostibus, intactum evasisse.

XLVIII. Quieta inde stativa fuere, ac retro etiam consul movit castra, ut sementem Campani facerent: nec ante violavit agrum campanum, quam jam altæ in segetibus herbæ pabulum præbere poterant; id convexit in Claudiana castra super Suessulam, ibique hiberna ædificavit. M. Claudio proconsuli imperavit, ut, retento Nolæ necessario ad tuendam urbem præsidio, ceteros milites dimitteret Romam, ne oneri sociis, et sumtui reipublicæ essent. Et Ti. Gracchus a Cumis Luceriam in Apuliam legiones quum duxisset, M. Valerium inde prætorem Brundisium, cum eo, quem Luceriæ habuerat, exercitu misit, tuerique oram agri sallentini, et providere, quod ad Philippum bellumque macedonicum adtineret, jussit. Exitu æstatis ejus, qua hæc gesta perscripsimus, litteræ a P. et Cn. Scipionibus venerunt, quantas, quamque prosperas in Hispania res gessissent; sed pecuniam in stipendium, vestimentaque, et frumentum exercitui, et sociis navalibus omnia deesse.

l'allégresse et des félicitations des Romains. Quelques annales ajoutent à ce combat une circonstance qui passe généralement pour vraie, mais qui, certes, tient du merveilleux : elles disent que Claudius, poursuivant Taurea, qui se sauvait précipitamment vers la ville, entra par une des portes qu'il trouva ouverte, et ressortit par une autre, sans que les ennemis, confondus de ce prodige d'audace, l'eussent effleuré de leurs traits.

XLVIII. Il ne se passa plus rien, pendant le reste de la campagne : Fabius même leva son camp, et revint sur ses pas, pour laisser les Campaniens ensemencer leurs terres; il ne reprit les hostilités, que lorsque les blés en herbe furent assez hauts pour donner du fourrage. On le transporta dans le camp de Suessula, où Fabius fit construire des quartiers d'hiver pour les soldats. Il ordonna au proconsul M. Claudius de ne garder à Nole que les troupes nécessaires pour la défense de la place, et de renvoyer le reste à Rome, afin d'alléger le fardeau des alliés et les dépenses de la république. Ti. Gracchus, qui avait mené ses légions de Cumes à Lucérie, dans l'Apulie, envoya à Brindes le préteur M. Valerius avec le corps d'armée qu'il avait tenu campé à Lucérie, pour surveiller la côte des Sallentins, et pourvoir à tout ce qu'exigerait la guerre contre Philippe et la Macédoine. Vers la fin de cette année, dont nous avons relaté avec soin tous les évènemens, on reçut des deux Scipions, P. et Cn., des lettres qui apprenaient les grands, les heureux succès obtenus en Espagne. Mais l'on manquait d'argent pour la paye, d'habits et de blé pour les troupes de terre, de tout enfin pour les équipages de la flotte. A l'égard de l'argent, si le trésor

Quod ad stipendium adtineat, si ærarium inops esset, se aliquam rationem inituros, quo modo ab Hispanis sumant; cetera utique ab Roma mittenda esse : nec aliter aut exercitum aut provinciam retineri posse. Litteris recitatis, nemo omnium erat, quin, et vera scribi, et postulari æqua, fateretur : sed obcurrebat animis, quantos exercitus terrestres navalesque tuerentur, quantaque nova classis mox paranda esset, si bellum macedonicum moveretur. Siciliam ac Sardiniam, quæ ante bellum vectigales fuissent, vix præsides provinciarum exercitus alere : tributo sumtus subpeditari; quum ipsum tributum conferentium numerum tantis exercituum stragibus, et ad Trasimenum lacum, et ad Cannas, inminutum; tum, qui superessent pauci, si multiplici gravarentur stipendio, alia perituros peste. Itaque, nisi fide staret respublica, opibus non staturam. Prodeundum in concionem Fulvio prætori esse, indicandas populo publicas necessitates, cohortandosque, qui redemturis auxissent patrimonia, ut reipublicæ, ex qua crevissent, ad tempus commodarent; conducerentque ea lege præbenda, quæ ad exercitum hispaniensem opus essent, ut, quum pecunia in ærario esset, iis primis solveretur. Hæc prætor in concione edixit, qua die vestimenta, frumentum hispaniensi exercitui præbenda, quæque alia opus essent navalibus sociis, esset locaturus.

était épuisé, ils trouveraient quelque moyen d'en tirer des Espagnols; mais, pour le reste, il était indispensable de l'envoyer de Rome; nul autre moyen de conserver l'armée et la province. Après la lecture de ces lettres, il n'y eut personne qui contestât la vérité du rapport et la justice des demandes; mais l'on songeait à tout ce que coûtaient déjà tant de forces de terre et de mer, et au surcroît de dépenses qu'allait entraîner l'équipement d'une nouvelle flotte, si la guerre de Macédoine venait à se déclarer. La Sicile et la Sardaigne qui, avant la campagne, fournissaient de l'argent, pouvaient à peine aujourd'hui nourrir les armées qu'on y entretenait : il fallait que le tribut imposé aux citoyens fît face à toutes les dépenses : mais le nombre de ceux qui le payaient était bien diminué par les désastres de Trasimène et de Cannes : alors, le peu de Romains qui restaient, s'ils avaient à supporter la surcharge d'une nouvelle imposition, allait périr par un autre fléau. Le crédit seul pouvait donc soutenir la république, à défaut des ressources qui lui manquaient. Aussi le préteur Fulvius dut convoquer une assemblée générale du peuple, lui exposer les besoins impérieux de l'état, et engager ceux qui avaient passé des marchés avec la république, et qui s'y étaient enrichis, à lui avancer, pour un temps, les gains qu'ils avaient faits avec elle, et à se charger de toutes les fournitures pour l'armée d'Espagne. On prit l'engagement de les rembourser sur les premiers fonds disponibles. Le préteur, après sa proclamation, indiqua, dans la même assemblée, le jour où l'on passerait les marchés pour l'habillement et les vivres de l'armée d'Espagne, et pour les autres besoins de la flotte.

XLIX. Ubi ea dies venit, ad conducendum tres societates aderant hominum undeviginti, quorum duo postulata fuere : unum, ut militia vacarent, dum in eo publico essent : alterum, ut, quæ in naves inposuissent, ab hostium tempestatisque vi publico periculo essent. Utroque impetrato, conduxerunt, privataque pecunia respublica administrata est. Hi mores, eaque caritas patriæ per omnes ordines velut tenore uno pertinebat. Quemadmodum conducta omnia magno animo sunt, sic summa fide præbita, nec secus quam si ex opulento ærario, ut quondam, alerentur. Quum hi commeatus venerunt, Illiturgi oppidum ab Asdrubale, ac Magone, et Amilcare Bomilcaris filio, ob defectionem ad Romanos obpugnabatur. Inter hæc trina castra hostium Scipiones, quum in urbem sociorum magno certamine ac strage obsistentium pervenissent, frumentum, cujus inopia erat, advexerunt : cohortatique oppidanos, ut eodem animo mœnia tutarentur, quo pro se pugnantem romanum exercitum vidissent, ad castra maxima obpugnanda, quibus Asdrubal præerat, ducunt. Eodem et duo duces, et duo exercitus Carthaginiensium, ibi rem summam agi cernentes, convenerunt. Itaque eruptione e castris pugnatum est; sexaginta hostium millia, eo die, in pugna fuerunt, sexdecim circiter Romanis; tamen adeo haud dubia victoria fuit, ut plu-

XLIX. Le jour arrivé, il se présenta dix-neuf personnes, formant trois associations, qui se chargèrent de tout, à deux conditions : la première, qu'elles seraient exemptes du service militaire, tant que durerait l'entreprise ; la seconde, que les pertes que feraient éprouver les ennemis ou les tempêtes, seraient supportées par l'état. On leur accorda ce qu'elles demandaient. Elles passèrent leur engagement, et cette partie du service public se fit avec les fonds des particuliers. Telles étaient les mœurs d'alors ; ainsi l'amour de la patrie, répandu dans toutes les classes, les animait toutes d'un même esprit. Ces engagemens, pris avec tant de générosité, furent remplis avec une fidélité exemplaire, et rien ne resta en souffrance : on eût dit qu'alors, comme autrefois, un trésor abondant alimentait les dépenses. Lorsque les convois arrivèrent, la ville d'Illiturgi était assiégée par Asdrubal, par Magon, et par Amilcar, fils de Bomilcar, à cause de sa défection en faveur des Romains. Ce fut à travers ces trois camps ennemis que les Scipions, avec des efforts extrêmes, immolant ce qui s'opposait à leur passage, parvinrent à faire entrer dans la ville alliée les vivres dont elle était dépourvue ; et, après avoir engagé les habitans à défendre leurs remparts avec le même courage qu'ils avaient vu l'armée romaine combattre pour eux, ils mènent leurs soldats à l'attaque du camp d'Asdrubal, le plus considérable des trois. Les deux autres généraux et les deux armées carthaginoises, voyant qu'il s'agissait de leur salut commun, s'y portèrent aussitôt. Ce fut donc par une sortie des camps que la bataille s'engagea. Les ennemis étaient forts de soixante mille hommes ; les Romains n'en avaient que seize mille environ. Cependant la victoire fut si peu douteuse,

res numero, quam ipsi erant, Romani hostium occiderint, ceperint amplius tria millia hominum, paullo minus mille equorum, undesexaginta militaria signa, elephantis quinque in prœlio occisis; trinisque castris, eo die, potiti sunt. Illiturgi obsidione liberato, ad Intibili obpugnandum punici exercitus traducti, suppletis copiis ex provincia, ut quæ maxime omnium belli avida, modo præda aut merces esset, et tum juventute abundante. Iterum signis conlatis, eadem fortuna utriusque partis pugnatum. Supra tredecim millia hostium cæsa, supra duo capta, cum signis duobus et quadraginta, et novem elephantis. Tum vero omnes prope Hispaniæ populi ad Romanos defecerunt: multoque majores, ea æstate, in Hispania, quam in Italia, res gestæ.

---

que les Romains tuèrent aux Carthaginois plus de monde qu'ils n'en avaient eux-mêmes, firent plus de trois mille prisonniers, prirent un peu moins de mille chevaux, et cinquante-neuf étendards : cinq éléphans étaient restés sur la place; et, le même jour, les trois camps ennemis tombèrent au pouvoir du vainqueur. Les Carthaginois, forcés de lever le siège d'Illiturgi, n'en vinrent pas moins assiéger Intibili; ils avaient, dans l'intervalle, recruté leur armée au sein même de l'Espagne, dont tous les peuples étaient passionnés pour la guerre, surtout lorsqu'on leur offrait l'appât du butin ou d'une solde : d'ailleurs, cette province avait alors une surabondance de population. Il se livra une seconde bataille, où la fortune de Carthage et de Rome fut la même. On tua à l'ennemi plus de treize mille hommes, on lui fit plus de deux mille prisonniers, on prit quarante-deux drapeaux et neuf éléphans. Alors, presque tous les peuples de l'Espagne se déclarèrent pour les Romains. En général, il se passa cette année, en Espagne, des évènemens bien plus remarquables qu'en Italie.

NOTES

SUR LE LIVRE XXIII.

CHAP. I. *Annibal, vainqueur à Cannes, après la prise et le pillage des Æcæ.* Le texte de Drakenborch m'a paru concilier, d'une manière nette et précise, toutes les variantes que présentent, dans les manuscrits, les premières lignes de ce livre. On lit dans l'édition de Crévier : *Annibal, post cannensem pugnam, castra capta ac direpta confestim ex Apulia in Samnium moverat.* Ceci offre-t-il un sens complet? je ne le pense pas. Celui qui a étudié la phrase, la période toujours si nombreuse de Tite-Live, la reconnaîtra-t-il dans ce style décousu; *post cannensem pugnam,* et surtout dans *castra capta ac direpta,* sans que la préposition *post* soit répétée? En effet, il faut, pour former un sens avec le reste de la phrase, que cette préposition *post* soit sous-entendue devant *castra capta ac direpta;* autrement, nous avons une double absurdité; car, s'il s'agit des deux camps des Romains, ce ne sont pas eux qu'Annibal transporte de l'Apulie dans le Samnium : si, au contraire, il est question du camp d'Annibal, *capta ac direpta* ne peut se rapporter à lui, puisqu'il vient d'être vainqueur, et que son camp n'a été ni pris ni pillé. Drakenborch lève toutes ces incertitudes par la clarté de son texte : *Æcis Annibal, post cannensem pugnam, captis ac direptis, confestim ex Apulia in Samnium moverat.* On sait que les premières lettres des livres étaient presque toujours laissées en blanc, dans les anciens manuscrits, pour être enluminées par un peintre : de là, les variantes sans nombre que l'on rencontre dans les premiers mots d'un même livre : on peut se convaincre de ces différences, en examinant plusieurs manuscrits du Vatican et du Musée de Naples. Une altération de texte a certainement eu lieu pour le commencement de ce vingt-troisième livre de Tite-Live. En adoptant la variante da Drakenborch, il est in-

dispensable d'expliquer le mot *Æcis*. Jusqu'ici les commentateurs et les traducteurs ont trouvé beaucoup plus simple de ne point rétablir ce texte, et de s'en tenir à celui de Crévier, sans doute parce que *Æcis* les embarrassait. Les *Æcæ* étaient trois villes de la *Capitanate*, probablement celles que l'on nomme aujourd'hui *Foggia*, *Lucera* et *Manfredonia*. L'ancienne *Capitanate* ou *Capitanata*, province du royaume de Naples, est bornée au nord et à l'est par le golfe de Venise; au sud, par la Principauté-Ultérieure, la Basilicate et la terre de Bari; à l'ouest, par le comté de Molise. Voilà la position géographique déterminée, et l'on peut voir que c'était bien devant les *Æcæ* qu'Annibal a dû se trouver après la bataille de Cannes. Puisse cette note justifier entièrement le texte de Drakenborch et la traduction que j'en ai faite !

Chap. II. *Pacuvius Calavius*...... M. Andrieux a fait une imitation en vers de ce passage de Tite-Live : c'est une bonne fortune qu'un fragment poétique de l'aimable et spirituel auteur des *Étourdis* et de la *Comédienne :* je me garderai donc bien de l'envier au lecteur. Après Tite-Live, grave historien, écoutons M. Andrieux, poète enjoué :

Dans Capoue autrefois, chez ce peuple si doux,
S'élevaient des partis l'un de l'autre jaloux :
L'orgueil, l'ambition, l'envie à l'œil oblique,
Tourmentaient, déchiraient, perdaient la république.
D'impertinens bavards, soi-disans orateurs,
Des meilleurs citoyens ardens persécuteurs,
Excitent à dessein les haines les plus fortes;
Et, pour comble de maux, Annibal est aux portes.
Que faire, et que résoudre en ce pressant danger?
Tu vas tomber, Capoue, aux mains de l'étranger.

Le sénat effrayé délibère en tumulte :
Le peuple soulevé lui prodigue l'insulte;
On s'arme, on est déjà près d'en venir aux mains :
Les meneurs triomphaient. Pour rompre leurs desseins,
Certain Pacuvius, vieux routier, forte tête,
Trouva dans son esprit cette ressource honnête :
« Avec vous, sénateurs, je fus long-temps brouillé;
De mes biens, sans raison, vous m'avez dépouillé,
Leur dit-il; mais je vois, dans la crise où nous sommes,
Les périls de l'état, non les fautes des hommes.

On égare le peuple; il le faut ramener :
Il est une leçon que je veux lui donner.
J'ai du cœur des humains un peu d'expérience;
Laissez-moi faire enfin, soyez sans défiance :
La patrie aujourd'hui me devra son salut. »

La peur en fit passer par tout ce qu'il voulut.
Il prend cet ascendant et ce pouvoir suprême......
Quand chacun consterné tremble et craint pour soi-même,
S'il se présente un homme au langage assuré,
On l'écoute, on lui cède, il ordonne à son gré.
Ainsi Pacuvius, du droit d'une âme forte,
Sort du sénat, le ferme, en fait garder la porte,
S'avance sur la place; et son autorité
Calme un instant les flots de ce peuple irrité.

« Citoyens, leur dit-il, la divine justice
A vos vœux redoublés se montre enfin propice;
Elle livre en vos mains tous ces hommes pervers,
Ces sénateurs noircis de cent forfaits divers,
Dont chacun d'entre vous a reçu quelque offense :
Je les tiens enfermés, seuls, tremblans, sans défense;
Vous pouvez les punir, vous pouvez vous venger,
Sans livrer de combat, sans courir de danger.
Contre eux tout est permis, tout devient légitime;
Pardonner est hònteux, et proscrire est sublime.
Je suis l'ami du peuple; ainsi vous m'en croirez,
Et surtout gardez-vous des avis modérés. »

L'assemblée applaudit à ce début si sage,
Et par un bruit flatteur lui donne son suffrage.

Le harangueur reprend : « Punissez leurs forfaits,
Mais ne trahissez pas vos propres intérêts :
A qui veut se venger trop souvent il en coûte.
Votre juste courroux, je n'en fais aucun doute,
Proscrit les sénateurs, et non pas le sénat :
Ce conseil nécessaire est l'âme de l'état,
Le gardien de vos lois, l'appui d'un peuple libre.
Aux rives du Vulturne, ainsi qu'aux bords du Tibre,
On hait la servitude, on déteste les rois. »

Tout le peuple applaudit une seconde fois.

« Voici donc, citoyens, le parti qu'il faut suivre :
Parmi ces sénateurs que le destin vous livre,

Que chacun, à son tour, sur la place cité,
Vienne entendre l'arrêt qu'il aura mérité;
Mais avant qu'à nos lois sa peine satisfasse,
Il faudra qu'au sénat un autre le remplace;
Que vous preniez le soin d'élire parmi vous
Un nouveau sénateur de ses devoirs jaloux,
Exempt d'ambition, de faste, d'avarice,
Ayant mille vertus, sans avoir aucun vice,
Et que tout le sénat soit ainsi composé.
Vous voyez, citoyens, que rien n'est plus aisé. »

La motion aux voix est soudain adoptée,
Et sans autre examen bientôt exécutée.
Les noms des sénateurs, qu'on doit tirer au sort,
Sont jetés dans une urne; et le premier qui sort,
Est aux regards du peuple amené sur la place.
A son nom, à sa vue, on crie, on le menace;
Aucun tourment pour lui ne semble trop cruel,
Et peut-être de tous c'est le plus criminel.
« Bien, dit Pacuvius, le cri public m'atteste
Que tout le monde ici l'accuse et le déteste :
Il faut donc de son rang l'exclure, et décider
Quel homme vertueux devra lui succéder.
Pesez les candidats, tenez bien la balance;
Voyons, qui nommez-vous? » Il se fit un silence :
On avait beau chercher : chacun, excepté soi,
Ne connaissait personne à mettre à cet emploi.

Cependant à la fin quelqu'un de l'assistance,
Voyant qu'on ne dit mot, prend un peu d'assurance,
Hasarde un nom; encor le risque-t-il si bas,
Qu'à moins d'être tout près, on ne l'entendit pas.
Ses voisins, plus hardis, tout haut le répétèrent.
« Pouvait-on présenter un pareil sénateur?
Celui qu'on rejetait, était cent fois meilleur. »
Le second proposé fut accueilli de même;
Et ce fut pis encor quand on vint au troisième.
Quelques autres après ne semblèrent nommés
Que pour être hués, conspués, diffamés......
Le peuple ouvre les yeux, se ravise, et la foule,
Sans avoir fait de choix, tout doucement s'écoule.

De beaucoup d'intrigans ce jour devint l'écueil.
L'adroit Pacuvius, qui suivait tout de l'œil :

« Pardonnez-moi, dit-il, l'innocent artifice
Qui vous fait rendre à tous une exacte justice.
Et vous, jaloux esprits, dont les cris détracteurs
D'un blâme intéressé chargeaient nos sénateurs,
Pourquoi vomir contre eux les plaintes, les menaces?
Eh! que ne disiez-vous que vous vouliez leurs places?
Ajournons, citoyens, ce dangereux procès;
D'Annibal qui s'avance arrêtons les progrès;
Éteignons nos débats, que le passé s'oublie,
Et réunissons-nous pour sauver l'Italie. »

Chap. IX. *Mon fils, s'écrie-t-il, je t'en conjure, etc.* Je n'ai pas été plus heureux que les traducteurs mes devanciers; il m'a été impossible de rendre le *Per ego te, fili......* C'est surtout dans ces sortes de discours que Tite-Live me paraît admirable : lorsque le sentiment parle chez lui, il cesse d'être rhéteur. Son éloquence devient tout-à-fait dramatique; il identifie le lecteur avec le personnage, et lui fait éprouver tout ce qu'il a senti. C'est l'éloge que lui donnait Quintilien : *Affectus quidem, præcipueque eos qui sunt dulciores, ut parcissime dicam, nemo historicorum commendavit magis* (Quint., lib. x). Cet éloge est grand sans doute, mais il est justifié, principalement par le discours de Pacuvius à Perolla. Voyez comme, dès les premiers mots, l'historien poète se transporte, avec ses personnages et son lecteur, au milieu même de l'action : *Velut si jam agendis, quæ audiebat, interesset.* Quelle explosion de sentimens vraiment paternels dans le début de ce discours! comme tout y annonce une âme révoltée de l'horreur du forfait, et pénétrée en même temps de tendresse envers un fils qu'égare son admiration fanatique pour les Romains! Cette confusion de sentimens divers qui se précipitent à la fois, ce désordre qu'ils jettent nécessairement dans les idées, comportent nécessairement aussi un désordre dans les mots, qui ajoute à l'effet du discours, mais devant lequel le traducteur reste impuissant.

Ce discours était trop beau pour échapper à l'admiration de Silius Italicus, qui l'a transporté tout entier dans son poëme de *la Seconde guerre punique*. Cet écrivain, dont la diction est ordinairement faible et médiocre, et qui imitait Virgile, dit La Harpe, comme Duché et Lafosse ont depuis imité Racine, doit

ses plus beaux vers à la prose de Tite-Live, dont il emprunte souvent les expressions heureuses et les tours hardis. Mais il serait difficile, malgré cela, de trouver, dans sa longue gazette en vers, un morceau comparable au discours dont il est question ici. On voit que, soutenu par un grand modèle, il a fait des efforts pour s'élever au dessus de lui-même, s'il était possible, et ses efforts n'ont pas été malheureux cette fois.

Per si quid superest vitæ, per jura parentis,
Perque tuam nostra potiorem, nate, salutem,
Absiste inceptis, oro.

Il s'en faut que ce début vaille celui de Tite-Live; et cet arrangement symétrique est bien loin du défaut sublime de construction, qui peint si heureusement le trouble de l'âme et le désordre des idées dans un pareil moment. « *Per ego te, fili, quæcumque jura liberos jungunt parentibus, precor, quæsoque, ne ante oculos patris facere et pati omnia infanda velis!* » Remarquons, en passant, que Tite-Live affectionne, dans ses discours, cette expression *facere et pati:* nous la trouvons également dans le discours de Mucius Scévola à Porsenna : *et facere, et pati fortia, Romanum est.* Ce léger défaut, si c'en est un, est du reste ordinaire à tous les grands génies, Virgile, Cicéron, Ovide, Le Tasse, Homère : c'est que, sans doute, ils ne peuvent faire mieux que de se copier eux-mêmes.

Silius ajoute :

.... Ne sanguine cernam
Polluta hospitia.

Voilà où le goût devait s'arrêter; le reste n'est plus qu'un remplissage inutile en vers faibles et prosaïques :

Ac tabo repleta cruento
Pocula, et eversas pugnæ certamine mensas.

L'imitateur a mieux réussi dans le passage suivant : « *Vultum ipsius Annibalis, quem armati exercitus sustinere nequeunt, quem horret populus romanus, tu sustinebis?* »

Tune illum, quem non acies, neque mœnia et urbes
Ferre valent, quum frons propior, lumenque corusco
Igne micat; tune illa viri, quæ vertice fundit,
Fulmina pertuleris?

Mais où Silius Italicus s'est montré vraiment digne de son modèle, c'est dans cette belle pensée rendue par une image imposante :

Fallit te mensas inter quod credis inermem :
Tot bellis quæsita viro, tot cædibus armat
Majestas æterna ducem. Si admoveris ora,
Cannas, et Trebiam ante oculos, Trasimenaque busta,
Et Paulli stare ingentem miraberis umbram !

On sait que cette idée sublime, de donner à un grand homme ses exploits pour cortège, a été reproduite avec autant d'éclat que de noblesse par Fléchier :

« On compte, en le (*Turenne*) voyant, les ennemis qu'il a vaincus, non pas les serviteurs qui le suivent : tout seul qu'il est, on se figure autour de lui ses vertus et ses victoires qui l'accompagnent : il y a je ne sais quoi de noble dans cette simplicité; et moins il est superbe, plus il devient vénérable. » (*Oraison funèbre de Turenne.*)

Silius ne se soutient pas long-temps à la hauteur où nous venons de l'admirer; et la fin de ce même discours, si nerveuse et si énergique dans Tite-Live, est faible et traînante dans son imitateur.

.... Non jam tibi pectora pubis
Sidoniæ fodienda manu, tutantia regem;
Hoc jugulo dextram explora : namque hoc tibi ferrum,
Si Pœnum invasisse paras, per viscera lenta
Nostra est ducendum : tardam ne sperne senectam;
Opponam membra, atque ensem extorquere negatum
Morte mea eripiam.

Sil. Ital., lib. xi, v. 333 sqq.

Quelle différence entre des vers qui se traînent sans force et sans vigueur, et la prose mâle et toute herculéenne de Tite-Live!

« *Et alia auxilia desint, me ipsum ferire, corpus meum obponentem pro corpore Annibalis, sustinebis? atqui per meum pectus petendus ille tibi, transfigendusque est.* »

Voilà ce dont notre Racine était plein, quand il faisait dire à son Achille avec tant de force et de vérité :

Pour aller jusqu'au cœur que vous voulez percer,
Voilà par quel chemin vos coups doivent passer.

Iph., act. iv.



Chap. XIII. « *Je pense que, si nos soldats sont victorieux, il ne faut rien leur envoyer; et, s'ils nous abusent par de faux rapports et par de chimériques espérances, il faut se garder encore davantage de leur envoyer quelque chose.* » Implacable ennemi d'Annibal, Hannon s'efforce toujours d'opposer son éloquence haineuse aux progrès du héros africain. Tite-Live n'est jamais plus heureux que lorsqu'il peut faire parler Hannon contre Annibal : le discours qu'il lui prête ici est révoltant de partialité. Quoi! parce qu'Annibal est vainqueur à Cannes, il ne faut lui envoyer aucun secours! il faut l'abandonner à ses seules ressources! Celles de son génie étaient bien grandes sans doute, mais pouvaient-elles suffire? Si Carthage eût compris alors ses véritables intérêts, elle eût envoyé à Annibal toutes les troupes, tout l'argent, tous les vivres dont elle aurait pu disposer. Par là, Annibal victorieux eût poussé ses conquêtes, et Rome; Rome elle-même, eût été subjuguée. Mais il y avait fatalité : l'ennuyeux harangueur triompha, et le capitaine modèle fut vaincu. Hannon semblait hâter Zama, lorsqu'il rabaissait ainsi Trasimène et Cannes. Tite-Live se complaît à être l'écho d'Hannon; ne pouvant autrement venger Rome, il la console par les prophéties du sinistre discoureur.

Chap. XIV. *Il fit une proclamation, par laquelle « il assurait à ceux qui étaient en prison pour crime capital, ou pour dettes.....* » On voit que l'usage d'incarcérer les débiteurs remonte à une haute antiquité : Rome avait aussi sa *Sainte-Pélagie*. Il serait temps peut-être, que des lois plus en harmonie avec les besoins d'un siècle éclairé fissent disparaître ces traces de barbarie. Oui, sans doute, que les intérêts des créanciers ne soient ni lésés ni compromis, si, de leur part, il n'y a point usure; mais que des hommes ne soient plus traînés dans des cachots pour des dettes souvent fort peu considérables. En jetant un débiteur dans les fers, vous lui ôtez, s'il est honnête, les moyens de vous payer; s'il ne l'est pas, ce n'est point en le constituant prisonnier que vous lui en donnerez l'envie. D'ailleurs, si pendant cinq années il résiste à l'ennui de la captivité, il est quitte envers vous. S'il succombe au chagrin ou à la maladie, dites, impitoyable créancier, en êtes-vous plus heureux et plus riche?

Chap. XVII. *Plus de soixante-dix condamnés pour trahison*

tombèrent sous la hache, et leurs biens furent confisqués au profit du peuple romain. Marcellus aurait dû peut-être montrer, en cette occasion, la même clémence qu'il avait témoignée pour Bantius. C'eût été un moyen plus efficace de ramener à la cause de Rome les peuples qui s'en étaient séparés. Tite-Live reproche souvent des cruautés à Annibal; il oublie que le droit de la guerre aurait pu autoriser des actes de vengeance : nulle part cependant nous ne voyons qu'Annibal ait sévi avec autant de rigueur que les Romains eux-mêmes. Capoue nous offrira encore un triste exemple de l'implacable, de la barbare vengeance de Rome. Malheureuse Italie, ce fut toujours là ton sort! Dans ton sein, des meurtres, des proscriptions, des confiscations!

Chap. XVIII. *Et cette faute du général carthaginois parut, aux yeux des capitaines expérimentés, plus grave encore que celle de ne pas avoir marché sur Rome, après la bataille de Cannes.* L'autorité historique de Tite-Live a perpétué d'âge en âge deux erreurs bien graves, qu'il avait sans doute intérêt, lui, à propager, mais que l'on n'aurait point dû admettre légèrement sans examen, et sur la foi de cet historien. Rollin a démontré l'impossibilité où se trouvait Annibal de marcher sur Rome après la bataille de Cannes : il fait voir également que les prétendues délices de Capoue ne furent pas aussi funestes à l'armée d'Annibal que Tite-Live veut bien le dire. En effet, ces Carthaginois, *si énervés par les plaisirs*, se maintiennent encore quatorze ans *seulement* en Italie, et remportent encore des victoires signalées. Tite-Live pourrait bien nous donner ici son avis, au lieu de celui des *capitaines expérimentés* dont il parle. Annibal, de mœurs si austères et si pures, ne se laissa point corrompre par Capoue : il le prouve encore, pendant quatorze années, par son énergie, son activité infatigable. Il fallait bien qu'il fît prendre quelque part les quartiers d'hiver à ses troupes : Capoue lui ouvrait ses portes; c'eût été sottise de ne point prendre possession de cette ville. Tite-Live songea-t-il jamais à trouver les Campaniens si mous, si voluptueux, si efféminés, tant qu'ils furent les alliés de Rome! Lorsqu'ils deviennent ceux d'Annibal, ce ne sont plus que des lâches et des sybarites. Et, d'ailleurs, il faut justifier d'avance les

horribles cruautés que les Romains exerceront plus tard dans Capoue.

CHAP. XX. *Le sénat, après avoir passé en revue toutes les forces de l'empire, fut contraint d'avouer qu'il n'en restait plus pour protéger des alliés à une telle distance....* Admirable déclaration pour laisser périr les Pételiens, les seuls des Bruttiens qui fussent restés fidèles à leur alliance avec Rome! C'est ainsi que les Romains entendaient la bonne foi et la protection envers des alliés. On vous attaque; nous devons vous secourir, mais vous êtes trop loin: tant pis pour vous. Les hommes sont toujours les mêmes: intérêt, égoïsme, avant toute chose, avant la foi des sermens, avant l'humanité. Rome couronnait, par sa trahison envers les Pételiens, le lâche abandon qu'elle avait fait de Sagonte.

CHAP. XXX. *Q. Fabius Maximus demanda au sénat l'autorisation de faire la dédicace du temple de Vénus Érycine.* Le bon Fabius est vraiment admirable ici! Dans des circonstances si graves, si critiques, il perd un temps précieux, à faire quoi? à dédier un temple; et à quelle divinité? à Vénus. Que penser vraiment d'une telle superstition? Horace, où est ta verve satirique pour railler de pareilles folies? le vieux, le sage Fabius croit avoir besoin du secours de Vénus pour triompher des ennemis de Rome: sans doute Vénus l'avait exaucé d'avance, puisqu'elle avait envoyé aux Carthaginois les délices de Capoue. Tite-Live relate avec un soin extrême tout ce qui a rapport à la superstition. Je l'avouerai cependant, je crois qu'il s'est un peu négligé à cet égard, dans ce vingt-troisième livre; nous avons bien peu de prodigès ici: seulement *la mer parut tout enflammée; auprès de Sinuesse, une vache mit bas un poulain; à Lanuvium, dans le temple de Junon Sospita, des gouttes de sang découlèrent des statues, et il tomba autour de cet édifice une pluie de pierres.* Il y a réellement baisse pour les prodiges: la hausse reviendra sans doute.

CHAP. XXXIII. *Xénophane arriva dans le camp d'Annibal, et conclut avec lui un traité.....* Tite-Live ne nous fait connaître qu'une partie de ce traité. On le trouve tout entier dans Polybe. Ce morceau, précieux pour la connaissance des coutumes de l'antiquité, mérite d'être inséré dans ces notes. Toutefois, je ne ci-

terai point le texte grec, à cause de l'étendue du traité : je ne donnerai que la traduction.

« Traité d'alliance arrêté par serment entre Annibal, général, Magon, Myrcal, Barmocar, et tous les sénateurs de Carthage, qui se sont trouvés avec lui (*Annibal*), et tous les Carthaginois qui servent sous lui, d'une part; et, de l'autre, entre Xénophane, Athénien, fils de Cléomaque, lequel nous a été envoyé en qualité d'ambassadeur par le roi Philippe, fils de Demetrius, tant en son nom qu'au nom des Macédoniens et des alliés de sa couronne.

« En présence de Jupiter, et de Junon, et d'Apollon; en présence de la divinité tutélaire des Carthaginois, et d'Hercule, et d'Iolaüs; en présence de Mars, de Triton, de Neptune; en présence des dieux qui accompagnent notre expédition, et du soleil, et de la lune, et de la terre; en présence des fleuves, et des prés, et des eaux; en présence de tous les dieux que Carthage reconnaît pour ses maîtres; en présence de tous les dieux qui sont les maîtres de la Macédoine, et de tout le reste de la Grèce; en présence de tous les dieux qui président à la guerre et qui sont présens à ce traité, Annibal, général, et tous les sénateurs de Carthage qui l'accompagnent, et tous les soldats de son armée, ont dit :

« Sous votre bon plaisir et le nôtre, il y aura un traité d'amitié et d'alliance entre vous et nous, comme amis, alliés et frères, à condition que le roi Philippe, et les Macédoniens, et tout ce qu'ils ont d'alliés parmi les autres Grecs, conserveront et *défendront* les seigneurs carthaginois, et Annibal, leur général, et les soldats qu'il commande, et les gouverneurs des provinces dépendantes de Carthage, et les habitans d'Utique, et toutes les villes et nations soumises aux Carthaginois, et tous les soldats et alliés, et tant villes que nations qui nous sont unies dans l'Italie, dans la Gaule, dans la Ligurie, et quiconque, dans cette région, fera amitié et alliance avec nous. Pareillement les armées carthaginoises, et les habitans d'Utique, et toutes les villes et nations soumises à Carthage, et les soldats, et les alliés, et toutes les villes et nations avec lesquelles nous avons amitié et alliance dans l'Italie, dans la Gaule, dans la Ligurie, et avec lesquelles nous pourrons contracter amitié et alliance dans cette région, conserveront et défendront le roi Philippe et les Macédoniens, et tous leurs alliés d'entre les autres

Grecs. Nous ne chercherons point à nous surprendre les uns les autres; nous ne nous tendrons point de piéges. Nous, Macédoniens, nous nous déclarerons de bon cœur, avec affection, sans fraude, sans dessein de tromper, ennemis de tous ceux qui le seront des Carthaginois, excepté les villes, les ports et les rois, avec qui nous sommes liés par des traités de paix et d'alliance. Et nous aussi, Carthaginois, nous nous déclarerons ennemis de tous ceux qui le seront du roi Philippe, excepté les rois, les villes, les nations avec qui nous sommes liés par des traités de paix et d'alliance.

« Vous entrerez, vous, Macédoniens, dans la guerre que nous avons contre les Romains, jusqu'à ce qu'il plaise aux dieux de donner à nos armes et aux vôtres un heureux succès. Vous nous aiderez de tout ce qui sera nécessaire, selon que nous en serons convenus. Si les dieux ne nous donnent point la victoire dans la guerre contre les Romains et leurs alliés, et que nous traitions de paix avec eux, nous en traiterons de telle sorte que vous soyez compris dans le traité, et aux conditions qu'il ne leur sera pas permis de vous déclarer la guerre; qu'ils ne seront maîtres ni des Corcyréens, ni des Apolloniates, ni des Épidamniens, ni de Phare, ni de Dimale, ni des Parthins, ni de l'Atintanie, et qu'ils rendront à Demetrius de Phare ses parens, qu'ils retiennent dans leurs états. Si les Romains vous déclarent la guerre, ou à nous, alors nous nous secourrons les uns les autres, selon le besoin. Nous en userons de même, si quelque autre nous fait la guerre, excepté à l'égard des rois, des villes, des nations dont nous serons amis et alliés. Si nous jugeons à propos d'ajouter quelque chose à ce traité ou d'en retrancher, nous ne le ferons que du consentement des deux parties. »

Chap. XXXV. *Marius Alfius, alors médixtutique.....* Le *médixtutique* était le premier magistrat de Capoue. Ce passage de Tite-Live ne l'indique pas positivement : il y a un peu d'obscurité à cet égard par la manière dont la phrase est construite : *Marius Alfius medixtuticus* (*summus magistratus erat Campanis....*) On pourrait prendre *medixtuticus* pour un troisième nom de Marius. Heureusement, deux autres endroits de Tite-Live lui-même prouvent évidemment que *medixtuticus* est le nom du magistrat et n'est pas celui de l'individu. Au liv. xxiv, chap. 19, nous li-

sons : *Præerat Statius Metius, missus ab. Cn. Magio Atellano, qui, eo anno, medixtuticus erat.* Cela est positif. Un dernier passage reste à citer : Tite-Live dit encore, liv. XXVI, chap. 6 : *Medixtuticus, qui summus magistratus apud Campanos est......* Le mot *est* devient concluant et beaucoup plus clair que le mot *erat*, qui se trouve dans les deux premières phrases citées. Peut-être reprocherait-on avec justice à Tite-Live de n'avoir pas, dès le principe, levé les doutes qui pouvaient rester au lecteur : *est* au lieu de *erat* eût tout expliqué.

LIVRE XXIV.

EPITOME LIBRI XXIV.

Hieronymus, Syracusanorum rex, cujus avus Hiero amicus populi romani fuerat, ad Carthaginienses defecit; et propter crudelitatem superbiamque, a suis interfectus est. Ti. Sempronius Gracchus proconsul prospere adversus Pœnos et Hannonem ducem ad Beneventum pugnavit, servorum maxime opera, quos liberos esse jussit. Claudius Marcellus consul, in Sicilia, quæ prope tota ad Pœnos defecerat, Syracusas obsedit. Philippo Macedonum regi bellum indictum est; qui, ad Apolloniam nocturno prœlio obpressus fugatusque, in Macedoniam cum prope inermi exercitu perfugit. Ad id bellum gerendum Valerius prætor missus est. Res præterea in Hispania a P. et Cn. Scipionibus adversus Carthaginienses gestas continet. Syphax, rex Numidarum, in amicitiam adscitus, et a Masinissa, rege Massylorum, pro Carthaginiensibus pugnante, victus, in Maurusios cum magna manu transiit contra Gades, ubi angusto freto Africa et Hispania dirimuntur. Celtiberi quoque in amicitiam recepti sunt: quorum auxiliis adscitis, tunc primum mercenarium militem romana castra habuerunt.

SOMMAIRE DU LIVRE XXIV.

Hiéronyme, roi de Syracuse, dont l'aïeul Hiéron avait été ami constant du peuple romain, embrasse le parti des Carthaginois; tyran farouche et cruel, il est massacré par ses sujets. Ti. Sempronius Gracchus, proconsul, remporte, auprès de Bénévent, une victoire sur les Carthaginois et sur Hannon, leur chef : il doit son succès principalement aux esclaves; il leur rend la liberté. Claudius Marcellus, consul, assiège Syracuse en Sicile, contrée qui s'était presque tout entière soulevée en faveur de Carthage. On déclare la guerre à Philippe, roi de Macédoine : ce prince, vaincu pendant la nuit, et mis en fuite auprès d'Apollonie, regagne difficilement son royaume, avec des troupes presque désarmées. Le préteur Valerius est chargé du soin de cette expédition. Avantages obtenus en Espagne sur les Carthaginois, par P. et Cn. Scipion. Alliance faite avec Syphax, roi de Numidie. Défait par Massinissa, roi des Massyliens, et alors allié des Carthaginois, Syphax passe, avec des forces imposantes, dans le pays des Maurusiens, du côté de Gadès, où l'Espagne est séparée de l'Afrique par un détroit. Les Celtibériens sont admis également au nombre des alliés de Rome : ainsi, pour la première fois, la république reçoit dans ses armées des soldats mercenaires.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXIV.

I. Ut ex Campania* in Bruttios reditum est, Hanno, adjutoribus et ducibus Bruttiis, græcas urbes tentavit, eo facilius in societate manentes romana, quod Bruttios, quos et oderant, et metuebant, Carthaginiensium partis factos cernebant. Rhegium primum tentatum est, diesque aliquot ibi nequidquam absumti. Interim Locrenses frumentum, lignaque, et cetera necessaria usibus ex agris in urbem rapere, etiam ne quid relictum prædæ hostibus esset : et in dies major omnibus portis multitudo effundi; postremo ii modo relicti in urbe erant, qui reficere muros ac portas, telaque in propugnacula congerere cogebantur. In permixtam omnium ætatium ordinumque multitudinem, et vagantem in agris magna ex parte inermem, Amilcar Pœnus equites

* U. C. 537. A. C. 215.

TITE-LIVE.

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXIV.

I. A SON retour de la Campanie dans le Bruttium, Hannon, secondé et conduit par les Bruttiens, fit une tentative sur les villes grecques, qui, plus que jamais, restaient fidèles à leur alliance avec Rome, parce qu'elles voyaient dans le parti des Carthaginois les Bruttiens qu'elles haïssaient et craignaient tout ensemble. On commença par Rhège, et l'on y consomma quelques jours fort inutilement. Cependant, les habitans de Locres se hâtent de transporter, de la campagne dans la ville, le blé, le bois et les autres objets d'absolue nécessité, afin aussi de ne laisser aucune proie à l'ennemi. De jour en jour, une multitude plus considérable courait, de toutes les portes, se répandre dans les plaines. On avait fini par ne laisser dans l'intérieur que ceux qu'on obligeait de réparer les murailles et les portes, et de transférer les armes sur les remparts. Cette foule d'habitans de tout âge et de toute condition errait çà et là dans les champs, sans armes pour la plupart. Amilcar, général carthaginois, envoya sur eux sa cavalerie, avec l'ordre

emisit; qui, violare quemquam vetiti, tantum, ut excluderent ab urbe fuga dissipatos, turmas objecere. Dux ipse, loco superiore capto, unde agros urbemque posset conspicere, Bruttiorum cohortem adire muros, atque evocare principes Locrensium ad conloquium jussit, et, pollicentes amicitiam Annibalis, adhortari ad urbem tradendam. Bruttiis in conloquio nullius rei primo fides est: deinde ut Pœnus adparuit in collibus, et refugientes pauci aliam omnem multiutdinem in potestate hostium esse adferebant; tum, metu victi, consulturos se populum responderunt; advocataque extemplo concione, quum et levissimus quisque novas res novamque societatem mallent, et, quorum propinqui extra urbem interclusi ab hostibus erant, velut obsidibus datis, pigneratos haberent animos, pauci magis taciti probarent constantem fidem, quam probatam tueri auderent; haud dubio in speciem consensu fit ad Pœnos deditio: L. Atilio præfecto præsidii, quique cum eo milites romani erant, clam in portum deductis, atque inpositis in naves, ut Rhegium deveherentur, Amilcarem Pœnosque ea conditione, ut fœdus extemplo æquis legibus fieret, in urbem acceperunt; cujus rei prope non servata fides deditis est, quum Pœnus dolo dimissum Romanum incusaret; Locrenses profugisse ipsum caussarentur. Insecuti etiam equites sunt, si quo

exprès de ne leur faire aucun mal, et de se borner à jeter divers pelotons entre la ville et ces troupes éparses, pour leur fermer le retour. Monté lui-même sur une éminence, d'où il avait vue sur la place et sur la campagne, il ordonna à une cohorte de Bruttiens de s'approcher des remparts, de demander une conférence avec les chefs de la ville, et, en leur promettant l'amitié d'Annibal, de les engager à lui ouvrir leurs portes. D'abord, l'on n'ajouta aucune foi aux paroles des Bruttiens : lorsque ensuite on aperçut les Carthaginois sur les hauteurs, et que le petit nombre de ceux qui s'échappèrent revint apprendre que tout le reste des Locriens était au pouvoir de l'ennemi, cédant alors à la crainte, ils répondirent qu'ils allaient consulter le peuple, et l'assemblée fut convoquée sur-le-champ. Là, tous les esprits légers, avides de changement, se prononcèrent pour l'alliance nouvelle : comme les parens de ceux qui étaient retenus au dehors de la ville se trouvaient liés par cette espèce d'ôtages, et que le petit nombre de ceux dont la conscience tenait aux anciens engagemens n'osait pas s'expliquer à cet égard, il y eut, du moins en apparence, consentement unanime pour se donner aux Carthaginois. Après avoir fait conduire secrètement au port et embarquer pour Rhège la garnison romaine qui était dans la place, et son commandant L. Atilius, on reçut dans la ville Amilcar et les Carthaginois, à condition que l'on ferait aussitôt un traité favorable aux deux parties. Cet engagement faillit être rompu : Amilcar accusait les Locriens d'avoir favorisé l'évasion des Romains, et les Locriens prétendaient l'avoir ignorée. Il détacha même de la cavalerie à la poursuite de la garnison romaine, dans le cas où le courant aurait retardé son départ, ou

casu in freto æstus morari, aut deferre naves in terram posset; et eos quidem, quos sequebantur, non sunt adepti : alias a Messana trajicientes freto Rhegium naves conspexerunt. Milites erant romani, a Claudio prætore missi ad obtinendam urbem præsidio; itaque Rhegio extemplo abscessum est. Locrensibus jussu Annibalis data pax, « ut liberi suis legibus viverent : urbs pateret Pœnis, portus in potestatem Locrensium esset : societas eo jure staret, ut Pœnus Locrensem, Locrensisque Pœnum pace ac bello juvaret. »

II. Sic a freto Pœni reducti, frementibus Bruttiis, quod Rhegium ac Locros, quas urbes direpturos se destinaverant, intactas reliquissent. Itaque per se ipsi, conscriptis armatisque juventutis suæ quindecim millibus, ad Crotonem obpugnandum pergunt ire; græcam et ipsam urbem, et maritimam; plurimum accessurum opibus, si in ora maris urbem portu ac mœnibus validam tenuissent, credentes. Ea cura angebat, quod neque non arcessere ad auxilium Pœnos satis audebant, ne quid non pro sociis egisse viderentur : et, si Pœnus rursus magis arbiter pacis, quam adjutor belli, fuisset, ne in libertatem Crotonis, sicut ante Locrorum, frustra pugnaretur. Itaque optimum visum est, ad Annibalem mitti legatos, caverique ab eo, ut receptus Croto Bruttiorum esset. Annibal quum præsentium eam consulta-

ramené les vaisseaux sur la côte. Ils avaient trop d'avance : on ne put les atteindre. On en signala dans le détroit plusieurs autres qui passaient de Messine à Rhège. C'étaient des soldats romains que le préteur Claudius envoyait à la défense de cette place : ce qui fit renoncer sur-le-champ à toute tentative sur Rhège. Le traité de paix, rédigé par ordre d'Annibal, portait : « Les Locriens conserveront leur liberté et leurs lois ; la ville sera ouverte aux Carthaginois ; les Locriens resteront maîtres du port. Du reste, soit en paix, soit en guerre, les deux peuples se prêteront un mutuel appui. »

II. Ainsi les Carthaginois s'éloignèrent du détroit, au grand déplaisir des Bruttiens, qui s'étaient promis le pillage de Rhège et de Locres, et qui voyaient s'évanouir leurs espérances. Ils prennent donc la résolution de ne plus s'en rapporter qu'à eux-mêmes ; ils lèvent et arment quinze mille hommes de leur jeunesse, et vont droit assiéger Crotone, ville grecque également, et ville maritime. Ajouter beaucoup à leur puissance, en se rendant maîtres d'une place située sur le bord de la mer, et dont les remparts et le port étaient excellens ; tel était leur espoir. Une seule considération les arrêtait ; ils n'osaient trop appeler à leur aide les Carthaginois, de peur de paraître se détacher de leurs alliés, et ils craignaient, en les appelant, que, au lieu de les appuyer de leurs armes, les Africains ne vinssent encore à négocier un accommodement, qu'il n'en fût de Crotone comme de Locres, et qu'ils n'eussent combattu en pure perte que pour affermir l'indépendance de leurs voisins. Il leur sembla donc du plus haut intérêt de députer vers Anni-

tionem esse respondisset, et ad Hannonem eos rejecisset, ab Hannone nihil certi adlatum. Nec enim diripi volebant nobilem atque opulentam urbem : et sperabant, quum Bruttius obpugnaret, Pœnos nec probare, nec juvare eam obpugnationem adpareret, eo maturius ad se defecturos. Crotone, nec consilium unum inter populares, nec voluntas erat; unus velut morbus invaserat omnes Italiæ civitates, ut plebes ab optimatibus dissentirent : senatus Romanis faveret, plebs ad Pœnos rem traheret. Eam dissensionem in urbe perfuga nunciat Bruttiis; Aristomachum esse principem plebis, tradendæque auctorem urbis : et in vasta urbe lateque omnibus disjectis mœnibus raras et stationes custodiasque senatorum esse; quacumque custodiant plebis homines, ea patere aditum. Auctore ac duce perfuga, Bruttii corona cinxerunt urbem : acceptique a plebe, primo impetu locos omnes, præter arcem, cepere. Arcem optimates tenebant, præparato jam ante ad talem casum perfugio. Eodem Aristomachus perfugit; tamquam Pœnis, non Bruttiis, auctor urbis tradendæ fuisset.

III. Urbs Croto murum in circuitu patentem duode-

bal, et d'obtenir d'avance de lui que Crotone, une fois prise, serait livrée aux Bruttiens. Annibal répondit qu'on ne pouvait arrêter que sur les lieux une telle détermination, et il les renvoya à Hannon, qui ne leur donna aucune réponse positive: car, d'un côté, il ne voulait pas le pillage d'une ville célèbre et opulente; de l'autre, il espérait que, attaquée par les Bruttiens, sans que les Carthaginois parussent approuver l'entreprise ni la seconder en rien, elle se donnerait plus tôt à lui. A Crotone, il n'y avait ni concert dans les résolutions, ni unanimité dans les esprits. On eût dit une épidémie qui avait attaqué toutes les cités de l'Italie, que cette désunion du peuple et du sénat: le sénat tenait pour les Romains, le peuple penchait pour les Carthaginois. Un transfuge vient annoncer aux Bruttiens ces dissensions intestines. Aristomaque, disait-il, est à la tête du peuple, tout disposé à livrer Crotone. Dans une ville si dépeuplée pour son étendue, et où les différentes parties de cette vaste enceinte de murailles étaient si éloignées l'une de l'autre, les points et les postes occupés par les sénateurs étaient en fort petit nombre: partout où le peuple faisait la garde, on trouverait les passages ouverts. Sur l'avis du transfuge, qui s'offrit à leur servir de guide, les Bruttiens disposèrent une chaîne d'attaque autour de la place. Accueillis par le peuple, ils furent bientôt maîtres de tous les postes, excepté de la citadelle, alors au pouvoir des sénateurs qui, en cas d'évènement, s'étaient ménagé d'avance cette ressource. Aristomaque vint s'y réfugier aussi, comme s'il eût voulu que Crotone se donnât aux Carthaginois, et non pas aux Bruttiens.

III. Crotone avait une enceinte de douze mille pas de

cim millia passuum habuit, ante Pyrrhi in Italiam adventum; post vastitatem eo bello factam, vix pars dimidia habitabatur: flumen, quod medio oppido fluxerat, extra frequentia tectis loca præterfluebat: et arx procul iis, quæ habitabantur. Sex millia aberat ab urbe nobili templum (ipsa urbe erat nobilius) Laciniæ Junonis, sanctum omnibus circa populis. Lucus ibi, frequenti silva et proceris abietis arboribus septus, læta in medio pascua habuit, ubi omnis generis sacrum deæ pascebatur pecus sine ullo pastore: separatimque egressi cujusque generis greges nocte remeabant ad stabula, numquam insidiis ferarum, non fraude violati hominum. Magni igitur fructus ex eo pecore capti, columnaque inde aurea solida facta et sacrata est: inclitumque templum, divitiis etiam, non tantum sanctitate, fuit. Ac miracula aliqua adfinguntur plerumque tam insignibus locis. Fama est, aram esse in vestibulo templi, cujus cinerem nullo umquam moveri vento. Sed arx Crotonis, una parte inminens mari, altera vergente in agrum, situ tantum naturali quondam munita, postea et muro cincta est, qua per aversas rupes ab Dionysio, Siciliæ tyranno, per dolum fuerat capta. Eam tum arcem, satis, ut videbatur, tutam, Crotoniatum optimates tenebant, circumsedente cum Bruttiis eos etiam plebe sua. Postremo Bruttii, quum suis viribus inexpu-

circuit, avant l'arrivée de Pyrrhus en Italie. Après les ravages de cette guerre, elle était restée plus qu'à moitié déserte. Le fleuve, qui d'abord coulait au milieu de la ville, se trouvait alors en dehors de la partie habitée, et la citadelle plus éloignée encore. A six milles de cette cité célèbre, on voyait un temple encore plus célèbre, celui de Junon Lacinia, en grande vénération parmi les peuples d'alentour. Le bois sacré, fermé par une épaisse forêt de sapins très-élevés, contenait de gras pâturages, où les troupeaux de toute sorte, consacrés à la déesse, paissaient tranquillement sans berger: le soir, chaque espèce de bétail regagnait séparément son étable, sans avoir jamais souffert les atteintes des bêtes fauves, ou les pièges des hommes. Aussi tirait-on de ces troupeaux un immense produit: on en éleva une colonne d'or massif, qui fut consacrée à la déesse; et le temple réunit alors l'éclat des richesses à la majesté de la religion. Il est rare que plus d'un miracle ne soit pas affecté à des lieux si remarquables. Si l'on en croit la renommée, il y a, dans le vestibule du temple, un autel dont les cendres ne sont jamais enlevées par aucun vent. Pour la citadelle de Crotone, d'un côté, elle domine la mer; de l'autre, la campagne: fortifiée, dans le principe, seulement par sa position naturelle, elle fut depuis entourée d'une muraille, après que Denys, tyran de Sicile, l'eut surprise en escaladant les rochers qui la bordent par derrière. C'était cette forteresse qu'occupait alors le sénat, position qui lui paraissait presque inexpugnable, malgré les efforts conjurés des Bruttiens et du parti populaire. Enfin les Bruttiens, désespérant de l'enlever avec leurs seules forces, se virent obligés d'implorer le secours d'Hannon. Celui-ci tenta d'amener les Croto-

gnabilem viderent arcem, coacti necessitate, Hannonis auxilium inplorant. Is conditionibus ad deditionem compellere Crotoniatas conatus, ut coloniam Bruttiorum eo deduci, antiquamque frequentiam eorum recipere vastam ac desertam bellis urbem paterentur, omnium neminem, præter Aristomachum, movit: morituros se adfirmabant citius, quam, inmixti Bruttiis, in alienos ritus, mores, legesque, ac mox linguam etiam verterentur. Aristomachus unus, quando nec suadendo ad deditionem satis valebat, nec, sicut urbem prodiderat, locum prodendæ arcis inveniebat, transfugit ad Hannonem. Locrenses brevi post legati, quum permissu Hannonis arcem intrassent, persuadent, ut traduci se in Locros paterentur, nec ultima experiri vellent. Jam hoc ut sibi liceret, impetraverant et ab Annibale, missis ad ipsum legatis; ita Crotone excessum est, deductique Crotoniatæ ad mare naves conscendunt. Locros omnis multitudo abeunt. In Apulia ne hiems quidem quieta inter Romanos atque Annibalem erat. Luceriæ Sempronius consul, Annibal haud procul Arpis hibernabat. Inter eos levia prælia ex occasione, aut opportunitate hujus aut illius partis, oriebantur: meliorque eis Romanus, et in dies cautior tutiorque ab insidiis fiebat.

IV. In Sicilia Romanis omnia mutaverat mors Hie-

niates à un accommodement : s'ils consentaient, disait-il, à recevoir une colonie de Bruttiens, ils retrouveraient leur ancienne population, ils peupleraient la solitude, le désert que les combats avaient formé autour d'eux : il ne persuada personne qu'Aristomaque. Ils protestèrent qu'ils périraient plutôt que de voir dénaturer, par ce mélange avec les Bruttiens, leur religion, leurs mœurs, leurs lois, et bientôt leur langage même. Le seul Aristomaque, dans l'impuissance de leur faire accepter la capitulation et de livrer la citadelle, comme il avait livré la ville, passa dans le camp d'Hannon. Peu de temps après, des députés locriens, qui étaient entrés dans la citadelle avec la permission d'Hannon, les engagèrent à se laisser transférer dans la ville de Locres, plutôt que de s'exposer aux dernières extrémités. Les Locriens avaient obtenu d'avance l'autorisation d'Annibal, et, à cet effet, lui avaient envoyé une députation. Les Crotoniates sortent donc de leur ville, s'embarquent, et abordent en foule dans la ville de Locres. En Apulie, malgré l'hiver, les Romains furent plus d'une fois aux prises avec Annibal. Le consul Sempronius avait ses quartiers à Lucérie, Annibal non loin d'Arpi. Le hasard, ou des surprises ménagées de part et d'autre amenaient des escarmouches qui aguerrissaient les Romains, et qui, de jour en jour, les rendaient plus prudens, plus circonspects contre les embûches de l'ennemi.

IV. En Sicile, tout avait changé pour les Romains.

ronis regnumque ad Hieronymum nepotem ejus translatum : puerum, vixdum libertatem, nedum dominationem, modice laturum. Læte id ingenium tutores atque amici ad præcipitandum in omnia vitia acceperunt : quæ ita futura cernens Hiero, ultima senecta voluisse dicitur liberas Syracusas relinquere, ne sub dominatu puerili, per ludibrium, bonis artibus partum firmatumque interiret regnum. Huic consilio ejus summa ope obstitere filiæ, nomen regium penes puerum futurum ratæ, regimen rerum omnium penes se virosque suos, Andranodorum et Zoippum : nam ii tutorum primi relinquebantur. Non facile erat nonagesimum jam agenti annum, circumsesso dies noctesque muliebribus blanditiis, liberare animum, et convertere ad publicam privata curam. Itaque tutores modo quindecim puero reliquit : quos precatus est moriens, ut fidem erga populum romanum, quinquaginta annos ab se cultam, inviolatam servarent, juvenemque suis potissimum vestigiis insistere vellent disciplinæque, in qua edoctus esset. Hæc mandata. Quum exspirasset, per tutores testamento prolato, pueroque in concionem producto (erat autem quindecim tunc ferme annorum), paucis, qui per concionem ad excitandos clamores dispositi erant, adprobantibus testamentum, ceteris velut patre amisso in orba civitate omnia timentibus, funus fit regium, ma-

depuis la mort d'Hiéron et l'avènement de son petit-fils Hiéronyme, jeune enfant bien peu capable de supporter sa liberté, et moins encore le fardeau du gouvernement. Ses tuteurs et ses favoris s'empressèrent d'exploiter ce caractère, pour le précipiter dans tous les vices. Hiéron l'avait prévu : aussi, à la fin de sa carrière, avait-il eu le dessein de rendre la liberté à Syracuse, de peur que la royauté ne devînt entre les mains de cet enfant un hochet du jeune âge, et qu'il ne renversât un trône acquis et consolidé par des vertus. Les filles d'Hiéron s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'exécution de ce projet; elles savaient trop bien qu'Hiéronyme n'aurait de roi que le nom, et que toute l'autorité reviendrait à elles et à leurs maris, Andranodore et Zoïppe, nommés les premiers tuteurs du jeune prince. Il n'était pas facile à un vieillard de quatre-vingt-dix ans, obsédé jour et nuit par des séductions de femmes, de conserver toute sa présence d'esprit, et de sacrifier à la patrie les intérêts de sa famille. Il se borna donc à laisser quinze tuteurs à Hiéronyme : il les conjura, en mourant, de ne jamais porter atteinte à l'attachement inviolable pour Rome, qu'il avait cultivé pendant cinquante ans, d'engager son petit-fils à toujours marcher sur ses traces, et de l'entretenir dans les principes qui avaient dirigé son éducation. Telles furent ses instructions. Lorsqu'il eut rendu le dernier soupir, les tuteurs donnèrent connaissance du testament, et présentèrent à l'assemblée du peuple leur jeune pupille, alors âgé d'environ quinze ans : il n'y eut que le petit nombre de leurs affidés répandus dans la foule pour applaudir, qui témoignèrent de l'approbation; tout le reste, dans la désolation d'une famille qui vient de perdre son père, n'éprouvait que des craintes.

gis amore civium et caritate, quam cura suorum, celebre. Brevi deinde ceteros tutores submovet Andranodorus, juvenem jam esse dictitans Hieronymum, ac regni potentem: deponendoque tutelam ipse, quæ cum pluribus communis erat, in se unum omnium vires convertit.

V. Vix quidem ulli bono moderatoque regi facilis erat favor apud Syracusanos, succedenti tantæ caritati Hieronis: verum enim vero Hieronymus, velut suis vitiis desiderabilem efficere vellet avum, primo statim conspectu, omnia quam disparia essent, ostendit. Nam qui per tot annos Hieronem filiumque ejus Gelonem, nec vestis habitu, nec alio ullo insigni differentes a ceteris civibus vidissent, conspexere purpuram, ac diadema, ac satellites armatos; quadrigisque etiam alborum equorum interdum ex regia procedentem, more Dionysii tyranni. Hunc tam superbum adparatum habitumque convenientes sequebantur contemtus omnium hominum, superbæ aures, contumeliosa dicta, rari aditus, non alienis modo, sed tutoribus etiam, libidines novæ, inhumana crudelitas. Itaque tantus omnes terror invaserat, ut quidam ex tutoribus aut morte voluntaria, aut fuga præverterent metum suppliciorum. Tres ex iis, quibus solis aditus in domum familiarior erat, Andranodorus et Zoippus, generi Hieronis, et Thraso quidam, de aliis

On fit les obsèques du roi, rendues plus solennelles par la tendresse et l'amour de ses sujets, que par les soins de ses enfans. Peu de temps après, Andranodore écarte les autres tuteurs, en répétant qu'Hiéronyme est parvenu à l'adolescence, et qu'il est en âge de gouverner; lui-même il dépose la tutelle que d'autres partageaient avec lui, et par là réunit en lui seul tout le pouvoir de ses collègues.

V. Avec toute la modération d'un bon roi, on aurait eu peine à remplacer Hiéron dans le cœur des Syracusains: mais on eût dit qu'Hiéronyme voulait, par ses vices, augmenter les regrets qu'inspirait son aïeul. Dès les premiers momens, il fit voir combien tout était changé. Pendant tant d'années, Hiéron et Gélon son fils ne s'étaient distingués des autres citoyens, ni par leurs vêtemens, ni par aucun autre insigne: tout-à-coup apparurent la pourpre, le diadème, les satellites armés; quelquefois même on vit le nouveau roi sortir de son palais sur un char traîné par quatre chevaux blancs, à la manière de Denys-le-Tyran. Tout répondait à cet appareil, à cet extérieur de despotisme: un mépris marqué pour les hommes, des oreilles qui ne daignaient point écouter, une bouche qui ne s'ouvrait que pour l'insulte, la personne du monarque presque toujours inaccessible et pour les étrangers, et pour ses tuteurs même, un raffinement de débauche, une cruauté sans exemple parmi les hommes. Aussi telle était la terreur qui s'était emparée de tous les esprits, que plusieurs de ses tuteurs prévinrent, par le suicide ou par l'exil, la crainte des supplices. Trois de ces tuteurs, qui seuls avaient encore quelque accès dans l'intérieur du palais, Andranodore et Zoïppe, gendres d'Hiéron, et un certain Thrason,

quidem rebus haud magnopere audiebantur : tendendo autem duo ad Carthaginienses, Thraso ad societatem romanam, certamine ac studiis interdum in se convertebant animum adolescentis : quum conjuratio, in tyranni caput facta, indicata per Callonem quemdam, æqualem Hieronymi, et jam inde a puero in omnia familiaria jussa adsuetum. Index unum ex conjuratis Theodotum, a quo ipse adpellatus erat, nominare potuit; qui comprehensus extemplo, traditusque Andranodoro torquendus, de se ipse haud cunctanter fassus, conscios celabat. Postremo, quum omnibus intolerandis patientiæ humanæ cruciatibus laceraretur, victum malis se simulans, avertit ab consciis in insontes indicium, Thrasonem esse auctorem consilii mentitus; nec, nisi tam potenti duce confisos, rem tantam ausuros ab latere tyranni, quorum capita vilissima fingenti inter dolores gemitusque obcurrere. Maxime animo tyranni credibile indicium Thraso nominatus fecit. Ita extemplo traditur ad supplicium : adjectique pœnæ ceteri juxta insontes. Consciorum nemo, quum diu socius consilii torqueretur, aut latuit, aut fugit; tantum illis in virtute ac fide Theodoti fiduciæ fuit, tantumque ipsi Theodoto virium ad arcana occultanda!

n'étaient guère écoutés sur les autres questions d'état. Les deux premiers s'étaient déclarés pour Carthage, Thrason pour Rome: aussi leurs débats d'opinion, leurs rivalités, attiraient quelquefois sur eux l'attention du jeune roi, lorsqu'une conjuration contre la vie du prince fut découverte par un certain Callon, qui était de l'âge d'Hiéronyme, et qu'une liaison habituelle, formée dès l'enfance, avait rendu son confident intime. Le dénonciateur ne put nommer qu'un des conjurés, Théodote, qui avait cherché à le séduire. Théodote, arrêté sur-le-champ, et remis entre les mains d'Andranodore, pour être appliqué à la question, avoua sans hésiter ce qui le concernait; mais il s'obstinait à taire le nom de ses complices. Enfin, comme on épuisait sur lui tous les tourmens capables de lasser la patience humaine, feignant de succomber à l'excès de la douleur, il se donna des complices; mais, au lieu des vrais coupables, il en nomma qui ne l'étaient pas. D'abord, il mit Thrason à la tête du complot: sans un chef si puissant, dit-il, on n'aurait jamais osé hasarder une entreprise de cette importance. Il impliqua ensuite, parmi les gardes du tyran, les plus vils satellites, dont les noms s'offrirent à lui, au milieu des gémissemens que lui arrachait la torture. Le tyran n'eut plus aucun doute sur la vérité des dépositions, lorsqu'il entendit nommer Thrason. Le malheureux fut donc aussitôt conduit au supplice, avec les autres non moins innocens que lui. Aucun des conjurés, bien qu'on eût prolongé les souffrances de leur complice, ne s'enfuit ou ne se cacha: tant ils mettaient de confiance dans le courage et dans la fidélité de Théodote, et tant Théodote lui-même avait de force pour cacher un secret!

VI. Ita, quod unum vinculum cum Romanis societatis erat, Thrasone sublato e medio, extemplo haud dubie ad defectionem res spectabat; legatique ad Annibalem missi, ac remissi ab eo cum Annibale, nobili adolescente, Hippocrates et Epicydes, nati Carthagine, sed oriundi ab Syracusis exsule avo, Pœni ipsi materno genere. Per hos juncta societas Annibali ac syracusano tyranno : nec invito Annibale apud tyrannum manserunt. Ap. Claudius prætor, cujus Sicilia provincia erat, ubi ea accepit, extemplo legatos ad Hieronymum misit : qui, quum sese ad renovandam societatem, quæ cum avo fuisset, venisse dicerent, per ludibrium auditi dimissique sunt ab quærente per jocum Hieronymo, « quæ fortuna eis pugnæ ad Cannas fuisset? vix credibilia enim legatos Annibalis narrare. Velle, quid veri sit, scire, ut ex eo, utram spem sequatur, consilium capiat. » Romani, quum serio legationes audire cœpisset, redituros se ad eum dicentes esse, monito magis eo, quam rogato, ne fidem temere mutaret, proficiscuntur. Hieronymus legatos Carthaginem misit ad fœdus ex societate cum Annibale faciendum. Pacto convenit, ut, quum Romanos Sicilia expulissent (id autem brevi fore, si naves atque exercitum misissent), Himera amnis, qui ferme insulam dividit, finis regni syracusani ac punici imperii esset. Aliam deinde, inflatus adsentationibus eorum, qui eum non Hieronis tan-

VI. Le seul lien de l'alliance avec Rome, Thrason, n'était plus : la défection devait donc éclater aussitôt. On députa vers Annibal, qui, de son côté, envoya un jeune Carthaginois de distinction, nommé Annibal comme lui, auquel il joignit Hippocrate et Épicyde, nés à Carthage d'une mère carthaginoise, mais originaires de Syracuse, dont leur aïeul avait été exilé. Ce fut par leur entremise qu'un traité fut conclu entre Annibal et le tyran de Syracuse ; et Annibal leur permit de rester à la cour de ce monarque. Le préteur Ap. Claudius, qui avait le département de la Sicile, à la nouvelle de ces négociations, envoya sur-le-champ des députés à Hiéronyme. Ils exposèrent qu'ils venaient pour renouveler l'alliance qui avait subsisté entre Rome et son aïeul : mais Hiéronyme daigna à peine les écouter ; il leur demanda, d'un ton railleur, « des nouvelles de la journée de Cannes : il ne pouvait croire ce qu'en racontaient les ambassadeurs d'Annibal ; il voulait savoir la vérité, pour se décider à prendre tel ou tel parti. » Les Romains répondirent qu'ils reviendraient, lorsque Hiéronyme saurait recevoir une députation avec plus de gravité ; et, après l'avoir averti, plutôt que prié, de ne pas abandonner si légèrement l'alliance de Rome, ils se retirèrent. Hiéronyme envoya une ambassade à Carthage, pour signer le traité, d'après les conventions arrêtées avec Annibal. Elles portaient que, après l'expulsion des Romains de la Sicile, qui ne pouvait tarder si les Carthaginois envoyaient une flotte et une armée, le fleuve Himera, qui sépare l'île à peu près par la moitié, serait la limite des états de Syracuse et de Carthage. Ensuite, tout gonflé de l'orgueil que lui inspiraient des flatteurs, qui lui rappelaient et la mémoire d'Hiéron, et

tum, sed Pyrrhi etiam regis, materni avi, jubebant meminisse, legationem misit, qua æquum censebat, Sicilia sibi omni cedi : Italiæ imperium proprium quæri carthaginiensi populo. Hanc levitatem ac jactationem animi neque mirabantur in juvene furioso, neque arguebant, dummodo averterent eum ab Romanis.

VII. Sed omnia in eo præcipitia ad exitium fuerunt; nam quum, præmissis Hippocrate atque Epicyde cum binis millibus armatorum ad tentandas urbes, quæ præsidiis tenebantur romanis, et ipse in Leontinos cum cetero omni exercitu (erant autem ad quindecim millia peditum equitumque) profectus esset; liberas ædes conjurati (et omnes forte militabant) inminentes viæ angustæ, qua descendere ad forum rex solebat, sumserunt. Ibi, quum instructi armatique ceteri transitum exspectantes starent, uni ex eis (Dinomeni fuit nomen), quia custos corporis erat, partes datæ sunt, ut, quum adpropinquaret januæ rex, per caussam aliquam in angustiis sustineret ab tergo agmen. Ita, ut convenerat, factum est; tamquam laxaret elatum pedem ab stricto nodo, moratus turbam Dinomenes, tantum intervalli fecit, ut, quum in prætereuntem sine armatis regem inpetus fieret, confoderetur aliquot prius vulneribus, quam subcurri posset. Clamore et tumultu audito, in Dinomenem, jam haud dubie obstantem, tela conji-

celle du roi Pyrrhus, son aïeul maternel, il fit demander, par une nouvelle ambassade, comme acte de justice, la cession entière de la Sicile. Les Carthaginois, disait-il, auraient à chercher en Italie l'agrandissement de leur empire. Cette légèreté, cette présomption ne les étonnèrent point dans un jeune insensé ; ils se gardèrent de les relever, trop satisfaits, s'ils parvenaient à le détacher des Romains.

VII. Mais il avait tout fait pour précipiter sa chute; il avait envoyé d'avance Hippocrate et Épicyde, avec deux mille soldats, pour surprendre les villes où les Romains avaient garnison : lui-même, avec le reste de son armée, forte d'environ quinze mille hommes, infanterie et cavalerie, s'était rendu à Leontium : alors les conjurés, qui servaient tous dans son armée, s'assurèrent d'une maison qui était libre, et qui dominait sur une rue étroite que le prince avait à traverser pour descendre au forum. Toute la troupe bien disposée, bien armée, s'y tenait, attendant le passage du roi. Un des conjurés, nommé Dinomène, alors officier de sa garde, était chargé, au moment où Hiéronyme approcherait de la porte de la maison, d'arrêter, par quelque prétexte, dans cette rue étroite, la marche de l'escorte qui le suivait par derrière. Tout se fit comme on en était convenu : Dinomène, feignant d'avoir à relâcher les liens de sa chaussure qui lui gênait le pied, retint, en s'arrêtant, la foule des satellites, qui se trouvèrent tellement séparés du prince, que, à l'instant où les conjurés se jetèrent sur lui, on eut le temps de le percer de plusieurs coups, avant qu'il fût possible de le secourir. Aux cris tumultueux qui se font entendre, on charge Dinomène, qui oppose une vigoureuse résistance; on lui lance une

ciuntur : inter quæ tamen, duobus acceptis vulneribus, evasit. Fuga satellitum, ut jacentem videre regem, facta est : interfectores pars in forum ad multitudinem lætam libertate, pars Syracusas pergunt, ad præoccupanda Andranodori regiorumque aliorum consilia. Incerto rerum statu, Ap. Claudius, bellum oriens ex propinquo quum cerneret, senatum litteris certiorem fecit, Siciliam carthaginiensi populo et Annibali conciliari; ipse adversus syracusana consilia, provinciam regnique fines omnia convertit præsidia. Exitu anni ejus, Q. Fabius ex auctoritate senatus Puteolos, per bellum cœptum frequentari emporium, communiit, præsidiumque inposuit; inde Romam comitiorum caussa veniens, in eum, quem primum diem comitialem habuit, comitia edixit; atque ex itinere præter urbem in campum descendit. Eo die, quum sors prærogativæ Aniensi juniorum exisset, eaque T. Otacilium, M. Æmilium Regillum consules diceret, tum Q. Fabius, silentio facto, tali oratione est usus :

VIII. « Si aut pacem in Italia, aut bellum cum eo hoste haberemus, in quo neglegentiæ laxior locus esset, qui vestris studiis, quæ in campum ad mandandos, quibus velitis, honores adfertis, moram ullam obferret, is mihi parum meminisse videretur vestræ libertatis : sed quum in hoc bello, in hoc hoste, numquam ab

grêle de traits, au travers desquels il s'échappe : il n'a reçu que deux blessures. A la vue du roi étendu sans vie, les satellites prennent la fuite. Une partie des meurtriers court au forum, où la multitude était dans l'ivresse de la liberté ; les autres vont à Syracuse, pour prévenir les desseins d'Andranodore et des autres partisans de la royauté. Les évènemens étaient encore incertains, que déjà Ap. Claudius, voyant, à la proximité où il se trouvait, la guerre se former, avait écrit au sénat que des négociations étaient entamées entre la Sicile et Carthage : afin de se mettre lui-même en garde contre les projets des Syracusains, il dirigea toutes ses forces sur la limite qui séparait sa province de Syracuse. Sur la fin de cette année, Q. Fabius, d'après un arrêté du sénat, fortifia Pouzzole, où, depuis la guerre, s'était établi un marché très-important, et y laissa une garnison. Ensuite, comme il venait à Rome pour les élections, il indiqua les comices pour le jour le plus voisin de ceux où il est permis de les tenir ; et, à son arrivée, il se rendit au Champ-de-Mars, sans entrer dans la ville. Le sort désigna, ce jour-là, pour donner la première son suffrage, la centurie de l'Anio, composée des jeunes gens : comme elle portait au consulat T. Otacilius et M. Émilius Regillus, Q. Fabius demande du silence, et prononce le discours suivant :

VIII. « Si nous avions ou la paix en Italie, ou la guerre avec un adversaire qui laissât plus de champ à la négligence, apporter le moindre obstacle à l'accomplissement des vœux que vous manifestez dans la distribution de vos honneurs me semblerait une atteinte réelle à votre liberté : mais, comme nous avons une guerre, un ennemi, tels, que nos généraux n'ont jamais fait une

ullo duce sine ingenti nostra clade erratum sit, eadem vos cura, qua in aciem armati descenditis, inire suffragium ad creandos consules decet, et sibi sic quemque dicere: Annibali imperatori parem consulem nomino. Hoc anno, ad Capuam, Jubellio Taureæ campano summo equiti provocanti summus romanus eques Asellus Claudius est obpositus. Adversus Gallum, quondam provocantem in ponte Anienis, T. Manlium, fidentem et animo et viribus, misere majores nostri. Ob eamdem caussam haud multis annis post fuisse non negaverim, cur M. Valerio non diffideretur, adversus similiter provocantem arma capienti Gallum ad certamen. Quemadmodum pedites equitesque optamus, ut validiores, si minus, ut pares hosti habeamus; ita duci hostium parem imperatorem quæramus. Quum, qui est summus in civitate dux, eum legerimus; tamen repente lectus, in annum creatus, adversus veterem ac perpetuum imperatorem comparabitur, nullis neque temporis, neque juris inclusum angustiis, quo minus ita omnia gerat administretque, ut tempora postulabunt belli: nobis autem in adparatu ipso, ac tantum inchoantibus res, annus circumagitur. Quoniam, quales viros creare vos consules deceat, satis est dictum; restat, ut pauca de eis, in quos prærogativæ favor inclinavit, dicam. M. Æmilius Regillus flamen est Quirinalis, quem neque

faute sans entraîner de grands malheurs pour la république, il vous convient d'apporter à l'élection de vos consuls le même soin qui vous fait prendre les armes au moment d'aller sur le champ de bataille; il faut que chacun se dise à lui-même : J'ai à nommer un consul digne d'Annibal. Cette année, près de Capoue, alors que Jubellius Taurea, le plus brave des chevaliers campaniens, nous a défiés, nous lui avons opposé Asellus Claudius, le plus brave des chevaliers romains. Autrefois, pour combattre le Gaulois qui nous provoqua sur le pont de l'Anio, nos ancêtres envoyèrent T. Manlius, qui avait la conscience de son courage et de sa force. Le même motif, quelques années après, inspira sans doute la même confiance en M. Valerius, lorsque ce guerrier prit les armes contre un autre Gaulois qui nous porta un pareil défi. Si nous désirons opposer à l'ennemi des fantassins, des cavaliers, sinon plus forts, du moins aussi braves que lui, cherchons également un général qui vaille le sien. Et encore, lors même que nous aurons choisi le premier de nos capitaines, ce sera toujours une nomination soudaine, une nomination pour une seule année : il faudra qu'il se mesure avec un vieux général, un général inamovible, qui n'est circonscrit ni dans la durée de son pouvoir, ni dans son autorité; qui peut former et disposer ses plans d'après les besoins de la guerre, tandis que pour nous les préparatifs seuls et les commencemens d'exécution absorbent une année tout entière. Je vous ai dit quels hommes il vous convient de nommer consuls : il ne me reste qu'un mot à ajouter sur ceux pour qui la faveur d'un premier suffrage a fait pencher la balance. M. Émilius Regillus est flamine de Quirinus, et nous ne pouvons ni l'écarter des autels, ni

mittere ab sacris, neque retinere possumus, ut non deum aut belli deseramus curam. Otacilius sororis meæ filiam uxorem, atque ex ea liberos, habet: ceterum non ea vestra in me majoresque meos merita sunt, ut non potiorem privatis necessitudinibus rempublicam habeam. Quilibet nautarum vectorumque tranquillo mari gubernare potest: ubi sæva orta tempestas est, ac turbato mari rapitur vento navis, tum viro et gubernatore opus est. Non tranquillo navigamus, sed jam aliquot procellis submersi pene sumus: itaque, quis ad gubernacula sedeat, summa cura providendum ac præcavendum vobis est. In minore te experti, T. Otacili, re sumus. Haud sane, cur ad majora tibi fidamus, documenti quidquam dedisti. Classem, hoc anno, cui tu præfuisti, trium rerum caussa paravimus: ut Africæ oram popularetur; ut tuta nobis Italiæ litora essent; ante omnia ne supplementum cum stipendio commeatuque ab Carthagine Annibali transportaretur. Create consulem T. Otacilium, non dico, si omnia hæc, sed si aliquid eorum reipublicæ præstitit. Sin autem, te classem obtinente, etiam, velut pacato mari, quælibet Annibali tuta atque integra ab domo venerunt; si ora Italiæ infestior, hoc anno, quam Africæ, fuit; quid dicere potes, cur te potissimum ducem Annibali hosti obponant? Si consul esses, dictatorem dicendum exemplo

l'y retenir, sans que la religion ou la guerre n'en souffrent. Otacilius a épousé la fille de ma sœur, et il en a des enfans. Ce que vous avez fait, Romains, et pour mes ancêtres et pour moi, mérite-t-il que je sacrifie mes liaisons privées à la république? Chaque matelot, chaque passager peut tenir le gouvernail, lorsque la mer est tranquille: mais, lorsque s'est élevée une violente tempête, et qu'au milieu des flots irrités le navire est emporté par les vents, c'est alors qu'il faut un homme et un pilote. Nous ne voguons point sur une mer paisible, et déjà plus d'un orage a failli nous submerger: aussi le choix du pilote que vous allez placer au gouvernail réclame tous vos soins, toute votre sollicitude. T. Otacilius, nous avons essayé tes moyens dans des circonstances moins difficiles: mais, pour nous fier à toi dans une affaire de cette importance, nous as-tu assez rassurés? non, certes. L'armement de la flotte que tu as commandée, cette année, avait un triple but, de ravager la côte de l'Afrique, de protéger les rivages de l'Italie, et surtout d'intercepter les convois par lesquels Carthage ferait passer à Annibal des troupes, de l'argent et des vivres. Nommez consul T. Otacilius, s'il a fait, je ne dis pas tout, mais seulement une partie de ce que la république réclamait de lui. Mais si, pendant que tu tenais la mer avec une flotte, on eût dit qu'elle était en pleine paix, pour laisser arriver tout en sûreté et sans atteinte au camp d'Annibal; mais si la côte de l'Italie a été, cette année, plus infestée que celle de l'Afrique, à quel titre peux-tu réclamer l'honneur d'être opposé à un rival tel qu'Annibal? Si tu étais consul, je proposerais de nommer un dictateur, comme on l'a fait plusieurs fois : et tu ne saurais t'offenser qu'il y eût à Rome un homme que

majorum nostrorum censeremus : nec tu id indignari posses, aliquem in civitate romana meliorem bello haberi, quam te; magis nullius interest, quam tua, T. Otacili, non inponi cervicibus tuis onus, sub quo concidas. Ego magnopere suadeo, eodem animo, quo, si stantibus vobis in aciem armatis repente deligendi duo imperatores essent, quorum ductu atque auspicio dimicaretis, hodie quoque consules creetis : quibus sacramento liberi vestri dicant, ad quorum edictum conveniant, sub quorum tutela atque cura militent. Lacus Trasimenus et Cannæ tristia ad recordationem exempla, sed ad præcavendum simile utili documento sunt. Præco, Aniensem juniorum in suffragium revoca. »

IX. Quum T. Otacilius ferociter, eum continuare consulatum velle, vociferaretur atque obstreperet, lictores ad eum accedere consul jussit; et quia in urbem non inierat, protinus in campum ex itinere profectus, admonuit, cum securibus sibi fasces præferri. Iterum prærogativa suffragium init; creatique in ea consules Q. Fabius Maximus quartum, M. Marcellus tertium. Eosdem consules* ceteræ centuriæ sine variatione ulla dixerunt. Et prætor unus refectus Q. Fulvius Flaccus : novi alii creati, T. Otacilius Crassus iterum, Q. Fabius, consulis filius, qui tum ædilis curulis erat, P. Corne-

* U. C. 538. A. C. 214.

l'on jugeât plus digne que toi de faire la guerre. Personne n'est plus intéressé que toi, T. Otacilius, à ce qu'on ne t'impose pas un fardeau qui entraînerait ta chute. Pour moi, Romains, je vous engage fortement à prendre le même esprit qui vous animerait tous, si, sur le champ de bataille, les armes à la main, vous aviez à choisir sans retard deux généraux, sous les ordres et les auspices desquels il vous faudrait marcher au combat : c'est ainsi qu'il convient d'élire aujourd'hui les consuls, à qui nos enfans se lieront par un serment solennel, dont la proclamation fixera leur rassemblement, dont la protection et les soins veilleront à la sûreté de nos soldats. Trasimène et Cannes sont des exemples bien tristes à rappeler, mais utiles pour nous prémunir contre de semblables désastres. Héraut, rappelle aux suffrages les jeunes gens qui forment la centurie Aniensis. »

IX. A ces mots, T. Otacilius s'écrie de toutes ses forces que Fabius veut se faire continuer le consulat, et ses clameurs interrompent les élections : Fabius alors ordonne à ses licteurs de s'approcher d'Otacilius, et de l'avertir que, comme le consul n'était point passé par la ville, et qu'il s'était rendu immédiatement de l'armée au Champ-de-Mars, il y avait des haches à ses faisceaux. La tribu retourne aux voix, et elle nomme consuls Q. Fabius Maximus pour la quatrième fois, et M. Marcellus pour la troisième. Les autres centuries proclamèrent toutes les mêmes choix, sans exception aucune. Un seul préteur fut réélu, Q. Fulvius Flaccus; les autres furent tous nouveaux, T. Otacilius Crassus pour la seconde fois, Q. Fabius, fils du consul, et alors édile curule, P. Cornélius Lentulus. La nomination des préteurs ter-

lius Lentulus. Comitiis prætorum perfectis, senatusconsultum factum est, « ut Q. Fulvio extra ordinem urbana provincia esset : isque potissimum, consulibus ad bellum profectis, urbi præesset. » Aquæ magnæ bis, eo anno, fuerunt : Tiberisque agros inundavit cum magna strage tectorum, pecorumque et hominum pernicie. Quinto anno secundi punici belli, Q. Fabius Maximus quartum, M. Claudius Marcellus tertium, consulatum ineuntes, plus solito converterant in se civitatis animos; multis enim annis tale consulum par non fuerat. Referebant senes, sic Maximum Rullum cum P. Decio ad bellum gallicum, sic postea Papirium Carviliumque adversus Samnites Bruttiosque, et lucanum cum tarentino populum, consules declaratos. Absens Marcellus consul creatus, quum ad exercitum esset; præsenti Fabio, atque ipso comitia habente, consulatus continuatus. Tempus ac necessitas belli, ac discrimen summæ rerum faciebant, ne quis aut in exemplum exquireret, aut suspectum cupiditatis imperii consulem haberet; quin laudabant potius magnitudinem animi, quod, quum summo imperatore esse opus reipublicæ sciret, seque eum haud dubie esse, minoris invidiam suam, si qua ex re oriretur, quam utilitatem reipublicæ, fecisset.

X. Quo die magistratum inierunt consules, senatus in Capitolio est habitus; decretumque omnium primum,

minée, un sénatus-consulte « assigna extraordinairement à Q. Fulvius la préture de la ville. On voulait, lorsque les consuls seraient partis pour les armées, l'avoir pour commander à Rome. » Cette année, il y eut deux inondations, et le Tibre, en se débordant, entraîna des pertes considérables en bâtimens, en troupeaux et en hommes. Cette cinquième année de la seconde guerre punique s'ouvrait par le quatrième consulat de Q. Fabius Maximus, et par le troisième de M. Claudius Marcellus : aussi l'attention publique s'était fixée plus que de coutume sur ces deux grands hommes. En effet, il y avait bien des années que l'on n'avait eu une réunion de semblables consuls. Les vieillards rappelaient l'élection de Maximus Rullus avec celle de P. Decius pour la guerre des Gaulois ; depuis, celle de Papirius et de Carvilius, qui marchèrent contre les Samnites, les Bruttiens et les Lucaniens unis avec Tarente. Bien qu'absent, Marcellus fut nommé consul ; il était alors à l'armée, et Fabius, qui était présent, et qui présidait lui-même les élections, se vit continuer le consulat. Les circonstances, la nécessité de la guerre, le salut de Rome, empêchèrent de regarder comme un exemple dangereux l'irrégularité de sa nomination, et de soupçonner dans le consul du faible pour le commandement. Loin de là, on louait sa grandeur d'âme, de ce que, sachant que la république avait besoin d'un excellent capitaine, et qu'il l'était sans contredit, il avait bravé l'envie qui pouvait rejaillir sur sa personne, plutôt que de compromettre les intérêts de la république.

X. Le jour où les magistrats entrèrent en fonction, le sénat se réunit au Capitole ; et il fut décrété, avant

ut consules sortirentur, compararentve inter se, uter censoribus creandis comitia haberet, priusquam ad exercitum proficisceretur. Prorogatum deinde imperium omnibus, qui ad exercitus erant, jussique in provinciis manere, Ti. Gracchus Luceriæ, ubi cum volonum exercitu erat, C. Terentius Varro in agro piceno, M'. Pomponius in gallico; ex prætoribus prioris anni pro prætore Q. Mucius obtineret Sardiniam, M. Valerius ad Brundisium oræ maritimæ, intentus adversus omnes motus Philippi, Macedonum regis, præesset. P. Cornelio Lentulo prætori Sicilia decreta provincia; T. Otacilio classis eadem, quam adversus Carthaginienses, priore anno, habuisset. Prodigia, eo anno, multa nunciata sunt; quæ quo magis credebant simplices ac religiosi homines, eo plura nunciabantur : Lanuvii in æde intus Sospitæ Junonis corvos nidum fecisse : in Apulia palmam viridem arsisse; Mantuæ stagnum effusum Mincio amni cruentum visum : et Calibus creta, et Romæ in foro Boario sanguine pluisse : et in vico Insteio fontem sub terra tanta vi aquarum fluxisse, ut serias, doliaque quæ in eo loco erant, provoluta velut inpetus torrentis tulerit : tacta de cœlo atrium publicum in Capitolio, ædem in campo Vulcani, nucem in Sabinis publicamque viam, murum ac portam Gabiis. Jam alia vulgata miracula erant; hastam Martis Præneste sua sponte

tout, que les consuls tireraient au sort, ou décideraient entre eux qui tiendrait les comices pour l'élection des censeurs, avant leur départ pour les armées. On prorogea ensuite le commandement à tous ceux qui en avaient un, et on laissa dans leurs mêmes provinces, Ti. Gracchus à Lucérie, C. Terentius Varron dans le Picenum, M'. Pomponius dans la Gaule. Parmi les préteurs de l'année précédente, Q. Mucius, avec le titre de propréteur, conserva la Sardaigne, et M. Valerius l'inspection de la côte maritime près de Brindes, d'où il devait observer tous les mouvemens de Philippe, roi de Macédoine. La Sicile fut assignée au préteur P. Cornelius Lentulus, et à T. Otacilius la même flotte qu'il avait commandée, l'année d'auparavant, contre les Carthaginois. Il y eut, cette année, beaucoup d'annonces de prodiges, et elles se multipliaient en raison de la crédulité des hommes simples et superstitieux. A Lanuvium, des corbeaux avaient fait leur nid dans l'intérieur du temple de Junon Sospita; en Apulie, un palmier vert avait pris feu; à Mantoue, le marais qui se déborde dans le Mincio avait paru ensanglanté; à Calès, il était tombé une pluie de craie, et à Rome, dans le forum Boarium, une pluie de sang; dans la rue Insteius, une source souterraine avait poussé une quantité d'eaux si prodigieuse, que des barriques et des tonneaux, qui se trouvaient là, avaient été emportés comme par l'impétuosité d'un torrent; le tonnerre était tombé sur la galerie publique du Capitole, sur un temple dans le champ de Vulcain, sur un noyer dans la Sabinie, sur la voie publique, sur les murailles et sur une des portes de la ville, à Gabies. On avait raconté bien d'autres miracles encore: la lance de Mars, à Préneste, s'était remuée d'elle-même; un bœuf, en

promotam : bovem in Sicilia locutum : infantem in utero matris in Marrucinis, « Io triumphe! » clamasse : ex muliere Spoleti virum factum : Adriæ aram in cœlo, speciesque hominum circum eam, cum candida veste, visas esse. Quin Romæ quoque in ipsa urbe, secundum apum examen in Foro visum, adfirmantes quidam, legiones se armatas in Janiculo videre, concitaverunt civitatem ad arma : qui tum in Janiculo essent, negarunt quemquam ibi, præter adsuetos collis ejus cultores, adparuisse. Hæc prodigia hostiis majoribus procurata sunt ex aruspicum responso : et supplicatio omnibus deis, quorum pulvinaria Romæ essent, indicta est.

XI. Perpetratis, quæ ad pacem deum pertinebant, de republica belloque gerendo, et quantum copiarum, et ubi quæque essent, consules ad senatum retulerunt. Duodeviginti legionibus bellum geri placuit : binas consules sibi sumere : binis Galliam, Siciliamque, ac Sardiniam obtineri : duabusque Q. Fabium prætorem Apuliæ, duabus volonum Ti. Gracchum circa Luceriam præesse : singulas C. Terentio proconsuli ad Picenum, et M. Valerio ad classem circa Brundisium relinqui, et duas urbi præsidio esse. Hic ut numerus legionum expleretur, sex novæ legiones erant scribendæ ; eas primo quoque tempore consules scribere jussi, et classem parare : ut cum eis navibus, quæ pro Calabriæ litoribus

Sicile, avait parlé; un enfant du Marrucinum, dans le sein de sa mère, avait crié *triomphe!* une femme, à Spolète, était devenue homme; dans Adria, un autel avait été signalé dans le ciel, entouré de figures d'hommes en habits blancs. Le dirai-je? à Rome même, au milieu de la ville, à la suite d'un essaim d'abeilles qu'on avait vu, disait-on, dans le Forum, on vint affirmer que, sur le Janicule, apparaissaient des légions armées; ce qui fit courir aux armes toute la ville, tandis qu'au Janicule on assura n'avoir rien aperçu que les habitans de cette colline. De grandes victimes furent immolées pour l'expiation de ces prodiges, d'après la réponse des aruspices, et des supplications furent adressées à tous les dieux qui avaient à Rome un pulvinar.

XI. Après avoir apaisé les dieux par toutes les cérémonies expiatoires, les consuls réglèrent avec le sénat les affaires publiques, les opérations de la guerre, la quantité des troupes, et leur destination. On décréta dix-huit légions pour cette campagne, deux pour chaque consul, deux pour chacune des provinces de Gaule, de Sicile et de Sardaigne, deux autres pour l'Apulie, sous les ordres du préteur Q. Fabius, les deux de volons que l'on conservait à Ti. Gracchus, autour de Lucérie, celle du proconsul C. Terentius dans le Picenum, celle de M. Valerius qu'on laissait pour le service de la flotte aux environs de Brindes, et les deux qui restaient pour la défense de Rome. Pour compléter ce nombre, il fallait former six légions nouvelles. Les consuls eurent ordre de les lever dans le plus court délai, et d'équiper une flotte qui, jointe aux navires en rade sur les côtes de la Calabre, devait porter, cette année, à cent cin-

in statione essent, centum quinquaginta longarum navium classis, eo anno, expleretur. Delectu habito et centum navibus novis deductis, Q. Fabius comitia censoribus creandis habuit; creati M. Atilius Regulus et P. Furius Philus. Quum increbresceret rumor, bellum in Sicilia esse, T. Otacilius eo cum classe proficisci jussus est. Quum deessent nautæ, consules ex senatusconsulto edixerunt, « ut qui, L. Æmilio, C. Flaminio censoribus, millibus æris quinquaginta ipse aut pater ejus census fuisset, usque ad centum millia, aut cui postea res tanta esset facta, nautam unum cum sex mensium stipendio daret : qui supra centum millia, usque ad trecenta millia, tres nautas cum stipendio annuo : qui supra trecenta millia, usque ad decies æris, quinque nautas : qui supra decies, septem : senatores octo nautas cum annuo stipendio darent. » Ex hoc edicto dati nautæ, armati instructique ab dominis, cum triginta dierum coctis cibariis naves conscenderunt. Tum primum est factum, ut classis romana sociis navalibus privata inpensa paratis compleretur.

XII. Hic major solito adparatus præcipue conterruit Campanos, ne ab obsidione Capuæ bellum ejus anni Romani inciperent. Itaque legatos ad Annibalem oratum miserunt, ut Capuam exercitum admoveret : « Ad eam obpugnandam novos exercitus scribi Romæ ; nec

quante vaisseaux longs les forces navales de la république. L'enrôlement terminé, et les cent bâtimens nouveaux mis en mer, Q. Fabius tint les comices pour l'élection des censeurs : on nomma M. Atilius Regulus, et P. Furius Philus. Comme le bruit d'une guerre en Sicile se répandait de plus en plus, T. Otacilius reçut l'ordre d'y passer avec sa flotte. On manquait de matelots : les consuls, d'après un décret du sénat, ordonnèrent par un édit, « que tout citoyen qui, sous la censure de L. Émilius et de C. Flaminius, aurait été, ou lui ou son père, porté dans le cens comme possesseur d'un fonds de cinquante à cent mille as de cuivre, ou qui depuis aurait acquis cette fortune, fournirait un matelot et six mois de paie : celui qui aurait au delà de cent jusqu'à trois cent mille as, devait présenter trois matelots avec la paie d'un an entier : au dessus de trois cent mille jusqu'à un million, il fallait en donner cinq, et sept au delà d'un million; enfin, les sénateurs s'obligeraient à en offrir huit avec la paie d'une année. » Les matelots levés d'après cette ordonnance, armés et équipés par leurs maîtres, s'embarquèrent avec des vivres cuits pour trente jours. Alors, pour la première fois, la flotte romaine fut appareillée aux frais des particuliers.

XII. Ces préparatifs extraordinaires effrayèrent principalement les Campaniens : ils craignirent que Rome n'ouvrît la campagne par le siége de Capoue. Ils envoyèrent donc des députés à Annibal, pour le prier de se rapprocher de leur ville : « Pour les assiéger, disaient-ils, on faisait à Rome de nouvelles levées : au-

ullius urbis defectioni magis infensos eorum animos esse. » Id quia tam trepidi nunciabant, maturandum Annibal ratus, ne prævenirent Romani, profectus Arpis, ad Tifata in veteribus castris super Capuam consedit : inde, Numidis Hispanisque ad præsidium simul castrorum, simul Capuæ relictis, cum cetero exercitu ad lacum Averni, per speciem sacrificandi, re ipsa ut tentaret Puteolos, quodque ibi præsidii erat, descendit. Maximus, postquam Annibalem Arpis profectum, et regredi in Campaniam, adlatum est, nec die nec nocte intermisso itinere, ad exercitum redit; et Ti. Gracchum ab Luceria Beneventum copias admovere, Q. Fabium prætorem (is filius consulis erat) Luceriam Graccho succedere jubet. In Siciliam, eodem tempore, duo prætores profecti, P. Cornelius ad exercitum, Otacilius, qui maritimæ oræ reique navali præesset; et ceteri in suas quisque provincias profecti; et, quibus prorogatum imperium erat, easdem, quas priore anno, regiones obtinuerunt.

XIII. Ad Annibalem, quum ad locum Averni esset, quinque nobiles juvenes ab Tarento venerunt, partim ad Trasimenum lacum, partim ad Cannas capti, dimissique domos cum eadem comitate, qua usus adversus omnes Romanorum socios Pœnus fuerat. Ii, « memores beneficiorum ejus, perpulisse magnam partem se juven-

cune défection n'avait excité plus de ressentiment que celle de Capoue. Annibal, à la vivacité de leurs craintes, jugea que le péril était pressant : afin de ne pas être prévenu par les Romains, il quitta Arpi, et vint occuper son ancien camp de Tifate, au dessus de Capoue. Il y laisse un corps de Numides et d'Espagnols pour la défense et des lignes et de la ville; puis, avec le reste de son armée, il s'avance vers le lac d'Averne, sous le prétexte d'y offrir un sacrifice, mais dans l'intention de séduire Pouzzole et sa garnison. Fabius, à la nouvelle qu'Annibal n'était plus à Arpi, et qu'il rentrait dans la Campanie, marche, sans s'arrêter ni jour ni nuit, pour rejoindre son armée. Il ordonne à Ti. Gracchus de passer de Lucérie à Bénévent avec ses troupes, et le fait remplacer à Lucérie par le préteur son fils. A la même époque, les deux préteurs P. Cornelius et Otacilius partirent pour la Sicile, afin de prendre l'un le commandement de l'armée de terre, l'autre celui de la flotte qui devait protéger la côte. Les autres se rendirent également dans leurs provinces; et ceux dont on avait prorogé l'autorité, gardèrent les mêmes contrées que l'année précédente.

XIII. Tandis qu'Annibal était près du lac d'Averne, il vit arriver dans son camp cinq jeunes nobles de Tarente qu'il avait faits prisonniers, les uns à Trasimène, les autres à Cannes, et qu'il avait renvoyés dans leur patrie, avec la même générosité qu'il avait témoignée à tous les alliés des Romains. « En reconnaissance de ses bienfaits, disent-ils, ils avaient décidé une grande partie de la jeunesse de Tarente à préférer son alliance

tutis tarentinæ, referunt, ut Annibalis amicitiam ac societatem, quam populi romani, mallent; legatosque ab suis missos rogare Annibalem, ut exercitum propius Tarentum admoveat. Si signa ejus, si castra conspecta a Tarento sint, haud ullam intercessuram moram, quin urbs dedatur. In potestate juniorum plebem, in manu plebis rem tarentinam esse.» Annibal conlaudatos eos, oneratosque ingentibus promissis, domum ad cœpta maturanda redire jubet: se in tempore adfuturum esse. Hac cum spe dimissi Tarentini. Ipsum ingens cupido incesserat Tarenti potiundi. Urbem esse videbat, quum opulentam nobilemque, tum maritimam, et in Macedoniam opportune versam; regemque Philippum hunc portum, si transiret in Italiam, quum Brundisium Romani haberent, petiturum. Sacro inde perpetrato, ad quod venerat, et, dum ibi moratur, pervastato agro cumano usque ad Miseni promontorium, Puteolos repente agmen convertit, ad obprimendum præsidium romanum. Sex millia hominum erant, et locus munimento quoque, non natura modo, tutus. Triduum ibi moratus Pœnus, ab omni parte tentato præsidio, deinde, ut nihil procedebat, ad populandum agrum neapolitanum, magis ira quam potiundæ urbis spe, processit. Adventu ejus, in propinquum agrum nolana mota est plebs, jam diu aversa

à celle de Rome : on les envoyait prier Annibal de s'approcher de Tarente avec son armée. A la vue de ses drapeaux, de son camp, Tarente, sans délai, se donnerait à lui. Le peuple était à la disposition de la jeunesse, et la ville à la disposition du peuple. » Annibal les comble d'éloges, leur fait les plus brillantes promesses, et les renvoie chez eux pour mûrir leur entreprise : il leur assure qu'il viendra à temps pour les seconder. Les Tarentins repartirent dans cet espoir. Pour Annibal, il brûlait du désir de voir Tarente en sa possession. D'abord, c'était une ville aussi riche qu'importante, puis une place maritime, à proximité de la Macédoine : le roi Philippe, s'il passait en Italie, pourrait débarquer dans ce port, puisque celui de Brindes était occupé par les Romains. Il achève le sacrifice pour lequel il était venu, ravage, dans l'intervalle, le territoire de Cumes jusqu'au promontoire de Misène, et tourne tout à coup sur Pouzzole, afin d'accabler la garnison romaine. Elle était de six mille hommes, et la place se trouvait fortifiée et par l'art et par la nature. Annibal s'y arrêta trois jours, cherchant, de tous côtés, à la surprendre; mais ce fut en vain. Il alla donc dévaster le territoire de Naples, plutôt par dépit, que dans l'espérance de réduire la ville. A son arrivée dans le voisinage de Nole, le peuple fit quelque mouvement; depuis long-temps il avait de l'aversion pour les Romains, et il était l'ennemi de son sénat. Aussi, des députés vinrent trouver Annibal, avec la promesse authentique de lui livrer la place. Leur dessein fut prévenu par le consul Marcellus, que les grands avaient appelé à leur secours. En un jour, Marcellus se rendit de Calès à Suessula, bien que le passage du Vulturne

ab Romanis et infesta senatui suo : itaque legati ad arcessendum Annibalem, cum haud dubio promisso tradendæ urbis, venerunt. Prævenit inceptum eorum Marcellus consul, a primoribus adcitus. Die uno, Suessulam a Calibus, quum Vulturnus amnis trajicientem moratus esset, contenderat; inde, proxima nocte, sex millia peditum equitesque trecentos, qui præsidio senatui essent, Nolam intromisit : et, uti a consule omnia inpigre facta sunt ad præoccupandam Nolam, ita Annibal tempus terebat; bis jam ante nequidquam tentata re, segnior ad credendum Nolanis factus.

XIV. Iisdem diebus, et Q. Fabius consul ad Casilinum tentandum, quod præsidio punico tenebatur, venit; et ad Beneventum, velut ex composito, parte altera Hanno ex Bruttiis cum magna peditum equitumque manu, altera Ti. Gracchus ab Luceria accessit : qui primo oppidum intravit. Deinde, ut Hannonem tria millia ferme ab urbe ad Calorem fluvium castra posuisse, et inde agrum populari audivit, et ipse, egressus mœnibus, mille ferme passus ab hoste castra locat, ibique concionem militum habuit. Legiones magna ex parte volonum habebat; qui jam alterum annum libertatem tacite mereri, quam postulare palam, maluerant. Senserat tamen hibernis egrediens murmur in agmine esse quærentium, « en umquam liberi militaturi es-

l'eût arrêté quelque temps; et, dès la nuit suivante, il fit entrer à Nole six mille fantassins et trois mille cavaliers, afin de protéger le sénat. Ainsi le consul déployait la plus grande activité pour sauver Nole et pour prévenir son ennemi; tandis qu'Annibal mettait quelque lenteur dans cette entreprise qu'il avait vue déjà échouer deux fois, et n'était plus si disposé à croire à la parole des habitans.

XIV. Vers le même temps, le consul Q. Fabius vint faire une tentative sur Casilinum, que défendait une garnison carthaginoise. D'un autre côté, Hannon et Ti. Gracchus partirent, comme de concert, le premier du pays des Bruttiens, à la tête d'un corps considérable d'infanterie et de cavalerie; et le second, de Lucérie, pour s'approcher de Bénévent. Gracchus pénétra d'abord dans la ville; ensuite, sur la nouvelle qu'Hannon était campé à peu près à trois milles, sur les bords du fleuve Calore, et que, de là, il ravageait la campagne voisine, il sort lui-même des remparts, s'arrête à un mille de l'ennemi, et là il convoque l'assemblée des soldats. Ses légions étaient, en grande partie, composées de volons qui, depuis deux ans, avaient préféré mériter en secret leur liberté, que de la demander. Cependant, au sortir des quartiers d'hiver, quelques murmures avaient frappé ses oreilles; les volons se disaient : « ne combattrons-nous donc jamais avec le titre d'hommes libres? » et il

sent? » scripseratque senatui, non tam quid desiderarent, quam quid meruissent: « Bona fortique opera eorum se ad eam diem usum: neque ad exemplum justi militis quidquam eis, præter libertatem, deesse. » De eo permissum ipsi erat, faceret, quod e republica duceret esse. Itaque prius, quam cum hoste manum consereret, pronunciat; « tempus venisse eis libertatis, quam diu sperassent, potiundæ; postero die, signis conlatis dimicaturum puro ac patenti campo, ubi, sine ullo insidiarum metu, vera virtute geri res posset. Qui caput hostis retulisset, eum se extemplo liberum jussurum esse: qui loco cessisset, in eum servili supplicio animadversurum. Suam cuique fortunam in manu esse: libertatis auctorem eis non se fore solum, sed consulem M. Marcellum et universos patres; quos, consultos ab se de libertate eorum, sibi permisisse. » Litteras inde consulis ac senatusconsultum recitavit. Ad quæ clamor cum ingenti adsensu est sublatus; pugnam poscebant, signumque ut daret extemplo, ferociter instabant. Gracchus, prœlio in posterum diem pronunciato, concionem dimisit. Milites læti, præcipue quibus merces navatæ in unum diem operæ libertas futura erat, armis expediendis quod reliquum consumunt.

XV. Postero die, ubi signa cœperunt canere, primi omnium parati instructique ad prætorium conveniunt.

avait écrit au sénat moins ce qu'ils réclamaient, que ce qu'ils avaient mérité. « Jusqu'à ce jour, ils avaient montré autant de zèle que de valeur, et, pour être des soldats vraiment dignes de ce nom, il ne leur manquait plus que la liberté. » Le sénat lui permit de faire, à cet égard, ce qu'il jugerait le plus avantageux à la république. Avant donc d'en venir aux mains avec l'ennemi, il leur déclare « que le moment est venu pour eux de jouir de cette liberté, à laquelle ils aspirent depuis si long-temps. Le lendemain, ils allaient combattre en rase et pleine campagne, où, sans avoir aucune embûche à redouter, le véritable courage pourrait décider le succès. Celui qui rapporterait la tête d'un ennemi, serait aussitôt déclaré libre : celui qui abandonnerait son poste, serait puni du supplice des esclaves. Leur sort était donc dans leurs mains : ils avaient pour garans de sa promesse, et sa parole, et celle du consul Marcellus, et celle du sénat tout entier, qui, consulté sur leurs intérêts, s'en était remis à sa décision. » Puis il lut la lettre du consul et le décret du sénat. Cette lecture fut accueillie avec les plus vives acclamations : tous demandaient le combat, et pressaient, avec une sorte de fierté, le consul d'en donner le signal. Gracchus promit la bataille pour le lendemain, et congédia l'assemblée. Les soldats étaient ivres de joie, surtout ceux à qui un seul exploit, un seul jour, allaient valoir la liberté : ils passent à mettre leurs armes en état le reste de la journée.

XV. Le lendemain, dès que le clairon a donné le signal, les premiers de tous, ils se réunissent en tenue

Sole orto, Gracchus in aciem copias educit; nec hostes moram dimicandi fecerunt. Decem et septem millia peditum erant, maxima ex parte Bruttii ac Lucani; equites mille ducenti; inter quos pauci admodum Italici, ceteri Numidæ fere omnes Maurique. Pugnatum est et acriter, et diu; quatuor horis, neutro inclinata est pugna : nec alia magis Romanum inpediebat res, quam capita hostium pretia libertati facta. Nam ut quisque hostem inpigre occiderat, primum capite ægre inter turbam tumultumque abscidendo tempus terebat : deinde, occupata dextra tenendo caput, fortissimus quisque pugnator esse desierat : segnibus ac timidis tradita pugna erat. Quod ubi tribuni militum Graccho nunciaverunt, « neminem stantem jam vulnerari hostem, carnificari jacentes, et in dextris militum pro gladiis humana capita esse; » signum dari propere jussit, « projicerent capita, invaderentque hostem. Claram satis et insignem virtutem esse : nec dubiam libertatem futuram strenuis viris. » Tum redintegrata pugna est, et eques etiam in hostem emissus. Quibus quum inpigre Numidæ concurrissent, nec segnior equitum, quam peditum, pugna esset, iterum, in dubium adducta res. Quum utrimque duces, Romanus « Bruttium Lucanumque, toties a majoribus suis victos subactosque; » Pœnus « mancipia romana et ex ergastulo militem » verbis obte-

et en armes auprès de la tente du général. Au lever du soleil, Gracchus range ses soldats en bataille, et les Carthaginois ne refusent point le combat. Ils avaient dix-sept mille hommes d'infanterie, la plupart Bruttiens et Lucaniens, et douze cents cavaliers, dont un petit nombre d'Italiens, et le reste, presque tous Numides et Maures. L'action fut longue et opiniâtre; pendant quatre heures, la victoire resta indécise : rien n'embarrassait plus le soldat romain que ces têtes d'ennemis devenues le prix de sa liberté. A mesure qu'il tuait sans ménagement, il perdait le temps à les couper au milieu de la mêlée et du tumulte : ensuite, forcés de tenir cette tête à la main, les plus braves cessaient de combattre; les lâches et les timides seuls prenaient part à l'engagement. Gracchus, informé par les tribuns des soldats, « qu'aucun des ennemis, qui étaient sur pied, ne recevait de blessure, que ses soldats s'occupaient à égorger les mourans, et ne portaient plus à la main que des têtes au lieu de glaives », leur fait aussitôt donner l'ordre « de jeter ces fardeaux, et de se précipiter sur l'ennemi. Leur valeur, ajoutait-il, avait brillé d'un assez vif éclat : l'affranchissement ne pouvait être douteux pour de tels guerriers. » Le combat se ranime alors, et Gracchus commande à la cavalerie de charger. Les Numides s'avancent avec intrépidité à sa rencontre; les cavaliers s'attaquent avec autant de fureur que les fantassins, et le succès est encore une fois incertain. Les chefs crient avec dédain à leurs troupes : le Romain, « qu'ils n'ont affaire qu'à des Bruttiens et à des Lucaniens, tant de fois vaincus et subjugués par leurs ancêtres; » le Carthaginois, « que Rome ne leur opposait que des esclaves sortis de prison pour être soldats. »

reret; postremo pronunciát Gracchus, « esse nihil, quod de libertate sperarent, nisi, eo die, fusi fugatique hostes essent. »

XVI. Ea demum vox ita animos accendit, atque renovato clamore, velut alii repente facti, tanta vi se in hostem intulerunt, ut sustineri ultra non possent. Primo antesignani Pœnorum, deinde signa perturbata, postremo tota inpulsa acies; inde haud dubie terga data, ruuntque fugientes in castra, adeo pavidi trepidique, ut ne in portis quidem aut vallo quisquam restiterit, ac prope continenti agmine Romani insecuti, novum de integro prœlium inclusi hostium vallo ediderint. Ibi sicut pugna inpeditior in angustiis, ita cædes atrócior fuit: et adjuvere captivi, qui, rapto inter tumultum ferro, conglobati et ab tergo ceciderunt Pœnos, et fugam inpedierunt. Itaque minus duo millia hominum ex tanto exercitu, et ea major pars equitum, cum ipso duce effugerunt: alii omnes cæsi aut capti; capta et signa duodequadraginta. Ex victoribus duo millia ferme cecidere; præda omnis (præterquam hominum captorum) militi concessa est: et pecus exceptum est, quod intra dies triginta domini cognovissent. Quum præda onusti in castra redissent, quatuor millia ferme volonum militum, qui pugnaverant segnius, nec in castra inruperant simul, metu pœnæ, collem haud procul ca-

Enfin, Gracchus déclare aux siens, « qu'ils aient à renoncer à la liberté, si, ce jour-là, l'ennemi n'est pas battu et mis en fuite. »

XVI. Ces paroles irritent leur ardeur, ils jettent un cri redoutable; et devenus, pour ainsi dire, de nouveaux hommes, ils fondent sur l'ennemi avec tant d'impétuosité, qu'il ne put soutenir leur choc. Le désordre commence par la première ligne qui couvrait les enseignes, et passe aux enseignes elles-mêmes : bientôt tout le corps d'armée est enfoncé, la fuite devient générale, et ils courent vers leur camp avec tant de précipitation et d'effroi, que personne n'oppose de résistance près des portes et des retranchemens, de façon que les Romains, qui les poursuivaient, y pénètrent mêlés et confondus avec les Carthaginois, et livrent une seconde bataille dans l'intérieur du camp. Là, sur une scène plus étroite, l'action ne fut que plus sanglante, et le carnage fut augmenté par les prisonniers romains qui, saisissant le fer à travers le tumulte, se formèrent en corps, tombèrent sur les Africains par derrière, et leur coupèrent la retraite. Aussi, d'une armée si considérable, il s'échappa à peine deux mille hommes, presque tous cavaliers, avec leur chef : tout le reste fut tué ou fait prisonnier ; on prit trente-huit étendards. Le vainqueur perdit environ deux mille hommes. Tout le butin fut abandonné au soldat, excepté les captifs et les bestiaux : leurs maîtres eurent trente jours pour les reconnaître. Lorsque, chargés de dépouilles, les Romains furent rentrés dans leurs lignes, près de quatre mille volons, qui avaient combattu avec moins de fermeté, et qui ne s'étaient point précipités sur le camp

stris ceperunt : postero die, per tribunos militum inde deducti, concione militum advocata a Graccho, superveniunt. Ubi quum proconsul veteres milites primum, prout cujusque virtus atque opera in ea pugna fuerat, militaribus donis donasset, tunc quod ad volones attineret, « omnes, ait, malle laudatos a se, dignos indignosque, quam quemquam, eo die, castigatum esse. Quod bonum, faustum, felixque reipublicæ ipsisque esset, omnes eos liberos esse jubere. » Ad quam vocem quum clamor ingenti alacritate sublatus esset, ac nunc complexi inter se gratulantesque, nunc manus ad cœlum tollentes, bona omnia populo romano Gracchoque ipsi precarentur; tum Gracchus : « Priusquam omnes jure libertatis æquassem, inquit, neminem nota strenui aut ignavi militis notasse volui. Nunc, exsoluta jam fide publica, ne discrimen omne virtutis ignaviæque pereat, nomina eorum, qui, detrectatæ pugnæ memores, secessionem paullo ante fecerunt, referri ad me jubebo: citatosque singulos jurejurando adigam, nisi queis morbus caussa erit, non aliter, quam stantes, cibum potionemque, quoad stipendia facient, capturos esse. Hanc multam ita æquo animo feretis, si reputabitis, nulla ignaviæ nota leviore vos designari potuisse. » Signum deinde conligendi vasa dedit : militesque prædam portantes agentesque, per lasciviam ac jocum, ita lu-

ennemi, se retirèrent, par crainte du châtiment, sur une hauteur voisine. Le lendemain, les tribuns les ramenèrent au moment où Gracchus venait de convoquer l'assemblée. Le proconsul donna d'abord aux vieux soldats les récompenses qu'avaient méritées leur courage et leurs services. Lorsqu'ensuite il fut question des esclaves, il dit « que, dans une telle journée, il aimait mieux les louer tous, dignes d'éloges ou non, que d'en punir un seul ; et, pour l'intérêt, pour l'avantage, pour la prospérité de la république et des volons eux-mêmes, il les déclarait tous libres. » A ces mots, un cri de joie part de tous côtés ; tous s'embrassent, se félicitent, lèvent les mains au ciel, et font des vœux pour le bonheur du peuple romain et pour celui de Gracchus. Alors le général : « Avant de vous rendre tous égaux, dit-il, par le don de la liberté, je n'ai voulu flétrir personne par une distinction qui séparerait la bravoure de la lâcheté. Maintenant que j'ai dégagé la parole de la république, pour ne pas confondre les braves avec les lâches, je me ferai donner les noms de ceux que la conscience de leur faute a portés à se séparer de leurs compagnons ; et à mesure qu'ils passeront devant moi, j'exigerai leur serment que, sauf le cas de maladie, ils prendront leurs repas debout, tant qu'ils porteront les armes. Cette peine vous semblera légère, si vous réfléchissez qu'il était impossible d'infliger à la lâcheté un châtiment moins rigoureux. » Il donne ensuite le signal du départ, et les soldats, chargés de butin et poussant devant eux les bestiaux, reprennent, au milieu des transports d'une allégresse bruyante et folâtre, le chemin de Bénévent : on eût dit, à les voir, des convives après une orgie, dans un jour de fête, plutôt que

dibundi Beneventum rediere, ut ab epulis per celebrem festumque diem actis, non ex acie, reverti viderentur. Beneventani omnes turba effusa quum obviam ad portas exissent, complecti milites, gratulari, vocare in hospitium. Adparata convivia omnibus in propatulo ædium fuerant : ad ea invitabant, Gracchumque orabant, ut epulari permitteret militibus. Et Gracchus ita permisit, in publico epularentur omnes. Ante suas quibusque fores prolata omnia; pileati, aut lana alba velatis capitibus volones epulati sunt; alii adcubantes, alii stantes, qui simul ministrabant vescebanturque. Digna res visa, ut simulacrum celebrati ejus diei Gracchus, postquam Romam rediit, pingi juberet in æde Libertatis, quam pater ejus in Aventino ex multaticia pecunia faciendam curavit dedicavitque.

XVII. Dum hæc ad Beneventum geruntur, Annibal, depopulatus agrum neapolitanum, ad Nolam castra movet : quem ubi adventare consul sensit, Pomponio proprætore cum eo exercitu, qui super Suessulam in castris erat, adcito, ire obviam hosti parat, nec moram dimicandi facere. C. Claudium Neronem cum robore equitum silentio noctis per aversam maxime ab hoste portam emittit : circumvectumque occulte subsequi sensim agmen hostium jubet, et, quum coortum prœlium videret, ab tergo se objicere. Id errore viarum, an

des soldats qui revenaient d'une bataille. Les habitans de Bénévent sortent en foule de la ville pour venir à leur rencontre, les embrassent, les félicitent, et leur offrent l'hospitalité. Tous avaient préparé des banquets dans la cour de leurs habitations : ils invitent les Romains, et prient Gracchus de permettre à ses soldats d'y prendre part. Le général y consentit, à condition cependant que les repas seraient publics. Aussitôt des tables sont dressées devant les maisons, et chargées de tout ce qui était apprêté : les volons y parurent la tête couverte du bonnet de laine blanche, les uns couchés suivant l'usage, les autres servant leurs compagnons et mangeant debout. Gracchus trouva le coup d'œil si piquant, qu'à son retour à Rome il fit peindre les détails de cette fête dans le temple de la Liberté, que son père, avec l'argent provenu des amendes, avait fait construire sur le mont Aventin, et dont il avait fait la dédicace.

XVII. Tandis que ces évènemens se passent auprès de Bénévent, Annibal, qui a dévasté le territoire de Naples, s'arrête devant Nole. Le consul, instruit de son approche, rappelle le propréteur Pomponius avec le corps d'armée campé au dessus de Suessula, et se dispose à marcher à la rencontre de l'ennemi, et à le combattre sans délai. Dans le silence de la nuit, il fait sortir C. Claudius Néron avec l'élite de la cavalerie, par la porte la plus éloignée des Carthaginois, lui ordonne de faire un long détour, de se rapprocher ensuite, pour suivre de près la marche des Africains, et, lorsque la bataille serait engagée, de les attaquer par derrière. Soit qu'il se fût égaré en route, soit que le temps lui eût

exiguitate temporis, Nero exsequi non potuerit, incertum est. Absente eo quum prœlium commissum esset, superior quidem haud dubie Romanus erat; sed, quia equites non adfuere in tempore, ratio compositæ rei turbata est: non ausus insequi cedentes Marcellus, vincentibus suis signum receptui dedit. Plus tamen duo millia hostium, eo die, cæsa traduntur: Romani minus quadringentis. Solis fere occasu, Nero, diem noctemque nequidquam fatigatis equis hominibusque, ne viso quidem hoste rediens, adeo graviter est ab consule increpitus, ut per eum stetisse diceret, quo minus accepta ad Cannas redderetur hosti clades. Postero die, Romanus in aciem descendit: Pœnus, tacita etiam confessione victus, castris se tenuit. Tertio die, silentio noctis, omissa spe Nolæ potiundæ, rei numquam prospere tentatæ, Tarentum ad certiorem spem proditionis proficiscitur.

XVIII. Nec minore animo res romana domi, quam militiæ, gerebatur. Censores, vacui ab operum locandorum cura, propter inopiam ærarii, ad mores hominum regendos animum adverterunt, castigandaque vitia; quæ, velut diutinis morbis ægra corpora ex se gignunt, nata bello erant. Primum eos citaverunt, qui, post cannensem pugnam, rempublicam deseruisse, Italiaque excessisse velle dicebantur: princeps eorum L. Cæ-

manqué, Néron ne put exécuter ces ordres. Dans le combat, qui se livra sans lui, les Romains eurent un avantage bien marqué; mais comme la cavalerie ne parut pas à temps, l'exécution du plan fut manquée. Marcellus n'osa point poursuivre les ennemis dans leur fuite, et donna à ses soldats vainqueurs le signal de la retraite. On dit cependant qu'Annibal perdit, ce jour-là, deux mille hommes; la perte des Romains fut à peine de quatre cents. Vers le coucher du soleil, après avoir, un jour et une nuit, fatigué en vain hommes et chevaux, Néron revint, sans même avoir vu l'ennemi. Le consul lui adressa les plus vifs reproches : seul il avait empêché qu'on ne rendît aux Carthaginois le désastre de Cannes. Le lendemain, Marcellus rangea ses troupes en bataille : Annibal sembla faire l'aveu tacite de sa défaite, en restant dans ses lignes. Le troisième jour, renonçant à la conquête de Nole, qu'il avait plusieurs fois tentée sans succès, il partit, dans le silence de la nuit, et se dirigea vers Tarente, où l'attirait l'espoir d'une trahison mieux concertée.

XVIII. Rome ne déployait pas moins d'activité au dedans que d'énergie guerrière au dehors. Les censeurs, libres du soin des travaux publics, à cause de l'épuisement du trésor, dirigèrent leur attention vers la réforme des mœurs, et la répression des vices nés de la guerre, comme ces humeurs malignes que de longues maladies engendrent dans les corps. Ils firent d'abord comparaître ceux que l'on accusait d'avoir voulu abandonner la république après la bataille de Cannes, et quitter l'Italie : à leur tête se trouvait L. Cécilius Me-

cilius Metellus quæstor tum forte erat. Jusso deinde eo ceterisque ejusdem noxæ reis, caussam dicere, quum purgari nequissent, pronunciarunt, verba orationemque eos adversus rempublicam habuisse, quo conjuratio deserendæ Italiæ caussa fieret. Secundum eos citati nimis callidi exsolvendi jurisjurandi interpretes : qui captivorum, ex itinere regressi clam in castra Annibalis, solutum, quod juraverant redituros, rebantur. His superioribusque illis equi ademti, qui publicum equum habebant : tribuque moti, ærarii omnes facti. Neque senatu modo, aut equestri ordine regendo cura se censorum tenuit; nomina omnium ex juniorum tabulis excerpserunt, qui quadriennio non militassent, quibus neque vacatio justa militiæ, neque morbus caussa fuisset. Et ea supra duo millia nominum in ærarios relata, tribuque omnes moti. Additumque inerti censoriæ notæ triste senatusconsultum : ut ii omnes, quos censores notassent, pedibus mererent, mitterenturque in Siciliam ad cannensis exercitus reliquias, cui militum generi non prius, quam pulsus Italia hostis esset, finitum stipendiorum tempus erat. Quum censores, ob inopiam ærarii, se jam locationibus abstinerent ædium sacrarum tuendarum, curuliumque equorum præbendorum, ac similium his rerum; convenere ad eos frequentes, qui hastæ hujus generis adsueverant : hortatique censo-

tellus, alors questeur. Il eut ordre, lui et ses complices, de se défendre : ils ne purent se justifier; ainsi, ils furent convaincus d'avoir tenu contre l'empire des propos, des discours dont le but était une conjuration pour s'éloigner de l'Italie. Après eux furent cités ces interprètes si subtils de la foi des sermens, ces prisonniers qui, pour être retournés en secret, et à moitié chemin, dans le camp d'Annibal, se croyaient délivrés de l'obligation d'y revenir. On leur ôta, comme aux premiers, les chevaux que l'état entretenait pour eux; ils furent chassés de leur tribu, et déclarés tous simples contribuables. La rigidité des censeurs ne frappa point seulement le sénat ou l'ordre des chevaliers. Ils firent extraire du registre de la jeunesse romaine les noms de ceux qui n'avaient pas servi depuis quatre ans, sans dispense légitime, sans maladie pour excuse. Leur nombre monta à deux mille; tous furent punis, comme les autres. A cet arrêt censorial qui les flétrissait, se joignit un sénatus-consulte aussi rigoureux : tous ceux qu'avaient notés les censeurs, serviraient à pied, et passeraient en Sicile, auprès des débris de l'armée de Cannes, de cette classe dédaignée de soldats qui ne pouvaient sortir de cette île avant que l'ennemi fût chassé de l'Italie. Comme le mauvais état des finances empêchait les censeurs d'affermer l'entretien des édifices sacrés, la vente des chevaux pour les magistrats curules, et autres fournitures semblables, les entrepreneurs qui suivaient ces sortes d'enchères se présentèrent en foule, et les engagèrent à traiter, à faire marché avec eux, comme si le trésor était riche de fonds : aucun d'eux, avant la fin de la guerre, ne demanderait à être remboursé. Ensuite, les maîtres des esclaves que

res, ut omnia perinde agerent, locarent, ac si pecunia in ærario esset. Neminem, nisi bello confecto, pecuniam ab ærario petiturum esse. Convenere deinde domini eorum, quos Ti. Sempronius ad Beneventum manu emiserat : arcessitosque se ab triumviris mensariis esse dixerunt, ut pretia servorum acciperent; ceterum non ante, quam bello confecto, accepturos esse. Quum hæc inclinatio animorum plebis ad sustinendam inopiam ærarii fieret, pecuniæ quoque pupillares primo, deinde viduarum, cœptæ conferri : nusquam eas tutius sanctiusque deponere credentibus, qui deferebant, quam in publica fide: inde, si quid emtum paratumque pupillis ac viduïs foret, a quæstore perscribebatur. Manavit ea privatorum benignitas ex urbe etiam in castra, ut non eques, non centurio stipendium acciperent, mercenariumque increpantes vocarent, qui accepisset.

XIX. Q. Fabius consul ad Casilinum castra habebat, quod duum millium Campanorum, et septingentorum militum Annibalis tenebatur præsidio. Præerat Statius Metius, missus ab Cn. Magio Atellano : qui, eo anno, medixtuticus erat, servitiaque et promiscue plebem armabat, ut castra romana invaderet, intento consule ad Casilinum obpugnandum. Nihil eorum Fabium fefellit. Itaque Nolam ad collegam mittit : « altero exercitu, dum Casilinum obpugnatur, opus esse, qui Campanis obpona-

Ti. Sempronius venait d'affranchir à Bénévent, se rassemblèrent sur la convocation, disaient-ils, des triumvirs chargés des finances, qui voulaient leur en remettre le prix : mais ils déclarèrent qu'ils ne l'accepteraient que quand la guerre serait terminée. Cette disposition générale des esprits à venir au secours du trésor épuisé détermina les dépositaires de l'argent des mineurs et des veuves, à les verser dans la caisse de l'état; ils ne voyaient pas de dépôt plus sûr et plus sacré que celui qu'ils confiaient à la foi publique. Ainsi toute acquisition faite au nom des pupilles et des veuves était soldée par le questeur qui portait la somme sur son registre. Cette générosité passa de la ville dans les camps; les cavaliers, les centurions rivalisèrent de désintéressement, et l'on traita de mercenaire celui qui avait accepté sa solde.

XIX. Le consul Q. Fabius campait auprès de Casilinum, que protégeait une garnison de deux mille Campaniens et de sept cents soldats d'Annibal, sous les ordres de Statius Metius, envoyé par Cn. Magius Atellanus, alors médixtutique : ce magistrat armait indifféremment les esclaves et le peuple, pour fondre sur le camp romain, pendant que le consul était tout occupé du siège de Casilinum. Rien n'échappait à la surveillance de Fabius. Il mande à son collègue, « qu'il a besoin, pendant qu'il assiège Casilinum, d'une seconde armée, pour l'opposer aux Campaniens : il l'engageait

tur. Vel ipse, relicto Nolæ præsidio modico, veniret: vel, si eum Nola teneret, et necdum securæ res ab Annibale essent, se Ti. Gracchum proconsulem a Benevento adciturum.» Hoc nuncio, Marcellus, duobus militum millibus Nolæ in præsidio relictis, cum cetero exercitu Casilinum venit, adventuque ejus Campani, jam moventes sese, quieverunt. Ita a duobus consulibus Casilinum obpugnari cœptum: ubi quum multa, succedentes temere mœnibus, romani milites acciperent vulnera, neque satis inceptis succederet, Fabius, omittendam rem parvam ac juxta magnis difficilem, abscedendumque inde censebat, quum res majores instarent. Marcellus, multa magnis ducibus sicut non adgredienda, ita semel adgressis non dimittenda esse, dicendo, quia magna famæ momenta in utramque partem fierent, tenuit, ne irrito incepto abiretur. Vineæ inde omniaque alia operum machinationumque genera quum admoverentur, Campanique Fabium orarent, ut abire Capuam tuto liceret; paucis egressis, Marcellus portam, qua egrediebantur, occupavit, cædesque promiscue omnium circa portam primo, deinde, inruptione facta, etiam in urbe fieri cœpta est. Quinquaginta fere primo egressi Campanorum, quum ad Fabium confugissent, præsidio ejus Capuam pervenerunt. Casilinum, inter conloquia cunctationemque petentium

donc à venir lui-même, en laissant à Nole quelques détachemens; ou, si sa présence y était indispensable, et que la ville eût encore quelque chose à redouter d'Annibal, il se proposait d'appeler à lui le proconsul Ti. Gracchus, alors à Bénévent. » A cette nouvelle, Marcellus laisse à Nole une garnison de deux mille hommes, se rend à Casilinum avec le reste de son armée, et son arrivée arrête les mouvemens des Campaniens. Ainsi Casilinum fut assiégé par les deux consuls : là, comme les Romains en approchant des remparts avec trop peu de précaution, recevaient de nombreuses blessures, sans déterminer le succès, Fabius était d'avis de renoncer à une si petite entreprise, qui offrait toutes les difficultés d'une affaire importante, et de lever le siège pour aller où les appelaient des intérêts majeurs. Mais Marcellus prétendait que, si de grands capitaines ne devaient pas tenter certains coups, il était de leur honneur de ne plus reculer après un commencement d'action, parce que la renommée fait pencher la balance pour la victoire comme pour la défaite : il tint ferme, et l'attaque ne fut point abandonnée. A l'approche des mantelets et de toutes les autres espèces de machines de guerre, les Campaniens prièrent Fabius de les laisser se retirer à Capoue. Déjà quelques-uns d'entre eux étaient sortis, lorsque Marcellus s'empara de la porte par laquelle ils fuyaient, et massacra d'abord tous ceux qu'il rencontra; puis, ayant forcé la place, étendit le carnage jusque dans son enceinte. Cinquante Campaniens environ sortis des premiers, et qui s'étaient réfugiés auprès de Fabius, reçurent de lui une escorte qui les conduisit à Capoue. Casilinum fut pris à l'occasion d'un pourparler entre les Romains et les habi-

fidem, per occasionem captum est : captivi, quique Campanorum, quique Annibalis militum erant, Romam missi, atque ibi in carcere inclusi sunt : oppidanorum turba per finitimos populos in custodiam divisa.

XX. Quibus diebus a Casilino, re bene gesta, recessum est, eis Gracchus in Lucanis aliquot cohortes, in ea regione conscriptas, cum præfecto sociorum in agros hostium prædatum misit; eos effuse palatos Hanno adortus, haud multo minorem, quam ad Beneventum acceperat, reddidit hosti cladem, atque in Bruttios raptim, ne Gracchus adsequeretur, concessit. Consules, Marcellus retro, unde venerat, Nolam redit : Fabius in Samnium ad populandos agros recipiendasque armis, quæ defecerant, urbes processit. Caudinus Samnis gravius devastatus: perusti late agri, prædæ pecudum hominumque actæ; oppida vi capta, Compulteria, Telesia, Compsa, Melæ, Fulfulæ et Orbitanium; ex Lucanis Blandæ : Apulorum Æcæ, obpugnatæ. Millia hostium in his urbibus viginti quinque capta, aut occisa : et recepti perfugæ trecenti septuaginta; quos quum Romam misisset consul, virgis in Comitio cæsi omnes, ac de saxo dejecti. Hæc a Q. Fabio, intra paucos dies, gesta. Marcellum ab gerundis rebus valetudo adversa Nolæ tenuit. Et a prætore Q. Fabio, cui circa Luceriam provincia erat, Accua oppidum, per eos dies, vi captum :

tans indécis sur les termes de la capitulation qu'ils demandaient. Les prisonniers campaniens et carthaginois furent envoyés à Rome, et là jetés dans les fers : les habitans furent distribués dans les villes voisines, qui leur servirent de prisons.

XX. A la même époque où les consuls vainqueurs s'éloignaient de Casilinum, Gracchus, alors en Lucanie, envoya quelques cohortes levées dans cette province, sous la conduite d'un commandant des alliés, pour dévaster le territoire ennemi. Comme elles erraient sans ordre çà et là, Hannon les attaqua, et prit sa revanche de la défaite qu'il avait essuyée près de Bénévent, et se retira en toute hâte dans le Bruttium, pour échapper à la poursuite de Gracchus. Quant aux consuls, ils retournèrent, Marcellus à Nole d'où il était venu, Fabius dans le Samnium, afin d'y ravager la campagne et de reprendre les villes qui avaient abandonné la cause de Rome. Les Samnites Caudiens furent, plus que les autres, traités en ennemis : leurs terres furent dévorées par le feu; hommes et bestiaux, tout fut enlevé; on leur prit Compulteria, Telesia, Compsa, Melæ, Fulfules et Orbitanie; Blandæ, dans la Lucanie, les Æcæ, dans l'Apulie, furent emportées d'assaut. Dans ces villes, vingt-cinq mille hommes furent faits prisonniers ou tués; l'on reprit trois cent soixante-dix transfuges, qui, envoyés à Rome par le consul, furent tous battus de verges dans le Comitium, et précipités du Capitole. Tels furent, en peu de jours, les exploits de Q. Fabius. Une maladie retint Marcellus, à Nole, dans l'inaction. Le préteur Q. Fabius, qui commandait aux environs de Lucérie, prit d'assaut, vers le même temps, la ville d'Accua, et alla, près d'Ardonée, fortifier ses canton-

stativaque ad Ardoneas communita. Dum hæc aliis locis ab Romanis geruntur, jam Tarentum pervenerat Annibal, cum maxima omnium, quacumque ierat, clade. In tarentino demum agro pacatum incedere agmen cœpit : nihil ibi violatum, neque usquam via excessum est ; adparebatque, non id modestia militum aut ducis, nisi ad conciliandos Tarentinorum animos, fieri. Ceterum, quum propemodo muris accessisset, nullo ad conspectum primi agminis, ut rebatur, motu facto, castra ab urbe ferme passus mille locat. Tarenti, triduo ante, quam Annibal ad mœnia accederet, a M. Valerio proprætore, qui classi ad Brundisium præerat, missus M. Livius, primore juventute conscripta, dispositisque ad omnes portas, circaque muros, qua res postulabat, stationibus, die ac nocte, plurimum intentus, neque hostibus, neque dubiis sociis loci quidquam præbuit ad tentandum. Quare diebus aliquot frustra ibi absumtis, Annibal, quum eorum nemo, qui ad lacum Averni adissent, aut ipsi venirent, aut nuncium litterasve mitterent, vana promissa se temere secutum cernens, castra inde movit. Tum quoque, intacto agro tarentino (quamquam simulata lenitas nihildum profuerat, tamen spe labefactandæ fidei haud absistens), Salapiam ut venit, frumentum ex agris metapontino atque heracliensi (jam media æstas exacta erat, et hibernis placebat lo-

nemens. Pendant ces diverses opérations des Romains, Annibal était arrivé près de Tarente, marquant partout son passage par des désastres. Ce fut seulement sur le territoire de Tarente que son armée, en marche, cessa les hostilités : elle n'y commit aucune violence, et ne s'éloigna point de la grande route; il était facile de voir que c'était moins un effet de la modération du général et des soldats, que du désir de gagner les Tarentins. Au reste, après s'être approché des remparts, sans que la vue de la tête de son armée excitât, comme il le pensait, aucun mouvement dans la ville, il alla camper à mille pas environ. Trois jours avant qu'Annibal se montrât sous les murs de Tarente, M. Livius, envoyé par le propréteur M. Valerius, commandant la flotte de Brindes, avait enrôlé l'élite de la jeunesse, placé des corps-de-garde aux portes et sur les murailles, partout où ils étaient nécessaires; et par une surveillance, qui ne se démentait ni jour ni nuit, il avait fait perdre aux ennemis et aux alliés suspects toute espérance de tentative. Aussi, après quelques jours perdus devant cette ville, Annibal, ne voyant paraître aucun de ceux qui étaient venus le trouver auprès du lac d'Averne, et ne recevant d'eux ni nouvelles, ni lettres, reconnut qu'il s'était fié trop légèrement à de vaines promesses, et leva le camp. Alors même il laissa intact le territoire des Tarentins : car, bien que sa feinte douceur eût été jusque là sans effet, il ne renonçait point à l'espoir d'ébranler leur fidélité. Arrivé à Salapia, comme l'été touchait à sa fin, et que l'endroit lui parut convenable pour des quartiers d'hiver, il y fit transporter les blés des environs de Métaponte et d'Héraclée. De là, il envoya les Numides et les Maures fourrager sur le terri-

cus) comportat. Prædatum inde Numidæ Maurique per sallentinum agrum proximosque Apuliæ saltus dimissi: unde ceteræ prædæ haud multum, equorum greges maxime abacti, e quibus ad quatuor millia domanda equitibus divisa.

XXI. Romani, quum bellum nequaquam contemnendum in Sicilia oriretur, morsque tyranni duces magis inpigros dedisset Syracusanis, quam caussam aut animos mutasset, M. Marcello, alteri consulum, eam provinciam decernunt. Secundum Hieronymi cædem, primo tumultuatum in Leontinis apud milites fuerat, vociferatumque ferociter, parentandum regi sanguine conjuratorum esse. Deinde libertatis restitutæ dulce auditu nomen crebro usurpatum, spes facta ex pecunia regia largitionis, militiæque fungendæ potioribus ducibus, et relata tyranni fœda scelera fœdioresque libidines, adeo mutavere animos, ut insepultum jacere corpus paullo ante desiderati regis paterentur. Quum ceteri ex conjuratis ad exercitum obtinendum remansissent, Theodotus et Sosis regiis equis, quanto maximo cursu poterant, ut ignaros omnium regios obprimerent, Syracusas contendunt. Ceterum prævenerat non fama solum (qua nihil in talibus rebus est celerius), sed nuncius etiam ex regiis servis. Itaque Andranodorus et Insulam, et arcem, et alia, quæ poterat, quæque opportuna

toire de Salente et dans les bois voisins de l'Apulie : le butin y fut peu considérable, excepté en chevaux, dont quatre mille à peu près furent répartis entre les cavaliers, pour être dressés au service de l'armée.

XXI. Les Romains, voyant qu'il s'élevait en Sicile une guerre très-sérieuse, et que la mort du tyran avait donné aux Syracusains des chefs plus actifs, sans avoir changé leur résolution ou abattu leur courage, assignent cette province à M. Marcellus, l'un des consuls. Après la mort d'Hiéronyme, les soldats s'étaient d'abord soulevés à Leontium, et leurs cris furieux menaçaient déjà d'immoler les conjurés aux mânes du roi. Ensuite, le doux nom de liberté qu'on fit retentir à leurs oreilles; l'espérance d'avoir leur part des richesses du prince, et de servir sous de plus habiles capitaines; le récit des crimes affreux du tyran, de ses débauches plus affreuses encore, tous ces motifs produisirent un tel changement dans les esprits, qu'ils laissèrent étendu sans sépulture le corps d'un prince auquel ils venaient de témoigner tant de regrets. Pendant que la plupart des conjurés restent à l'armée pour la contenir, Théodote et Sosis, montés sur les chevaux du roi, courent à franc étrier jusqu'à Syracuse, pour surprendre les partisans d'Hiéronyme, avant qu'ils soient instruits de rien. Mais ils avaient été prévenus, et par la renommée qui répand avec rapidité ces sortes de nouvelles, et par un des esclaves du tyran. Aussi Andranodore avait-il déjà mis en état de défense l'Ile, la citadelle, et d'autres postes avantageux. Le soleil était couché, lorsque Théodote et Sosis, entrant par le quartier de l'Hexapyle, montrè-

erant, præsidiis firmarat. Hexapylo Theodotus ac Sosis, post solis occasum, jam obscura luce invecti, quum cruentam regiam vestem atque insigne capitis ostentarent, travecti per Tycham, simul ad libertatem, simul ad arma vocantes, in Achradinam convenire jubent. Multitudo pars procurrit in vias, pars in vestibulis stat, pars ex tectis fenestrisque prospectant, et, quid rei sit, rogitant. Omnia luminibus conlucent, strepituque vario complentur; armati locis patentibus congregantur; inermes ex Olympii Jovis templo spolia Gallorum Illyriorumque, dono data Hieroni a populo romano, fixaque ab eo, detrahunt, precantes Jovem, ut volens propitius præbeat sacra arma, pro patria, pro deum delubris, pro libertate sese armantibus. Hæc quoque multitudo, stationibus per principes regionum urbis dispositis, adjungitur. In Insula inter cetera Andranodorus, præsidiis firmat horrea publica. Locus, saxo quadrato septus, atque arcis in modum emunitus, capitur ab juventute, quæ præsidio ejus loci adtributa erat, mittuntque nuncios in Achradinam, horrea frumentumque in senatus potestate esse.

XXII. Luce prima, populus omnis armatus inermisque in Achradinam ad curiam convenit; ibi, pro Concordiæ ara, quæ in eo sita loco erat, ex principibus unus, nomine Polyænus, concionem et liberam et mo-

rent, à la lueur du crépuscule, le diadème et les habits sanglans du prince : puis, traversant à cheval la Tycha, ils appelèrent le peuple à la liberté, aux armes, et l'engagèrent à se rassembler dans l'Achradine. La multitude s'agite; les uns courent dans les rues, les autres se tiennent sur le vestibule de leurs maisons; une partie regarde du haut des toits et des fenêtres, et l'on se demande la cause de ce mouvement. Tout à coup la ville est éclairée, et retentit de cris confus : les hommes armés s'attroupent sur les places; ceux qui ne le sont pas, courent au temple de Jupiter Olympien, détachent des murs les dépouilles des Illyriens et des Gaulois, dépouilles dont Rome avait fait présent à Hiéron, qui les y avait déposées; ils conjurent le dieu de leur prêter, sous son bon plaisir et son appui, ces armes sacrées, qu'ils ne prennent que pour défendre la patrie, les temples et la liberté. Toute cette foule se joint aux corps-de-garde déjà établis dans les principaux quartiers de Syracuse. Dans l'Ile, Andranodore fortifie surtout les greniers publics. C'était un édifice carré, ceint d'un mur de pierre de taille, en forme de citadelle : la jeunesse, chargée de la défense de ce poste, s'en empare, et envoie dans l'Achradine annoncer que les greniers et les blés sont à la disposition du sénat.

XXII. Dès que le jour a paru, tout le peuple armé ou non armé se rend à l'Achradine, où le sénat était rassemblé. Là, devant l'autel de la Concorde, un des principaux sénateurs, nommé Polyénus, prononça un discours à la fois libre et modéré : « La servitude et les

deratam habuit : « Servitudinis indignitatisque homines expertos, adversus notum malum irritatos esse. Discordia civilis quas inportet clades, audisse magis a patribus Syracusanos, quam ipsos vidisse. Arma quod inpigre ceperint, laudare : magis laudaturum, si non utantur, nisi ultima necessitate coacti. In præsentia legatos ad Andranodorum mitti placere, qui denuncient, ut in potestate senatus ac populi sit : portas Insulæ patefaciat, reddat præsidium. Si tutelam alieni regni suum regnum velit facere, eumdem se censere, multo acrius ab Andranodoro, quam ab Hieronymo, repeti libertatem. » Ab hac concione legati missi sunt. Senatus inde haberi cœptus est; quod sicut, regnante Hierone, manserat publicum consilium, ita post mortem ejus, ante eam diem, nulla de re neque convocati, neque consulti fuerant. Ut ventum ad Andranodorum est, ipsum quidem movebat et civium consensus, et quum aliæ occupatæ urbis partes, tum pars Insulæ, velut munitissima, prodita atque alienata. Sed evocatum eum ab legatis Damarata uxor, filia Hieronis, inflata adhuc regiis animis ac muliebri spiritu, admonet sæpe usurpatæ Dionysii tyranni vocis : qua, « pedibus tractum, non insidentem equo, relinquere tyrannidem, dixerit, debere. Facile esse momento, quo quis velit, cedere possessione magnæ fortunæ : facere et parare eam difficile atque

indignités dont ils avaient fait l'épreuve, étaient un fléau trop cruel pour ne pas exciter leur ressentiment. Les désastres qu'entraînent les discordes civiles, les Syracusains les connaissaient plus par les récits de leurs pères, que pour les avoir vus par eux-mêmes. Le zèle avec lequel ils avaient pris les armes était digne d'éloges; il le serait plus encore, s'ils ne faisaient usage de ces armes qu'à la dernière extrémité. Pour le moment, il était d'avis de députer vers Andranodore, afin de lui enjoindre de reconnaître l'autorité du sénat et du peuple, d'ouvrir les portes de l'Ile, et d'en faire sortir la garnison. Si, de suppôt de la royauté, il voulait devenir roi lui-même, il fallait attaquer Andranodore avec plus de force qu'Hiéronyme, pour conquérir sur lui la liberté. » Après cette allocution, les députés partirent. Dès ce jour, le sénat reprit ses séances : sous le règne d'Hiéron, il était resté conseil d'état, mais depuis on ne l'avait ni convoqué, ni consulté sur aucune affaire. Andranodore, après avoir entendu la députation, était ébranlé par l'accord de ses concitoyens; d'ailleurs, ses adversaires étaient maîtres de plusieurs points de la ville, et la trahison venait de lui faire perdre la partie de l'Ile la plus fortifiée. Mais Damarata, son épouse, fille d'Hiéron, encore gonflée de l'orgueil des rois et d'une extrême vanité de femme, le tire à part, et lui rappelle cette maxime si souvent répétée par Denys le Tyran, « qu'un roi ne doit descendre du trône, que lorsqu'il en est arraché par les pieds, et jamais tant qu'il est à cheval. En un moment, ajoute-t-elle, on renonçait à la possession d'une fortune brillante; y parvenir et la gagner, était le point le plus difficile : il fallait donc demander aux ambassadeurs un peu de temps pour se consulter,

arduum esse. Paullum sumeret spatii ad consultandum ab legatis; eo uteretur ad arcessendos ex Leontinis milites : quibus si pecuniam regiam pollicitus esset, omnia in potestate ejus futura. » Hæc muliebria consilia Andranodorus neque tota adspernatus est, neque extemplo accepit : tutiorem ad opes adfectandas ratus esse viam, si in præsentia tempori cessisset. Itaque legatos renunciare jussit, futurum se in senatus ac populi potestate. Postero die, luce prima, patefactis Insulæ portis, in forum Achradinæ venit; ibi in aram Concordiæ, ex qua pridie Polyænus concionatus erat, escendit : orationemque eam orsus est, qua primum cunctationis suæ veniam petivit. « Se enim clausas habuisse portas, non separantem suas res a publicis, sed strictis semel gladiis timentem, qui finis cædibus esset futurus : utrum, quod satis libertati foret, contenti nece tyranni essent, an, quicumque aut propinquitate, aut adfinitate, aut aliquibus ministeriis regiam contigissent, alienæ culpæ rei trucidarentur. Postquam animadvertit eos, qui liberassent patriam, servare etiam liberatam velle, atque undique consuli in medium; non dubitasse, quin et corpus suum, et cetera omnia, quæ suæ fidei tutelæque essent, quoniam eum, qui mandasset, suus furor absumsisset, patriæ restitueret. » Conversus deinde ad interfectores tyranni, ac nomine ad-

profiter de ce délai pour faire venir des troupes de Leontium, et, par la promesse de leur distribuer les trésors du roi, s'emparer du gouvernement. » Andranodore, sans rejeter entièrement ni adopter sur-le-champ ces conseils de femme, crut que la voie la plus sûre pour arriver au pouvoir, était de céder, pour le présent, aux circonstances. Il charge donc les députés d'annoncer au sénat et au peuple qu'ils peuvent compter sur sa soumission. Le lendemain, au point du jour, il fait ouvrir les portes de l'Ile, et se rend dans l'Achradine. Là, il monte les degrés de l'autel de la Concorde, d'où Polyénus avait harangué la veille, et commence son discours par des excuses sur ses délais. « Il avait tenu ses portes fermées, non qu'il voulût séparer ses intérêts des intérêts publics; mais le glaive une fois tiré, il avait craint que le carnage n'eût plus de terme : il avait désiré savoir si la mort du tyran satisferait le peuple, puisqu'elle suffisait à la liberté; ou si la vengeance des Syracusains s'étendrait sur tous ceux qui tenaient à la famille royale par les liens du sang, ou par quelque emploi, et les immolerait comme complices de forfaits auxquels ils étaient étrangers. Depuis qu'il était persuadé que les libérateurs de la patrie voulaient en être aussi les conservateurs, et que, de toutes parts, on prenait en commun des mesures pour le bien public, il venait, sans hésiter, remettre à son pays et sa personne, et tout ce qui avait été confié à sa garde, à ses soins, puisque celui dont il tenait ce dépôt avait péri victime de sa propre fureur. » Puis, se tournant vers les meurtriers du tyran, et nommément vers Théodote et Sosis : « Vous avez fait, leur dit-il, une action mémorable : mais, croyez-moi, votre gloire est encore imparfaite; vous y mettrez le comble,

pellans Theodotum ac Sosim : « Facinus, inquit, memorabile fecistis. Sed, mihi credite, inchoata vestra gloria, nondum perfecta, est; periculumque ingens manet, nisi paci et concordiæ consulitis, ne libera efferatur respublica. »

XXIII. Post hanc orationem, claves portarum pecuniæque regiæ ante pedes eorum posuit; atque, illo quidem die, dimissi ex concione læti, circa omnia fana deum supplicaverunt cum conjugibus ac liberis : postero die, comitia prætoribus creandis habita. Creatus in primis Andranodorus; ceteri magna ex parte interfectores tyranni; duos etiam absentes, Sopatrum ac Dinomenem, fecerunt. Qui, auditis quæ Syracusis acta erant, pecuniam regiam, quæ in Leontinis erat, Syracusas devectam, quæstoribus ad id ipsum creatis tradiderunt : et ea, quæ in Insula erat et Achradina, tradita est; murique ea pars, quæ ab cetera urbe nimis firmo munimento intersepiebat Insulam, consensu omnium dejecta est; secutæ et ceteræ res hanc inclinationem animorum ad libertatem. Hippocrates atque Epicydes, audita morte tyranni, quam Hippocrates, etiam nuncio interfecto, celare voluerat, deserti a militibus, quia id tutissimum ex præsentibus videbatur, Syracusas rediere; ubi ne suspecti obversarentur, tamquam novandi res aliquam occasionem quærentes, prætores primum, dein

en écartant le péril pressant qui menace Syracuse, en assurant la paix et la concorde, en empêchant la liberté de dégénérer en licence. »

XXIII. Après ce discours, il dépose à leurs pieds les clefs des portes et des trésors du prince. Ce jour-là, les citoyens, pleins de joie, sortirent de l'assemblée, pour aller dans tous les temples rendre, avec leurs femmes et leurs enfans, des actions de grâces aux dieux immortels. Le lendemain, on tint conseil pour la nomination des préteurs. Andranodore fut élu un des premiers; on lui donna pour collègues la plupart des meurtriers d'Hiéronyme, entre autres Sopater et Dinomène, bien qu'ils fussent tous deux absens. Ceux-ci, à la nouvelle de ce qui s'était passé à Syracuse, y firent transporter la caisse royale, qui était à Leontium, et la remirent à des questeurs créés à cet effet. On y ajouta tous les fonds qui se trouvaient dans l'Ile et dans l'Achradine; et la partie du mur qui séparait l'Ile du reste de la ville, et en faisait une forteresse redoutable, fut, d'un consentement unanime, renversée de fond en comble. Tout suivit cette pente générale des esprits vers la liberté. Hippocrate et Épicyde, informés de la mort du tyran, que le premier avait voulu cacher, en tuant le messager qui la lui apprenait, se voyant abandonnés des soldats, pensèrent que le plus sûr, en pareille circonstance, était de revenir à Syracuse. Là, pour ne point paraître suspects de tramer quelque révolution, ils vont trouver les préteurs, et se font présenter par eux au sénat. « Annibal,

per eos senatum adeunt. « Ab Annibale se missos prædicant ad Hieronymum, tamquam amicum ac socium; paruisse imperio ejus, cujus imperator suus voluerit; velle ad Annibalem redire : ceterum, quum iter tutum non sit, vagantibus passim per totam Siciliam romanis armis, petere, ut præsidii dent aliquid, quo Locros in Italiam perducantur; gratiam magnam eos parva opera apud Annibalem inituros. » Facile res inpetrata : abire enim duces regios, quum peritos militiæ, tum egentes eosdem atque audaces, cupiebant : sed, quod volebant, non, quam maturato opus erat, naviter expediebant. Interim juvenes militares et adsueti militibus, nunc apud eos ipsos, nunc apud transfugas, quorum maxima pars ex navalibus sociis Romanorum erat, nunc etiam apud infimæ plebis homines, crimina serebant in senatum optimatesque : « Id moliri clam eos atque struere, ut Syracusæ per speciem reconciliatæ societatis in ditione Romanorum sint; dein factio et pauci auctores fœderis renovati dominentur. »

XXIV. His audiendis credendisque opportuna multitudo, major in dies, Syracusas confluebat : nec Epicydi solum spem novandarum rerum, sed Andranodoro etiam, præbebat. Qui, fessus tandem uxoris vocibus monentis, « Nunc illud esse tempus occupandi res, dum turbata omnia nova atque incondita libertate essent,

disent-ils, les avait envoyés vers Hiéronyme, son ami, son allié : ils avaient dû obéir aux ordres d'un prince auquel leur général les avait soumis; aujourd'hui, ils désiraient retourner vers Annibal. Mais la route n'était pas sûre; les partis des Romains étaient répandus dans toute la Sicile; ils demandaient une escorte qui les conduisît jusqu'à Locres, en Italie. Annibal serait très-reconnaissant aux Syracusains de ce léger service. » Ils obtinrent facilement ce qu'ils sollicitaient : on voyait avec plaisir s'éloigner des chefs dévoués à la cause de la tyrannie, et qui étaient tout à la fois habiles dans le métier des armes, nécessiteux et entreprenans. Mais on ne mit point à hâter ce départ tant souhaité toute la promptitude nécessaire. Cependant ces jeunes guerriers, accoutumés à manier l'esprit de la troupe, répandaient parmi les soldats et parmi les transfuges, dont la plupart étaient des matelots de la flotte romaine, ainsi que dans la basse classe du peuple, des imputations calomnieuses contre le sénat et les grands : « Il y avait, disaient-ils, une trame, un complot formé entre eux, pour livrer Syracuse à la domination romaine, sous prétexte de reprendre l'ancienne alliance : ainsi, la faction peu nombreuse de ceux qui auraient conseillé cette réconciliation, usurperait le pouvoir. »

XXIV. Une multitude crédule et avide de tels bruits grossissait, chaque jour, à Syracuse, et faisait concevoir à Épicyde, aussi bien qu'à Andranodore, l'espérance d'amener un changement. Ce dernier céda aux instances réitérées de sa femme, qui l'engageait « à brusquer l'entreprise, tandis que tout était encore dans le trouble et dans la confusion d'une liberté nouvelle; qu'il avait à sa disposition des troupes entretenues aux frais des

dum regiis stipendiis pastus obversaretur miles, dum ab Annibale missi duces adsueti militibus juvare possent incepta, » cum Themisto, cui Gelonis filia nupta, rem consociatam, paucos post dies, Aristoni cuidam, tragico actori, cui et alia arcana committere adsuerat, incaute aperit. Huic et genus et fortuna honesta erant; nec ars, quia nihil tale apud Græcos pudori est, ea deformabat : itaque fidem potiorem ratus, quam patriæ debebat, indicium ad prætores defert. Qui, ubi rem haud vanam esse ceteris indiciis compererunt, consultis senioribus, et, auctoritate eorum, præsidio ad fores posito, ingressos Curiam Themistum atque Andranodorum interfecerunt : et, quum tumultus ab re in speciem atrociore, caussam aliis ignorantibus, ortus esset, silentio tandem facto, indicem in Curiam introduxerunt. Qui quum ordine omnia edocuisset, et principium conjurationis factum ab Harmoniæ, Gelonis filiæ, nuptiis, quibus Themisto juncta esset; Afrorum Hispanorumque auxiliares instructos ad cædem prætorum principumque aliorum; bonaque eorum prædæ futura interfectoribus pronunciatum; jam mercenariorum manum adsuetam imperiis Andranodori paratam fuisse ad Insulam rursus occupandam; singula deinde, quæ per quosque agerentur, totamque viris armisque instructam conjurationem ante oculos posuisset; senatui quidem tam jure cæsi,

rois; que des généraux envoyés par Annibal, et amis des soldats, pouvaient seconder ses efforts.» Il se concerte avec Themistus, qui avait épousé une fille de Gélon : quelques jours après, il confie assez légèrement ses desseins à un acteur tragique, nommé Ariston, pour qui il n'avait point de secret. Cet homme avait une naissance et une fortune honorables; et son art qui, chez les Grecs, n'a rien d'avilissant, ne nuisait point à sa réputation. Fidèle à la patrie avant de l'être à l'amitié, il découvre la trame aux préteurs. Certains de l'authenticité des rapports, ces magistrats prennent l'avis des plus vieux sénateurs, placent des gardes aux portes de la Curie, et font tuer Andranodore et Themistus, au moment où ils entrent dans la salle. Une exécution, si violente en apparence, et dont le motif était inconnu, excite d'abord du tumulte: les préteurs, lorsque enfin le silence est rétabli, introduisent le dénonciateur dans l'assemblée. Il développe alors tout le plan de la conspiration; il en fait remonter le principe au mariage d'Harmonia, fille de Gélon, avec Themistus. Les troupes auxiliaires des Africains et des Espagnols, ajoute-t-il, ont été engagées à massacrer les préteurs et les principaux citoyens, par l'appât du partage de leurs biens; des soldats mercenaires, accoutumés à obéir aux ordres d'Andranodore, étaient prêts à s'emparer une seconde fois de l'Ile. Il donne enfin des détails si précis sur les complices, sur les opérations dont chacun d'eux était chargé, sur le grand nombre d'hommes et la quantité d'armes qu'on devait employer, il découvre si bien le complot à tous les yeux, que la mort des deux conjurés parut aussi légitime au sénat que celle d'Hiéronyme. Devant la Curie, la multitude, inquiète et incertaine,

quam Hieronymus, videbantur. Ante Curiam variæ atque incertæ rerum multitudinis clamor erat; quam, ferociter minitantem in vestibulo Curiæ, corpora conjuratorum eo metu compresserunt, ut silentes integram plebem in concionem sequerentur. Sopatro mandatum ab senatu et ab collegis, ut verba faceret.

XXV. Is, tamquam reos ageret, ab anteacta vita orsus, quæcumque, post Hieronis mortem, sceleste atque inpie facta essent, Andranodorum ac Themistum arguit fecisse. « Quid enim sua sponte fecisse Hieronymum puerum, ac vixdum pubescentem facere potuisse? Tutores ac magistros ejus sub aliena invidia regnasse : itaque aut ante Hieronymum, aut certe cum Hieronymo perire eos debuisse. At illos, debitos jam morti destinatosque, alia nova scelera, post mortem tyranni, molitos : palam primo, quum clausis Andranodorus Insulæ portis hæreditatem regni creverit, quæque procurator tenuerat, pro domino possederit; proditus deinde ab eis, qui in Insula erant, circumsessus ab universa civitate, quæ Achradinam tenuerit, nequidquam palam, atque aperte petitum regnum, clam et dolo adfectare conatus sit, et ne beneficio quidem atque honore potuerit vinci, quum inter liberatores patriæ, insidiator ipse libertatis, creatus esset prætor. Sed animos eis regios conjuges regias fecisse, alteri Hieronis, alteri Gelonis, filias nu-

faisait retentir des clameurs et des menaces violentes : mais, frappée d'effroi à l'aspect des corps des conjurés, elle suivit en silence la partie saine du peuple qui se rendait à l'assemblée. Sopater fut chargé de le haranguer, au nom du sénat et de ses collègues.

XXV. Parlant comme s'il eût cité des coupables devant un tribunal, il reprit la conduite passée d'Andranodore et de Themistus, et les accusa de toutes les violences, de tous les crimes commis depuis la mort d'Hiéron. « En effet, qu'avait pu faire de son propre mouvement Hiéronyme, un enfant qui avait à peine atteint l'âge de puberté? Ses tuteurs et ses gouverneurs avaient été rois, en lui laissant tout l'odieux de la tyrannie : ils devaient donc périr avant, ou du moins avec lui. Loin de là, échappant à la mort qui les réclamait, ils avaient, depuis le trépas du tyran, ourdi de nouvelles trames, ouvertement d'abord, lorsque Andranodore, en fermant les portes de l'Ile, avait voulu se faire reconnaître héritier de la couronne, et envahir comme maître un royaume dont il n'avait été que l'administrateur; puis frauduleusement, lorsque, abandonné de ceux qui étaient dans l'Ile, assiégé par tous les citoyens qui s'étaient emparés de l'Achradine, il avait marché par des voies occultes et criminelles à ce pouvoir qu'il n'avait pu emporter sans détour et de vive force; et il ne s'était laissé désarmer ni par les bienfaits, ni par l'honneur d'avoir été, parmi les libérateurs de la patrie, lui l'ennemi secret de la liberté, nommé préteur de Syracuse. Ce désir ambitieux de royauté leur avait été in-

ptas.» Sub hanc vocem, ex omnibus partibus concionis clamor oritur, nullam earum vivere debere, nec quemquam superesse tyrannorum stirpis. Hæc natura multitudinis est; aut servit humiliter, aut superbe dominatur : libertatem, quæ media est, nec spernere modice, nec habere sciunt : et non ferme desunt irarum indulgentes ministri, qui avidos atque intemperantes plebeiorum animos ad sanguinem et cædes irritent. Sicut tum extemplo prætores rogationem promulgarunt : acceptaque pene prius, quam promulgata, est, ut omnis regia stirps interficeretur; missique a prætoribus Damaratam Hieronis, et Harmoniam Gelonis filias, conjuges Andranodori et Themisti, interfecerunt.

XXVI. Heraclea erat filia Hieronis, uxor Zoippi; qui, legatus ab Hieronymo ad regem Ptolemæum missus, voluntarium consciverat exsilium. Ea quum ad se quoque venire præscisset, in sacrarium ad penates confugit, cum duabus filiabus virginibus, resolutis crinibus, miserabilique alio habitu : et ad ea addidit preces, « nunc per memoriam Hieronis patris, Gelonisque fratris, ne se innoxiam invidia Hieronymi conflagrare sinerent. Nihil se ex regno illius, præter exsilium viri, habere : neque fortunam suam eamdem vivo Hieronymo fuisse, quam sororis; neque, interfecto eo, caussam eam-

spiré par leurs épouses, toutes deux du sang royal, l'une fille d'Hiéron, l'autre fille de Gélon. » A ces mots, il s'élève de toutes parts un cri dans l'assemblée : Mort aux princesses! plus de rejetons de la race des tyrans! Tel est le caractère de la multitude; ou elle est bassement esclave, ou elle commande avec hauteur, sans se renfermer jamais dans les bornes de cette liberté sage qui est le juste milieu entre l'esclavage et la licence : et l'on voit presque toujours de vils ministres, lâches complaisans des fureurs populaires, irriter la violence et la férocité du peuple, et l'enivrer de sang et de carnage. Alors, par exemple, les préteurs proposèrent une loi, qui fut acceptée, pour ainsi dire, avant d'avoir été entendue : elle condamnait à mort toute la famille royale; et soudain des satellites envoyés par les préteurs allèrent égorger Damarata, fille d'Hiéron, et Harmonia, fille de Gélon, épouses, l'une d'Andranodore, l'autre de Themistus.

XXVI. Une autre fille d'Hiéron, nommée Héraclée, avait épousé Zoïppe, qui, envoyé en ambassade par Hiéronyme au roi Ptolémée, s'était exilé volontairement. La princesse, avertie de l'approche des meurtriers, se réfugie dans le sanctuaire de ses dieux pénates, avec ses deux filles, dont les cheveux épars et tout l'extérieur devaient inspirer la pitié : à ce touchant spectacle elle joint les prières; « elle les conjure par la mémoire de son père Hiéron, par celle de Gélon son frère, de ne point rendre une femme innocente victime de la haine qu'avait excitée Hiéronyme. Elle n'avait tiré d'autre fruit de son règne que l'exil de son époux; sa fortune, pendant la vie du prince, n'avait pas été la même que celle de sa sœur; après la mort du roi, elle ne devait pas éprou-

dem esse. Quid? quod, si Andranodoro consilia processissent, illa cum viro fuerit regnatura; sibi cum ceteris serviendum. Si quis Zoippo nunciet interfectum Hieronymum, ac liberatas Syracusas, cui dubium esse, quin extemplo conscensurus sit navim, atque in patriam rediturus? Quantum spes hominum fallit! In liberata patria conjugem ejus ac liberos de vita dimicare; quid obstantes libertati, aut legibus? Quod ab se cuiquam periculum, a sola ac prope vidua, et puellis in orbitate degentibus, esse? At enim periculi quidem nihil ab se timeri : invisam tamen regiam stirpem esse. Ablegarent ergo procul ab Syracusis Siciliaque, et asportari Alexandriam juberent, ad virum uxorem, ad patrem filias. » Aversis auribus animisque, casse ne tempus tereretur, ferrum quosdam expedientes cernebat : tum, omissis pro se precibus, « puellis ut saltem parcerent, » orare instititit : « a qua ætate etiam hostes iratos abstinere; ne, tyrannos ulciscendo, quæ odissent, scelera ipsi imitarentur. » Inter hæc abstractam a penetralibus jugulant : in virgines deinde, respersas matris cruore, inpetum faciunt; quæ, alienata mente simul luctu metuque, velut captæ furore, eo cursu se ex sacrario proripuerant; ut, si effugium patuisset in publicum, impleturæ urbem tumultu fuerint. Tum quoque haud magno ædium spatio, inter medios tot armatos,

ver le même sort. Si les projets d'Andranodore avaient réussi, ajoutait-elle, Damarata aurait partagé le trône avec lui; Héraclée eût été esclave avec Syracuse entière. Qu'on annonce à Zoïppe qu'Hiéronyme a été tué, que la patrie est libre, peut-on douter qu'il ne s'embarque aussitôt, pour revenir dans son pays? Illusions trompeuses de l'espérance des hommes! dans cette patrie rendue à la liberté, son épouse et ses filles se débattaient sous le fer homicide : et quel obstacle pouvaient-elles apporter à la liberté, aux lois? qu'avait-on à craindre d'une femme isolée, presque dans le veuvage, et de deux enfans presque orphelins? Mais, si l'on ne redoutait, de leur part, aucun danger, membres de la famille royale, elles inspiraient de la haine. Eh bien! qu'on les reléguât loin de Syracuse, loin de la Sicile; qu'on les fît passer à Alexandrie; que l'on permît à une épouse de se réunir à son époux, à des enfans de rejoindre leur père. » Prières, larmes, tout fut inutile; déjà quelques assassins tiraient leurs épées : alors, pour ne point perdre des instans décisifs, renonçant à les fléchir pour elle-même, elle les conjure « d'épargner du moins de jeunes filles, dont l'âge désarme d'ordinaire les ennemis les plus irrités, et, en punissant les tyrans, de ne pas imiter eux-mêmes les crimes qu'ils abhorrent. » Ils n'écoutent rien, l'arrachent des autels, l'égorgent, et se précipitent sur ses filles inondées du sang de leur mère. Celles-ci, éperdues de douleur et d'effroi, entrent dans une sorte de délire, et s'élancent hors du sanctuaire avec tant de rapidité, que, si elles eussent trouvé la moindre issue, elles auraient causé du tumulte dans la ville. Alors même, resserrées dans l'étroite enceinte du palais, au milieu de tant d'hommes armés, elles élu-

aliquoties integro corpore evaserunt : tenentibusque, quum tot ac tam validæ eluctandæ manus essent, sese eripuerunt : tandem, vulneribus confectæ, quum omnia replessent sanguine, exanimes conruerunt. Cædemque per se miserabilem miserabiliorem casus fecit, quod paullo post nuncius venit, mutatis repente ad misericordiam animis, ne interficerentur. Ira deinde ex misericordia orta, quod adeo festinatum ad supplicium, neque locus pœnitendi, aut regressus ab ira relictus esset: itaque fremere multitudo, et in locum Andranodori ac Themisti (nam ambo prætores fuerant) comitia poscere; quæ nequaquam ex sententia prætorum futura essent.

XXVII. Statutus est comitiis dies : quo, nec opinantibus omnibus, unus ex ultima turba Epicydem nominavit, tum inde alius Hippocratem; crebriores deinde eæ voces, et cum haud dubio adsensu multitudinis esse. Et erat confusa concio, non populari modo, sed militari quoque turba, magna ex parte etiam perfugis, qui omnia novare cupiebant, permixtis. Prætores dissimulare primo, et trahenda re esse : postremo victi consensu, et seditionem metuentes, pronunciant eos prætores. Nec illi primo statim creati nudare, quid vellent : quamquam ægre ferebant, et de induciis dierum decem legatos isse ad Ap. Claudium, et, impetratis

dèrent quelque temps les coups qu'on leur portait, et s'arrachèrent en se débattant aux bras vigoureux qui les avaient saisies : enfin, percées de coups, après avoir laissé partout des traces de leur sang, elles tombèrent sans vie. Une mort si cruelle le devint plus encore par un effet du hasard : peu après, arrive un messager du peuple, dont la fureur avait tout à coup fait place à la compassion; il portait défense de les immoler. A cette pitié succède la colère contre les auteurs d'une exécution si prompte, qui n'avait laissé le temps ni au repentir, ni à la réflexion : et la multitude, frémissant de rage, demande, pour remplacer Andranodore et Themistus, qui tous deux avaient été préteurs, la convocation des comices, qui ne paraissaient pas devoir être favorables aux autres préteurs.

XXVII. Le jour des comices, contre l'attente générale, une voix, qui s'élève de l'extrémité de l'assemblée, nomme Épicyde, puis une autre Hippocrate; mille autres voix répètent ces noms, et l'assentiment de la multitude ne paraît pas douteux. Or, cette assemblée tumultueuse était composée et du peuple, et des soldats, et même en grande partie des transfuges, qui n'aspiraient qu'à une révolution. Les préteurs dissimulent d'abord, afin de gagner du temps; mais ils cèdent enfin à la multitude, et, dans la crainte d'une sédition, proclament préteurs Hippocrate et Épicyde. Ceux-ci ne dévoilent pas d'abord leurs véritables sentimens, tout mécontens qu'ils étaient de ce qu'on eût envoyé des députés à Ap. Claudius, pour lui demander une trève de dix jours, et, ce délai obtenu, une seconde ambassade, afin de renouveler l'ancien traité d'alliance. Les

eis, alios qui de fœdere antiquo renovando agerent, missos. Ad Murgantiam tum classem navium centum Romanus habebat, quonam evaderent motus ex cædibus tyrannorum orti Syracusis, quove eos ageret nova atque insolita libertas, opperiens. Per eosdem dies, quum ad Marcellum, venientem in Siciliam, legati syracusani missi ab Appio essent, auditis conditionibus pacis, Marcellus, posse rem convenire ratus, et ipse legatos Syracusas, qui coram cum prætoribus de renovando fœdere agerent, misit. Et jam ibi nequaquam eadem quies et tranquillitas erat: postquam punicam classem accessisse Pacchynum adlatum est, demto timore, Hippocrates et Epicydes, nunc apud mercenarios milites, nunc apud transfugas, prodi Romano Syracusas, criminabantur. Ut vero Appius naves ad ostium portus, quo aliæ partis hominibus animus accederet, in statione habere cœpit, ingens in speciem criminibus vanis accesserat fides; ac primo etiam tumultuose decurrerat multitudo ad prohibendos, si in terram egrederentur.

XXVIII. In hac turbatione rerum, in concionem vocari placuit; ubi quum alii alio tenderent, nec procul seditione res esset, Apollonides, principum unus, orationem salutarem, ut in tali tempore, habuit: « nec spem salutis, nec perniciem propiorem umquam civitati ulli fuisse. Si enim uno animo omnes vel ad Romanos, vel

Romains avaient alors une flotte de cent vaisseaux près de Murgantia, d'où ils observaient quel serait le résultat des troubles excités à Syracuse par le massacre des tyrans, et à quels excès se porteraient les Syracusains, dans les agitations de cette liberté nouvelle et inaccoutumée. À la même époque, Appius avait renvoyé les Syracusains vers Marcellus, qui venait d'arriver en Sicile, et ce consul, trouvant leurs propositions convenables, avait lui-même fait partir pour Syracuse des ambassadeurs chargés d'arrêter avec les préteurs le renouvellement de l'ancien traité. Mais déjà le calme et le repos n'existaient plus dans la ville : à la nouvelle que la flotte carthaginoise venait d'aborder à Pacchynum, Hippocrate et Épicyde, bannissant toute crainte, s'écrient, tantôt devant les soldats mercenaires, tantôt devant les transfuges, que l'on veut livrer Syracuse aux Romains; et quand Appius se fut présenté à l'entrée du port avec ses vaisseaux, afin d'inspirer du courage à ceux du parti contraire, leurs imputations calomnieuses prirent toute l'apparence de la vérité : déjà la multitude avait couru au rivage, pour s'opposer à la descente des Romains, s'ils tentaient de l'effectuer.

XXVIII. Au milieu de ce trouble, on fut d'avis de convoquer une assemblée. Là, comme les avis étaient partagés, et qu'une sédition était sur le point d'éclater, Apollonide, l'un des premiers magistrats, prononça un discours aussi sage que le comportait la circonstance : « Jamais un état ne s'était trouvé plus près de son salut, ou de sa ruine. En effet, si tous, d'un consentement unanime, embrassaient le parti des Romains ou celui

ad Carthaginienses inclinent, nullius civitatis statum fortunatiorem beatioremve fore; si alii alio trahant res, non inter Pœnos Romanosque bellum atrocius fore, quam inter ipsos Syracusanos : quum, intra eosdem muros, pars utraque suos exercitus, sua arma, suos habitura sit duces. Itaque, ut omnes idem sentiant, summa vi agendum esse; utra societas sit utilior, eam longe minorem ac levioris momenti consultationem esse; sed tamen Hieronis potius, quam Hieronymi, auctoritatem sequendam in sociis legendis, vel quinquaginta annis feliciter expertam amicitiam nunc incognitæ, quondam infideli, præferendam. Esse etiam momenti aliquid ad consilium, quod Carthaginiensibus ita pax negari possit, ut non utique in præsentia bellum cum eis geratur : cum Romanis extemplo aut pacem, aut bellum habendum. » Quo minus cupiditatis ac studii visa est oratio habere, eo plus auctoritatis habuit. Adjectum est prætoribus ac delectis senatorum militare etiam consilium; jussi et duces ordinum præfectique auxiliorum simul consulere. Quum sæpe acta res esset magnis certaminibus, postremo, quia belli cum Romanis gerendi ratio nulla adparebat, pacem fieri placuit, mittique cum eis legatos ad rem confirmandam.

XXIX. Dies haud ita multi intercesserunt, quum ex Leontinis legati, præsidium finibus suis orantes, vene-

des Carthaginois, jamais Syracuse n'aurait été dans une situation plus florissante et plus heureuse; mais si l'on n'était point d'accord, la guerre qui avait lieu entre les Carthaginois et les Romains ne serait pas plus acharnée que celle qui allait s'élever entre les Syracusains eux-mêmes, puisque, dans l'enceinte des mêmes murs, chaque parti aurait ses troupes, ses armes, ses généraux. Aussi, n'avoir tous qu'un même sentiment, tel devait être le but de leurs efforts. Laquelle de ces deux alliances était la plus utile? cette question était d'un intérêt fort médiocre et tout-à-fait secondaire. Cependant l'autorité d'Hiéron devait avoir plus de poids que celle d'Hiéronyme, pour le choix des alliés; et une alliance dont on avait fait cinquante ans une si heureuse épreuve, devait être préférée à celle d'une nation inconnue, et trop souvent perfide. Une autre considération assez décisive, c'est qu'on pouvait se refuser à tout accord avec les Carthaginois, sans entrer immédiatement en guerre avec eux, tandis qu'avec les Romains il fallait avoir tout de suite ou la paix, ou la guerre. » Moins ce discours sembla dicté par la passion et par l'intérêt, plus il fit sensation. On adjoignit aux préteurs et aux principaux du sénat un conseil militaire. On invita les officiers de l'armée et les chefs des alliés à conférer ensemble. Après de longs et de violens débats, l'impossibilité de soutenir la guerre contre les Romains fit pencher pour la paix, et l'on décida qu'on leur enverrait des députés pour la conclure.

XXIX. Quelques jours après, des ambassadeurs de Leontium vinrent à Syracuse demander des troupes

runt; quæ legatio peropportuna visa ad multitudinem inconditam ac tumultuosam exonerandam, ducesque ejus ablegandos. Hippocrates prætor ducere eo transfugas jussus: secuti multi ex mercenariis auxiliis, quatuor millia armatorum effecerunt. Et mittentibus et missis ea læta expeditio fuit; nam et illis, quod jam diu cupiebant, novandi res occasio data est; et hi, sentinam quamdam urbis rati exhaustam, lætabantur. Ceterum levaverunt modo in præsentia velut corpus ægrum, quo mox in graviorem morbum recideret. Hippocrates enim finitima provinciæ romanæ primo furtivis excursionibus vastare cœpit: deinde, quum ad tuendos sociorum agros missum ab Appio præsidium esset, omnibus copiis inpetum in obpositam stationem cum cæde multorum fecit. Quæ quum essent nunciata Marcello, legatos extemplo Syracusas misit, qui pacis fidem ruptam esse dicerent: nec belli defuturam umquam caussam, nisi Hippocrates atque Epicydes non ab Syracusis modo, sed tota procul Sicilia, ablegarentur. Epicydes, ne aut reus criminis absentis fratris præsens esset, aut deesset pro parte sua concitando bello, profectus et ipse in Leontinos, quia satis eos adversus populum romanum concitatos cernebat, avertere etiam ab Syracusis cœpit. « Nam ita eos pacem pepigisse cum Romanis, ut, quicumque populi sub regibus fuissent, et

pour protéger leurs frontières : on profita de cette circonstance, pour délivrer Syracuse d'une multitude indisciplinée et turbulente, et pour éloigner ses chefs. Le préteur Hippocrate eut ordre d'y conduire les transfuges ; et un grand nombre de soldats auxiliaires, qui se joignirent à eux, formèrent un corps de quatre mille hommes. Cette expédition fut aussi agréable à ceux qui l'ordonnèrent qu'à ceux qui en furent chargés : car les uns avaient enfin trouvé l'occasion, qu'ils cherchaient depuis si long-temps, d'exciter quelque révolution ; et les autres s'applaudissaient d'avoir purgé la ville d'un cloaque infect. Mais Syracuse était alors comme un corps malade, auquel on procure un soulagement de quelques instans, et qui éprouve bientôt une rechute bien plus dangereuse. Hippocrate commença par faire de secrètes excursions sur les frontières de la province romaine : ensuite, comme Appius avait envoyé un détachement pour défendre le territoire de ses alliés, il fondit, avec toutes ses troupes, sur le corps qu'on opposait à ses dévastations, et le tailla en pièces. A cette nouvelle, Marcellus envoie aussitôt à Syracuse se plaindre de cette infraction au traité : jamais, ajoutait-il, on ne manquerait de motifs de guerre, tant qu'Hippocrate et Épicyde ne seraient point expulsés de Syracuse, et même de toute la Sicile. Épicyde, craignant, s'il restait à Syracuse, d'avoir à répondre des fautes de son frère absent, ou de ne pas contribuer pour sa part à rallumer le feu de la guerre, partit lui-même pour Leontium ; et, voyant les habitans de cette ville assez animés contre les Romains, il s'appliqua à les détacher de Syracuse. « Une des clauses du traité conclu avec Rome, disait-il, était que tous les peuples qui avaient obéi aux rois res-

suæ ditionis essent; nec jam libertate contentos esse, nisi etiam regnent ac dominentur. Renunciandum igitur eis esse, Leontinos quoque æquum censere liberos esse; vel quod in solo urbis suæ tyrannus ceciderit, vel quod ibi primum conclamatum ad libertatem, relictisque regiis ducibus, Syracusas sit concursum. Itaque aut eximendum id de fœdere esse, aut legem eam fœderis non accipiendam.» Facile multitudini persuasum: legatisque Syracusanorum, et de cæde stationis romanæ querentibus, et Hippocratem atque Epicydem abire seu Locros, seu quo alio mallent, dummodo Sicilia cederent, jubentibus, ferociter responsum est: «Neque mandasse sese Syracusanis, ut pacem pro se cum Romanis facerent, neque teneri alienis fœderibus.» Hæc ad Romanos Syracusani detulerunt, abnuentes «Leontinos in sua potestate esse: itaque integro secum fœdere bellum Romanos cum iis gesturos, neque sese defuturos ei bello; ita ut in potestatem redacti suæ rursus ditionis essent, sicut pax convenisset.»

XXX. Marcellus cum omni exercitu profectus in Leontinos, Appio quoque adcito, ut altera parte adgrederetur, tanto ardore militum est usus ab ira inter conditiones pacis interfectæ stationis, ut primo inpetu urbem expugnarent. Hippocrates atque Epicydes, postquam capi muros refringique portas videre, in arcem

teraient soumis à Syracuse : c'était peu pour elle d'avoir recouvré sa liberté; elle voulait usurper sur les autres un empire absolu. Il fallait lui signifier que les Léontins aussi prétendaient être libres, soit parce que le tyran avait, au sein de leur ville, trouvé la mort, soit parce qu'on y avait poussé les premiers cris de liberté, lorsqu'on y avait laissé les chefs des troupes royales, pour courir à Syracuse. On devait donc retrancher cet article du traité, ou ne pas l'accepter. » La multitude se laissa persuader facilement : aussi, lorsque la députation de Syracuse vint se plaindre du massacre du détachement romain, et exiger qu'on fît partir Hippocrate et Épicyde pour Locres, ou pour tout autre séjour, à leur choix, pourvu qu'ils sortissent de la Sicile, on répondit avec fierté, « qu'on n'avait point chargé les Syracusains de faire la paix des Léontins avec Rome, et qu'ils ne se trouvaient point liés par un traité auquel ils étaient étrangers. » Les Syracusains rapportèrent cette réponse aux Romains, en annonçant « que les Léontins ne reconnaissaient plus leur autorité : Rome pouvait donc, sans enfreindre le traité, leur déclarer la guerre; ils joindraient même leurs armes aux siennes, à condition que les Léontins, une fois soumis, rentreraient sous la domination de Syracuse, aux termes de la convention déjà faite. »

XXX. Marcellus s'avança avec toute son armée contre Leontium; il fit même venir Appius, pour attaquer la ville sur un autre point, et telle fut l'ardeur des soldats irrités du massacre de leurs camarades égorgés au milieu des conférences de la paix, qu'une première attaque suffit pour emporter la place. Hippocrate et Épicyde, voyant les murs au pouvoir de l'ennemi, et

sese cum paucis recepere; inde clam nocte Herbessum perfugiunt. Syracusanis, octo millium armatorum agmine profectis domo, ad Mylam flumen nuncius obcurrit, captam urbem esse; cetera falsa mixta veris ferens: cædem promiscuam militum atque oppidanorum factam, nec quemquam puberem arbitrari superesse: direptam urbem, bona locupletium donata. Ad nuncium tam atrocem, constitit agmen; concitatisque omnibus, duces (erant autem Sosis ac Dinomenes), quid agerent, consultabant. Terroris speciem haud vanam mendacio præbuerant verberati ac securi percussi transfugæ ad duo millia hominum; ceterum Leontinorum militumque aliorum nemo, post captam urbem, violatus fuerat: suaque omnia eis, nisi quæ primus tumultus captæ urbis absumserat, restituebantur. Nec ut Leontinos irent, proditos ad cædem commilitones querentes, perpelli potuere, nec ut eodem loco certiorem nuncium exspectarent. Quum ad defectionem inclinatos animos cernerent prætores, sed eum motum haud diuturnum fore, si duces amentiæ sublati essent; exercitum ducunt Megaram: ipsi cum paucis equitibus Herbessum proficiscuntur, spe, territis omnibus, per proditionem urbis potiundæ; quod ubi frustra eis fuit inceptum, vi agendum rati, postero die, Megaris castra movent, ut Herbessum omnibus copiis obpugnarent. Hippocrates et

les portes forcées, se réfugièrent dans la citadelle avec un petit nombre de Léontins, et de là, pendant la nuit, passèrent secrètement à Herbesse. Cependant un corps de huit mille hommes était parti de Syracuse, lorsque, auprès du fleuve Myla, un courrier leur annonça la prise de Leontium : puis, mêlant plus d'un mensonge à la vérité, on avait massacré, ajoutait-il, la garnison et les habitans; aucun de ceux qui étaient en âge de puberté, n'avait été épargné, du moins il le pensait; la ville avait été mise au pillage, les biens des riches avaient été abandonnés aux soldats. A cette affreuse nouvelle, l'armée s'arrêta; tous les esprits étaient soulevés : les généraux Sosis et Dinomène délibéraient sur ce qu'ils devaient faire. Ce qui prêtait à cette imposture la couleur de la vraisemblance, c'était le supplice de deux mille transfuges environ, que Marcellus avait fait battre de verges et décapiter. Du reste aucun Léontin, aucun soldat, après la prise de la place, n'avait été maltraité; et tous les biens des propriétaires, à l'exception de ce qu'on enleva, dans le premier tumulte d'une ville prise d'assaut, leur furent restitués. On ne put engager les Syracusains à pousser jusqu'à Leontium; ils se plaignaient de ce qu'on avait envoyé leurs compagnons à un massacre horrible, ils ne voulurent pas non plus rester au même endroit pour y attendre des nouvelles plus officielles. Les préteurs, qui voyaient les esprits portés à la révolte, dans la persuasion que ce mouvement ne serait pas de longue durée, si les séditieux venaient à perdre leurs chefs, conduisent l'armée à Mégare. Pour eux, ils se dirigent vers Herbesse avec un petit détachement de cavalerie, dans l'espoir de surprendre cette ville par trahison, au milieu de l'effroi général. Mais cette tentative

Epicydes, non tam tutum prima specie, quam unum, spe undique abscissa, consilium esse rati, ut se militibus permitterent, et adsuetis magna ex parte sibi, et tum fama cædis commilitonum accensis, obviam agmini procedunt. Prima forte signa sexcentorum Cretensium erant, qui apud Hieronymum meruerant sub eis, et Annibalis beneficium habebant, capti ad Trasimenum inter Romanorum auxilia, dimissique; quos ubi ex signis armorumque habitu cognovere Hippocrates atque Epicydes, ramos oleæ ac velamenta alia supplicum porrigentes, orare, « ut reciperent sese, receptosque tutarentur; neu proderent Syracusanis, a quibus mox ipsi trucidandi populo romano dederentur. »

XXXI. « Enimvero, conclamant, bonum ut animum haberent : omnem se cum illis fortunam subituros. » Inter hoc conloquium, signa constiterant, tenebaturque agmen : necdum, quæ moræ caussa foret, pervenerat ad duces. Postquam Hippocratem atque Epicydem adesse pervasit rumor, fremitusque toto agmine erat haud dubie adprobantium adventum eorum; extemplo prætores citatis equis ad prima signa perrexerunt, « Qui mos ille, quæ licentia Cretensium es-

ne leur réussit point : alors ils résolurent d'employer la force, et, le lendemain, levèrent le camp à Mégare, afin d'attaquer Herbesse avec toutes leurs troupes. Hippocrate et Épycide, qui n'ont plus d'autre ressource, prennent le seul parti qui leur reste, parti dangereux en apparence, celui de s'abandonner à la discrétion des soldats, accoutumés déjà à vivre avec eux, et animés par la nouvelle du meurtre de leurs compagnons; ils vont donc au devant de l'armée. Par l'effet du hasard, l'avant-garde était composée de six cents Crétois qui avaient servi sous eux auprès d'Hiéronyme, et qui conservaient de la reconnaissance pour Annibal, parce qu'il les avait renvoyés sans rançon, après la bataille de Trasimène, où ils avaient été pris parmi les auxiliaires des Romains. A leurs enseignes, à leurs armes, Hippocrate et Épicyde les ont reconnus : alors ils leur présentent des rameaux d'olivier, avec les autres attributs des supplians, et les conjurent « de les recevoir dans leurs rangs, de les prendre ensuite sous leur protection, et de ne point les livrer aux Syracusains, qui les remettraient aux Romains pour être bientôt massacrés. »

XXXI. Tous les Crétois leur crient « de prendre courage; ils sont prêts à partager leur sort, quel qu'il soit. » Pendant cet entretien, les enseignes, en s'arrêtant, avaient suspendu la marche de l'armée; et les chefs ignoraient encore la cause de cette halte. A peine les noms d'Hippocrate et d'Épicyde eurent couru de bouche en bouche, le frémissement des soldats fut un signe non équivoque du plaisir que causait leur arrivée. Aussitôt les préteurs piquent leurs chevaux, se portent à l'avant-garde, et demandent aux Crétois « qui leur a permis d'entrer en pourparlers avec les ennemis de l'état, et de

set, rogitantes, conloquia serendi cum hoste, injussuque prætorum miscendi eos agmini suo? » Comprehendi injicique catenas jusserunt Hippocrati : ad quam vocem, tantus extemplo primum a Cretensibus clamor est ortus, deinde exceptus ab aliis, ut facile, si ultra tenderent, adpareret, eis timendum esse. Solliciti incertique rerum suarum, Megaram, unde profecti erant, referri signa jubent, nunciosque de statu præsenti Syracusas mittunt. Fraudem quoque Hippocrates addit inclinatis ad omnem suspicionem animis : et, Cretensium quibusdam ad itinera insidenda missis, velut interceptas litteras, quas ipse composuerat, recitat : « Prætores syracusani consuli Marcello. » Secundum salutem, ut adsolet, scriptum erat : « Recte eum atque ordine fecisse, quod in Leontinis nulli pepercisset. Sed omnium mercenariorum militum eamdem esse caussam, nec umquam Syracusas quieturas, donec quidquam externorum auxiliorum, aut in urbe, aut in exercitu suo, esset : itaque daret operam, ut eos, qui cum suis prætoribus castra ad Megaram haberent, in suam potestatem redigeret, ac, supplicio eorum, liberaret tandem Syracusas. » Hæc quum recitata essent, cum tanto clamore ad arma discursum est, ut prætores inter tumultum pavidi adequitaverint Syracusas : et ne fuga quidem eorum seditio compressa est, inpetusque in syracusanos milites fie-

les admettre dans leurs rangs, sans l'autorisation des chefs? » Ils commandent qu'on saisisse Hippocrate, qu'on le charge de chaînes. A cet ordre, les Crétois d'abord poussent des cris menaçans, que répète ensuite toute l'armée, et qui annoncent assez aux préteurs qu'en insistant ils se mettront eux-mêmes en péril. Inquiets et incertains, ils font reprendre à l'armée la route de Mégare, et dépêchent des courriers à Syracuse, pour y apprendre ce qui vient d'avoir lieu. Hippocrate ajoute une nouvelle fraude, afin de profiter de la disposition soupçonneuse des esprits : il envoie quelques Crétois sur le chemin de Syracuse, pour intercepter toute communication, feint d'avoir surpris une lettre, qu'il avait composée lui-même, et en donne lecture. Après la formule ordinaire, « Les préteurs de Syracuse, au consul Marcellus, salut, » la missive portait, « qu'il avait pris le parti le plus sage et le plus convenable, en n'épargnant personne, à la prise de Leontium. Mais les soldats mercenaires méritaient tous le même châtiment; jamais le calme ne renaîtrait à Syracuse, tant qu'il y aurait des troupes étrangères dans la ville, ou dans l'armée. Il devait donc mettre tous ses soins à s'emparer de ceux qui, avec les préteurs, étaient campés près de Mégare, et, par leur supplice, en délivrer enfin Syracuse. » A cette lecture, on court aux armes avec des clameurs si violentes, que les préteurs épouvantés, au milieu du tumulte, regagnent Syracuse à toute bride. Mais leur fuite même ne calma point la sédition; déjà les troupes mercenaires s'élançaient sur les Syracusains, et n'en auraient pas ménagé un seul, sans l'intervention d'Épicyde et d'Hippocrate, qui apaisèrent leur ressentiment, non par compassion, ni par humanité, mais pour ne pas se

bant; nec ab ullo temperatum foret, ni Epicydes atque Hippocrates iræ multitudinis obviam issent, non a misericordia aut humano consilio, sed ne spem reditus præciderent sibi, et quum ipsos simul milites fidos haberent, simul obsides; tum cognatos quoque eorum atque amicos tanto merito primum, dein pignore sibi conciliarent : expertique, quam vana aut levi aura mobile vulgus esset, militem nacti ex eo numero, qui in Leontinis circumsessi erant, subornant, ut Syracusas perferret nuncium convenientem eis, quæ ad Mylam falso nunciata erant; auctoremque se exhibendo, ac velut visa, quæ dubia erant, narrando, concitaret iras hominum.

XXXII. Huic non apud vulgum modo fides fuit, sed senatum quoque in Curiam introductus movit; haud vani quidam homines palam ferre, « perbene detectam in Leontinis esse avaritiam et crudelitatem Romanorum; eadem, si intrassent Syracusas, aut fœdiora etiam, quo majus ibi avaritiæ præmium esset, facturos fuisse. » Itaque claudendas cuncti portas, et custodiendam urbem censere : sed non ab eisdem omnes timere, nec eosdem odisse; ad militare genus omne partemque magnam plebis invisum esse nomen romanum. Prætores optimatiumque pauci, quamquam inflammati vano nuncio erant, tamen ad propius præsentiusque malum cautiores

fermer à eux-mêmes tout espoir de retour. Ils voulaient s'assurer de la fidélité de ces troupes, les retenir comme ôtages, et gagner leurs parens et amis, d'abord par un si grand service, et ensuite par des gages si précieux. Et comme ils savaient par expérience que la multitude est inconstante et légère, et qu'elle tourne au moindre vent, ils subornèrent un soldat qui avait fait partie de la garnison assiégée dans Leontium, pour aller porter à Syracuse des nouvelles conformes au récit mensonger fait auprès du fleuve Myla. La déposition d'un témoin oculaire devait dissiper tous les doutes, et exciter une indignation universelle.

XXXII. Ces impostures trouvèrent crédit non pas seulement dans le peuple; mais, introduit dans le palais du sénat, le messager fit la même impression sur les sénateurs : des personnages qui n'étaient pas sans consistance répétèrent bientôt partout « qu'heureusement l'exemple de Leontium avait mis dans tout son jour l'avarice et la cruauté des Romains : s'ils entraient à Syracuse, ils y commettraient les mêmes excès, de plus grands encore, parce que leur cupidité y trouverait des dépouilles opimes. » Aussi tous furent d'avis de fermer les portes, et de mettre la ville en état de défense. Mais des motifs bien différens causaient la crainte et la haine des Syracusains. Tout ce qui était soldat, et la majeure partie du peuple, détestait le nom romain. Les préteurs et quelques grands, bien qu'irrités par la fausse nou-

esse. Et jam ad Hexapylum erant Hippocrates atque Epicydes; serebanturque conloquia per propinquos popularium, qui in exercitu erant, ut portas aperirent, sinerentque communem patriam defendi ab inpetu Romanorum. Jam, unis foribus Hexapyli apertis, cœpti erant recipi, quum prætores intervenerunt; et primo imperio minisque, deinde auctoritate, deterrendo, postremo, ut omnia vana erant, obliti majestatis, precibus agebant, ne proderent patriam tyranni ante satellitibus, et tum conruptoribus exercitus. Sed surdæ ad hæc omnia aures concitatæ multitudinis erant, nec minore intus vi, quam foris, portæ effringebantur: effractisque omnibus, totum Hexapylo agmen receptum est. Prætores in Achradinam cum juventute popularium confugiunt; mercenarii milites perfugæque, et quidquid regiorum militum Syracusis erat, agmen hostium augent. Ita Achradina quoque primo inpetu capitur, prætorumque (nisi qui inter tumultum effugerunt) omnes interficiuntur; nox cædibus finem fecit. Postero die, servi ad pileum vocati, et carcere vincti emissi: confusaque hæc omnis multitudo Hippocratem atque Epicydem creant prætores: Syracusæque, quum breve tempus libertas adfulsisset, in antiquam servitutem reciderunt.

XXXIII. Hæc nunciata quum essent Romanis, ex Leontinis mota sunt extemplo castra ad Syracusas. Et ab

velle, avaient à se prémunir contre un péril qui les menaçait de plus près. Déjà Hippocrate et Épicyde étaient arrivés à l'Hexapyle ; déjà des pourparlers s'étaient engagés entre les soldats et leurs parens qu'ils pressaient de leur ouvrir les portes, et de leur permettre de défendre leur commune patrie contre la violence des Romains. Déjà on leur avait ouvert une des portes de l'Hexapyle, et ils commençaient à entrer, lorsque les préteurs surviennent. D'abord ils emploient la force et les menaces, puis l'autorité et les remontrances ; enfin, comme tous ces moyens restent sans succès, oubliant leur dignité, ils s'abaissent jusqu'aux prières, pour engager les citoyens à ne point livrer leur patrie à ces hommes qui, de satellites du tyran, étaient devenus les suborneurs de l'armée. Mais la multitude soulevée était sourde à toutes ces considérations, et au dedans, comme au dehors, on travaillait avec la même force à rompre les portes. Bientôt les six furent enfoncées à la fois, et toute l'armée pénétra dans l'Hexapyle. Les préteurs se réfugièrent dans l'Achradine avec la jeunesse de la ville : les soldats mercenaires, les transfuges, et toute l'ancienne soldatesque des rois, grossissent l'armée ennemie. Aussi l'Achradine est emportée du premier assaut, et les préteurs (à l'exception de ceux qui se sont échappés au milieu du tumulte) sont massacrés avec leurs partisans : la nuit mit fin au carnage. Le lendemain, on affranchit les esclaves, on élargit les prisonniers ; et cet amas confus nomma préteurs Hippocrate et Épicyde. Syracuse enfin, après un éclair de liberté, retomba bientôt dans son antique servitude.

XXXIII. A la nouvelle de ces évènemens, les Romains décampent de Leontium, et se dirigent sur Syra-

Appio legati per portum missi forte in quinqueremi erant; præmissa quadriremis, quum intrasset fauces portus, capitur : legati ægre effugerunt. Et jam non modo pacis, sed ne belli quidem jura relicta erant : quum romanus exercitus ad Olympium (Jovis id templum est) mille et quingentis passibus ab urbe castra posuit. Inde quoque legatos præmitti placuit : quibus, ne intrarent urbem, extra portam Hippocrates atque Epicydes obviam cum suis processerunt. Romanus orator « non bellum se Syracusanis, sed opem auxiliumque adferre, ait, et eis, qui, ex media cæde elapsi, perfugerint ad se, et eis, qui, metu obpressi, fœdiorem, non exsilio solum, sed etiam morte, servitutem patiantur. Nec cædem nefandam sociorum inultam Romanos passuros. Itaque si eis, qui ad se perfugerunt, tutus in patriam reditus pateret, cædis auctores dedantur, et libertas legesque Syracusanis restituantur, nihil armis opus esse: si ea non fiant, quicumque in mora sit, bello persecuturos. » Ad ea Epicydes, « Si qua ad se mandata haberent, responsum eis, ait, se daturos fuisse : quum in eorum, ad quos venerint, manu res syracusana esset, tum reverterentur. Si bello lacessant, ipsa re intellecturos, nequaquam idem esse Syracusas ac Leontinos obpugnare. » Ita legatis relictis, portas clausit. Inde terra marique simul cœptæ obpugnari Syracusæ : terra ab

cuse. Cependant les députés envoyés par Appius étaient alors en rade à bord d'une quinquérème; une galère à quatre rangs de rames, que l'on avait détachée, est prise à l'entrée du port, et les ambassadeurs eux-mêmes n'échappent qu'avec peine. Et déjà tout espoir de paix était perdu, puisque les droits mêmes de la guerre n'étaient plus respectés : alors l'armée romaine vint camper auprès du temple de Jupiter Olympien, à quinze cents pas de la ville. On fut d'avis d'envoyer de là une nouvelle députation : mais, afin de l'empêcher d'entrer, Hippocrate et Épicyde allèrent au devant d'elle avec leurs partisans. Celui qui portait la parole, assura « que les Romains venaient, non pas faire la guerre aux Syracusains, mais prêter aide et protection à ceux qui, échappés du carnage, s'étaient réfugiés dans leur camp, et à ceux qui, frappés de crainte, souffraient une servitude plus honteuse que l'exil, que la mort même. Rome avait résolu de ne pas laisser sans vengeance le meurtre de ses alliés. Si donc les exilés pouvaient rentrer librement dans leur patrie, si les auteurs du carnage étaient livrés aux Romains, si l'on rendait à Syracuse sa liberté et ses lois, l'on n'avait pas besoin de recourir aux armes : autrement, en cas d'obstacle, Rome poursuivrait les rebelles à main armée. » Épicyde répliqua « que si la mission des députés s'adressait à lui, il saurait leur répondre; sinon, qu'ils eussent à revenir, lorsque ceux vers qui on les avait envoyés seraient maîtres de l'état. S'ils commençaient la guerre, ils sauraient bientôt quelle différence il y avait entre le siège de Syracuse et celui de Leontium. » Après cette réponse, il ferma les portes aux députés. Dès-lors, Marcellus assiégea Syracuse par terre et par mer : par terre, du côté de l'Hexapyle; par mer,

Hexapylo, mari ab Achradina, cujus murus fluctu adluitur: et, quia, sicut Leontinos terrore ac primo inpetu ceperant, non diffidebant, vastam disjectamque spatio urbem parte aliqua se invasuros, omnem adparatum obpugnandarum urbium muris admoverunt.

XXXIV. Et habuisset tanto inpetu cœpta res fortunam, nisi unus homo Syracusis ea tempestate fuisset. Archimedes is erat, unicus spectator cœli siderumque; mirabilior tamen inventor ac machinator bellicorum tormentorum operumque, quibus ea, quæ hostes ingenti mole agerent, ipse perlevi momento ludificaretur. Murum per inæquales ductum colles (pleraque alta et difficilia aditu, submissa quædam, et quæ planis vallibus adiri possent), ut cuique aptum visum est loco, ita omni genere tormentorum instruxit. Achradinæ murum, qui, ut ante dictum est, mari adluitur, ex quinqueremibus Marcellus obpugnabat. Ex ceteris navibus sagittarii funditoresque, et velites etiam, quorum telum inhabile ad remittendum inperitis est, vix quemquam sine vulnere consistere in muro patiebantur. Hi, quia spatio missilibus opus est, procul muro tenebant naves; junctæ aliæ binæ ad quinqueremes, demtis interioribus remis, ut latus lateri adplicaretur, quum exteriore ordine remorum velut una navis agerentur, turres contabulatas machinamentaque alia quatiendis muris portabant. Ad-

du côté de l'Achradine, dont les murailles sont baignées par les flots : et comme Leontium avait été emporté par la terreur et par un premier assaut, dans l'espoir de surprendre par quelque endroit une ville si vaste et dont les parties étaient séparées par d'immenses intervalles, on fit approcher des remparts tout l'appareil des machines de siège.

XXXIV. Une attaque si brusque aurait été suivie du succès, sans un seul homme qui se trouvait alors à Syracuse. C'était Archimède : habile contemplateur du ciel et des astres, il fut plus admirable encore par l'invention, par la construction des machines de guerre, avec lesquelles il détruisait sans peine, et comme en se jouant, les ouvrages énormes et massifs que l'ennemi faisait agir. Le mur extérieur suivait dans son contour des collines d'une hauteur inégale, la plupart élevées et presque inaccessibles, mais qui laissaient entre elles des espaces plans et de facile accès; il fortifia toutes ces parties, chacune selon la nature du terrain. Le mur de l'Achradine, que baignent les eaux de la mer, comme je l'ai dit plus haut, était menacé par les galères de Marcellus : des autres navires, les archers, les frondeurs et les vélites mêmes, dont les dards ne peuvent être renvoyés par l'ennemi, s'il n'a l'habitude de cette arme, ne laissaient paraître presque personne sur les remparts sans lui faire quelque blessure. Comme les traits ont besoin d'un certain espace pour porter coup, ces vaisseaux se tenaient assez loin des murailles. Huit autres galères, dont on avait ôté un des rangs de rames, afin de pouvoir les attacher bord à bord, et qu'à l'aide du rang de rames conservé l'on faisait mouvoir comme un seul bâtiment, portaient des tours à plusieurs étages et des machines propres

versus hunc navalem adparatum Archimedes variæ magnitudinis tormenta in muris disposuit; in eas, quæ procul erant, naves saxa ingenti pondere emittebat: propiores levioribus, eoque magis crebris, petebat telis: postremo, ut sui vulnere intacti tela in hostem ingererent, murum ab imo ad summum crebris cubitalibus fere cavis aperuit; per quæ cava pars sagittis, pars scorpionibus modicis ex occulto petebant hostem. Quæ propius quædam subibant naves, quo interiores ictibus tormentorum essent, in eas tolenone super murum eminente ferrea manus firmæ catenæ inligata quum injecta proræ esset, gravi libramento plumbi recellente ad solum, suspensa prora, navim in puppim statuebat: dein, remissa subito, velut ex muro cadentem navim cum ingenti trepidatione nautarum ita undæ adfligebat, ut, etiamsi recta reciderat, aliquantum aquæ acciperet: ita maritima obpugnatio est elusa, omnisque vis est eo versa, ut totis viribus terra adgrederentur. Sed ea quoque pars eodem omni adparatu tormentorum instructa erat, Hieronis inpensis curaque per multos annos, Archimedis unica arte; natura etiam juvabat loci, quod saxum, cui inposita muri fundamenta sunt, magna ex parte ita proclive est, ut non solum missa tormento, sed etiam quæ pondere suo provoluta essent, graviter in hostem inciderent; eadem caussa ad subeundum ar-

à battre les murs. Contre cet appareil naval, Archimède disposa sur les remparts des machines de différentes grandeurs. Les unes lançaient contre les vaisseaux plus éloignés des pierres d'un poids énorme; les autres faisaient pleuvoir sur les plus proches une grêle de traits plus légers. Enfin, pour que les siens pussent atteindre l'ennemi sans être atteints eux-mêmes, il fit pratiquer, du parapet au pied de la muraille, des ouvertures (*des meurtrières*) de la hauteur d'une coudée environ, à la faveur desquelles, toujours à couvert, ils accablaient les Romains de flèches et de scorpions. Si quelques vaisseaux s'avançaient de plus près pour se mettre hors de portée, au moyen d'une sorte de bascule en saillie, une main de fer attachée à une forte chaîne tombait sur la proue; puis, se relevant à l'aide d'un énorme contrepoids de plomb qui s'abaissait en dedans du mur, tenait la proue suspendue en l'air, et dressait le vaisseau sur la poupe; ensuite le laissait tout à coup retomber de toute sa pesanteur, comme s'il eût été précipité du haut des remparts, et au grand effroi des matelots, en sorte que, même en se retrouvant droit, il recevait toujours de l'eau par sa chute. Ainsi fut éludée l'attaque maritime, et les Romains tournèrent tous leurs efforts du côté de la terre. Mais cette partie se trouvait également garnie de toutes les machines de défense, par la prévoyance d'Hiéron, qui l'avait fortifiée à grands frais, et par le génie créateur d'Archimède. La nature des lieux avait aussi secondé l'art; car le roc, sur lequel est bâti le mur de la ville, est presque partout tellement escarpé, que les pierres lancées par les machines, comme celles qu'on abandonnait à leur propre pesanteur, roulaient sur l'ennemi avec une violence extrême. Le même motif empêchait

duum aditum instabilemque ingressum præbebat. Ita, consilio habito, quum omnis conatus ludibrio esset, absistere obpugnatione, atque obsidendo tantum arcere terra marique commeatibus hostem placuit.

XXXV. Interim Marcellus, cum tertia fere parte exercitus ad recipiendas urbes profectus, quæ in motu rerum ad Carthaginienses defecerant, Helorum atque Herbessum, dedentibus ipsis, recipit. Megara vi capta diruit ac diripuit ad reliquorum, ac maxime Syracusanorum, terrorem. Per idem fere tempus, et Himilco, qui ad Pachyni promontorium classem diu tenuerat, ad Heracleam, quam vocant Minoam, quinque et viginti millia peditum, tria equitum, duodecim elephantos exposuit : nequaquam cum quantis copiis ante tenuerat ad Pachynum classem. Sed, postquam ab Hippocrate occupatæ Syracusæ erant, profectus Carthaginem, adjutusque ibi et ab legatis Hippocratis, litterisque Annibalis, qui venisse tempus aiebat Siciliæ per summum decus repetendæ, et ipse haud vanus præsens monitor facile perpulerat, ut, quantæ maximæ possent, peditum equitumque copiæ in Siciliam trajicerentur. Adveniens Heracleam, intra paucos dies, inde Agrigentum recipit : aliarumque civitatium, quæ partis Carthaginiensium erant, adeo accensæ sunt spes ad pellendos Sicilia Romanos, ut postremo etiam, qui obsidebantur Syracusis,

de gravir une pente si rapide, et d'y prendre pied. Marcellus, qui voyait échouer toutes ses tentatives, tint un conseil qui décida de convertir le siège en blocus, et de couper les vivres à Syracuse et par terre et par mer.

XXXV. Cependant le consul partit avec le tiers de son armée, pour reprendre les villes qui, au milieu des troubles, avaient embrassé le parti de Carthage. Hélore et Herbèsse firent volontairement leur soumission. Mégare, prise d'assaut, fut pillée et détruite, afin d'effrayer les autres cités, et surtout Syracuse. A peu près à la même époque, Himilcon, qui s'était tenu long-temps en croisière à la hauteur du promontoire de Pachynum, débarqua auprès d'Héraclée, qu'on nomme aussi Minoé, avec vingt-cinq mille fantassins, trois mille cavaliers et douze éléphans. Ses forces étaient loin d'abord d'être si imposantes : mais lorsque Hippocrate se fut rendu maître de Syracuse, il était reparti pour Carthage, et là, secondé par les ambassadeurs de ce même Hippocrate, et par les lettres d'Annibal, qui mandait que le moment était venu de recouvrer la Sicile avec gloire et avec éclat, et se trouvant à portée d'appuyer en personne les instances de l'un et de l'autre, il avait facilement décidé le sénat à faire passer dans cette île tout ce que Carthage pouvait lever d'hommes et de chevaux. A son arrivée, il reprit Héraclée, puis Agrigente, quelques jours après. Alors les autres villes, qui tenaient pour les Carthaginois, conçurent un tel espoir de chasser les Romains de la Sicile, que ceux même qui étaient assiégés dans Syracuse sentirent renaître leur courage ; et, persuadés qu'une partie de leurs troupes suffirait pour la défense de la ville, ils chargèrent Épicyde du commandement de

animos sustulerint; et, parte copiarum satis defendi urbem posse rati, ita inter se munera belli partiti sint, ut Epicydes præesset custodiæ urbis, Hippocrates, Himilconi conjunctus, bellum adversus consulem romanum gereret. Cum decem millibus peditum, quingentis equitibus, nocte per intermissa custodiis loca profectus, castra circa Acrillas urbem ponebat. Munientibus supervenit Marcellus ab Agrigento jam occupato, quum frustra eo prævenire hostem festinans tetendisset, rediens: nihil minus ratus, quam illo tempore ac loco syracusanum sibi exercitum obviam fore; sed tamen metu Himilconis Pœnorumque (ut quibus nequaquam eis copiis, quas habebat, par esset) quam poterat maxime intentus, atque agmine ad omnes casus composito, ibat.

XXXVI. Forte ea cura, quæ erat adversus Pœnos præparata, adversus Siculos usui fuit. Castris ponendis incompositos ac dispersos nactus eos et plerosque inermes, quod peditum fuit, circumvenit: eques, levi certamine inito, cum Hippocrate Acras perfugit. Ea pugna deficientes ab Romanis quum cohibuisset Siculos, Marcellus Syracusas rediit: et, post paucos dies, Himilco, adjuncto Hippocrate, ad flumen Anapum, octo ferme inde millia, castra posuit. Sub idem fere tempus, et naves longæ quinque et quinquaginta Carthaginiensium cum Bomilcare classis præfecto in magnum portum Syracu-

Syracuse, tandis que Hippocrate se joindrait à Himilcon pour faire avec lui la guerre au consul. Hippocrate sortit à la faveur de la nuit avec dix mille fantassins et cinq cents cavaliers, traversa les divers postes de l'armée romaine, et alla camper auprès d'Acrilles. Il s'y retranchait, lorsque survint Marcellus, qui prévenu par Himilcon, malgré la rapidité de sa marche, avait déjà trouvé Agrigente au pouvoir de l'ennemi, et revenait sur ses pas, bien loin de soupçonner qu'il pût, dans ce temps et dans ce lieu, rencontrer une armée syracusaine. Toutefois, redoutant Himilcon et ses soldats, parce qu'il se sentait inférieur en nombre, il se tenait sans cesse sur ses gardes, et marchait en bataille, prêt à tout évènement.

XXXVI. Le hasard voulut que les précautions prises contre les Carthaginois servissent contre les Siciliens. Le consul les surprit occupés de leur campement, sans ordre, épars, et la plupart sans armes; il enveloppa leur infanterie : la cavalerie, après une légère résistance, prit la fuite avec Hippocrate du côté d'Acra. Ce succès retint dans le devoir les villes qui songeaient à une défection; Marcellus revint devant Syracuse, et, peu de jours après, Himilcon et Hippocrate, qui avaient opéré leur jonction, allèrent camper sur les bords de l'Anapus, à huit milles de là. A peu près à cette époque, cinquante-cinq vaisseaux longs, commandés par Bomilcar, entrèrent de la pleine mer dans le grand port de Syracuse; et la flotte romaine, composée de trente quinquérèmes,

sas ex alto decurrere; et romana item classis, triginta quinqueremes, legionem primam Panormi exposuere; versumque ab Italia bellum, adeo uterque populus in Siciliam intentus, fuisse videri poterat. Legionem romanam, quæ exposita Panormi erat, venientem Syracusas, prædæ haud dubie sibi futuram Himilco ratus, via decipitur; mediterraneo namque Pœnus itinere duxit; legio maritimis locis, classe prosequente, ad Ap. Claudium, Pachynum cum parte copiarum obviam progressum, pervenit. Nec diutius Pœni ad Syracusas morati sunt; et Bomilcar, simul parum fidens navibus suis, duplici facile numero classem habentibus Romanis, simul inutili mora cernens nihil aliud ab suis quam inopiam adgravari sociorum, velis in altum datis, in Africam transmisit. Et Himilco, secutus nequidquam Marcellum Syracusas, si qua, priusquam majoribus copiis jungeretur, occasio pugnandi esset, postquam ea nulla contigerat, tutumque ad Syracusas et munimento et viribus hostem cernebat, ne frustra adsidendo spectandoque obsidionem sociorum tempus tereret, castra inde movit: ut, quocumque vocasset defectionis ab Romanis spes, admoveret exercitum, ac præsens suas res foventibus adderet animos. Murgantiam primum, prodito ab ipsis præsidio romano, recepit: ubi frumenti magna vis commeatusque omnis generis convecti erant Romanis.

débarqua à Panorme (*Palerme*) la première légion : on eût dit que le siège de la guerre avait été transféré de l'Italie dans la Sicile, devenue l'unique objet de l'attention des deux peuples. La légion romaine, débarquée à Panorme, et qui se dirigeait sur Syracuse, parut à Himilcon une proie assurée; mais il la manqua en se trompant de route : il avait marché à sa rencontre à travers l'intérieur des terres, tandis que les Romains longèrent la côte, protégés par leur flotte, et joignirent à Pachynum Ap. Claudius, qui était venu au devant d'eux avec une partie de ses troupes. Les Carthaginois ne s'arrêtèrent pas long-temps devant Syracuse. Bomilcar comptait peu sur sa flotte, celle des Romains était deux fois plus considérable; il voyait d'ailleurs qu'un plus long séjour ne servirait qu'à augmenter la disette de ses alliés : il mit donc à la voile, et cingla vers l'Afrique. De son côté, Himilcon avait inutilement suivi Marcellus à Syracuse, dans l'espérance de le combattre, avant qu'il eût réuni toutes ses forces. Mais il n'en trouva pas l'occasion; l'ennemi était protégé par ses retranchemens et par ses troupes; il ne voulut point perdre le temps à rester, dans l'inaction, tranquille spectateur du siège d'une ville alliée, et il décampa pour se porter avec son armée partout où l'appellerait l'espoir de quelque défection, et pour encourager, par sa présence, les partisans de Carthage. Il reprit d'abord Murgantia par la trahison des habitans. Les Romains en avaient fait leur magasin : il y trouva une grande quantité de blé et toutes sortes de munitions.

XXXVII. Ad hanc defectionem erecti sunt et aliarum civitatium animi : præsidiaque romana aut pellebantur arcibus, aut prodita per fraudem obprimebantur. Henna, excelso loco ac prærupto undique sita, quum loco inexpugnabilis erat, tum præsidium in arce validum, præfectumque præsidii haud sane opportunum insidiantibus habebat. L. Pinarius erat, vir acer, et qui plus in eo, ne posset decipi, quam in fide Siculorum, reponeret; et tum intenderant eum ad cavendi omnia curam tot auditæ proditiones defectionesque urbium, et clades præsidiorum. Itaque, nocte dieque, juxta parata instructaque omnia custodiis ac vigiliis erant : nec ab armis aut loco suo miles abscedebat. Quod ubi Hennensium principes, jam pacti cum Himilcone de proditione præsidii, animadverterunt, nulli occasioni fraudis Romanum patere, palam rentur agendum. « Urbem arcemque suæ potestatis, aiunt, debere esse, si liberi in societatem, non servi in custodiam, traditi essent Romanis : itaque claves portarum reddi sibi æquum censent. Bonis sociis fidem suam maximum vinculum esse : et ita sibi populum romanum senatumque gratias habiturum, si volentes, ac non coacti, mansissent in amicitia. » Ad ea Romanus, « Se in præsidio inpositum esse, dicere, ab imperatore suo : clavesque portarum et custodiam arcis ab eo accepisse, quæ nec suo nec Hennensium arbitrio

XXXVII. Cette révolte enhardit les autres cités; partout les garnisons romaines étaient chassées, ou périssaient par la fraude des habitans. Henna, située sur une hauteur à pic, et déjà imprenable par sa position seule, était de plus occupée par une forte garnison, maîtresse de sa citadelle, et dont le gouverneur n'était guère disposé à se laisser surprendre. C'était L. Pinarius, guerrier actif, et qui, pour mettre la ruse en défaut, comptait plus sur sa vigilance que sur la foi des Siciliens. D'ailleurs, sa défiance et son zèle étaient excités puissamment par la nouvelle de tant de villes révoltées, de tant de garnisons massacrées. Aussi, nuit et jour, sa troupe était sur pied; partout des corps-de-garde, des sentinelles; défense au soldat de quitter ses armes ou son poste. Les principaux habitans d'Henna, qui déjà avaient concerté leur complot avec Himilcon, voyant que les Romains ne donnaient aucune prise, et que la trahison échouerait, prennent le parti d'agir à force ouverte. « La ville et la citadelle, disent-ils, doivent rester en leur pouvoir, s'ils ont traité avec les Romains, comme des hommes libres, et s'ils ne leur ont point été livrés comme des esclaves; il est de toute justice de leur rendre les clefs des portes. La bonne-foi est le lien le plus fort de toute alliance; le sénat et le peuple de Rome ne peuvent attacher de prix à la leur, qu'autant qu'elle sera volontaire et non pas forcée. » Le Romain répondit « qu'il tenait de son général, avec sa mission, les clefs des portes et la garde de la citadelle; qu'il ne pouvait donc en disposer ni à son gré, ni selon le désir des habitans d'Henna, mais seulement d'après l'ordre de celui qui les lui avait confiées. Quitter son poste était, chez les Romains, un crime capital, et plus d'un père avait scellé cette loi du

haberet, sed ejus, qui commisisset; præsidio decedere apud Romanos capital esse; et nece liberorum etiam suorum eam legem parentes sanxisse. Consulem Marcellum haud procul esse : ad eum mitterent legatos, cujus juris atque arbitrii esset. » — « Se vero negare illi missuros : testarique, si verbis nihil agerent, vindictam aliquam libertatis suæ quæsituros. » Tum Pinarius : « at illi, si ad consulem gravarentur mittere, sibi saltem darent populi concilium : ut sciretur, utrum paucorum ea denunciata, an universæ civitatis, essent. » Consensu in posterum diem concio edicitur.

XXXVIII. Postquam ab eo conloquio in arcem sese recepit, convocatis militibus, « Credo ego vos audisse, milites, inquit, quemadmodum præsidia romana ab Siculis circumventa et obpressa sint, per hos dies. Eam vos fraudem, deum primo benignitate, dein vestra ipsi virtute, dies noctesque perstando ac pervigilando in armis, vitastis; utinam reliquum tempus nec patiendo infanda, nec faciendo, traduci possit! Hæc occulta in fraude cautio est, qua usi adhuc sumus : cui quoniam parum succedit, aperte ac propalam claves portarum reposcunt; quas simul tradiderimus, Carthaginiensium extemplo Henna erit, fœdiusque hic trucidabimur, quam Murgantiæ præsidium interfectum est. Noctem unam ægre ad consultandum sumsi, qua vos certiores periculi

sang de ses enfans. Au reste, le consul Marcellus n'était pas loin; c'était à lui qu'il convenait d'envoyer des députés, comme à l'officier supérieur qui donnait ses ordres. » On répondit « qu'on ne voulait point avoir affaire au consul, et que, si les paroles étaient inutiles, on chercherait quelque autre moyen de recouvrer la liberté. » Pinarius répliqua « que si l'on avait de la répugnance à députer vers Marcellus, il demandait au moins une assemblée générale, pour s'assurer si cette prétention était celle d'un petit nombre, ou le vœu de toute la ville. » On y consent, et l'assemblée est convoquée pour le lendemain.

XXXVIII. Après cette conférence, Pinarius se retire dans la citadelle, réunit ses soldats, et leur dit : « Romains, vous n'ignorez pas sans doute les perfidies et les violences exercées, depuis quelques jours, par les Siciliens, contre les garnisons de Rome. Cette trahison, jusqu'ici vous l'avez évitée par la protection des dieux, par votre courage, par la vigilance avec laquelle vous vous êtes tenus jour et nuit sous les armes. Fasse le ciel que nous puissions à l'avenir rester ici, sans devenir ni bourreaux ni victimes! En garde contre la perfidie, nous pourrions la déjouer avec les mêmes précautions; mais aujourd'hui qu'on l'a essayée sans succès, ce n'est plus avec mystère, c'est ouvertement qu'on nous redemande les clefs des portes; et dès que nous les aurons livrées, Henna sera remise aux Carthaginois, qui nous massacreront avec plus de cruauté encore, qu'ils n'ont égorgé la garnison de Murgantia. J'ai eu beaucoup de peine à obtenir une seule nuit pour réfléchir sur cette demande;

instantis facerem. Orta luce, concionem habituri sunt, ad criminandum me concitandumque in vos populum; itaque, crastino die, aut vestro, aut Hennensium sanguine Henna inundabitur; nec præoccupati spem ullam, nec occupantes periculi quidquam habebitis; qui prior strinxerit ferrum, ejus victoria erit. Intenti ergo omnes armatique signum exspectabitis; ego in concione ero: et tempus, quoad omnia instructa sint, loquendo altercandoque traham. Quum toga signum dedero, tum mihi undique clamore sublato turbam invadite, ac sternite omnia ferro: et cavete quisquam supersit, a quibus aut vis, aut fraus timeri possit. Vos, Ceres mater ac Proserpina, precor, ceteri superi infernique dii, qui hanc urbem, hos sacratos lacus lucosque colitis, ut ita nobis volentes propitii adsitis, si vitandæ, non ferendæ fraudis caussa, hoc consilii capimus. Pluribus vos, milites, hortarer, si cum armatis dimicatio futura esset; inermes, incautos ad satietatem trucidabitis. Et consulis castra in propinquo sunt, ne quid ab Himilcone et Carthaginiensibus timeri possit. »

XXXIX. Ab hac adhortatione dimissi, corpora curant. Postero die, alii aliis locis, ad obsidenda itinera claudendosque obpositi exitus, pars maxima super theatrum circaque, adsueti et ante spectaculis concionum, consistunt. Productus ad populum a magistratibus

je voulais avant tout vous informer du péril qui vous menace. Demain, au point du jour, ils vont assembler le peuple pour m'accuser et pour le soulever contre vous. Ainsi, demain, votre sang, ou celui des habitans, doit couler dans Henna. Prévenus, vous seriez perdus sans ressource; en prévenant vos ennemis, vous n'avez rien à redouter: celui qui le premier tirera le glaive, s'assurera la victoire. Restez donc sous les armes et attentifs au moindre signal. Je serai à l'assemblée; et, jusqu'à ce que tout soit prêt, je gagnerai du temps à force de paroles et de débats. Quand je vous aurai donné le signal en élevant ma toge, alors poussez tous un grand cri, tombez sur la multitude, immolez tout avec le fer, et gardez-vous de laisser échapper qui que ce soit dont vous ayez à craindre la violence ou la perfidie. Et vous, Cérès, mère des mortels, Proserpine, dieux du ciel et des enfers, qui habitez cette ville, ces lacs et ces bois sacrés, soyez-nous propices et favorables, si c'est pour éviter, et non pour dresser des embûches, que nous formons ce dessein. J'en dirais davantage, soldats, si vous deviez avoir affaire à des gens armés : sans armes, sans précaution, ils ne vous coûteront que la peine de les égorger. Au reste, la proximité du camp romain doit vous ôter toute crainte du côté d'Himilcon et des Carthaginois. »

XXXIX. Après ce discours, les Romains vont prendre de la nourriture et du repos. Le lendemain, ils se répandent dans les rues, et se placent de manière à fermer partout le passage; la plupart se tiennent au fond du théâtre ou aux environs; on était habitué à les voir assister aux assemblées. Le gouverneur romain, introduit par les magistrats, objecte que ce qu'on lui de-

præfectus romanus, quum consulis ea de re jus ac potestatem esse, non suam, et pleraque eadem, quæ pridie, dixisset; primo sensim, ac plures, reddere claves, dein jam una voce id omnes juberent, cunctantique ac differenti ferociter minitarentur, nec viderentur ultra vim ultimam dilaturi; tum præfectus toga signum, ut convenerat, dedit; militesque intenti dudum ac parati, alii superne in aversam concionem clamore sublato decurrunt, alii ad exitus theatri conferti obsistunt. Cæduntur Hennenses cavea inclusi, coacervanturque, non cæde solum, sed etiam fuga; quum alii super aliorum capita ruerent, atque integri sauciis, vivi mortuis incidentes, cumularentur. Inde passim discurritur, et urbis captæ modo fugaque et cædes omnia tenet : nihilo remissiore militum ira, quod turbam inermem cædebant, quam si periculum par et ardor certaminis eos irritaret. Ita Henna, aut malo, aut necessario facinore, retenta. Marcellus nec factum inprobavit, et prædam Hennensium militibus concessit, ratus, timore deterritos temperaturos proditionibus præsidiorum Siculos. Atque ea clades, ut urbis in media Sicilia sitæ, claræque vel ob insignem munimento naturali locum, vel ob sacrata omnia vestigiis raptæ quondam Proserpinæ, prope uno die, omnem Siciliam pervasit. Et quia cæde infanda rebantur, non hominum tantum, sed etiam deorum sedem

mande dépend du consul et non de sa volonté, et répète à peu près ce qu'il a dit la veille. Quelques voix d'abord, puis un grand nombre, tout le peuple enfin, lui crient de rendre les clefs : il s'en défend, il diffère encore; on le presse, on le menace, on va lui faire violence. Alors Pinarius donne avec sa toge le signal convenu. Les soldats qui, les yeux fixés sur leur chef, étaient tout préparés, poussent un cri; les uns, du haut du théâtre, fondent sur la foule qui leur tournait le dos; les autres courent se rendre maîtres de toutes les issues. Les habitans sont massacrés dans l'enceinte qui les resserre; ils tombent les uns sur les autres, ou sous les coups des Romains, ou embarrassés dans leur fuite, les blessés avec ceux qui ne le sont pas, les vivans avec les morts. De là, le soldat s'élance dans toute la ville, et, comme dans une place prise d'assaut, y porte la désolation et la mort, aussi furieux, aussi acharné contre une multitude sans armes, que si un péril égal et l'ardeur du combat eussent enflammé son courroux. Ainsi, par une violence coupable ou nécessaire, Henna resta au pouvoir des Romains. Marcellus, loin de désapprouver le fait, abandonna le butin aux soldats, persuadé qu'enchaînés par la crainte, les Siciliens regarderaient à livrer aux Carthaginois les garnisons romaines. En effet, comme cette ville, située au milieu de la Sicile, était célèbre et par la force de sa position et par l'enlèvement de Proserpine, dont un respect religieux a consacré les traces, le bruit de son désastre se répandit, presque en un jour, dans l'île tout entière; et comme cet affreux massacre parut à la fois un forfait envers les hommes et un sacrilège envers les dieux, dont la demeure était violée, ceux qui jusqu'alors étaient restés indécis, se déclarèrent pour

violatam esse, tum vero, qui etiam ante dubii fuerant, defecere ad Pœnos. Hippocrates inde Murgantiam, Himilco Agrigentum sese recepit; quum adciti a proditoribus, nequidquam ad Hennam exercitum admovissent. Marcellus retro in Leontinos redit : frumentoque et commeatibus aliis in castra convectis, præsidio modico ibi relicto, ad Syracusas obsidendas venit: inde Ap. Claudio Romam ad consulatum petendum misso, T. Quinctium Crispinum in ejus locum classi castrisque præficit veteribus. Ipse hibernacula quinque millia passuum Hexapylo (Leonta vocant locum) communiit, ædificavitque. Hæc in Sicilia usque ad principium hiemis gesta.

XL. Eadem æstate et cum Philippo rege, quod jam ante suspectum fuerat, motum bellum est. Legati ab Orico ad M. Valerium prætorem venerunt, præsidentem classi Brundisio Calabriæque circa litoribus, nunciantes, Philippum primum Apolloniam tentasse, lembis biremibus centum viginti flumine adverso subvectum : deinde, ut ea res tardior spe fuerit, ad Oricum clam nocte exercitum admovisse : eamque urbem, sitam in plano, neque mœnibus, neque viris atque armis validam, primo inpetu obpressam esse. Hæc nunciantes orabant, ut opem ferret, hostemque haud dubium Romanis terra aut maritimis viribus arceret; qui ob nullam aliam caussam, nisi quod inminerent Italiæ, peterentur.

Carthage. Hippocrate se retira à Murgantia et Himilcon à Agrigente, après avoir, dans l'espérance d'une défection, fait approcher en vain leur armée de la ville d'Henna. Marcellus se replia vers Leontium, fit transporter dans son camp du blé et d'autres provisions, y laissa quelques troupes, et vint reprendre le siège de Syracuse. Puis il envoya Ap. Claudius à Rome pour briguer le consulat, et lui donna pour successeur Q. Quinctius Crispinus dans le commandement de la flotte et de l'ancien camp. Pour lui, il vint à cinq milles de l'Hexapyle, dans un endroit nommé Léonte, établir et fortifier ses cantonnemens. Tels furent les évènemens qui se passèrent en Sicile jusqu'au commencement de l'hiver.

XL. Ce fut dans cette même campagne qu'éclata enfin, avec le roi Philippe, la guerre à laquelle on s'attendait depuis long-temps. Des députés d'Orique vinrent trouver le préteur M. Valerius, qui commandait la flotte de Brindes et la croisière sur les côtes de la Calabre; ils lui annonçaient que Philippe avait d'abord fait une tentative sur Apollonie, après avoir remonté le fleuve (*Aoüs*) à la tête de cent vingt galères à deux rangs de rames; qu'ensuite, l'effet ne répondant pas assez vite à ses espérances, il s'était, pendant la nuit, approché secrètement d'Orique; et cette place située en plaine, et qui n'était protégée ni par des remparts ni par une garnison bien armée, avait été emportée à la première attaque. Ils le priaient donc de leur accorder du secours et d'écarter par terre ou par mer un ennemi déclaré du peuple romain, qui ne les attaquait, que parce que leur ville offrait un passage en Italie. M. Valerius confie alors la

M. Valerius, præsidio loci ejus relicto P. Valerio legato, cum classe instructa parataque, et, quod longæ naves militum capere non poterant, in onerarias inpositis, altero die, Oricum pervenit: urbemque eam, levi tenente præsidio, quod recedens inde reliquerat Philippus, haud magno certamine recepit. Legati eo ab Apollonia venerunt, nunciantes, in obsidione sese, quod deficere ab Romanis nollent, esse: neque sustinere ultra vim Macedonum posse, nisi præsidium mittatur romanum. Facturum se, quæ vellent, pollicitus, duo millia delectorum militum navibus longis mittit ad ostium fluminis, cum præfecto socium, Q. Nævio Crista, viro inpigro et perito militiæ. Is, expositis in terram militibus, navibusque Oricum retro, unde venerat, ad ceteram classem remissis, milites procul a flumine per viam minime ab regiis obsessam duxit, et nocte, ita ut nemo hostium sentiret, urbem est ingressus. Die insequenti, quievere, dum præfectus juventutem Apolloniatium, armaque et urbis vires inspiceret; ubi ea visa inspectaque satis animorum fecere, simulque ab exploratoribus comperit, quanta socordia ac neglegentia apud hostes esset; silentio noctis, ab urbe sine ullo tumultu egressus, castra hostium adeo neglecta atque aperta intravit, ut satis constaret, prius mille hominum vallum intrasse, quam quisquam sentiret: ac, si cæde abstinuissent, pervenire

garde de la côte à P. Valerius, son lieutenant, part avec sa flotte toute prête et toute équipée, et avec des vaisseaux de charge sur lesquels il a fait embarquer tous ceux de ses soldats qui n'ont pu trouver place sur les vaisseaux longs, arrive, le second jour, à Orique; et cette ville, occupée par une faible garnison que Philippe y avait laissée à son départ, retomba bientôt en son pouvoir. Là, il vit arriver des députés d'Apollonie, assiégée, disaient-ils, pour n'avoir pas voulu trahir la cause de Rome : elle ne pouvait tenir plus long-temps contre les forces de la Macédoine, si l'on ne lui envoyait une garnison romaine. Valerius, cédant à leur demande, détache sur des vaisseaux longs, vers l'embouchure du fleuve, deux mille hommes d'élite, sous la conduite de Q. Névius Crista, préfet des alliés, guerrier intrépide et expérimenté. Névius débarque avec sa troupe, renvoie ses bâtimens rejoindre le reste de la flotte à Orique, mène ses soldats par un chemin éloigné du fleuve, et qui n'était pas gardé par les gens de Philippe, et pendant la nuit, sans être aperçu des Macédoniens, pénètre dans la place. Le lendemain, jour qui fut consacré au repos, Névius passa en revue la jeunesse de la ville, et examina ce qu'elle avait d'armes et de forces. Enhardi par cette inspection, instruit de plus par ses espions de toute la sécurité, de toute la nonchalance de l'ennemi, à la faveur des ténèbres, il sort sans bruit de la ville, et trouve le camp macédonien dans un tel abandon et si mal gardé, que plus de mille hommes, assure-t-on, avaient franchi les retranchemens, avant que personne s'en fût aperçu, et que, si l'on se fût abstenu de tuer, l'on eût pu pénétrer jusqu'à la tente royale. Cependant le massacre des soldats placés près des portes réveilla les autres : alors

ad tabernaculum regium potuisse. Cædes proximorum portæ excitavit hostes; inde tantus terror pavorque omnes occupavit, ut non modo alius quisquam arma caperet, aut castris pellere hostem conaretur; sed etiam ipse rex, sicut somno excitus erat, prope seminudus fugiens, militi quoque, nedum regi, vix decoro habitu, ad flumen navesque perfugerit; eodem et alia turba effusa est. Paullo minus tria millia militum in castris aut capta, aut occisa; plus tamen hominum aliquanto captum, quam cæsum, est. Castris direptis, Apolloniatæ catapultas, ballistas, tormentaque alia, quæ obpugnandæ urbi comparata erant, ad tuenda mœnia, si quando similis fortuna venisset, Apolloniam devexere : cetera omnis præda castrorum Romanis concessa est. Hæc quum Oricum essent nunciata, M. Valerius classem extemplo ad ostium fluminis duxit, ne navibus capessere fugam rex posset. Itaque Philippus, neque terrestri, neque navali certamine satis fore parem se fidens, subductis aut incensis navibus, terra Macedoniam petiit, magna ex parte inermi exercitu spoliatoque. Romana classis cum M. Valerio Orici hibernavit.

XLI. Eodem anno, in Hispania varie res gestæ; nam, priusquam Romani amnem Iberum transirent, ingentes copias Hispanorum Mago et Asdrubal fuderunt, defecissetque ab Romanis Ulterior Hispania, ni P. Corne-

l'alarme et la terreur furent si grandes, que personne ne prit les armes, ou n'essaya de repousser l'ennemi, et que le roi lui-même, réveillé en sursaut, s'enfuit à demi nu et regagna le fleuve et sa flotte, dans un état peu décent pour un soldat, moins convenable encore pour un roi. Tout le reste de l'armée se jeta du même côté : un peu moins de trois mille hommes furent pris ou tués dans les lignes; il y eut plus de prisonniers que de morts. Après le pillage du camp, les Apolloniates transportèrent dans leurs murs les catapultes, les balistes, et les autres machines préparées pour le siège de la place, afin de les faire servir à la défense de leurs remparts, s'ils se trouvaient jamais en pareille situation : tout le reste du butin fut abandonné aux Romains. A cette nouvelle, qui parvint bientôt à Orique, M. Valerius se hâta de conduire sa flotte à l'embouchure du fleuve, pour couper sur mer la retraite au roi. Philippe, désespérant alors de pouvoir soutenir contre les Romains un combat naval ou une bataille sur terre, brûle ou fait échouer ses vaisseaux, et regagne par terre la Macédoine, avec des troupes pour la plupart désarmées et dépouillées de tout. M. Valerius hiverna avec sa flotte dans le port d'Orique.

XLI. Cette même année, en Espagne, les succès furent balancés. En effet, avant que les Romains eussent passé l'Èbre, Asdrubal et Magon avaient mis en déroute de nombreuses troupes d'Espagnols; et l'Espagne Ultérieure se fût détachée des Romains, si P. Cornelius Sci-

lius, raptim traducto exercitu Iberum, dubiis sociorum animis in tempore advenisset. Primo ad Castrum Album (locus est insignis cæde magni Amilcaris) castra Romani habuere. Arx erat munita, et convexerant ante frumentum : tamen, quia omnia circa hostium plena erant, agmenque romanum inpune incursatum ab equitibus hostium fuerat, et ad duo millia, aut moratorum aut palantium per agros, interfecta, cessere inde Romani propius pacata loca, et ad montem Victoriæ castra communivere. Eo Cn. Scipio cum omnibus copiis, et Asdrubal, Gisgonis filius, tertius Carthaginiensium dux, cum exercitu justo advenit : contraque castra romana trans fluvium omnes consedere. P. Scipio, cum expeditis clam profectus ad loca circa visenda, haud fefellit hostes : obpressissentque eum in patentibus campis, ni tumulum in propinquo cepisset; ibi quoque circumsessus, adventu fratris, obsidione eximitur. Castulo urbs Hispaniæ valida ac nobilis, et adeo conjuncta societate Pœnis, ut uxor inde Annibali esset, ad Romanos defecit. Carthaginienses Illiturgin obpugnare adorti, quia præsidium ibi romanum erat; videbanturque inopia eum locum maxime expugnaturi. Cn. Scipio, ut sociis præsidioque ferret opem, cum legione expedita profectus, inter bina castra, cum magna cæde hostium, urbem est ingressus; et, postero die, eruptione æque felici pugnavit.

pion n'eût traversé rapidement le fleuve, et ne fût arrivé à temps pour contenir les alliés indécis. Les Romains campèrent d'abord près de Castel-Albe, endroit célèbre par le meurtre du grand Amilcar. C'était un château fort où l'on avait transporté du blé. Cependant, comme tous les pays d'alentour étaient pleins d'ennemis, que la marche de l'armée romaine avait été troublée impunément par les incursions de la cavalerie carthaginoise, et que près de deux mille traîneurs répandus çà et là dans les campagnes avaient été taillés en pièces, les Romains se retirèrent dans des lieux moins infestés, et se retranchèrent auprès du mont de la Victoire. Cn. Scipion s'y rendit avec toutes ses forces : Asdrubal, fils de Gisgon, l'un des trois généraux carthaginois, parut à la tête d'une armée régulière; et tous s'arrêtèrent en face du camp romain, sur l'autre rive du fleuve. P. Scipion, avec un détachement de troupes légères, tenta une reconnaissance, mais ne put tromper l'ennemi, qui l'aurait écrasé en plaine, s'il ne se fût emparé d'une hauteur voisine; il y fut investi, mais l'arrivée de son frère le délivra. Castulo, ville forte et renommée de l'Espagne, et tellement attachée aux Carthaginois qu'Annibal s'y était marié, les abandonna pour passer aux Romains. Les Carthaginois entreprirent le siège d'Illiturgi, parce qu'il y avait garnison romaine; et la famine allait bientôt les en rendre maîtres. Cn. Scipion, afin de porter secours à ses concitoyens et à ses alliés, partit avec une légion armée à la légère, s'ouvrit un passage entre les deux camps, où il immola beaucoup d'ennemis, et pénétra dans la place. Le lendemain, il fit une sortie avec non moins de succès. L'ennemi perdit plus de douze mille hommes dans les deux batailles; plus de mille furent pris avec

Supra duodecim millia hominum cæsa duobus prœliis; plus mille capti, cum sex et triginta militaribus signis: ita ab Illiturgi recessum est. Bigerra inde urbs (socia et hæc Romanorum erat) a Carthaginiensibus obpugnari cœpta est. Eam obsidionem sine certamine adveniens Cn. Scipio solvit.

XLII. Ad Mundam exinde castra punica mota : et Romani eo confestim secuti sunt. Ibi signis conlatis pugnatum, per quatuor ferme horas : egregieque vincentibus Romanis signum receptui est datum, quod Cn. Scipionis femur tragula confixum erat : pavorque circa eum ceperat milites, ne mortiferum esset vulnus. Ceterum haud dubium fuit, quin, nisi ea mora intervenisset, castra, eo die, punica capi potuerint; jam non milites solum, sed elephanti etiam, usque ad vallum acti erant, superque ipso novem et triginta elephanti pilis confixi. Hoc quoque prœlio, ad duodecim millia hominum dicuntur cæsa, prope tria capta, cum signis militaribus septem et quinquaginta. Ad Auringen inde urbem Pœni recessere; et, ut territis instaret, secutus Romanus. Ibi iterum Scipio lecticula in aciem inlatus conflixit; nec dubia victoria fuit : minus tamen dimidio hostium, quam antea, quia pauciores superfuerant, qui pugnarent, occisum. Sed gens nata instaurandis reparandisque bellis, Magone ad conquisitionem militum a

trente-six étendards. Ainsi les Africains furent repoussés d'Illiturgi : ils allèrent ensuite attaquer Bigerra, autre ville alliée de Rome. L'arrivée de Cn. Scipion fit lever le siège sans coup férir.

XLII. De là ils marchèrent sur Munda, où les Romains les suivirent avec rapidité. Un combat eut lieu et dura près de quatre heures. La victoire se déclarait pour les Romains, lorsqu'on fit sonner la retraite, parce que Cn. Scipion venait d'avoir la cuisse traversée d'une javeline, et qu'autour de lui la frayeur s'était emparée du soldat, qui croyait la blessure mortelle. Nul doute que, sans cet accident, le camp carthaginois ne fût tombé au pouvoir des Romains; car déjà les hommes, et les éléphans mêmes, étaient poussés au pied des retranchemens, où trente-neuf de ces animaux furent percés de traits. On tua encore environ douze mille hommes à l'ennemi; trois mille furent pris avec cinquante-sept drapeaux. Ensuite les Carthaginois se replièrent sur Auringe, où, pour ne pas leur laisser le temps de se reconnaître, les Romains les suivirent. Scipion, qu'on porta dans une litière, leur y livra une seconde bataille. La victoire ne fut point incertaine : toutefois, les ennemis perdirent moitié moins de monde, parce qu'il leur restait moitié moins de combattans. Mais cette nation belliqueuse tirait de ses revers une énergie nouvelle; aussi Magon, chargé par son frère de faire des levées, remit bientôt son armée sur pied, et il osa, une troisième fois, tenter la chance des armes. C'étaient d'autres sol-

fratre misso, brevi replevit exercitum, animosque ad tentandum de integro certamen fecit. Alii plerique milites, sicut pro parte toties, intra paucos dies, victa, iisdem animis, quibus prius, eodemque eventu pugnavere; plus octo millia hominum cæsa : haud multo minus quam mille captum, et signa militaria quinquaginta octo; et spolia plurima gallica fuere, aurei torques, armillæque, magnus numerus; duo etiam insignes reguli Gallorum (Mœnicapto et Civismaro nomina erant) eo prœlio ceciderunt; octo elephanti capti, tres occisi. Quum jam res prosperæ in Hispania essent, verecundia Romanos tandem cepit, Saguntum oppidum, quæ caussa belli esset, octavum jam annum sub hostium potestate esse. Itaque id oppidum, vi pulso præsidio punico, receperunt, cultoribusque antiquis, quos vis reliquerat belli, restituerunt : et Turdetanos, qui contraxerant eis cum Carthaginiensibus bellum, in potestatem redactos sub corona vendiderunt, urbemque eorum delevere.

XLIII. Hæc in Hispania, Q. Fabio, M. Claudio consulibus, gesta. Romæ, quum tribuni plebis novi magistratum inissent, extemplo censoribus, P. Furio et M. Atilio, a L. Metello, tribuno plebis, dies dicta ad populum est; quæstorem eum proximo anno, ademto equo, tribu moverant, atque ærarium fecerant, propter

dats; mais, découragés par les revers qu'on venait d'essuyer, dans l'espace de quelques jours, ils combattirent avec les mêmes dispositions que leurs compagnons d'armes, et ne furent pas plus heureux : plus de huit mille hommes furent massacrés; on en prit près de deux mille avec cinquante-huit drapeaux, beaucoup de dépouilles gauloises, des colliers d'or, et un grand nombre de bracelets. Deux chefs gaulois des plus remarquables, Ménicaptus et Civismare, périrent dans cette action; on prit huit éléphans, on en tua trois. Après tant de succès en Espagne, les Romains eurent honte enfin, en songeant que Sagonte, première cause de la guerre, était, depuis huit ans, au pouvoir des Africains. Ils reprirent la ville, en chassèrent la garnison carthaginoise, et rendirent la place à ceux des anciens habitans que le sort des combats avait respectés. A l'égard des Turdétans, qui avaient attiré sur Sagonte les armes de Carthage, ils les soumirent, les vendirent comme esclaves, et rasèrent leur ville.

XLIII. Tels furent les évènemens qui se passèrent en Espagne pendant le consulat de Q. Fabius et de M. Claudius. A Rome, lorsque les nouveaux tribuns du peuple furent entrés en fonctions, L. Metellus, l'un d'eux, mit en accusation les censeurs P. Furius et M. Atilius. Malgré sa dignité de questeur l'année précédente, ces magistrats l'avaient privé de son cheval, chassé de sa tribu, et déclaré simple contribuable, pour avoir formé le com-

conjurationem deserendæ Italiæ ad Cannas factam; sed novem tribunorum auxilio vetiti caussam in magistratu dicere, dimissique fuerant. Ne lustrum perficerent, mors prohibuit P. Furii. M. Atilius magistratu se abdicavit. Consularia comitia habita a Q. Fabio Maximo consule; creati consules* ambo absentes, Q. Fabius Maximus, consulis filius, et Ti. Sempronius Gracchus iterum. Prætores fiunt M. Atilius, et, qui tum ædiles curules erant, P. Sempronius Tuditanus, et Cn. Fulvius Centumalus, et M. Æmilius Lepidus. Ludos scenicos per quatriduum, eo anno, primum factos ab curulibus ædilibus, memoriæ proditur. Ædilis Tuditanus hic erat, qui ad Cannas, pavore aliis in tanta clade torpentibus, per medios hostes evasit. Comitiis perfectis, auctore Q. Fabio consule, designati consules Romam arcessiti magistratum inierunt: senatumque de bello, ac provinciis suis prætorumque, et de exercitibus, quibus quique præessent, consuluerunt.

XLIV. Itaque provinciæ atque exercitus divisi. Bellum cum Annibale consulibus mandatum, et exercituum unus, quem ipse Sempronius habuerat; alter, quem Fabius consul; eæ binæ erant legiones. M. Æmilius prætor, cujus peregrina sors erat, jurisdictione M. Atilio collegæ, prætori urbano, mandata, Luceriam provinciam haberet,

* U. C. 539. A. C. 213.

plot d'abandonner l'Italie après la bataille de Cannes. Mais le *veto* des neuf autres tribuns leur sauva l'affront d'être cités en justice pendant leur magistrature, et ils furent renvoyés absous. La mort de P. Furius les empêcha de terminer le dénombrement : M. Atilius abdiqua. Le consul Q. Fabius Maximus tint les comices pour les élections consulaires. On nomma consuls deux absens, Q. Fabius Maximus, fils du consul, et Ti. Sempronius Gracchus pour la seconde fois. On choisit pour préteurs M. Atilius, et trois édiles curules d'alors, P. Sempronius Tuditanus, Cn. Fulvius Centumalus et M. Émilius Lepidus. Les jeux scéniques furent, pendant quatre jours, célébrés, cette année, pour la première fois, par les édiles curules, si l'on en croit les traditions. L'édile Tuditanus était le même qui, après la bataille de Cannes, pendant que l'effroi d'un tel désastre paralysait ses compagnons, s'ouvrit un passage au travers des ennemis. Les élections terminées, sur la proposition de Q. Fabius, on manda les consuls désignés, qui vinrent à Rome pour entrer en dignité et pour prendre l'avis du sénat sur les opérations de la guerre, sur leur mission, sur celle des préteurs, sur la destination des armées et sur le choix de ceux qui devaient les commander.

XLIV. On fit donc le partage des provinces et des forces militaires. Les consuls furent chargés de la guerre contre Annibal; on mit à leur disposition deux armées, celle qui avait servi sous Sempronius et celle qu'avait commandée le consul Fabius : chacune était de deux légions. Le préteur M. Émilius, à qui le sort avait assigné la juridiction des étrangers, confia ce soin à M. Atilius, son collègue, qui était d'abord préteur de la ville, et partit pour Lucérie, où il devait prendre le commande-

legionesque duas, quibus Q. Fabius, qui tum consul erat, prætor præfuerat. P. Sempronio provincia Ariminum, Cn. Fulvio Suessula, cum binis item legionibus, evenerunt: ut Fulvius urbanas legiones duceret, Tuditanus a M'. Pomponio acciperet. Prorogata imperia provinciæque, M. Claudio Sicilia finibus eis, quibus regnum Hieronis fuisset: Lentulo proprætori provincia vetus: T. Otacilio classis; exercitus nulli additi novi. M. Valerio Græcia Macedoniaque cum legione et classe, quam haberet: Q. Mucio cum vetere exercitu (duæ autem legiones erant) Sardinia: C. Terentio legio una, cui jam præerat, et Picenum. Scribi præterea duæ legiones urbanæ jussæ, et viginti millia sociorum. His ducibus, his copiis, adversus multa simul, aut mota aut suspecta bella, munierunt romanum imperium. Consules, duabus urbanis legionibus scriptis, supplementoque in alias lecto, priusquam ab urbe moverent, prodigia procurarunt, quæ nunciata erant. Murus ac portæ tactæ, et Ariciæ etiam Jovis ædes de cœlo tacta fuerat. Et alia ludibria oculorum auriumque credita pro veris; navium longarum species in flumine Tarracinæ, quæ nullæ erant, visæ; et in Jovis Vicilini templo, quod in compsano agro est, arma concrepuisse: et flumen Amiterni cruentum fluxisse. His procuratis ex decreto pontificum, profecti consules, Sempronius in Lucanos, in

ment des deux légions que Q. Fabius, alors consul, avait eues pendant sa préture. P. Sempronius eut pour département Ariminum; Cn. Fulvius, Suessula : chacun avec deux légions, Fulvius avec celles de la ville, Tuditanus avec celles qu'il devait recevoir de M'. Pomponius. On continua à M. Claudius le gouvernement de la partie de la Sicile, qui formait naguère les états du roi Hiéron; au propréteur Lentulus, celui de l'ancienne province; à T. Otacilius, le commandement de la flotte; mais on n'ajouta rien aux troupes de chacun d'eux. M. Valerius eut la Grèce et la Macédoine, avec la légion et la flotte qui étaient sous ses ordres; Q. Mucius, la Sardaigne, avec l'ancienne armée composée de deux légions; C. Terentius, le Picenum et la légion dont il était le chef. On ordonna en outre la levée de deux légions urbaines et de vingt mille alliés. Tels furent les généraux et les forces que Rome opposa à tant de guerres déclarées, ou près d'éclater, qui menaçaient son empire. Les consuls, après avoir levé deux légions dans la ville et les recrues nécessaires pour compléter les autres, firent, avant de sortir de Rome, les sacrifices expiatoires que nécessitèrent plusieurs prodiges annoncés. Les murailles et les portes avaient été frappées de la foudre; et, dans Aricie, le feu du ciel n'avait pas même respecté le temple de Jupiter. D'autres illusions avaient pris, aux yeux et aux oreilles prévenus, le caractère de la vérité. On avait vu, sur le fleuve de Terracine, des vaisseaux longs qui ne s'y trouvaient nullement : dans le temple de Jupiter Vicilin, sur le territoire de Compsa, l'on avait entendu un cliquetis d'armes; la rivière d'Amiternum avait roulé des eaux ensanglantées. Dès que ces prodiges furent expiés, d'après un décret des pontifes, les consuls parti-

Apuliam Fabius. Pater filio legatus ad Suessulam in castra venit : quum obviam filius progrederetur, lictoresque verecundia majestatis ejus taciti anteirent; præter undecim fasces equo prævectus senex, ut consul animadvertere proximum lictorem jussit, et is, ut descenderet ex equo, inclamavit; tum demum desiliens, « Experiri, inquit, volui, fili, satin' scires, consulem te esse. »

XLV. In ea castra Dasius Altinius Arpinus clam nocte cum tribus servis venit, promittens, si sibi præmio foret, se Arpos proditurum esse. Quum eam rem ad consilium retulisset Fabius, aliis « pro transfuga verberandus necandusque videri, ancipitis animi communis hostis; qui post cannensem cladem, tamquam cum fortuna fidem stare oporteret, ad Annibalem discessisset, traxissetque ad defectionem Arpos : quumque res romana contra spem votaque ejus velut resurgeret, turpius videatur novam referre proditionem proditis olim; qui aliunde stet semper, aliunde sentiat, infidus socius, vanus hostis; ad Faleriorum Pyrrhive proditorem tertium transfugis documentum esset. » Contra ea consulis pater Fabius, « temporum oblitos homines in medio ardore belli, tamquam in pace, libera de quoque arbitria agere, aiebat : Qui, quum illud potius agendum atque eis cogitandum sit, si quo modo fieri possit, ne qui

rent, Sempronius pour la Lucanie, Fabius pour l'Apulie. Fabius le père se rendit au camp de Suessula, pour servir de lieutenant à son fils. Le jeune Fabius vint à sa rencontre : les licteurs, par respect pour l'auguste caractère de Maximus, le laissaient avancer sans obstacle : déjà onze faisceaux avaient passé devant le cheval qui portait le vieillard, lorsque le consul ordonna au licteur qui se trouvait le premier près de lui de faire son devoir. Le licteur crie à Fabius de descendre de cheval ; le père obéit alors en disant : « J'ai voulu voir, mon fils, si tu avais la conscience de ta dignité de consul. »

XLV. Ce fut dans ce camp que Dasius Altinius, d'Arpi, se rendit secrètement la nuit avec trois esclaves, et promit, pour une récompense, de livrer sa patrie. Fabius mit cette offre en délibération, et l'avis du conseil fut « de faire frapper de verges et de mettre à mort, comme transfuge, ce traître, ennemi des deux nations. Après la bataille de Cannes, toujours prêt à changer avec la fortune, il s'était déclaré pour Annibal, et il avait entraîné la défection d'Arpi. Aujourd'hui que la république romaine, contre son attente et ses vœux, se relevait en quelque sorte, il venait proposer une trahison plus infâme à un peuple qu'il avait déjà trahi. Servait-il un parti, c'était toujours pour favoriser l'autre ; allié perfide, inconstant ennemi, il méritait, comme le maître d'école de Falère, comme le médecin de Pyrrhus, de donner un troisième exemple aux transfuges. » Fabius, le père du consul, ouvrit un sentiment contraire : « On oubliait, dit-il, que, dans l'ardeur de la guerre, il n'était pas possible, comme dans la paix, de juger librement des personnes et des choses. Le but de tous les efforts, de toutes les pensées, devait être d'empêcher les

socii a populo romano desciscant, id non cogitent; documentum autem dicant statui oportere, si quis resipiscat, et antiquam societatem respiciat. Quod si abire ab Romanis liceat, redire ad eos non liceat; cui dubium esse, quin brevi deserta ab sociis romana res, fœderibus punicis omnia in Italia juncta visura sit? Se tamen non eum esse, qui Altinio fidei quidquam censeat habendum, sed mediam consecuturum consilii viam; neque eum pro hoste, neque pro socio in præsentia habitum, libera custodia haud procul a castris placere in aliqua fida civitate servari per belli tempus : perpetrato bello, tum consultandum, utrum defectio prior plus merita sit pœnæ, an hic reditus veniæ. » Fabio adsensum est; catenisque ligatus, traditur et ipse et comites; et auri satis magnum pondus, quod secum tum adtulerat, ei servari jussum. Calibus eum interdiu solutum custodes sequebantur : nocte clausum adservabant. Arpis domi primum desiderari quærique est cœptus : dein fama, per totam urbem vulgata, tumultum, ut principe amisso, fecit : metuque rerum novarum extemplo nuncii ad Annibalem missi. Quibus nequaquam obfensus Pœnus, quia et ipsum, ut ambiguæ fidei virum, suspectum jam pridem habebat, et caussam nactus erat tam ditis hominis bona possidendi vendendique; ceterum ut iræ magis, quam avaritiæ, datum crederent homines, crudelitatem

alliés de Rome d'abandonner sa cause; on n'y avait pas assez réfléchi, lorsqu'on parlait de faire un exemple de ceux que le repentir et les regrets ramenaient à leurs premiers engagemens. Si, après avoir quitté le parti des Romains, l'on ne pouvait plus le reprendre, nul doute qu'une défection générale ne fît bientôt de toute l'Italie une confédération carthaginoise. Toutefois, il était loin de vouloir qu'on accordât quelque confiance à Altinius; mais il y avait un milieu à suivre dans cette affaire. Sans le regarder, pour le présent, ni comme ennemi ni comme allié, c'était de lui donner pour prison, où il pût jouir de quelque liberté, une ville fidèle non loin du camp; il y resterait tout le temps de la guerre : lorsqu'elle serait terminée, on déciderait si sa première révolte méritait plus le châtiment que son retour l'indulgence. » L'avis de Fabius prévalut : Altinius, chargé de fers avec ceux qui l'accompagnaient, est conduit à Calès, où une somme d'or assez considérable qu'il avait apportée fut aussi mise en dépôt. Le jour, il pouvait parcourir la ville, suivi de ses gardiens; la nuit, on le tenait renfermé. Dans Arpi, sa famille commença par le regretter et par le chercher; bientôt le bruit de son évasion, qui s'était répandu dans toute la ville, où il tenait le premier rang, causa de vives alarmes; et, dans la crainte d'une révolution, l'on se hâta d'envoyer des exprès à Annibal. L'Africain ne fut pas affligé de cet évènement : depuis long-temps il doutait de la fidélité d'Altinius, il le regardait comme un homme suspect; il saisit donc cette occasion de s'emparer des biens immenses du transfuge et de les vendre. Mais pour donner à penser qu'il sacrifiait plus au ressentiment qu'à la cupidité, il ajouta la cruauté à l'importance de la confiscation; il manda dans son camp la

quoque gravitati addidit; conjugemque ejus ac liberos in castra adcitos, quæstione prius habita, primum de fuga Altinii, dein quantum auri argentique domi relictum esset, satis cognitis omnibus, vivos combussit.

XLVI. Fabius, ab Suessula profectus, Arpos primum institit obpugnare: ubi quum a quingentis fere passibus castra posuisset, contemplatus ex propinquo situm urbis mœniaque, quæ pars tutissima mœnibus erat, qua maxime neglectam custodiam vidit, ea potissimum adgredi statuit. Comparatis omnibus, quæ ad urbes obpugnandas usui sunt, centurionum robora ex toto exercitu delegit, tribunosque viros fortes eis præfecit, et milites sexcentos, quantum satis visum est, adtribuit: eosque, ubi quartæ vigiliæ signum cecinisset, ad eum locum scalas jussit ferre. Porta ibi humilis et angusta erat, via infrequenti per desertam partem urbis: eam portam scalis prius transgressos ad murum pergere, et ex interiore parte vi claustra refringere jubet, et tenentes partem urbis, cornu signum dare, ut ceteræ copiæ admoverentur: parata omnia atque instructa sese habiturum. Ea inpigre facta; et, quod inpedimentum agentibus fore videbatur, id maxime ad fallendum adjuvit; imber, ab nocte media coortus, custodes vigilesque, dilapsos e stationibus, subfugere in tecta coegit: sonituque primo largioris procellæ, strepitum molientium portam exaudiri

femme et les enfans d'Altinius, les fit appliquer à la question, d'abord pour apprendre les motifs de sa fuite, ensuite pour savoir ce qu'il avait laissé chez lui d'or et d'argent; et, lorsqu'il fut instruit de tout ce qu'il voulait connaître, il les fit brûler vifs.

XLVI. Fabius partit de Suessula pour ouvrir la campagne par le siège d'Arpi : il vint camper à cinq cents pas environ de la ville, en reconnut de près la situation et les remparts; et, comme il vit que le côté le plus fort était aussi le plus mal gardé, il résolut d'attaquer sur ce point. Après tous les préparatifs nécessaires, il choisit l'élite des centurions, leur donna pour chefs des tribuns d'une valeur éprouvée, mit sous leurs ordres six cents hommes, nombre qui lui parut suffisant, et leur commanda de porter, à la quatrième veille de la nuit, des échelles vers l'endroit indiqué. Il y avait là une porte basse, étroite, qui donnait sur une rue peu fréquentée dans une partie de la ville presque déserte. Après l'escalade, ils courraient vers ce côté du mur, rompraient la porte en dedans, et, une fois maîtres de cette position, ils en donneraient avis en sonnant de la trompette, pour qu'il fît approcher le reste des troupes; de son côté, tout serait disposé, tout serait prêt. Ce plan fut ponctuellement exécuté; et ce qui paraissait devoir être un obstacle fut précisément ce qui assura le succès de la ruse. Une pluie, qui tomba au milieu de la nuit, força les sentinelles à quitter leurs postes et à chercher un abri dans les maisons voisines. D'abord la violence de l'ouragan empêcha d'entendre le bruit de la porte qu'on enfonçait; ensuite la chute plus lente et plus uniforme de la pluie, qui frappait les oreilles, causa un assoupissement presque général. Les Romains, qui se sont em-

prohibuit; lentior deinde æqualiorque accidens auribus, magnam partem hominum sopivit. Postquam portam tenuerunt, cornicines in via paribus intervallis dispositos canere jubent, ut consulem excirent. Id ubi factum ex composito est, signa efferri consul jubet, ac paullo ante lucem per effractam portam urbem ingreditur.

XLVII. Tum demum hostes excitati sunt, jam et imbre conquiescente, et propinqua luce. Præsidium in urbe erat Annibalis, quinque millia ferme armatorum: et ipsi Arpini tria millia hominum armabant: eos primos Pœni, ne quid ab tergo fraudis esset, hosti obposuerunt. Pugnatum primo in tenebris angustisque viis est: quum Romani non vias tantum, sed tecta etiam proxima portæ, occupassent, ne peti superne ac vulnerari possent. Cogniti inter se quidam Arpinique et Romani; atque inde conloquia cœpta fieri, percunctantibus Romanis, quid sibi vellent Arpini? quam ob noxam Romanorum, quod aut meritum Pœnorum, pro alienigenis ac barbaris, Italici adversus veteres socios Romanos bellum gererent, et vectigalem ac stipendiariam Italiam Africæ facerent? Arpinis purgantibus, ignaros omnium se venum a principibus datos Pœno, captos obpressosque a paucis esse. Initio orto, plures cum pluribus conloqui; postremo prætor arpinus ab suis ad consulem deductus; fideque data inter signa aciesque,

parés de la porte, disposent dans la rue leurs trompettes à d'égales distances, et leur ordonnent de sonner pour avertir le consul. Au signal convenu, Fabius fait avancer ses soldats, et, un peu avant le jour, pénètre dans la ville par la porte qu'on vient de briser.

XLVII. Les ennemis se réveillèrent seulement lorsque la pluie cessa, et que le jour ne fût pas loin. La garnison qu'Annibal avait dans la ville était forte de cinq mille hommes environ; Arpi avait armé trois mille de ses habitans: les Carthaginois, redoutant par derrière quelque surprise, les opposèrent en première ligne. On combattit d'abord au milieu des ténèbres et dans des rues étroites; car les Romains occupaient et les avenues et les maisons les plus voisines de la porte, afin qu'on ne pût les accabler de traits du haut des toits. Cependant des habitans d'Arpi et des Romains se reconnurent, et des pourparlers s'établirent. Les Romains leur demandèrent quel but ils se proposaient, quelle injure de leur part, quel bienfait des Carthaginois leur avait fait prendre les armes pour des étrangers et des barbares, contre les Romains, Italiens comme eux, et leurs anciens alliés? Pourquoi voulaient-ils rendre l'Italie esclave et tributaire de l'Afrique? Les citoyens d'Arpi s'excusent en disant qu'ils ont été, sans rien savoir, vendus par leurs chefs aux Carthaginois, et qu'ils se sont trouvés surpris et opprimés par un petit nombre. Les premières paroles échangées, l'entretien devient général; enfin le préteur d'Arpi est amené par les siens au consul; on se réconcilie au milieu des drapeaux et de la mêlée, et tout à

Arpini repente pro Romanis adversus Carthaginienses arma verterunt. Hispani quoque, paullo minus mille homines, nihil præterea cum consule pacti, quam ut sine fraude punicum emitteretur præsidium, ad consulem transtulerunt signa. Carthaginiensibus portæ patefactæ, emissique cum fide incolumes ad Annibalem, Salapiam venerunt. Arpi sine clade ullius, præterquam unius veteris proditoris, novi perfugæ, restituti ad Romanos. Hispanis duplicia cibaria dari jussa; operaque eorum forti ac fideli persæpe respublica usa est. Quum consul alter in Apulia, alter in Lucanis esset; equites centum duodecim nobiles Campani, per speciem prædandi ex hostium agro, permissu magistratuum ab Capua profecti, ad castra romana, quæ super Suessulam erant, venerunt; stationi militum, qui essent, dixerunt; conloqui sese cum prætore velle. Cn. Fulvius castris præerat: cui ubi nunciatum est, decem ex eo numero jussis inermibus deduci ad se, ubi, quæ postularent, audivit (nihil autem aliud petebant, quam ut, Capua recepta, bona sibi restituerentur), in fidem omnes accepti. Et ab altero prætore, Sempronio Tuditano, oppidum Aternum expugnatum; amplius septem millia hominum capta, et æris argentique signati aliquantum. Romæ fœdum incendium per duas noctes ac diem unum tenuit: solo æquata omnia inter Salinas ac portam Car-

coup les habitans d'Arpi tournent leurs armes contre les Carthaginois. Bientôt mille Espagnols à peu près passent du côté des Romains, sans autre condition que celle de renvoyer saine et sauve la garnison carthaginoise. On lui ouvrit les portes, on la laissa partir de bonne foi, et rejoindre en sûreté Annibal à Salapia. Arpi rentra sous la domination romaine, sans autre perte que celle d'un citoyen, jadis traître, aujourd'hui transfuge. On fit donner double paye aux Espagnols, et la république n'eut qu'à s'applaudir de leurs services et de leur fidélité. Pendant que les consuls occupaient, l'un l'Apulie, l'autre la Lucanie, cent douze chevaliers campaniens des plus distingués, sous prétexte de faire des courses sur le territoire ennemi, sortirent de Capoue avec la permission du magistrat, et se rendirent au camp romain, qui couvrait Suessula, se firent connaître des sentinelles avancées, et demandèrent à parler au préteur. Cn. Fulvius, qui commandait, à la nouvelle de leur arrivée, ordonna qu'on en fît paraître devant lui dix sans armes, accueillit leur demande, qui se bornait à la restitution de leurs biens après la prise de Capoue, et les reçut tous sous sa protection. De son côté, le préteur Sempronius Tuditanus emporta d'assaut Aternum, y fit plus de sept mille prisonniers, et enleva une assez grande quantité de cuivre et d'argent monnayé. Rome fut, pendant un jour et deux nuits, la proie d'un affreux incendie qui consuma toutes les constructions entre les greniers à sel et la porte Carmentale, avec l'Équimélie et la rue aux Jougs. Puis, s'élançant hors de la porte jusqu'aux temples de la Fortune, de Matuta et de l'Espérance, le feu dévora beaucoup d'édifices sacrés et profanes.

mentalem cum Æquimælio Jugarioque vico; in templis Fortunæ, ac Matutæ et Spei extra portam, late vagatus ignis sacra profanaque multa absumsit.

XLVIII. Eodem anno, P. et Cn. Cornelii, quum in Hispania res prosperæ essent, multosque et veteres reciperent socios, et novos adjicerent, in Africam quoque spem extenderunt. Syphax erat rex Numidarum, subito Carthaginiensibus hostis factus : ad eum centuriones tres legatos miserunt, qui cum eo amicitiam societatemque facerent; et pollicerentur, si perseveraret urgere bello Carthaginienses, gratam eam rem fore senatui populoque romano, et adnisuros, ut in tempore, et bene cumulatam gratiam referant. Grata ea legatio Barbaro fuit : conlocutusque cum legatis de ratione belli gerundi, ut veterum militum verba audivit, quam multarum rerum ipse ignarus esset, ex comparatione tam ordinatæ disciplinæ, animum advertit. Tum, primum ut pro bonis ac fidelibus sociis facerent, oravit, « ut duo legationem referrent ad imperatores suos; unus apud sese magister rei militaris remaneret : rudem ad pedestria bella Numidarum gentem esse, equis tantum habilem. Ita jam inde a principiis gentis majores suos bella gessisse, ita se a pueris insuetos. Sed habere hostem pedestri fidentem Marte : cui si æquari robore virium velit, et sibi pedites comparandos esse; et ad id multi-

XLVIII. La même année, P. et Cn. Cornelius Scipion, poursuivant le cours de leurs succès en Espagne, où ils avaient ramené grand nombre d'anciens alliés, et ménagé à Rome des alliances nouvelles, étendirent leurs vues jusque sur l'Afrique. Syphax, roi des Numides, était devenu tout à coup l'ennemi des Carthaginois. Les Scipions lui députèrent trois centurions, pour faire alliance avec lui, et lui promettre, s'il continuait à faire une guerre opiniâtre aux Carthaginois, la reconnaissance du sénat et du peuple romain, et tous leurs efforts pour lui en témoigner, dans l'occasion, une gratitude extrême. Cette députation fut agréable au Barbare; on discuta le plan des opérations de la campagne. Cet entretien avec de vieux soldats lui apprit qu'il ignorait encore bien des choses, par la comparaison qu'il fit de la tactique si parfaite des Romains avec celle des Numides : il demanda donc aux centurions, pour premier gage de l'amitié que se doivent de bons et de fidèles alliés, « de ne repartir qu'au nombre de deux, pour rendre compte de leur ambassade, et de laisser à sa cour un des députés pour donner à ses sujets des leçons de l'art militaire. Les Numides, disait-il, habiles cavaliers, ne connaissent point les manœuvres de l'infanterie. Dès l'origine, ses ancêtres n'avaient compté, pour faire la guerre, que sur la cavalerie; ses Numides et lui n'avaient pas d'autre idée, depuis leur enfance. Cependant il avait à combattre un ennemi dont l'infanterie faisait la principale force : s'il voulait lui opposer des ressources égales,

tudine hominum regnum abundare : sed armandi ornandique et instruendi eos artem ignorare; omnia, velut forte congregata turba, vasta ac temeraria esse. » Facturos se in præsentia, quod vellet, legati responderunt : fide accepta, ut remitteret extemplo eum, si imperatores sui non comprobassent factum. Q. Statorio nomen fuit, qui ad regem remansit. Cum duobus Romanis reliquis Numida legatos in Hispaniam misit, ad accipiendam fidem ab imperatoribus romanis; iisdem mandavit, ut protinus Numidas, qui intra præsidia Carthaginiensium auxiliares essent, ad transitionem perlicerent. Et Statorius ex multa juventute regi pedites conscripsit : ordinatosque proxime morem romanum, instruendo et decurrendo signa sequi, et servare ordines docuit : et operi aliisque justis militaribus ita adsuefecit, ut brevi rex non equiti magis fideret, quam pediti; conlatisque æquo campo signis, justo prœlio carthaginiensem hostem superaret. Romanis quoque in Hispania legatorum regis adventus magno emolumento fuit; namque ad famam eorum transitiones crebræ ab Numidis cœptæ fieri. Ita cum Syphace Romanis juncta amicitia est. Quod ubi Carthaginienses acceperunt, extemplo ad Galam, in parte altera Numidiæ (Massyli ea gens vocatur) regnantem, legatos mittunt.

XLIX. Filium Gala Masinissam habebat, septem et

il lui fallait mettre sur pied des fantassins. Les hommes ne lui manquaient pas, mais il ignorait la science de les armer, de les équiper, de les ranger en bataille : ses troupes ne formaient qu'une multitude confuse et tumultueuse que rassemble le hasard. » Les députés promirent de faire ce qu'il désirait, en exigeant sa parole de renvoyer sur-le-champ le centurion, si leurs généraux n'approuvaient pas leur conduite. Q. Statorius fut celui qui resta près du roi. Le Numide envoya avec les deux Romains des ambassadeurs en Espagne, pour recevoir la parole des Scipions : les députés étaient chargés aussi de hâter la défection des Numides qui servaient comme auxiliaires dans les garnisons carthaginoises. Cependant Statorius forma d'une jeunesse nombreuse un corps d'infanterie pour le roi ; il apprit à ses fantassins divisés en compagnie, selon la méthode romaine, à marcher en ligne, à faire toutes les évolutions, à suivre leurs enseignes et à garder les rangs : enfin il les rompit tellement à la fatigue et à tous les détails de la discipline militaire, que bientôt le roi compta autant sur son infanterie que sur sa cavalerie, et que son armée, devenue régulière, défit les Carthaginois en rase campagne et en bataille rangée. L'arrivée des ambassadeurs de Syphax fut, en Espagne, très-favorable aux Romains ; car, au bruit de leur mission, des désertions fréquentes eurent lieu de la part des Numides. Ainsi les Romains firent alliance avec Syphax. Dès que les Carthaginois en furent informés, ils envoyèrent aussitôt une ambassade à Gala, roi d'une autre partie de la Numidie, dont les peuples se nomment Massyliens.

XLIX. Gala avait un fils nommé Masinissa, jeune

decem annos natum, ceterum juvenem ea indole, ut jam tum adpareret, latius regnum opulentiusque, quam quod accepisset, facturum. Legati, « quoniam Syphax se Romanis junxisset, ut potentior societate eorum adversus reges populosque Africæ esset, docent; melius fore Galæ quoque, Carthaginiensibus jungi quam primum, antequam Syphax in Hispaniam, aut Romani in Africam transeant; obprimi Syphacem, nihildum præter nomen ex fœdere romano habentem, posse. » Facile persuasum Galæ, filio deposcente id bellum, ut exercitum mitteret : qui, Carthaginiensium legionibus conjunctis, magno prœlio Syphacem devicit. Triginta millia, eo prœlio, hominum cæsa dicuntur. Syphax cum paucis equitibus in Maurusios ex acie Numidas (extremi prope Oceanum adversus Gades colunt) refugit : adfluentibusque ad famam ejus undique Barbaris, ingentes brevi copias armavit; cum quibus antequam in Hispaniam angusto diremtam freto trajiceret, Masinissa cum victore exercitu advenit : isque ibi cum Syphace ingenti gloria per se, sine ullis Carthaginiensium opibus, gessit bellum. In Hispania, nihil memorabile gestum, præterquam quod Celtiberum juventutem eadem mercede, qua pacta cum Carthaginiensibus erat, imperatores romani ad se perduxerunt : et nobilissimos Hispanos supra trecentos in Italiam ad sollicitandos populares, qui inter auxilia An-

prince de dix-sept ans, mais dont le caractère annonçait déjà qu'il rendrait plus vaste et plus puissant son royaume héréditaire. Les députés de Carthage représentent à Gala « que Syphax, en s'alliant aux Romains, voulait, par leur appui, devenir plus redoutable aux rois et aux peuples de l'Afrique : il était donc de l'intérêt de Gala de s'unir au plus tôt avec les Carthaginois : avant que Syphax pût passer en Espagne, ou les Romains en Afrique, il était facile d'écraser ce roi qui, de son alliance avec Rome, n'avait encore que le titre d'allié. » Gala se laissa persuader aisément, parce que son fils désirait cette guerre : il envoya donc une armée sous les ordres de Masinissa, qui, après avoir opéré sa jonction avec les Carthaginois, défit Syphax dans une grande bataille. Trente mille hommes, dit-on, y furent taillés en pièces. Syphax, suivi de quelques cavaliers, s'échappa de la mêlée, et se réfugia chez les Maurusiens, nation qui habite aux extrémités de l'Afrique, sur les côtes de l'Océan, en face de Cadix. L'affluence des Barbares qui, au bruit de son nom, accoururent de toutes parts, lui procura bientôt une armée formidable. Mais, avant qu'il eût franchi avec elle le détroit qui sépare l'Espagne de l'Afrique, Masinissa survint avec ses troupes victorieuses. Là, seul et sans l'appui de Carthage, il continua contre son rival une guerre qui le couvrit de gloire. En Espagne, il ne se passa rien de mémorable; seulement les généraux romains attirèrent sous leurs drapeaux la jeunesse celtibérienne par la promesse d'une solde égale à celle que les Carthaginois étaient convenus de leur payer, et ils envoyèrent en Italie plus de trois cents Espagnols des plus distingués, pour détacher du parti d'Annibal

nibalis erant, miserunt. Id modo ejus anni in Hispania ad memoriam insigne est, quod mercenarium militem in castris neminem ante, quam tum Celtiberos, Romani habuerunt.

ceux de leurs compatriotes qui servaient comme auxiliaires dans son armée. Ce qui signale cette année en Espagne, c'est que les Romains, qui jusqu'alors n'avaient point reçu dans leur camp de soldats mercenaires, y admirent les Celtibériens.

NOTES

SUR LE LIVRE XXIV.

Chap. V. *Une conjuration contre la vie du prince fut découverte par un certain Callon*..... Le texte de Drakenborch porte *per Callonem quemdam*, ce qui indique évidemment un nom propre : j'ai traduit d'après cette leçon. Dans Crévier, au contraire, on lit *per calonem quemdam*, ce qui donnerait à penser que la conspiration fut découverte par un valet d'Hiéronyme. Maintenant est-il probable que ce jeune tyran, si fier, si hautain, eût fait, depuis son enfance, sa société intime d'un valet, d'un goujat (*calo*)? L'histoire, je le sais, offre plus d'un exemple de ces princes qui, orgueilleux et superbes hors de leur palais, sont, dans leur intérieur, les humbles jouets de leurs esclaves : toutefois, dans ce passage, je préfère lire, avec Drakenborch, *per Callonem quemdam*. Le lecteur décidera.

Chap. X. *Il y eut, cette année, beaucoup d'annonces de prodiges*... Chaque livre de Tite-Live nous offre une nomenclature complète de prodiges : déjà nous avons vu un miracle au chap. III de ce livre; nous en voyons plus d'un encore au chap. XLIV de ce même livre. Ils ne nous manqueront pas dans la suite de cette histoire. Afin de ne plus revenir sur un tel sujet, je vais présenter quelques recherches sur les *démons*, les *génies*, les *spectres* et les *miracles* : cette note sera comme une *histoire des démons et des prodiges*.

Il est peu de questions dans la métaphysique qui aient été agitées par les philosophes avec autant de diversité d'opinions que celle qui concerne les démons. Ce nom était honorable et glorieux chez les anciens : *Dæmonas autem grammatici dictos aiunt, quasi δαίμονας, id est peritos ac rerum scios. Hos vero putant deos esse* (Lactant., lib. 2, cap. 15). Ils exprimaient par le terme de démoniaque tout ce qui est surnaturel et divin. Platon, dans tous

ses ouvrages, et principalement dans le *Timée*, donne aux dieux le nom de démons.

Les Pères de l'église, la plupart des philosophes, et surtout Pythagore et les platoniciens, sont d'accord sur ce point, que chaque homme est sous la conduite d'un démon.

> Ἅπαντα ὁ δαίμων ἀνδρὶ συμπαρίσταται
> Εὐθὺς γενομένῳ μυσταγωγὸς τοῦ βίου.
>
> MENAND.

Plusieurs même d'entre eux ont mis en la compagnie de chaque homme un bon et un mauvais génie. C'est le principe de Zoroastre chez les Perses : il reconnaît Oromaze pour le génie du bien, et Arimane pour le génie du mal.

Platon dit que, comme la garde des troupeaux n'est pas donnée aux bêtes, mais aux hommes; de même la garde des hommes a été confiée aux démons. Après les dieux immortels, dit le même auteur, l'homme sage sacrifiera aux démons, et, après les démons, aux héros.

Le sentiment de Platon, suivant Apulée, est qu'un démon a été adjoint à chaque homme, pour être le témoin invisible de toutes ses actions, et même de ses pensées les plus secrètes : aussitôt après la mort de l'homme, le démon entraîne l'âme devant son juge; il est son accusateur ou son défenseur, et le juge prononce suivant le témoignage du démon. *Plato autumat singulis hominibus testem et custodem additum, qui nemini conspicuus semper adsit, testis etiam cogitationum. Ac ubi, vita edita, remeandum est, eumdem illum raptare illico et trahere veluti custodiam suam ad judicium, atque illic in causa dicenda adsistere, prorsus illius testimonio ferri sententiam.* (APUL., *de Deo Socrat.*)

Hésiode et les platoniciens, outre le premier être, admettaient quatre sortes de substances spirituelles : les dieux du ciel, les démons, qui leur sont inférieurs, les héros et les âmes des hommes. Thalès, Pythagore, Platon, et avant eux les prêtres égyptiens, ont enseigné que l'air est plein de substances spirituelles et imperceptibles à nos sens.

> Quodque patet terras inter cœlique meatus,
> Semidei manes habitant.
>
> LUCAN., lib. IX.

Suivant la doctrine platonicienne, c'était par le ministère de ces démons que les hommes et les autres animaux avaient été créés.

Le sentiment de Varron était, que toute l'atmosphère au dessous de la lune est remplie de substances animées aériennes, et que toutes les autres parties de l'univers contiennent des substances animées de différentes espèces. *Omnes partes mundi animarum esse plenas, intra lunæ gyrum animas esse aerias.* (Varr., *Ap.*; S. Aug., *de Civit. Dei*, lib. vii, cap. 6.)

Marcel Palingenius pense que, puisque les parties les plus grossières du monde, les airs, la terre et les mers ont des habitans, à plus forte raison les cieux et les autres régions plus pures et plus étendues ne doivent pas être désertes : avoir d'autres idées, ajoute-t-il, c'est juger d'une manière bien petite la magnificence du créateur :

Quid tellus, pontusque simul? punctum prope dicas,
Si mundi spatium immensum ac mirabile acuto
Perpendas animo : quin ipsis quod libet astrum
Est majus, veluti perhibent qui talia norunt.
Ergo tam exiguus locus et tam vilis habebit
Tot pisces, homines, pecudes, volucresque ferasque;
Cetera erunt vacua, et proprio cultore carebunt,
Atque aer desertus erit, desertus Olympus?
Delirat quisquis putat hoc, hebetisque cerebri est.
Immo illic longe plura et longe meliora
Vivere credendum est, longeque beatius atque hic.
Denique, si verum volumus sine fraude fateri,
Est hominum sedes brutorumque infima tellus :
Est aer ultra nubes, cœlumque beatum,
Pax ubi perpetua, et nitidi lux clara diei
Assidue regnant; domus est et regia divum,
Quos licet haud possit mortalis cernere visus
(Est etenim tenuis nimium natura deorum),
Sunt tamen innumeri, bibulæ quot corpora arenæ
Litoribus cunctis, cunctis quot gramina campis.
Nempe suos aer, cœlumque ac sidera cives
Indigenasque tenent : quod qui negat, ille beatis
Invidet, atque Dei majestatem insipienter
Blasphemat. Numquid non est blasphemia, cœlum
Dicere desertum, et nullis gaudere colonis,
Atque Deum nobis tantum brutisque præesse

Tam paucis et tam miseris animalibus, et tam
Ridiculis? certe scivit, potuit, voluitque
Omnipotens genitor nobis meliora creare,
Quæ vivant meliore loco; ut sua gloria major,
Majus et imperium foret, et perfectior orbis :
Nam quo plura facit, quo nobiliora, relucet
Hoc magis et mundi decus, et divina potestas.

Zodiac. in Libra, cantu, VII.

Les imaginations des philosophes se sont donné une libre carrière sur le nombre immense d'habitans, dont ils ont peuplé non-seulement les planètes de notre tourbillon, mais la quantité prodigieuse de tourbillons qu'ils ont imaginés, et qu'ils ont garnis chacun de ses planètes, comme le nôtre. Des opinions si vaines ont été soutenues par quelques-uns comme des réalités, et par un grand nombre comme des hypothèses vraisemblables.

Moïse, dit Philon (*Jud. de gigantib.*), a coutume d'appeler anges ceux que les philosophes nomment démons. Ce sont des substances qui habitent les airs; et personne ne doit croire que ce soit une fable. L'air est plein d'animaux, mais ils sont invisibles à nos yeux, puisque l'air même n'est pas visible.

Apulée ne sait à quoi se déterminer au sujet de la magie, quoiqu'il soit plus porté à croire, suivant l'opinion platonicienne, qu'il y a des substances moyennes par leur nature et par leur séjour entre les dieux et les hommes, et qu'elles gouvernent les oracles et toutes les autres espèces de divinations. *Sed dubius sententiæ sum, dicamne fieri posse, aut negem. Quamquam Platoni credam inter deos atque homines natura et loco medias quasdam divorum potestates intersitas, easque divinationes cunctas et magorum oracula gubernare.* (APUL., *Apolog.*, lib. I.)

D'après l'ancienne doctrine des Égyptiens, il y a trente-six démons dans l'air, qui ont partagé entre eux la domination du corps de l'homme divisé en autant de parties.

Quelques rabbins (le père CALMET, *Dissertation sur les bons et les mauvais anges*, à la tête du *Commentaire sur saint Luc*, t. VII, p. 390) ont cru que, parmi les anges, il y avait différence de sexe; que les uns étaient mâles, et les autres femelles.

Les philosophes donnaient l'air pour demeure aux démons, ne croyant pas qu'ils eussent le mérite nécessaire pour être dieux du

ciel, mais les regardant aussi comme des substances d'une condition trop relevée, pour n'être que de simples habitans de la terre. *Dæmones dici voluerunt deos, quos neque cœlo dignos adscriberent, ob meriti paupertatem; neque terrenos deputarent, pro gratiæ veneratione.* (S. Fulgent., *de Prisc. serm.*)

La philosophie platonicienne avait tellement multiplié les génies, qu'elle en assignait aux maisons, aux portes, aux bains, à chaque meuble en particulier, à tous les quartiers de la ville, en sorte qu'il n'y avait pas un coin qui ne fût sous la protection d'un démon tutélaire.

Quum portis, domibus, thermis, tabulis soleatis
Adsignare suos Genios, perque omnia membra,
Urbis perque locos, Geniorum millia multa
Fingere, ne propria vacet angulus ullus ab umbra.

S. Prudent., *Contra Symmach.*, lib. II.

Les saducéens et les épicuriens niaient au contraire qu'il y eût aucune substance spirituelle, et n'admettaient rien que de corporel dans la nature; c'était aussi le système d'Alexandre d'Aphrodisée, d'Averroës et de plusieurs autres péripatéticiens. Aristote n'admettait pas d'esprits aériens, mais des divinités inférieures, à qui il donnait l'emploi de présider, chacune en particulier, au mouvement et à la conduite des planètes, et de commander dans les postes les plus importans de l'univers :

.... Nihilo quæ sunt metuenda magis, quam
Quæ pueri in tenebris fugitant, finguntque futura.

Lucret.

Démocrite traitait les démons de fable et de chimère. Lucrèce dit que les remords et le témoignage de la conscience sont les génies qui accompagnent les hommes :

.... At mens sibi conscia facti
Præmetuens adhibet stimulos, terretque flagellis.

Lib. III, v. 1031.

Que penser, suivant Cardan, de ces génies qui ont apparu à Sylla, à Brutus, à Cicéron, à Cassius? ils n'étaient que les reproches de leur conscience. *Quid illa terribilis Geniorum facies ante oculos Cassii, Bruti, Ciceronisque, tum Syllæ ante mortem obversata,*

nisi scelerum gravissimorum et impietatis imago? (Cardan, *de Util. ex advers. capiend.*, lib. I.)

Les anciens philosophes et presque tous les Pères de l'église croyaient que les anges et les démons avaient un corps, mais qu'ils étaient composés d'une matière incomparablement plus légère que les rayons du soleil, et si déliée qu'elle ne peut tomber sous les sens.

Cœlicolis etiam tenuissima corpora cunctis
Ille auctor mundi dedit, atque levissima : quare
Ipsis non opus est foribus, patulisve fenestris;
Per medios intrant muros, et marmora tranant,
Usque adeo est illis tenuis natura, potensque!

Marcell. Paling., *Zodiac. in Aquario*, lib. II, v. 537.

Saint Grégoire dit (*de Elementis philosoph.*, lib. I) qu'en comparaison de nos corps, les anges sont des esprits, mais qu'en comparaison de l'Être suprême, ils sont des corps. Tertullien (*de Carne Christi*, cap. 6) donne aussi une substance matérielle aux anges : c'est l'opinion d'Origène, de Lactance et de saint Augustin. Saint Bernard dit qu'il n'y a que Dieu d'incorporel (*in Cantic. sermon.*, 5). Ce sentiment a été suivi, parmi les modernes, par Augustinus Niphus (*Tractatu* 3, *de Dæmonib.*). Le cardinal Caïetan a aussi renouvelé l'opinion de la matérialité des anges, quoique le concile de Latran, tenu sous Innocent III, ait défini leur nature spirituelle. Platon avait représenté les démons comme une substance moyenne entre Dieu et les hommes : Πᾶν τὸ δαιμόνιον μεταξύ ἐστι θεοῦ τε, καὶ θνητοῦ. (*In Sympos.*)

Suivant quelques auteurs, les démons se plaisent à prendre la nourriture qui leur est offerte. Origène (*contra Cels*, lib. III et VIII) a prétendu que leur dépit contre la religion chrétienne venait de ce qu'elle a fait cesser les sacrifices dont la fumée leur servait de nourriture.

Les démons, dans l'opinion platonicienne, sont sujets à la douleur, et craignent les épées. Virgile, qui était de cette secte, fait dire à Énée par la sibylle de Cumes :

Tuque invade viam, vaginaque eripe ferrum.

Æneid., lib. VI, v. 260.

Les démons n'ont qu'une connaissance conjecturale de l'avenir : les anges mêmes ne connaissent pas l'avenir ni la volonté de Dieu. L'ange protecteur des Perses résista pendant vingt-un jours à l'ange Gabriel, qui travaillait à délivrer les Juifs de la captivité de Babylone, et l'ange Michel vint au secours de Gabriel. *Princeps autem regni Persarum restitit mihi viginti et uno diebus : et ecce Michael, unus de principibus primis, venit in adjutorium meum.* (DANIEL, c. 10, v. 13.)

L'épître de saint Jude (v. 9) fait mention de la dispute que l'archange Michel eut aveç le diable, au sujet du corps de Moïse.

Les démons, suivant saint Thomas (*Summ.* 1, *Quæst.* 64, art. 1 et 2 ; II, *Quæst.* 172, art. 6), ont quelque connaissance de l'avenir de trois manières, ou par la subtilité de leur nature, ou par la révélation, ou par leur longue expérience. Tertullien dit que les anges et les démons parcourent en un moment toute la terre, et qu'étant instruits de tout ce qui se passe par une si prodigieuse légèreté, ils paraissent pénétrer dans l'avenir à ceux qui ignorent quelle est la nature de leur substance. *Omnis spiritus ales ; hoc et angeli, et dæmones. Igitur momento ubique sunt ; totus orbis illis locus unus est, ubi quid geratur tam facile sciunt, quam enunciant. Velocitas, divinitas creditur, quia substantia ignoratur.* (TERTULL., *Apologet.*)

Lactance attribue aux démons des connaissances fort étendues, mais non pas universelles : ce qui fait que, ne pouvant découvrir les desseins de Dieu, ils trompent les hommes par des réponses ambiguës. *Sciunt illi quidem futura multa, sed non omnia : quippe quibus penitus consilium Dei scire non licet ; et ideo solent responsa in ambiguos eventus temperare.* (LACTANT., *Institut.*, lib. II, cap. 14.)

L'ambiguité des oracles avait fait donner à Apollon le surnom de Λοξίας, de λοξὸς, oblique.

Cardan raconte (*De Rerum variet.*, lib. 16) plusieurs traits surprenans du démon familier de son père et du sien propre ; mais c'est le cas d'appliquer ce que de Thou a dit de cet auteur, que souvent il paraît être au dessus de l'homme, et quelquefois au dessous d'un enfant. *Cardanus in quibusdam plus homine, in pluribus minus pueris intelligere visus.* (THUAN., lib. 62.)

Ammien Marcellin (lib. 25) fait mention de la seconde appa-

rition du génie de l'empereur Julien, peu de temps avant que cet empereur fût tué dans la guerre contre les Perses, et l'historien ajoute que c'était le même génie que Julien avait vu, lorsqu'il fut élevé à l'empire.

Dion (PLUTARCH., *in Dion.*) vit son mauvais génie sous la figure hideuse d'une furie de très-grande taille, qui balayait sa maison. Peu de jours après, son fils tomba d'une fenêtre et se tua; et Dion fut assassiné par des conjurés. Brutus, recevant la première visite de son mauvais génie (JUST.-LIPS., *Monit. et exempl. polit.*, lib. I, cap. 5), eut le courage de lui demander: « Qui es-tu, et que veux-tu? » Le génie lui répondit: « Nous nous reverrons dans les plaines de Philippes. » La nuit qui précéda cette bataille, le génie tint parole, et reparut. Cette apparition n'empêcha pas Brutus de combattre avec beaucoup de valeur; il défit entièrement l'aile où étaient les troupes de César Octave, qui fut depuis Auguste; et si Cassius, qui avait affaire à Antoine, eût été aussi heureux de son côté, le parti des républicains eût été victorieux.

Un autre Cassius, surnommé Parmensis (PLUTARCH., *in Brut. et in Cæs.*), qui était resté le dernier des meurtriers de Jules César, vit à Athènes un spectre semblable à celui que Brutus avait vu à Philippes. Peu après, les soldats, détachés par Auguste, se saisirent de lui, et il fut tué. Des soixante assassins de César (PLUT., *in Cæs.*; SUETON., *in Jul.*, c. 80; EUTROP., lib. VI), aucun ne mourut d'une mort naturelle; tous eurent une fin violente et funeste.

L'empereur Pertinax (JUL. CAPITOL., *in Pertin.*), deux jours avant d'être massacré, vit un spectre qui le menaçait, l'épée au poing.

Q. Curtius Rufus (qui avait été gladiateur, et que plusieurs auteurs prétendent être l'historien qui a écrit la vie d'Alexandre) vit une grande femme qui lui dit qu'elle était l'Afrique (PLIN., *epist.*, lib. VII, epist. *ad Suram.*), qu'il recevrait de grands honneurs à Rome, et qu'il reverrait l'Afrique, non en simple particulier, mais en qualité de gouverneur. Le même spectre revint l'avertir de sa mort. Plotin, si l'on en croit Porphyre (PORPHYR., *De Divin. atque dæmonib.*), était sous la protection d'un génie supérieur à ceux des autres hommes, et qui était de l'ordre des dieux.

Jean Bodin, auteur célèbre, prétendait avoir un génie qui le détournait seulement par des marques sensibles, comme celui de Socrate, sans jamais l'exciter à rien. Le président Fauchet proposait

un jour à Bodin d'aller en quelque endroit ; une escabelle se remua, et Bodin dit : « C'est mon génie qui m'avertit de n'y point aller. »

Cardan (*in Dialog. Tetim.*) croyait que son esprit familier était mêlé de Saturne et de Mercure, et qu'il ne se communiquait à lui que par les songes. Campanella (*de Sensu rerum*, lib. III, cap. 10) a assuré de lui-même que, lorsqu'il était menacé de quelque accident, il entendait une voix qui l'appelait par son nom, et qui ajoutait plus d'une fois des paroles très-distinctes.

De tous les esprits familiers, aucun n'a été si fameux que celui de Socrate. Ses avertissemens n'excitaient jamais ce philosophe à aucune entreprise (Sanct. Clem. Alex., *Stromat.*, lib. I; Plat., *Apolog. Socrat.*); ils consistaient seulement à le détourner : c'était un esprit purement négatif. Apulée (*de Deo Socrat.*) a prétendu que c'était un Dieu; Lactance (*Instit.*, lib. II, cap. 14) et Tertullien (*Apologet.*), que c'était un mauvais ange : Apulée a cru qu'il était visible. Platon (*in Theage.*) témoigne qu'il était invisible. Plutarque (*de Dæmone Socrat.*) est d'avis que c'était un présage par l'éternument; Maxime de Tyr (*Sermonib.* 26 et 27), que c'était le remords de sa conscience qui s'opposait à la promptitude de son tempérament; Pomponace (*de Incantationib.*, cap. 11 et 12), que c'était l'astre qui avait présidé à sa naissance; Montaigne (*Essais*, liv. I, ch. 11), que c'était une certaine impulsion de volonté qui se présentait à lui; Naudé (*Apolog.*, ch. 13), que c'était la sagesse formée par l'expérience qu'il avait des choses, et par l'assemblage de ses vertus; de sorte qu'on a cru de lui ce qu'Homère a dit poétiquement de ses héros, qu'ils étaient accompagnés de certaines divinités dans les périls où leur valeur les exposait. *Quæ res Homerum impulit, ut principibus heroum, Ulyssi, Agamemnoni, Achilli certos deos, periculorum comites, adjungeret.* (Cic., *de Nat. deor.*, lib. II.)

Socrate, après la défaite de l'armée commandée par le préteur Lachès, fuyait avec ce général athénien; il arrive dans un endroit où aboutissaient plusieurs chemins différens : il ne voulut pas suivre la même route que les autres; et, lorsqu'on lui en demanda la raison, il répondit que son démon l'en détournait. L'avis fut bientôt justifié : tous ceux qui prirent un autre chemin que Socrate, furent tués ou faits prisonniers par la cavalerie ennemie. *Socrates, quum apud Delium male pugnatum esset, Lachete præ-*

tore, fugeretque cum ipso Lachete, ut ventum est in trivium, eadem, qua ceteri, fugere noluit. Quærentibus cur non eadem via pergeret, deterreri se a Deo dixit. Tum quidem ii, qui alia via fugerant, in hostium equitatum inciderunt. (Cic., *de Divin.*, lib. I.)

Damascius, philosophe païen qui vivait sous l'empire de Justinien, a composé des livres pleins d'apparitions de spectres et de génies. C'était une opinion répandue parmi les Grecs et les Romains que, dans les lieux où il avait été commis quelque meurtre, il revenait des esprits et des spectres.

Suétone (*in Calig.*) a écrit qu'après la mort de Caligula, les concierges du palais où il avait été massacré, furent épouvantés toutes les nuits par des spectres et saisis de terreur, jusqu'à ce que ses sœurs, revenues de l'exil, lui eussent fait faire une pompe funèbre. Pline le Jeune (*Epist.*, lib. VII, epist. *ad Suram.*) raconte un trait fort singulier. Le philosophe Athénodore de Tarse, attiré par la modicité du prix, acheta à Athènes une maison décriée pour les apparitions d'esprits. Il vint s'y établir : il était, pendant la nuit, occupé à l'étude, lorsqu'il entend un grand bruit de chaînes; il aperçoit un vieillard affreux chargé de fers, qui lui fait signe de le suivre. Le philosophe le suit jusque dans la cour, où le fantôme disparaît. Il remarqua la place et avertit les magistrats, qui firent fouiller la terre en cet endroit : on y trouva un cadavre enchaîné. On fit à cette ombre plaintive des funérailles solennelles; ensuite la maison fut tranquille, et Athénodore garda l'acquisition qu'il avait faite à si bon marché.

Ovide (*Fast.*, lib. II) rapporte que les guerres continuelles ayant fait négliger la fête appelée *Feralia*, qu'on avait coutume de célébrer pour les mânes des morts, Rome fut désolée de la peste : les morts sortirent des tombeaux, et se promenèrent dans la ville en poussant des hurlemens horribles. On ne trouva d'autre remède à un mal si effrayant, que de rétablir les cérémonies qui avaient été interrompues. Cette fête, dont Ovide fait remonter l'origine à Énée et l'institution à Numa, revenait tous les ans, vers la fin de février, et différait des Lémurales, qui se célébraient dans le mois de mai, et qui furent d'abord instituées pour apaiser les mânes de Remus. Il y avait aussi à Athènes, et dans plusieurs autres villes de la Grèce, des fêtes solennelles des morts, qui se célébraient dans le mois Antestérion, qui répond en partie

au mois de février. Ces fêtes se nommaient Νεκύσια ou Θανατούσια.

Alexandre, jurisconsulte napolitain du seizième siècle, auteur de beaucoup d'érudition, et qui ne manque pas de jugement, assure (*Alex.*, *ab Alex. genial. dier.*, lib. v, cap. 23) qu'il a vu lui-même des spectres dont il fait une description épouvantable, qui rendaient désertes plusieurs maisons de Rome.

On trouve, dans les *Antiquités de Paris*, que la Chartreuse de Paris était un palais appelé le *palais de Vauvert :* il était inhabitable par les apparitions des spectres, et il fut donné par saint Louis aux Chartreux, qui en chassèrent les démons; c'est de là qu'est venu le proverbe du *diable de Vauvert.*

Les uns ont regardé les apparitions des esprits comme des réalités; les autres les ont rapportées aux illusions de l'imagination.

Un témoignage qui peut paraître moins suspect, est celui de l'Écriture, qui fait mention du serpent, sous la forme duquel le démon séduisit Ève; de l'ange qui frappa les premiers-nés d'Égypte; de celui qui fut le guide du peuple d'Israël au travers de la mer Rouge et dans le désert; des anges qui apparurent à Loth; de l'ange qui montra une fontaine à Agar; de l'ange qui s'opposa à Balaam; de celui qui frappa de la peste soixante-dix mille hommes en trois jours; de celui qui fit mourir cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp des Assyriens; de l'ange qui délivra les trois jeunes hommes de la fournaise; de celui qui roula la pierre qui était sur le sépulcre du Seigneur; de ceux qui délivrèrent saint Pierre et saint Jean de leur prison; de celui qui frappa Hérode Agrippa, en sorte que ce roi mourut; de plusieurs démons qui tourmentaient visiblement les hommes, et qui furent chassés par les miracles de Jésus-Christ et de ses apôtres; du démon qui affligea le saint homme Job en sa personne, et par la perte de ses biens; de l'esprit malin qui s'empara de Saül; de la tentation de Jésus-Christ dans le désert, et de plusieurs autres apparitions des bons et des mauvais esprits.

Dans la quantité des faits merveilleux racontés par l'histoire profane, et qui y sont traités de miracles, il est aisé de voir que le plus grand nombre doit son origine à la politique des hommes d'état, à la flatterie des courtisans, aux artifices des prêtres des faux dieux, à la crédulité des historiens (Tite-Live à leur tête), et à la superstition des peuples. Tout ce que les anciens auteurs

ont débité en ce genre peut être rapporté à ces différentes causes. Je me contenterai d'assembler ici les plus célèbres de ces faits, laissant au lecteur le choix des conjectures.

Dans la nuit qui précéda la victoire que Postumius remporta sur les Sabins (SENEC., *Quæst. nat.*, lib. I, cap. I), les javelots des Romains jetaient la même clarté que des flambeaux. Le continuateur des commentaires de César rapporte (HIRT., *Comment. de Bello africano*) que la même chose arriva à la cinquième légion, en Afrique, dans le camp de César. Suivant Procope (*de Bello Vandal.*, lib. II, cap. II), le ciel favorisa du même prodige le fameux Bélisaire dans la guerre contre les Vandales. Nous verrons, au quarante-troisième livre de Tite-Live, que Lucius Atreus ayant acheté un javelot pour son fils, qui venait d'être enrôlé parmi les soldats, cette arme parut embrasée, et jeta des flammes pendant plus de deux heures, sans être consumée par le feu.

Dans une fête de Bacchus, appelée Thyia, on mettait les scellés sur des cruches vides, qui se trouvaient pleines de vin, lorsqu'on levait les scellés (ARISTOT., *Mirabil. auscult.*; PAUSAN., lib. VI; ELIAC., 2; HUET. ALNET., *Quæst.*, lib. II, cap. 18). C'est à peu près le même miracle que celui des noces de Cana, en Galilée.

La lune se plaisait à être adorée sous un nom masculin. Ceux qui lui adressaient leur culte comme à une déesse, étaient assujétis à leurs femmes (SPARTIAN., *in Carac.*); mais ceux qui l'honoraient comme un dieu, étaient les maîtres dans leurs maisons, et leurs femmes leur étaient soumises. La lune alors devait être adorée bien rarement comme une déesse, et souvent comme un dieu.

Saint Augustin dit (*de Civit. Dei*, lib. XV, cap. 23) qu'il y a de la témérité à nier les accouplemens des démons avec les femmes. La naissance de plusieurs grands hommes leur a été attribuée. Frédegaire, un des anciens auteurs de l'*Histoire de France*, rapporte que Mérovée naquit de l'union de la femme de Clodion avec un monstre marin.

Thésée, Romulus, Servius Tullius, Alexandre-le-Grand, Platon, le premier Scipion l'Africain et plusieurs autres, ont passé pour avoir été engendrés par des divinités. Un spectre apparut à la mère d'Apollonius de Thyane, pendant sa grossesse (PHILOSTR., *in Apolloni.*, lib. I, cap. 6); elle lui demanda, sans s'effrayer, de quoi elle accoucherait. « De moi, qui suis Protée, » répondit le spectre.

Tite-Live dit, au livre xxvi, que la renommée publiait qu'on avait vu souvent un serpent dans le lit de la mère de Scipion l'Africain, comme autrefois dans le lit d'Olympias, mère d'Alexandre. Des opinions semblables de naissances miraculeuses ont eu cours parmi les chrétiens, et l'on croyait, dans les derniers siècles, qu'une dame nommée Mellusine, qui était entrée dans la maison de Lusignan et dont cette maison était descendue et plusieurs autres par alliances, était une nymphe moitié femme et moitié poisson; et que la maison des Clèves tirait son origine d'un démon incube. L'histoire a publié que le roi Habis avait été nourri par une biche; Cyrus par un chienne; Romulus et Remus par une louve; Midas par des fourmis; Hiéron et Platon par des abeilles; Pythagore par le suc distillant d'un peuplier; Jupiter par la chèvre Amalthée; Esculape par une autre chèvre, et que le chien du berger quitta le troupeau, pour veiller à la garde de ce divin enfant. Nous pouvons appliquer à ces faits les paroles de notre auteur, qui dit que de semblables récits ne méritent ni d'être affirmés, ni d'être réfutés; mais qu'il est à propos de ne pas ignorer ce qui en a été publié par la renommée : *Hæc neque adfirmare, neque refellere operæ pretium est; fama rerum standum est.*

Le temple de Delphes était menacé du pillage par l'armée des Gaulois; la prêtresse fit dire aux Grecs que le Dieu n'abandonnerait pas la défense de son temple, et qu'il se chargerait de ce soin avec les vierges blanches. Ἐμοὶ μελήσει ταῦτα, καὶ λευκαῖς κόραις. Par les vierges blanches, Apollon entendait les neiges qu'il avait dessein de faire tomber sur les Gaulois (Justin., lib. xxiv; Pausan., *in Attic.* et *in Phoc.*). Le terrain qu'ils occupaient fut agité de violens tremblemens de terre; ils furent effrayés par un tonnerre et des éclairs continuels; plusieurs furent frappés de la foudre. On vit paraître dans les airs des héros des anciens âges, qui animaient les Grecs, et qui combattaient eux-mêmes contre les Barbares. Les Gaulois furent saisis d'un froid mortel, qui devint encore plus piquant par la quantité de neige qui tomba; et, au lever du soleil, les Grecs en tuèrent un grand nombre à coups de flèches, sans qu'ils pussent seulement se défendre.

De semblables prodiges (Hérodote, *Muse Uranie*) garantirent ce temple, lorsqu'il courut le danger d'être détruit par les troupes de Xerxès.

Sous Constantin, le temple de Delphes fut pillé par les chrétiens. Son dieu tutélaire avait alors perdu son pouvoir, à ce qu'il paraît. Julien l'Apostat releva ce temple (Peucer., *de Oracul.*) : peu de temps après il fut consumé par le tonnerre; et il ne resta aucun vestige ni du monument, ni de la statue d'Apollon, ni de l'entrée de la caverne.

Les Amazones (Philostr. Heroic., *in Neoptol.*) avaient voulu piller le temple d'Achille; leurs chevaux les renversèrent, les dévorèrent, et se précipitèrent ensuite dans la mer.

Les commentateurs de l'Al-Koran (Prideaux, *Vie de Mahomet*) racontent que, pour préserver du pillage le temple de la Mekke, Dieu envoya contre les Éthiopiens de grandes armées d'oiseaux qui portaient chacun trois pierres, une au bec et une à chaque pied, et que sur chacune de ces pierres était écrit le nom de celui qui devait en avoir la tête cassée.

Le bâton augural de Romulus fut conservé miraculeusement au milieu d'un incendie. *Quid lituus iste vester, quod est clarissimum insigne auguratus, unde vobis traditus est? Nempe eo Romulus regiones direxit, tum quum urbem condidit. Qui quidem Romuli lituus, quum situs esset in Curia, quæ est in Palatio, eaque deflagrasset, inventus est integer.* (Cic., *de Invent.*, lib. I; Plutarch., *in Romul.* et *in Camill.*). Tarquin l'Ancien, voulant éprouver l'augure Névius, lui demanda s'il était possible d'exécuter ce qu'il avait dans la pensée, au moment où il lui faisait cette question. Névius répondit au roi que la volonté des dieux était de le rendre possible. « Il s'agit, dit Tarquin, de couper ce caillou avec un rasoir ». Névius, prenant un rasoir, coupa le caillou en deux devant le roi. Cicéron, fort incrédule sur ces miracles, traite celui-ci de fable : *Omitte igitur lituum Romuli, quem in maximo incendio negas potuisse comburi; omitte cotem Attii Nævii. Nihil debet esse in philosophia commentitiis fabellis loci.* (Cic., *de Divinat.*, lib. II.) Il met au même rang (*ibid.*) la présence de Castor et de Pollux, au combat du lac Régille; les entretiens de Numa avec la nymphe Égérie; la durée du figuier sous lequel Romulus avait été allaité, et les avertissemens de la marche des Gaulois par des voix aériennes.

Élien (*Variar. historiar.*, lib. x, cap. 31) parle d'un aspic sacré qui n'attaquait que les méchans, et ne faisait aucun mal aux

gens de bien. Saint Isidore (*Orig.*, lib. XIII, cap. 13) avance que les fontaines minérales de Sardaigne guérissent les maux d'yeux, mais qu'elles rendent les voleurs aveugles, et découvrent ainsi leurs crimes.

Abaris, par la vertu de sa flèche, traversait les plus larges rivières et les montagnes les plus inaccessibles, calmait les tempêtes, et commandait à toute la nature. (*Orig. contra Cels.*, lib. III; *Dictionnaire critique de Bayle*, art. ABARIS.)

Périclès (PLUTARCH., *in Pericl.*), pour encourager ses troupes au moment du combat, fit sortir d'un bois sombre un homme d'une grandeur extraordinaire, élevé sur un char attelé de chevaux blancs, ayant un manteau de pourpre, de riches brodequins et une chevelure éclatante : il appela à haute voix Périclès, et lui promit la victoire.

Marius menait avec lui une femme scythe, et feignait d'apprendre d'elle quel devait être le succès de toutes ses entreprises. Sertorius avait une biche dressée à s'approcher de son oreille. Néron (SUET., *in Neronem*) portait une petite statue, pour persuader qu'elle lui prédisait l'avenir. Le dictateur Sylla (PLUTARCH., *in Syll.*) avait toujours sur lui un petit Apollon, à qui il adressait des prières en public, comme si l'appui de cette divinité ne pouvait lui manquer au besoin.

Épaminondas avait fait enlever toutes les armes suspendues dans un temple (*Stratag.*, *Frontin.*, lib. I, cap. II); il persuada aux Thébains que les divinités de Thèbes s'étaient emparées de ces armes, pour combattre avec eux contre leurs ennemis.

Henri II demanda au duc d'Albe sur quel fondement on avait publié que le soleil s'était arrêté, et avait retardé son cours, pour favoriser la victoire de Charles-Quint, au passage de l'Elbe. Le duc répondit au roi, qu'à la vérité c'était un bruit généralement répandu; que pour lui, il était alors si occupé de ce qui se passait sur la terre, qu'il n'avait pas eu le loisir d'observer ce qui arrivait dans le ciel. Les soldats de Josué auraient-ils pu en dire autant?

Pyrrhus guérissait les maux de rate, en sacrifiant un coq blanc et en pressant doucement de son pied droit ce viscère des malades couchés sur le dos. (PLUTARCH., *in Pyrrh.*)

Vespasien, à Alexandrie, guérit un aveugle en lui mettant de sa salive sur les yeux; et il rendit la vigueur et le mouvement à la

main d'un paralytique, en marchant dessus, après que l'aveugle et le paralytique eurent été avertis en songe que l'empereur opérerait en eux ces merveilles (Xiphil. *e Dion.*, lib. lxvi; Tacit., *Historiar.*, lib. iv; Suet., *in Vesp.*, cap. 7). Ceux qui ont vu l'un et l'autre de ces évènemens, ajoute Tacite, les racontent encore aujourd'hui, bien que le mensonge ne puisse plus leur être d'aucune utilité. *Statim conversa ad usum manus, ac cæco reluxit dies. Utrumque, qui interfuere, nunc quoque memorant, postquam nullum mendacio præmium.* (Tacit., *Historiar.*, lib. iv, *in fine.*) Mais ne connaît-on pas le plaisir que plusieurs personnes trouvent à débiter le merveilleux comme vrai? D'autres soutiennent, par opiniâtreté, ce qu'ils ont avancé par d'autres motifs. Enfin, bien que Vespasien fût mort, ce pouvait être un moyen de faire, par ce récit, sa cour à ses successeurs.

Une femme (Huet. Alnet., *Quæst.*, lib. ii, cap. 18) vint dire à l'empereur Adrien qu'elle avait été avertie en songe de lui représenter que, puisqu'il devait guérir, il se gardât bien de s'ôter la vie. Elle était devenue aveugle, pour n'avoir pas exécuté assez promptement l'ordre qu'elle avait reçu en songe : elle avait été avertie une seconde fois de venir lui dire les mêmes choses, avec promesse qu'elle recouvrerait la vue, si elle lui embrassait les genoux. Elle exécuta sa mission, embrassa les genoux de l'empereur, se lava les yeux avec l'eau d'un temple, et vit comme auparavant.

Un homme, aveugle de naissance, vint du fond de la Pannonie et toucha Adrien, qui avait la fièvre : cet homme ne fut plus aveugle, et Adrien n'eut plus la fièvre (Spartian., *in Adrian.*; *Dictionnaire critique de Bayle*, note 210 sur Adrien). Spartien a eu la prudence d'ajouter que, selon le témoignage de Marius Maximus, tout cela n'était qu'une comédie. La chose serait facile à deviner, lors même que nous ne saurions pas ce qu'a dit Marius Maximus. Il est à présumer qu'Antonin, fils adoptif d'Adrien, se servit de cette ruse, pour lui donner quelque espérance, et pour chasser la mélancolie qui l'accablait.

Numa avait reçu les principaux citoyens de Rome dans une maison pauvrement meublée; il les invita à souper pour le soir. Lorsqu'ils revinrent, ils furent tout surpris de trouver les meubles les plus magnifiques, la plus riche vaisselle et le repas le plus somp-

tueux. Ils reconnurent à ces marques le commerce de Numa avec la nymphe Égérie. (DENYS D'HALICARNASSE, liv. II; PLUTARCH., *in Numa.*)

La huitième année du règne de Numa, une maladie contagieuse avait ravagé l'Italie et dépeuplé Rome : un bouclier d'airain tomba du ciel, fit cesser la peste, et fut regardé comme un gage assuré de la protection des dieux à l'avenir. Pour qu'il ne fût point dérobé, Numa en fit faire onze autres entièrement semblables; et ces douze boucliers, appelés les Anciles, furent donnés en garde aux prêtres Saliens, que Numa institua à cette occasion.

Le bûcher sur lequel Crésus devait être livré aux flammes, fut éteint par une pluie miraculeuse qui tomba par un temps fort serein. (HÉRODOTE, *Muse Clio.*)

Aurelius Victor rapporte qu'une peste étant survenue à Rome, l'an 350 de sa fondation, les Romains, par le conseil de l'oracle, envoyèrent à Épidaure dix députés, pour amener à Rome le dieu Esculape. Le chef de cette députation était Q. Ogulnius. Lorsque les ambassadeurs furent arrivés à Épidaure, on vit sortir de sa caverne un serpent qui imprimait plus de vénération que de terreur, et qui, traversant la foule, se rendit au vaisseau des Romains, et alla se placer dans la chambre d'Ogulnius.

Pausanias (*in Corinth.*) fait remarquer que les serpens d'Épidaure, qui sont d'une espèce particulière et d'une couleur brune, sont fort aisés à apprivoiser, et qu'ils sont consacrés à Esculape. C'est d'un serpent du territoire d'Épidaure que l'imposteur Alexandre se sert dans Lucien, pour faire croire au peuple qu'il a des entretiens avec Esculape. (LUCIEN, dans *le Faux prophète.*)

Simonide avait célébré la victoire remportée par Scopas, à l'exercice du pugilat, dans les Panathénées; il y mêla les louanges de Castor et de Pollux, ce qui servit de prétexte à Scopas pour retenir injustement les deux tiers de la récompense qu'il avait promise à Simonide; il prétendait que c'était à ces dieux à lui payer le reste de la somme. Le soir, le poète était à souper chez Scopas : un valet vient l'avertir que deux jeunes gens, couverts de poussière et de sueur, demandent à lui parler. Dès que Simonide se fut levé de table, et eut mis le pied hors de la salle du festin, le plafond s'écoula sur Scopas et sur les convives, et les écrasa tous de ses ruines. Quand les parens cherchèrent les corps, pour leur

faire des funérailles, Simonide indiquait la place où on les trouverait, en rappelant à sa mémoire dans quel ordre chaque convive avait été assis à table. Ce fut l'origine de la mémoire locale ou artificielle. (Cic., *de Oratore*, lib. II; Phædr., *Fabul.*, lib. IV; Val. Max., lib. I, cap. 8.)

Darma (*Journal des Savans*, août 1731), fils d'un roi indien, vint à la Chine, environ l'an 519 de l'ère chrétienne, pour y prêcher sa religion, ce qu'il fit en menant la vie la plus austère, ne se nourrissant que d'herbages, et passant les jours et les nuits dans la contemplation de l'être divin, conformément au vœu qu'il avait fait de ne point dormir. Après des veilles continuées pendant plusieurs années, le sommeil l'accabla de telle sorte qu'il y succomba; mais le lendemain matin, á son réveil, plein de repentir d'avoir rompu son vœu, et dans le dessein de prévenir un semblable accident, il se coupa les paupières, comme les instrumens de son crime, et les jeta à terre. Il les trouva, le jour suivant, métamorphosées en deux de ces arbrisseaux connus aujourd'hui sous le nom de *thé*. Darma, après en avoir mangé des feuilles, se sentit beaucoup plus gai qu'à l'ordinaire, et plus en état de continuer ses méditations, par la vigueur nouvelle que ces feuilles avaient communiquée à son esprit : il eut soin d'en apprendre les excellentes vertus à ses disciples, et l'usage s'en répandit dans tous les pays.

Le vaisseau qui apportait de Pessinonte à Rome la statue de Cybèle, était engravé, et tous les efforts des matelots ne pouvaient le dégager : Clodia le tira à bord avec sa ceinture. (Minut. Felic. Octav.; Lactant., lib. II, cap. 7; S. Aug., *de Civitat. Dei*, lib. X, cap. 16; Diod. Sic., lib. IV; Ovid., *Fast.*, lib. IV; Sil. Italic., lib. XVII; Tertull., *Apologet.*, cap. 22.)

La vestale Émilia avait, par négligence, laissé éteindre le feu sacré; elle le ralluma miraculeusement, après une fervente prière, en jetant son voile sur les charbons éteints. (Val. Max., lib. I, cap. I, exempl. 9.)

La vestale Tuccia, pour prouver sa chasteté, porta de l'eau dans un crible (Val. Max., lib. VIII, cap. I). Toutes ces fables furent inventées par des prêtres corrompus, et reçues par une multitude superstitieuse : toutefois, plusieurs auteurs très-graves en ont fait mention. Mais continuons le récit des prétendus miracles du paganisme.

Le successeur de Sésostris, nommé Phéron par Hérodote (*Muse Euterpe*), Sésostris second par Diodore de Sicile (lib. I), et Nuncoreus par Pline (lib. XXXVI, cap. I), lança une flèche dans les flots du Nil, pour punir ce fleuve d'avoir trop inondé l'Égypte, parce que ses eaux s'étaient débordées beaucoup plus qu'à l'ordinaire. Le dieu ne se trouva pas d'humeur à souffrir la correction : le roi d'Égypte devint aussitôt aveugle, et demeura dix ans dans cet état. Il lui vint enfin un oracle de la ville de Butis, qui lui marqua qu'il recouvrerait la vue, en se lavant les yeux avec l'urine d'une femme qui n'aurait jamais manqué à la foi conjugale. D'abord il fit l'essai avec l'urine de la reine, sa femme : l'expérience ne réussit point; ensuite il usa de celle de plusieurs autres femmes, mais avec tout aussi peu de succès. Enfin il trouva une femme qui le guérit; c'était l'épouse d'un jardinier : il fit alors enfermer toutes les autres femmes dans une ville, et y fit mettre le feu, pour purifier, disait-il, les adultères, puisque le feu purifie tout.

Les crocodiles, par respect pour la déesse Isis, qui naguère s'était servie d'une barque faite de l'écorce de la plante appelée papyrus, ne causaient aucun mal à ceux qui naviguaient sur le Nil dans des barques construites avec cette écorce. Les crocodiles ne faisaient non plus aucun mal, pendant les sept jours que durait la fête du dieu Apis. (SOLIN, cap. 32; JURIEU, *des Dogmes et des Cultes*, pag. 510.)

Ce dieu, ou le bœuf Apis, devait être noir par tout le corps, et avoir une marque blanche sur le front. Il devait porter sur le dos la figure d'un aigle, et sur la langue celle d'un escarbot. La génisse qui l'avait porté, devait l'avoir conçu d'un coup de tonnerre. Saint Augustin a pensé que les démons présentant aux vaches, dans le temps de leur conception, les marques expliquées ci-dessus, elles s'imprimaient sur les veaux. M. l'abbé Banier (*Explication historique des fables*, tom. I, *entret.* 6, pag. 356) est plus porté à croire que les prêtres imprimaient ces marques à quelques jeunes veaux qu'ils faisaient élever secrètement. Le jour de la fête d'Osiris, les prêtres conduisaient le bœuf Apis sur le bord du Nil, où ils le noyaient avec cérémonie. Alors le deuil d'Osiris, représenté par le bœuf Apis, durait jusqu'à ce qu'on eût fait paraître un autre bœuf semblable : ce que les prêtres faisaient quelquefois attendre long-temps, pour mieux cacher leur supercherie.

Cambyse perça la cuisse du bœuf Apis, et le tua (HÉRODOTE, *Muse Thalie*) : il avait pensé que la joie témoignée par les Égyptiens en retrouvant leur dieu, venait d'un échec que ses troupes avaient reçu. Lorsque Cambyse monta à cheval pour retourner en Perse, son épée, qui était tombée du fourreau, lui fit à la cuisse une blessure dont il mourut. Les Égyptiens regardèrent cet accident si marqué, comme une vengeance des dieux, et peut-être ils ne se trompèrent pas : car comme il arrive rarement, dit Prideaux (*Histoire des Juifs*, partie I, liv. III, pag. 312), que, dans les outrages qui sont faits à certain culte, tout erroné qu'il puisse être, la religion en général n'en reçoive quelque atteinte, il y a aussi dans l'histoire un grand nombre d'exemples de punitions signalées que Dieu a faites de la profanation de la religion dans les plus corrompus, et lorsque régnait l'idolâtrie la plus grossière des Gentils.

Xerxès ouvrit le tombeau de Bélus, et y trouva les restes d'un cadavre nageant dans de l'huile : il s'en fallait de la hauteur d'une palme, que l'huile ne remplît l'urne. Il était écrit sur une colonne à côté que celui qui ouvrirait le tombeau et qui ne remplirait pas l'urne d'huile, aurait à s'en repentir. Xerxès y fit verser de l'huile à plusieurs reprises, sans pouvoir jamais la remplir. Ce signe de la colère des dieux lui causa beaucoup de frayeur et de tristesse, et peu après il éprouva de grands malheurs. (CL. ÆLIAN., *Variar. histor.*, lib. XIII, cap. 3.)

L'envoyé des Latins qui avait parlé avec mépris de Jupiter Capitolin, mourut subitement. Tite-Live dit, à ce sujet, que ces évènemens peuvent être ou véritables, ou inventés pour inspirer la crainte des dieux (*Voyez* liv. VIII) : *Nam et vera esse, et apte ad repræsentandam iram deum ficta possunt.*

Le faux Messie Barcochébas jetait des flammes par la bouche (S. HIERONYM., *Apolog.* 2; *Contra Rufin.*). Eunus, esclave d'un Sicilien (FLORUS, lib. III, cap. 19), s'était servi de la même ruse pour exciter à la révolte les esclaves, à la tête desquels il fit la guerre à la république romaine. Il se donnait les apparences d'un homme inspiré des dieux par les agitations du corps et les mouvemens convulsifs du visage : il plaçait dans sa bouche une noix qu'il avait vidée et percée aux deux extrémités, et où il avait mis du soufre et des étoupes enflammées : ainsi, à chacune de ses paroles, on voyait sortir du feu d'entre ses lèvres.

Les vents faisaient beaucoup de ravages dans le pays d'Empédocle; il fit des outres de peau d'âne, où il les enferma. (Diog. Laert., *in Empedocl.*)

Les pyramides d'Égypte ne projetaient aucune ombre (Lucian., *in Toxar.*) : cette opinion cependant ne devait pas être bien établie, puisque Thalès était célèbre pour avoir mesuré la hauteur des pyramides par leur ombre.

On disait (Theopomp.; *ap. Polyb.*, lib. xvi) que ceux qui entraient, malgré les défenses, dans le temple de Jupiter en Arcadie, essuyaient une punition fort singulière et fort bizarre; leurs corps ne rendaient plus d'ombre.

Sur le Lycée, montagne d'Arcadie (Pausan., *in Arcad.*), il y avait une place consacrée à Jupiter; elle devait être inaccessible aux hommes : celui qui pénétrait dans cette enceinte, mourait dans l'année. Les corps exposés aux rayons du soleil n'y donnaient point d'ombre.

Polybe (*loco citato*) atteste que le bruit commun était qu'il ne tombait jamais ni pluie ni neige sur la statue de Diane, ni sur celle de Vesta, dans la ville de Iasse en Asie, bien que ces statues fussent exposées à l'air.

Les mouches et les chiens n'entraient point dans le temple d'Hercule à Rome. Solin dit fort sérieusement que ce témoignage authentique de la majesté d'Hercule, et qui s'observait encore de son temps, était l'effet, à l'égard des mouches, d'une prière qu'Hercule avait adressée anciennement au dieu Myïagre (qui signifie en grec, chasse-mouches), et, à l'égard des chiens, qu'ils étaient éloignés par l'odeur de la massue d'Hercule. *Romæ, in ædem Herculis, in foro Boario, nec muscæ, nec canes intrant.* (Plin., lib. x, cap. 29; Varr., *ap.* Plutarch., *Quæst. rom.*; Pausan., *in Arcad.*; Gyrald., *Syntagm.*, 1; Scaliger, *adversus Cardan. de subtilit. exercit.* 246, § 3.)

Hoc sacellum Herculi in foro Boario est, in quo argumenta et convivii et majestatis ejus remanent. Nam divinitus illo neque canibus neque muscis ingressus est. Etenim quum viscerationem sacricolis daret, Myïagrum deum dicitur imprecatus; clavam vero in aditu reliquisse, cujus olfactu refugerunt canes. Id usque nunc durat. (Solin, cap. 1.)

Les Cyréniens faisaient des sacrifices au dieu Achor, pour être

délivrés des mouches, et elles mouraient aussitôt après ces sacrifices : *Quæ protinus intereunt muscæ, postquam libatum est illi deo.* (PLIN., lib. x, cap. 29.)

Les oiseaux n'entraient point dans le temple d'Achille, près du Borysthène (*Alex., ab Alex. genial. dier.*, lib. II, cap. 14). Il y avait une place dans l'Arcadie, qui était un asile pour les bêtes poursuivies par d'autres animaux. Le loup ou l'épervier, acharnés après leur proie, étaient obligés de s'y arrêter. Ce lieu était autrefois un temple du dieu Pan. (COEL. RHODIG., lib. XXIII, cap. 30.)

L'interprète de Lycophron atteste que les corneilles n'osaient approcher du temple de Minerve; et, si l'on ajoute foi à Célius Rhodiginus (*loco citato*), on ne voyait aucune mouche dans le lieu où l'on célébrait les jeux Olympiques.

Les perdrix de l'Attique ne passaient point les limites qui séparaient ce pays de la Béotie, et aucun oiseau ne volait au dessus du temple d'Achille, qui était dans l'île de Pont, où ce héros était inhumé. *Perdices non transvolant Bœotiæ fines in Attica, nec ulla avis in Ponto insula, qua sepultus est Achilles, sacratam ei ædem.* (PLIN., lib. x, cap. 29.)

La prêtresse de Diane (PAUSAN., *in Laconic.*), qui portait cette divinité en procession dans Lacédémone, assurait qu'elle la sentait s'appesantir extraordinairement, si l'on épargnait les jeunes garçons qui devaient être flagellés en son honneur.

L'île de Délos parut tout d'un coup sur la mer pour favoriser les couches de Latone, et elle cessa de flotter, après la naissance d'Apollon et de Diane. Les Égyptiens publiaient au contraire (M. l'abbé BANIER, *Explication historique des fables*, tom. I, entretien 6, pag. 293) que l'île de Chemnis était devenue flottante, après que Latone y eut caché Apollon et Diane.

Les Amphictyons (DIOD. SIC., lib. XVI; PAUSAN., *in Phocaic.*) avaient condamné les peuples de la Phocide à une forte amende, pour avoir ravagé la campagne de Cirrha, qui était consacrée à Apollon; et, comme ces peuples ne pouvaient la payer, tout leur pays allait être adjugé à ce dieu. Un des principaux habitans de la Phocide, nommé Philomèle, se mit à la tête des Phocéens, s'empara du trésor de Delphes, et commença la Guerre Sacrée, qui dura dix ans, depuis la dernière année de la cent cinquième olympiade, jusqu'à la première de la cent huitième. Presque tous ces

sacrilèges moururent de mort violente. Les généraux des Phocéens périrent d'une manière funeste. Leurs femmes, qui avaient porté sur elles les ornemens que leurs maris avaient pillés dans le temple, eurent une fin malheureuse.

A la prise de Milet par Alexandre (Val. Max., lib. I, cap. I), les soldats qui entrèrent dans le temple de Cérès furent aveuglés par une flamme qui garantit le temple du pillage.

Les troupes d'Auguste avaient pillé un temple de Diane : on disait que celui qui, le premier, avait mis la main sur la statue de la déesse, avait perdu la vue subitement, et était devenu paralytique. Auguste voulut éclaircir la chose (Bayle, *Pens. sur la Comète*) : il apprit d'un vieil officier, qui avait fait le coup, que non-seulement il s'était parfaitement bien porté depuis, mais que cette action l'avait mis à son aise pour le reste de ses jours. Lorsque Corbulon fit brûler la ville d'Artaxata (Tacit., *Annal.*, lib. XIII), elle fut couverte tout à coup d'un nuage épais, d'où partait un grand nombre d'éclairs, tandis que le soleil brillait, et que le temps était fort beau jusqu'à l'enceinte des murailles.

Les compagnons de Diomède avaient été changés en des oiseaux semblables à des poules d'eau : l'on voyait ces oiseaux effrayer les Barbares de leurs cris, et caresser les Grecs. *Advenas Barbaros clangore infestant, Græcis tantum adulantur miro discrimine, velut generi Diomedis hoc tribuentes.* (Plin., lib. X, cap. 44; Solin, cap. 2.)

Les dieux de Lavinium, que l'on avait transportés à Albe (Denys d'Halic., liv. I), retournèrent d'eux-mêmes dans leur ancien temple, où ils furent retrouvés au grand étonnement des deux peuples. Le Jupiter Terminalis (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, tom. IV, pag. 411) ne put être remué de sa place, lors de la construction du Capitole. Les sorts de Préneste ne se trouvèrent point dans le coffre (Suet., *in Tiber.*, cap. 63) où Tibère les avait fait enfermer pour les transporter à Rome, et ils se retrouvèrent dans ce même coffre rapporté à Préneste. Les fortunes d'Antium se remuaient d'elles-mêmes (Macrob., *Saturnal.*, lib. I, cap. 13) pour répondre à ceux qui les consultaient.

Il paraît que ces histoires ne doivent pas être entièrement rejetées, et qu'elles ne sont pas dénuées de toute vraisemblance, puisque,

suivant la doctrine des premiers chrétiens, les démons habitaient souvent dans les statues des fausses divinités, et dans les autres objets de ce culte idolâtre : *Isti impuri spiritus sub statuis et imaginibus consecratis delitescunt.* (MINUT. FELIC. OCTAV.)

Hi ergo spiritus sub statuis et imaginibus consecratis delitescunt. Hi adflatu suo vatum pectora inspirant, extorum fibras animant, avium volatus gubernant, sortes regunt, oracula efficiunt, falsa veris semper involunt. (S. CYPRIAN., *de Idolor. vanit.*)

In simulacris præsto sunt, atque habitant dii sui. (ARNOB., lib. VI.)

Apollonius (PHILOSTR., *in Apolloni.*, lib. IV, cap. 16; FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, tom. I, pag. 215) rencontra le convoi d'une jeune fille; elle était de famille consulaire : on la portait au bûcher sur un lit, le visage découvert suivant la coutume. Elle avait été à la veille de se marier : son fiancé suivait en se lamentant. « Arrêtez, dit Apollonius, je ferai cesser vos larmes. » Il demanda le nom de la jeune fille, et dit tout bas quelques paroles : ensuite il toucha la morte. Alors elle s'éveilla, et retourna à la maison de son père. Les parens offrirent à Apollonius une forte somme d'argent; mais il dit qu'il la donnait en dot à la jeune fiancée. Ceux même qui étaient présens, n'osaient assurer qu'elle fût morte; il sortait encore quelque vapeur de son visage, et il tomba de la rosée qui put bien la faire revenir de sa léthargie. C'est ainsi que les propres admirateurs d'Apollonius de Thyane racontaient ce prétendu miracle.

Saint Justin dit (*Quæst.* 24) qu'Apollonius, connaissant les forces de la nature, et l'union ou la contrariété des choses naturelles, a fait des prodiges surprenans par le moyen de cette science, et non par aucune vertu divine. Aussi, ajoute-t-il, il avait besoin, pour opérer ses prestiges, d'employer quelque matière convenable.

Philostrate a raconté plusieurs autres miracles d'Apollonius, comme d'avoir rendu à un borgne l'œil qu'il avait perdu, et à un paralytique l'usage de sa main (*in Apolloni.*, lib. III, cap. 12); d'avoir montré aux Éphésiens un démon qui causait la peste dans leur ville, sous la figure d'un gueux qu'il fit poursuivre à coups de pierre (*idem*, lib. IV, cap. 3); d'avoir été salué par un arbre (*idem*, lib. VI, cap. 5); d'avoir disparu de l'endroit où

il était accusé, et où son procès s'instruisait (PHILOSTRAT., *in Apolloni.*, lib. VIII, c. 5).

Apollonius vint à Rome, pendant que Néron avait déclaré la guerre à la philosophie (*idem*, lib. IV, cap. 14 et 15; FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, tom. I). Cet empereur avait fait jeter Musonius dans les fers. La plupart des disciples d'Apollonius l'abandonnèrent. Pour lui, il ne changea point de dessein, afin de montrer, disait-il, que le véritable philosophe ne craint rien. Tigellin l'accusa d'avoir manqué de respect à l'empereur; mais quand il voulut lire le libelle d'accusation, le papier se trouva tout blanc. Tigellin entretint en secret Apollonius, qui nia qu'il fût devin; et il parla du reste avec tant de fermeté, qu'il fut renvoyé libre.

Lactance témoigne l'opinion qui était répandue de son temps, que Domitien fit amener Apollonius en sa présence, pour lui infliger un châtiment, et que ce magicien disparut tout d'un coup. (*Instit.*, lib. V.)

Apollonius vit un jour un oiseau qui volait vers une troupe d'autres oiseaux perchés dans un bois, et qui criait comme s'il leur eût apporté quelque nouvelle. Alors ils commencèrent à crier tous ensemble, et s'envolèrent avec lui. Apollonius s'arrêta et dit : « Un garçon qui portait du blé, a fait un faux pas, et en a répandu une partie dans telle rue. Cet oiseau s'y est trouvé, et est venu avertir les autres de cette bonne fortune. » On crut ainsi qu'il entendait le langage des oiseaux; mais il est aisé de juger qu'il avait remarqué en passant le blé répandu, et qu'il avait inventé tout le reste. Le cardinal Bennon et Duplessis Mornai ont renouvelé cette histoire pour l'attribuer au pape Grégoire VII. (FLEURY, *Histoire ecclésiastique*, tom. I, pag. 120.)

Dion (XIPH. *e Dion*, lib. VI; FLEURY, *Hist. ecclés.*, t. I, p. 315; SUET., *in Domit.*, cap. 16; PHILOSTR., *in Apoll.*, lib. VIII, cap. 10) rapporte qu'Apollonius était à Éphèse, et parlait au peuple; tout à coup il s'écria : « Frappe le tyran, frappe, » et dit ensuite que Domitien venait d'être assassiné à Rome, ce qui se trouva véritable. Apollonius avait les fers aux pieds (PHILOSTR., *in Apoll.*, lib. VII, cap. 16; HUET. ALNET., *Quæst.*, lib. II, cap. 18): il tira ses jambes des chaînes en présence de Damis, et les y remit ensuite.

Saint Justin (*Quæst.* 4) paraît persuadé de la magie d'Apollonius, lorsqu'il dit que les ouvrages de cet imposteur ont résisté à

la violence de la mer, à la force des vents et aux assauts des rats et des bêtes sauvages.

Jean François Pic, comte de La Mirandole, rapporte aussi les miracles d'Apollonius à la magie. Eusèbe prend un parti plus décisif, celui de les nier totalement. Philostrate les a écrits pour faire sa cour à l'impératrice Julie, femme de Septime-Sévère, comme on écrit les romans pour l'amusement des princes, des princesses et des gens du monde. Il se servit des mémoires de Damis, compagnon d'Apollonius; et ce Damis mentait avec tant d'effronterie, qu'il disait avoir vu les chaînes avec lesquelles Prométhée fut lié sur le mont Caucase, et qu'elles y étaient encore suspendues aux pierres, lorsqu'il y passa.

Philostrate eut un autre dessein en écrivant la vie d'Apollonius de Thyane; et ce dessein était d'opposer cette vie fabuleuse à la vie miraculeuse de Jésus-Christ. *Apollonium suum nobis et Apuleium, aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora, quam Christi, contendunt exstitisse miracula.* (S. AUGUSTIN., epist. 136, edit. *Benedict.*) *Quis risu non dignum putet, quod Apollonium, Apuleium, ceterosque magicarum artium peritissimos conferre Christo conentur.* (Epist. 138.)

On voit, dans saint Jérôme, que Porphyre objectait aux chrétiens les miracles d'Apollonius et d'Apulée. *Non est grande facere signa : nam fecere signa in Ægypto magi contra Mosem; fecit Apollonius, fecit et Apuleius.* (*Ap.* S. HIERONYM., *in Psalm.*, 81.)

Eunapius, sous l'empire de Théodose, forgea plusieurs miracles à sa fantaisie, qu'il attribua à Plotin, à Sosipater, à Maxime, à Porphyre, à Jamblique et autres platoniciens, pour les comparer à ceux que les payens voyaient opérer très-fréquemment par les martyrs et par les autres chrétiens de la primitive Église. Vopiscus entreprit la même chose, à l'imitation d'Eunapius; et un semblable ouvrage d'Hiéroclès est fort connu par les réfutations que Lactance et Eusèbe en ont faites.

De tout temps, la malice des démons s'est efforcée, pour séduire les hommes, de contrefaire les merveilles du Tout-Puissant. *Diabolum, cujus sunt partes intervertendæ veritatis, ipsas quoque res sacramentorum in idolorum mysteriis imitari.* (TERTULL., *de Præscript.*, cap. 40.) *Præsunt Deus Dominus, et diabolus æmulus.* (*De Anima*, cap. 20.)

Servius témoigne (*Comment. in Æneid.*, lib. XII) que, parmi les anciens, on n'allumait pas le feu des sacrifices; mais que, quand la victime était placée sur l'autel, les assistans faisaient descendre le feu du ciel par leurs prières. Plutarque (*in Paull. Æmil.*) rapport e quePaul-Émile faisait un sacrifice dans la ville d'Amphipolis; alors le bois et la victime furent embrasés par un feu céleste.

Pausanias (lib. V, *Eliac.* 2) parle d'un temple de Lydie, près de la ville d'Hiérocésarée, dans lequel le feu des sacrifices s'allumait de lui-même, après que le prêtre avait proféré certaines paroles. Pausanias assure qu'il en a été témoin. Tacite atteste un pareil prodige de l'île de Paphos. *Igne puro altaria adolentur, nec ullis imbribus, quamquam in aperto, madescunt.* (TAC., *Hist.*, lib. II, cap. 3.)

Les prêtres de Vulcain, à Agrigente, en Sicile, ne mettaient sur l'autel, s'il faut en croire le récit de Solin (cap. 5), que du bois vert et humide, et faisaient leurs prières. Si le sacrifice était agréable à la divinité, le feu s'allumait de lui-même.

Horace, dans la satire où il décrit son voyage à Brindes, raille les prêtres d'Egnatia, qui cherchaient à persuader que, dans leur temple, l'encens brûlait sur l'autel, sans qu'on y mît le feu (*Voyez* les notes du livre XXII de Tite-Live, tom. VIII, où j'ai cité les vers d'Horace : *Dehinc Gnatia, etc.....*).

On lit dans Ctésias que Crésus, renfermé dans un temple par ordre de Cyrus, fut mis en liberté par une puissance occulte et inconnue, bien que les portes du temple restassent fermées. (*In Persic. ap. Phot. biblioth.*, cod. 72.)

Dans l'histoire rapportée par Hérodote (*Muse Euterpe*) d'une multitude de rats qui rongèrent les cordes des arcs et les courroies des boucliers dans le camp de Sennachérib, de sorte que les Assyriens s'enfuirent en désordre, et levèrent le siége de Péluse, on découvre aisément une altération du miracle rapporté dans l'Écriture (*Reg.*, lib. IV, cap. 17), où il est dit qu'en une nuit l'ange exterminateur tua par le fer et le feu cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp du même Sennachérib, qui assiégeait Jérusalem. Hérodote ajoute que, pour monument de cette délivrance miraculeuse, on voyait, dans le temple de Vulcain, une statue de Séthon, roi d'Égypte et prêtre de Vulcain, et que ce roi était représenté tenant un rat à la main, avec

cette inscription : « *Qui que tu sois, qui me regardes, apprends à craindre les dieux.* »

Suivant le même auteur, les Scythes (Hérodote, liv. i), qui avaient pillé le temple de Vénus à Ascalon, furent punis par les mêmes maux que l'arche (*Reg.*, lib. i, cap. 5) porta chez les Philistins.

Alexandre profita du reflux de la mer de Pamphylie, pour faire passer son armée (Strab., lib. xiv). Il n'y eut rien que de fort naturel dans cette action, comme il le reconnut lui-même dans une lettre citée par Plutarque (Plutarch., *in Alex.*). Cependant les poètes, et même les historiens, ont parlé de ce passage comme d'une faveur particulière et spéciale de Jupiter (Joseph, *Antiquités*, liv. ii, chap. dernier; Arrian, lib. i; Appian., *de Bell. civil.*, lib. ii). Callisthène dit même (*ap. Eustath., in Il.* 9) que la mer, qui avait élevé ses flots, les abaissa devant ce héros pour l'adorer. Le premier des Scipions, qui porta le surnom d'Africain, profitant aussi du moment du reflux, pendant le siège de Carthagène (Plutarch., *in Scipion.*), dit à ses soldats : « Voici le dieu Neptune lui-même qui vous ouvre son sein, et qui vous trace une route pour vous conduire à la victoire. »

Les païens ont donné pour des évènemens miraculeux les éclipses naturelles qui sont arrivées à la mort d'Auguste (Dion., lib. 56; Euseb., *Chronic.*) et à celle de Nerva (Aurel.-Vict., *in Nerv.*).

Plutarque raconte que le voile où l'on voyait brodées les images d'Antigone et de Demetrius, avec celles de Jupiter et de Minerve, se déchira de lui-même, comme si les dieux eussent été indignés de cette flatterie des Athéniens (Plutarch., *in Demetr.;* Grot., *in Matth.*, c. 27; Huet. Alnet., *Quæst.*, lib. ii, c. 19).

L'antiquité crédule a publié qu'Esculape et Aristée ressuscitèrent (Origen., *contra Cels.*, lib. iii), et furent vus de plusieurs personnes après leur mort. Hérodote rapporte (*Muse Melpomène*) qu'à cause des apparitions d'Aristée, Apollon ordonna aux Métapontins de le mettre au nombre des dieux.

Platon (*de Republ.*, lib. 10) et saint Clément d'Alexandrie (*Stromat.*, lib. 5) ont écrit qu'Er, fils de Zoroastre, passait pour être ressuscité douze jours après que son corps avait été porté sur le bûcher. On a attribué à Esculape plusieurs miracles, entre autres d'avoir rendu la vie à Hippolyte, fils de Thésée, à Capa-

née, tué à l'assaut de Thèbes; à Glaucus, fils de Minos; et à Admète, roi de Phère en Thessalie. Élien (*de Animalib.*, lib. 9, c. 33) atteste qu'Esculape rejoignit la tête d'une femme à son cadavre, et qu'il lui rendit la vie et la santé.

Pline a rapporté la résurrection de Gabienus. Saint Clément d'Alexandrie et Hégésippe font mention de plusieurs résurrections opérées par Simon le Magicien. *Objiciuntur multæ gentilium narrationes, non poetarum modo de suscitatis, ope Æsculapii, Tyndareo, Glauco, Admeto, et similibus, sed et gravissimorum scriptorum; de Ere Armeno;* PLATO, lib. X, *de Republ.*, *de Gabieno et aliis;* PLIN., lib. VII, cap. 52, *de Zacla Ægyptio;* APULEIUS, *in Milesia, seu de Asino aureo*, lib. II, *de suscitatis ab Apollonio;* PHILOSTRATUS, *de Vita Apollonii*, lib. VI, *de suscitatis a Simone Mago;* CLEMENS, *in Itinerario, et* HEGESIPPUS, lib. III, *de Excidio Hierosol.*, c. II, *de Enarcho;* PLUTARCH., lib. *de Anima;* HUET. ALNET, *Quæst.*, lib. II, c. 12 et 19; *vide et Delrium disquisit. magicar.*, lib. II, quæst 29, § 2.

Quelques auteurs ont écrit qu'une jeune fille, nommée Philinion, revint plusieurs fois après sa mort trouver son amant, jusqu'à ce qu'elle fût surprise avec lui (PHLEGON., *de Mirabilib.*, cap. 1; LELOYER, *des Spectres*); qu'un soldat syrien de l'armée d'Anthiocus, après avoir été tué aux Thermopyles (PHLEGON., *de Mirabilib.*, c. 3), parut, en plein jour, dans le camp des Romains, où il parla à plusieurs personnes; que Thespesius (PLUTARCH., *de Sera numinis vindicta*), tombé d'un toit, ressuscita le troisième jour après qu'il fut mort de sa chute.

Plutarque fait un autre conte fort extraordinaire (PLUTARCH., *de Anima; ap.* EUSEB., *Præpar. evang.*, lib. II, c. 18, *et ap.* HUET. ALNET, *Quæst.*, lib. II, c. 19) : il dit qu'Énarque étant mort, ressuscita peu de temps après; qu'il assura depuis qu'il était véritablement mort; que les démons qui emmenaient son âme, reçurent une réprimande fort sévère de leur commandant, qui leur reprocha de s'être mal acquittés de leur commission. Il leur ordonna d'aller chercher Nicandas, qui effectivement fut saisi de la fièvre, et mourut dans la journée. Enarque, pour confirmer ce qu'il avançait, prédit à Plutarque qu'une maladie, dont cet historien était assez dangereusement attaqué, serait bientôt guérie; prédiction que l'évènement justifia.

Si l'on en croit Apulée (*Florid.*, lib. xx), Asclépiade, rencontrant un convoi, ressuscita le corps que l'on portait au bûcher. Héraclide rapporte qu'Empédocle ressuscita une femme (*ap.* Diog. Laert., *in Emped.*).

Le père Delrio fait remarquer (Delrius, *Disquisit. magicar.*, lib. xx, quæst. 29, § 2) que ces prétendues résurrections sont des illusions des démons qui substituent des corps aériens à la place des morts, ou qui se servent des cadavres mêmes, qu'ils font paraître animés pendant quelque temps. C'est donc aux démons que nous devrions le galvanisme. Ces démons, ennemis du genre humain, dit Lactance, s'insinuent dans les corps vivans pour troubler les esprits, causer des maladies, exciter des songes. De là viennent les *possessions*, dont les évangiles contiennent plusieurs exemples. *Qui quoniam sunt spiritus tenues et incomprehensibiles, insinuant se corporibus hominum, et occulte in visceribus operti, valetudinem viciant, morbos citant, somniis animos terrent, mentes furoribus quatiunt, ut homines his malis cogant ad eorum auxilia decurrere. Quarum omnium fallaciarum ratio expertibus veritatis obscura est. Prodesse enim eos putant, quum nocere desinunt, qui nihil aliud possunt quam nocere.* (Lactant., *Instit.*, lib. II, cap. 14.)

Il y a souvent beaucoup d'impostures dans ces prétendues possessions. Celle de Marthe Brossier, fille d'un tisserand de Romorantin, fit grand bruit (Jean de Serres, *sur l'année* 1599; Thuan., *Hist.*, lib. cxxiii; Mézeray, *sur Henri IV*). Charles Miron, évêque d'Orléans, découvrit la fraude, en lui faisant boire de l'eau bénite comme de l'eau commune; en lui faisant présenter une clef enveloppée d'un taffetas rouge, à la vue de laquelle Marthe Brossier fit la forcenée, comme si c'eût été un morceau de la vraie croix; et en récitant des vers de Virgile, que le démon de Marthe Brossier prit pour les mots destinés aux exorcismes. Henri de Gondi, cardinal, évêque de Paris, la fit examiner par cinq médecins de la faculté. Trois furent d'avis qu'il y avait beaucoup d'imposture, et un peu de maladie; le quatrième dit qu'il était à propos d'attendre trois mois pour se déterminer; le cinquième trouva en elle les véritables marques de la possession. Le parlement prit connaissance de l'affaire, et nomma onze médecins, qui déclarèrent unanimement qu'il n'y avait rien de démoniaque

dans le fait. Marthe Brossier fut renvoyée à Romorantin, d'où on la tira ensuite pour la conduire à Rome : elle y attira peu l'attention, et l'on cessa bientôt d'en parler.

Environ trente ans après, la prétendue possession des religieuses de Loudun eut une fin bien plus tragique; et le supplice d'Urbain Grandier a été attribué à la plus horrible vengeance.

Strabon (lib. xv) témoigne que Sérapis guérissait les malades qui l'invoquaient. Dans le temple de ce dieu, l'on tenait des registres des guérisons et des miracles qu'il avait opérés. On lit dans Gruterus une inscription grecque, gravée sur une table de marbre, qui est conservée dans le palais Maffée (Gruter., *Inscript.*, p. 71); en voici la traduction :

« L'oracle d'Esculape dit à un aveugle, appelé Caïus, de s'approcher de l'autel, de s'y mettre à genoux, de passer du côté droit au côté gauche, de placer sa main sur l'autel, et de la porter ensuite sur ses yeux; et la vue lui fut rendue en présence du peuple, qui témoigna sa joie de ce qu'il opérait de si grands prodiges sous notre empereur Antonin. Lucius était attaqué d'une pleurésie, et abandonné de tous les médecins : l'oracle lui dit de s'approcher, de prendre des cendres sur l'autel, de les mêler avec du vin, et de se les appliquer sur le côté : il le fit, et fut guéri. Il rendit publiquement grâces au dieu du rétablissement de sa santé, et le peuple s'en réjouit avec lui. »

Tertullien reconnaît qu'Esculape a rendu la santé à trois personnes qu'il nomme, et il ajoute qu'un chrétien est en état de faire avouer à ce prétendu Esculape et aux autres faiseurs de prodiges, qu'ils ne sont que des démons. *Ista ipsa virgo cœlestis pluviarum pollicitatrix, iste ipse Æsculapius, medicinarum demonstrator, alia die morituris Socordio, et Thanatio, et Asclepiodoto vitæ subministrator, nisi se dæmones confessi fuerint, etc....*(Tertull., *Apologet.*)

Saint Prudence a décrit, dans les vers suivans, la puissance des exorcismes sur les esprits malins :

. . . . Torquetur Apollo
Nomine perculsus Christi, nec fulmina verbi
Ferre potest : agitant miserum tot verbera linguæ,
Quot laudata Dei resonant miracula Christi.
Intonat antistes domini : « fuge, callide serpens,

Exue te membris, et spiras solve latentes :
Mancipium Christi, fur corruptissime, vexas;
Desine : Christus adest humani corporis ultor.
Non licet ut spolium rapias cui Christus inhæsit;
Pulsus abi, ventose liquor ; Christus jubet, exi. »
Has inter voces medias, Cyllenius ardens
Exsulat, et notos suspirat Jupiter ignes.

Apotheos. Adversus Judæos.

Le penchant à débiter du merveilleux, et à raconter des miracles est si grand, que, bien que Mahomet dise en plusieurs endroits de l'Al-Koran, qu'il ne fait aucun miracle, les écrivains fabuleux mahométans lui en attribuent plusieurs, et en cela ils sont désavoués par les plus savans docteurs de leur loi. Ces miracles (PRIDEAUX, *Vie de Mahomet*) sont que Mahomet fendit la lune en deux; que les arbres allèrent souvent à sa rencontre; qu'il jaillissait des fontaines de ses doigts; que les pierres le saluaient; qu'il rassasia une multitude nombreuse avec peu de vivres; qu'un chameau lui parla; qu'une épaule de mouton l'avertit qu'elle était empoisonnée.

Le ravissement de Mahomet dans les cieux, de la manière dont ce prophète l'a raconté, tient lieu d'un grand miracle (*les Sept cieux de Mahomet*) parmi ses sectateurs, et il sert de fondement à toute la religion mahométane.

Mahomet dit que l'ange Gabriel lui amena à la Mekke l'Alborak, monture des prophètes, tenant du cheval et du chameau, qui était d'une blancheur éclatante, et d'une vitesse incroyable. Il le monta, et l'ange Gabriel le conduisit par la bride à Jérusalem : il y trouva, au sortir du temple, une échelle de lumière, par laquelle ils montèrent au premier ciel. Il y rencontra Adam avec plusieurs anges, et ce premier ciel était d'argent. Il y vit un coq aussi blanc que la neige, et si grand que, ses pieds étant sur le premier ciel, il touchait de la tête au second ciel, bien que tous les cieux soient éloignés l'un de l'autre d'une journée de cinq cents ans, à proportion du chemin que nous avons coutume de parcourir en voyageant sur la terre. D'autres interprètes donnent à ce coq une bien plus grande étendue; car ils l'élèvent jusqu'au septième ciel, qui est le trône de dieu. Tous les matins dieu chante un hymne, et le coq y joint sa voix, ce qui fait que tous les coqs

de la terre chantent à la même heure. (Le conte du coq est emprunté du *Talmud* babylonien : on peut voir ce que les Talmudistes en ont dit, dans la *Synagogue judaïque* de Buxtorf, ch. L.) Mahomet passa au second des cieux, qui est d'or pur : il y rencontra Noë, et deux fois autant d'anges que dans le premier. Dans le troisième ciel, qui est de pierres précieuses, il trouva Abraham avec un plus grand nombre d'anges encore. Un de ces anges, entre autres, était si grand, que la distance de ses deux yeux, suivant la proportion de nos voyages d'ici-bas, ferait un voyage de soixante-dix mille journées. L'espace qui se trouve entre les deux yeux, étant, à proportion d'un homme, comme un à soixante-douze, la hauteur de cet ange devait être l'espace d'un voyage de quatorze mille ans; ce qui forme quatre fois autant d'étendue que Mahomet en donne aux sept cieux ensemble : ainsi, par une absurdité évidente, il fait cet ange trop grand pour y être contenu. C'était l'ange de la mort, qui écrit les noms de tous ceux qui naissent, calcule leurs jours, et, lorsqu'il trouve ces jours remplis, il efface les noms de ceux qui meurent. Mahomet fut ensuite transporté au quatrième ciel, qui est d'émeraudes : il y trouva Joseph, fils de Jacob, avec une quantité d'anges innombrable, et un, entre autres, qui pleure continuellement les péchés des hommes : c'est l'Héraclite du ciel. Mahomet, élevé au cinquième ciel, qui est de diamant, y recontra Moïse, et un nombre d'anges encore augmenté. Dans le sixième ciel, qui est d'escarboucle, Mahomet trouva Jean-Baptiste, et le nombre d'anges plus considérable encore que dans aucun des cieux précédens. Le septième ciel est tout de lumière divine. Mahomet y vit Jésus-Christ. Là, Gabriel l'attendit; car il ne lui était pas permis de l'accompagner plus loin; mais le prophète monta jusqu'au trône de Dieu, dont il approcha à deux portées de flèches; et, dès qu'il eut reçu ses instructions de Dieu lui-même, l'ange Gabriel le ramena par le même chemin. Tout cela se passa dans la dixième partie d'une nuit.

Tertullien (*Apologet.*) dit que les anges et les démons parcourent, en un moment, toute la terre. Doit-on attribuer à cette prodigieuse légèreté des démons, ou aux vues pénétrantes de la politique, ce qui a été attesté par tant d'auteurs, la promptitude avec laquelle on a appris les nouvelles de certains grands évènemens?

L'armée navale des Grecs, commandée par Léotychide, roi de

Lacédémone (HÉRODOTE, *Muse Calliope;* JUSTIN., lib. II; DIOD. SIC., lib. II), remporta une victoire mémorable sur les Perses, à Mycale, le même jour que Mardonius, général de l'armée de terre des Perses, fut défait à Platée par Pausanias, l'autre roi de Lacédémone, et par Aristide, chef des Athéniens. La bataille de Platée fut donnée le matin, et celle de Mycale l'après-midi; et l'on sut à Mycale, avant le commencement du combat, que les Grecs avaient remporté, le matin, une victoire complète à Platée, bien qu'il y eût, entre Mycale et Platée, toute la mer Égée, qu'on ne pouvait traverser qu'en plusieurs jours de navigation. Diodore de Sicile explique ce mystère, en nous apprenant que les Grecs, qui se trouvaient à Mycale en Asie, étant fort inquiets du sort de leurs concitoyens, qui avaient à soutenir, en Europe, toutes les forces de Mardonius, Léotychide, pour relever leur courage, fit répandre le bruit que Mardonius avait été défait, bien qu'il n'en eût aucune connaissance. C'est peut-être par quelque fiction politique, à peu près semblable, que la victoire de Paul-Émile sur Persée, roi de Macédoine, fut apprise à Rome, avant que la nouvelle pût en être apportée (PLUTARCH., *in Paull. Æmil.;* MINUT. FELIC. *Octav.;* CIC., *de Nat. deor.,* lib. II; TIT. LIV., lib. XLV; FLOR., lib. I; LACTANT., *Instit.,* lib. II, c. 7; VAL. MAXIM., lib. I, c. 8). Quatre jours après que Persée eut été vaincu, au moment où le peuple romain était assemblé dans le Cirque, pour voir les courses des chevaux, tout à coup il se répand un bruit dans les premiers degrés du théâtre que Paul-Émile a défait Persée, et subjugué toute la Macédoine. Ce bruit devint public en un instant, et aussitôt il fut accompagné de grands cris de victoire et de battemens de mains. Cependant les courriers envoyés par Paul-Émile ne purent arriver à Rome que le vingtième jour après la bataille. Ces courriers furent Fabius Maximus, fils du général, L. Lentulus, et Q. Metellus. *Le fils aîné de Paul-Émile s'appelait Fabius Maximus, parce qu'il avait passé, par adoption, dans la famille des Fabius.* (DACIER, *sur Plutarque, Vie de Paul-Émile.*)

La grande nouvelle du combat où les Locriens et les habitans de Rhèges, au nombre seulement de dix mille, défirent cent trente mille Crotoniates, fut répandue, le même jour, dans tout le Péloponnèse. (CIC., *de Nat. deor.,* lib. II; JUST., lib. XX; STRAB., lib. VI.)

Aussitôt après la bataille du lac Régille, que les Romains ga-

gnèrent contre les Tarquins et tous les peuples du Latium, on vit à Rome deux jeunes gens fort beaux et d'une taille très-avantageuse. On ne douta point qu'ils ne fussent Castor et Pollux, qui arrivaient de l'armée, et qui détaillaient toutes les circonstances de la victoire. Le premier qui les rencontra près d'une fontaine, où ils faisaient rafraîchir leurs chevaux couverts d'écume et tout fumans de sueur, leur témoigna la plus grande surprise, et laissa entrevoir que cette diligence extraordinaire lui rendait la nouvelle suspecte. Alors les deux jeunes gens se mirent à rire, et lui prirent doucement la barbe qui devint, à l'instant même, dorée de noire qu'elle était auparavant : et ce prodige confirma la vérité de la relation du combat.

Plutarque rapporte encore (*in Paull. Æmil.*) que c'était, de son temps, un fait de notoriété publique, que quand L. Antonius se révolta contre Domitien, et que Rome alarmée s'attendait à voir toute la Germanie en armes, exciter une guerre formidable, le peuple, tout à coup et de son propre mouvement, se mit à publier qu'Antonius avait été tué, et son armée entièrement défaite. Cette nouvelle passa pour si authentique et si vraie, que la plupart des magistrats firent publiquement des sacrifices pour remercier les dieux. Quelque temps après, Domitien reçut des lettres qui lui apprenaient cette victoire; et l'on trouva qu'elle avait été remportée le même jour que le bruit en avait couru, bien que le champ de bataille fût éloigné de Rome de plus de vingt mille stades, ou huit cents lieues.

Voilà bien des prodiges avec ceux de Tite-Live : que prouvent-ils aux yeux de la raison et de la philosophie? que, dans tous les temps, et chez tous les peuples, la superstition, l'intérêt, l'ambition et la politique ont tour-à-tour exploité les croyances religieuses.

Chap. XXXIII. *Dès-lors, Marcellus assiégea Syracuse par terre et par mer.....* Syracuse, ville très-considérable de Sicile, et sa capitale, la plus grande et la plus belle des colonies grecques, bâtie par Archias de Corinthe, l'une des Héraclides, sur la côte orientale de l'île, avait deux ports, le grand et le petit port, qui furent pour elle une source de prospérité et de richesse. Le grand port était coupé en deux par l'île d'Ortygie, qu'un pont joignait à la ville. La beauté du ciel y attira un immense concours d'habitans;

elle reçut divers accroissemens, et renferma cinq villes dans une enceinte d'environ sept lieues, l'*Achradine*, *Tyché*, l'*Ile* (*Ortygia*), *Neapolis* et *Épipole*, entourées d'une triple muraille. Elle fut le théâtre des plus célèbres évènemens, tour-à-tour république et soumise à des tyrans. Elle fut prise, comme nous le verrons, par Marcellus, l'an de Rome 542, malgré la résistance opiniâtre de ses habitans, et les machines de toute espèce inventées par Archimède, qui y fut tué. Dévastée dans la suite par Pompée, elle ne s'est jamais relevée depuis. Elle fut la patrie de Lysias, de Moschus et de Théocrite. C'est aujourd'hui *Syracossa* ou *Syragusa*, et Syracuse, sur la côte sud-est de la Sicile (Val-di-Noto), avec un port vaste et magnifique. Elle est défendue par un château bien fortifié, et siège d'un évêque; elle n'a guère que quinze mille habitans. Des cinq villes qui formaient d'elle une pentapole, elle n'occupe que l'île d'Ortygie et une partie de l'Achradine. Ses ruines ont encore quelque chose d'imposant et de majestueux, entre autres celle d'un temple de Minerve, qui sert aujourd'hui de cathédrale, celle de Jupiter Olympien, des vestiges du long mur qui l'entourait, et les catacombes. Il ne reste aucune trace du palais ni du tombeau de Denys le Tyran.

Ajoutons quelques détails sur la moderne Syracuse. Cette cité fameuse, cette majesté détruite n'est plus aujourd'hui que l'île d'Ortygie. On découvre d'abord un amas confus de bastions et de clochers, tristes débris d'une grandeur rivale de Rome et de Carthage. Les yeux s'arrêtent sur ce port célèbre qui vit s'évanouir les flottes de Nicias et l'orgueilleuse puissance des Athéniens. Apparaissent ensuite les ruines de Tyché, les carrières ou *Latomies* de Denys le Tyran, et une portion du théâtre. L'on n'y entre qu'après avoir traversé trois ou quatre portes fortifiées de ponts-levis. Là furent jetées sur la mer des chaussées prodigieuses; mais ce n'est plus un soldat grec, un *hoplite*, qui garde les remparts; c'est un pauvre Napolitain, jaune, décharné, affublé d'un uniforme autrichien.

Les Éoliens bâtirent Syracuse; son nom signifie un *lieu qui invite au repos*, ou lui vient d'un marais voisin appelé *Syraco*. Au sixième siècle, l'invasion des Arabes sous le calife Moavia, les rendit maîtres de Syracuse..... Qu'on se figure un peuple oisif, inquiet, exclusivement occupé des intérêts les plus futiles, étranger à tous les grands débats de l'Europe, promenant une méfiance si-

lencieuse à travers des rues étroites et brûlantes : telle est la moderne Syracuse. Une partie des habitans a conservé quelque chose de la physionomie espagnole. Les femmes, d'un extérieur généralement agréable et gracieux, rappellent les traits de la belle Aréthuse et des autres médailles syracusaines : aussi les maris ne les laissent-ils sortir qu'à regret, dans de grandes mantes noires. On connaît le proverbe : *Jaloux comme un Sicilien.* Des musiciens troublent, toute la nuit, les rues, de leurs sérénades très-expressives..... Loin d'avoir suivi les traces des Héraclide et des Mythicus (deux Syracusains qui ont écrit sur la cuisine grecque avec un emphase digne de Beauvilliers et de Biffi), les aubergistes ne vous offrent guère que des repas détestables. Le soir, sur le quai du port, on aperçoit quelques voitures qui se promènent méthodiquement; les chevaux sont affreux, et les laquais d'un négligé sale.

Dans vos courses répétées, vous chercheriez vainement la maison de Timoléon, les restes de Néapolis, les bains de Daphnis, témoins, au septième siècle, de la mort tragique de l'empereur Constant; la porte Aréthuse, qu'un traître ouvrit à Marcellus; enfin les divisions de l'Achradine. L'on ne peut croire qu'une ville populeuse ait existé là sous les aquéducs percés dans le roc à une profondeur considérable; et pourtant ils se partageaient autrefois en tous sens, et indiquaient les rues, les places publiques, les édifices remarquables. Le murmure des eaux souterraines est le seul bruit qui se fasse désormais entendre dans ce lieu, où une foule d'hommes se pressait, se heurtait sans cesse avec la même agitation que les flots de la mer dans un détroit. Le cri lugubre de l'orfraie anime parfois cette solitude où des milliers d'individus vécurent, aimèrent, entassèrent de l'or, et combattirent avec tant d'acharnement et de gloire.

Si l'on excepte l'Épipole, d'une situation forte et avantageuse, rien ne répond à l'attente du voyageur. Doit-on s'en étonner, puisque déjà, même de son temps, Cicéron cherchait le tombeau d'Archimède, et reprochait aux Syracusains l'oubli dans lequel était tombée la sépulture de ce grand homme? Cependant l'on montre, près de *Buon Servizio,* les vestiges d'une maison que l'on croit lui avoir appartenu.

Toutefois le théâtre et l'amphithéâtre sont fort remarquables.

Ces ruines, dominées d'un certain point, composent un des sites les plus grandioses et peut-être les lignes les plus élégantes que l'on ait vues. Une onde roulant sans cesse et jaillissant d'un aquéduc appuyé contre des rochers couverts de lierre, semble vouloir aider le temps à effacer et le sang des victimes, et toutes les traces d'une magnificence qui n'est plus. Ces restes pourtant s'agrandissent du souvenir de Timoléon. L'on se représente l'arrivée au théâtre du vénérable vieillard, et les applaudissemens que prodiguait une population reconnaissante au libérateur de la Sicile.

Aujourd'hui, l'unique emploi des sénateurs de Syracuse est de veiller sur la châsse de saint Julien. Sa statue en argent massif obtient plus d'hommages encore que sainte Rosalie. Le peuple se montre d'autant plus superstitieux, que le voisinage de l'Etna lui persuade qu'il est plus près qu'un autre de l'enfer. De là, tant de momeries et de pratiques bassement ridicules. Plus la fumée devient épaisse et fait craindre le réveil du volcan, plus on baise avec componction les mains des moines. Tant il est vrai qu'un sentiment religieux que passionne la terreur, dégénère presque toujours en stupidité! Un tel peuple est incapable d'admirer la morale sublime du Christ : une foule de saints et de petits bienheureux qui n'ont de crédit qu'à cinq ou six lieues à la ronde, lui intercepte la majesté de Dieu. Le Sicilien mêle dans ses respects la hiérarchie céleste, les martyrs et les souvenirs profanes du paganisme. On rencontre la montagne de sainte Vénus; on voit plus d'un dévot s'agenouiller dans la chapelle de saint Mercure : on vous montre le puits de sainte Junon!...... Un climat brûlant, une oisiveté complète entretiennent l'imagination dans un état de sensibilité vague et ardente. La peur du diable fait sur l'esprit la même impression que parmi nous les histoires de revenans sur l'enfance. Le Sicilien le plus pauvre donne à un frère quêteur de préférence à un malheureux estropié. Mais souvent il ne le fait que pour rassurer sa conscience contre la faute qu'il médite, ou celle qu'il a commise. Saint Paul, fondateur du christianisme en Sicile, resta trois jours à Syracuse et y laissa des disciples.

Cette ville est doublement célèbre par la mort d'Archimède et de Ruyter. Mais si le premier ne succomba que sous la trahison des siens, le héros de la Hollande fut forcé, en expirant, de rendre hommage à la supériorité de son vainqueur. Deux batailles navales

furent gagnées par Duquesne sur Ruyter; l'une devant Messine, l'autre à la hauteur de Syracuse. Là, dit un écrivain français, nos aïeux partagèrent les lauriers de l'Anglais et du Batave. Oui, s'écrie un de nos poètes modernes, plein d'une véritable inspiration patriotique, les Français se montrèrent les dignes émules d'Albion :

> J'en atteste Ruyter et la cité fameuse
> Où, d'un soldat sans nom victime glorieuse,
> Méditant sous le fer qui trancha son destin,
> Archimède expira le compas à la main!
> Là, frappé comme lui par la guerre inhumaine,
> Ruyter, fier de son sort, ne céda qu'à Duquesne.

Syracuse renferme environ quinze mille âmes. On y compte quatre-vingts couvens d'hommes ou de femmes, un grand nombre de conservatoires religieux, d'églises séculières et de séminaires. Toute la ville est enrôlée en deux confréries, celles de saint Philippe et du Saint-Esprit. A l'époque de certaines fêtes, il règne entre les fidèles une rivalité vraiment édifiante de cierges et de papier doré. Saint Philippe s'avance gravement sur un char plus haut de quatre pieds que celui des autres saints.

Les catacombes de Saint-Jean, bien que remarquables pour le pays, pourraient paraître mesquines aux voyageurs qui ont visité celles de Thèbes, que tous les récits nous peignent comme d'une imposante grandeur.

Le père Gaspard Schot rapporte, après le père Kircher, que près de Syracuse il y a un bâtiment creux fort ancien, nommé la prison de Denys, construit de manière que ceux qu'on y enfermait, ne pouvaient faire le moindre bruit, ni même reprendre haleine, sans être entendus. Le bâtiment était en forme d'oreille, et l'on y avait imité la nature. Aujourd'hui qu'on a muré l'entrée principale, si quelqu'un fait du bruit dans cette cave qui va en serpentant et qui se termine en s'étrécissant, on éprouve deux effets : le premier, que la voix sera tellement grossie qu'une simple toux se fera entendre comme un coup de tonnerre; le second, que le son y devient double, de telle sorte, que si deux personnes y chantent, on entend distinctement un concert de quatre voix. C'est ce que le père Kircher a éprouvé, en 1638; et, huit ans après, le père Schot fit lui-même l'épreuve du premier effet : quant

au second, le père Schot dit qu'il n'entendit rien de semblable, peut-être parce que la place était un peu changée ; car il ne la trouva pas entièrement conforme à la description du père Kircher.

Deux mots maintenant sur la Sicile en général : Les Bachille, les Bérylle, les Marcien, furent les premiers évêques de Messine, de Palerme et de Catane. La Sicile a de plus donné quatre papes à l'église ; Agathon, Léon II, Sergius I[er] et Étienne III. Un tel honneur ne suffirait-il pas pour réhabiliter l'antique berceau de la tyrannie ? Il y a plus que compensation : la naissance de quatre vicaires du Christ doit faire oublier les Denys, les Agathocle, les Phalaris, etc., etc..... Ce fut dans le treizième siècle que cette province jouit des faveurs de l'Inquisition : le seul Ferdinand-le-Catholique exerça rigoureusement ce nouveau genre de despotisme. Disons, pour l'honneur d'un peuple aussi superstitieux que les Siciliens, qu'une fois libres du joug espagnol, ils détestèrent ce tribunal de sang, qui fut supprimé en 1781.

Chap. XXXIV. *C'était Archimède.....* Sur un homme tel qu'Archimède, laissons, avant tout, parler B. Pascal, cet *effrayant génie*, comme l'appelle M. de Châteaubriand :

« Archimède, sans aucun éclat de naissance, serait en même vénération : il n'a pas donné des batailles, mais il a laissé à tout l'univers des inventions admirables. Oh ! qu'il est grand et éclatant aux yeux de l'esprit ! Il eût été inutile à Archimède de faire le prince dans ses livres de géométrie, quoiqu'il le fût. »

Archimède vivait dans le même temps que Conon et qu'Aristarque. Cicéron fait de sa sphère l'éloge suivant : Archimède, en renfermant dans sa sphère le cours du soleil, de la lune et des cinq planètes, a imité l'ouvrage de dieu, décrit dans le *Timée* de Platon, puisqu'il a compris dans une seule machine des mouvemens si différens par leur vitesse et par leur lenteur. *Archimedes, quum lunæ, solis, quinque errantium motus in sphæram inligavit, effecit idem quod ille qui in Timæo mundum ædificavit deus ; ut tarditate et celeritate dissimillimos motus una regeret conversio.* (Cic., *Tuscul.*, *Quæst.*, lib. v.) Claudien a décrit en beaux vers la sphère d'Archimède.

Et le génie d'un tel homme ne put sauver Syracuse ! Les immenses travaux d'Archimède n'eurent pour toute récompense qu'une mort vulgaire. A l'instant du trépas, comme dans toute

sa vie, Archimède travaillait encore. Il avait coutume de se donner si peu de relâche, que, lorsqu'il se frottait d'huile, suivant l'usage des anciens, il traçait avec le doigt des figures sur son corps. Ὁ δὲ ἐπὶ τοῦ σώματος ἀληλιμμένου διέγραφε τὰ σχήματα. (Diog. Laert.)

Il sortit un jour du bain (Vitruv., *de Architect.*, lib. ix, cap. 3), transporté, hors de lui-même, en s'écriant : « *Je l'ai trouvé.* » Il s'agissait de la solution d'un problème qui lui avait été proposé par le roi Hiéron, de découvrir quelle quantité d'alliage était entré dans une couronne qu'on voulait faire passer pour de l'or pur. Archimède remarqua dans le bain que son corps faisait sortir l'eau de la baignoire pleine, à proportion de l'espace qu'il y occupait. Comme il ne savait pas l'hydrostatique, il plongea dans un vase plein d'eau successivement, et les uns après les autres, la couronne, et deux lingots, l'un d'or et l'autre d'argent, d'un poids égal à celui de la couronne. Il recueillit la quantité d'eau que chaque corps faisait sortir du vase, et le métal, plus pesant, occupant moins d'espace et faisant sortir moins d'eau, il jugea, par la quantité d'eau que la couronne fit sortir du vase, de la quantité d'or et d'argent dont elle était composée.

Ibid. *Archimède disposa sur les remparts des machines de différente grandeur.* Il est à regretter que ces machines ne nous aient point été conservées; ce serait un beau trophée pour nos musées modernes. Tite-Live ne parle pas des miroirs ardens avec lesquels on prétend qu'Archimède mettait le feu aux vaisseaux romains. Polybe et Plutarque, qui ont aussi décrit le siège de Syracuse, gardent le même silence sur les miroirs ardens. Ce trait d'histoire passe pour une chimère aux yeux des mathématiciens. Toutefois on lit, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* (année 1726, page 172), que *les rayons réfléchis par une glace plane d'un pied carré sur un miroir concave de dix-sept pouces de diamètre, ont encore assez de force pour brûler dans son foyer, à la distance de six cents pas.* Mais cette observation pourrait-elle rendre vraisemblable l'incendie des vaisseaux romains par Archimède? Avouons cependant qu'il y a quelque chose de merveilleux dans les diverses compositions des miroirs. Quelques-uns grossissent les objets ; il y en a où l'on ne peut voir que les figures des autres personnes, et non pas la sienne propre. On en voit où toutes les figures paraissent renversées, ou qui, posés en certains lieux,

ne représentent rien, et qui, transportés ailleurs, sont comme les miroirs ordinaires. Il s'en trouve qui multiplient les objets, et d'une seule chose en représentent plusieurs, ou qui montrent les parties dextres à droite, et les fenêtres à gauche, contre l'ordinaire des miroirs. Certains ne représentent pas les figures au dedans, mais au dehors, et les font paraître détachées et même un peu éloignées. Agrippa (*de Vanitat. scientiar.*, cap. 26) dit qu'il sait le secret de faire certains miroirs qui, exposés au soleil, représentent tout ce qui est atteint de ses rayons, même à une distance très-grande, comme de quatre ou cinq lieues.

Saint Augustin ne peut comprendre que les grands miroirs n'augmentent point les objets qu'ils représentent, et que cependant les petits miroirs diminuent et réduisent à la proportion de leur étendue toutes les figures qu'ils renvoient à nos yeux. Il assure qu'il y a en cela quelque vertu secrète. *Mirum autem est quod in imaginibus videmus, quas specula referunt. Nam quamvis ingentia specula sint, non reddunt majores imagines, quam sunt corpora etiam brevissima objecta. In parvis autem specillis, sicut in pupillis oculorum, etiamsi magna facies sese obponat, brevissima imago pro modo speculi formatur. Hic profecto aliquid latet.* (S. Aug., *Epist.* 3, *ad Nebridium. In edit. benedict.*)

Jean François Pic, comte de La Mirandole, dit qu'il a lu dans Roger Bacon qu'un homme pourrait devenir prophète et prédire l'avenir par le moyen d'un miroir composé suivant les règles de la perspective, pourvu qu'il s'en servît sous une constellation favorable, et qu'il eût auparavant donné à son corps la température nécessaire, à l'aide de la chimie. (Joann. Francisc. Pic Mirandul., *de Prænot.*, lib. ii, cap. i, et lib. vii, cap. 7.)

Célius Rhodiginus (lib. ix, cap. 23), l'ancien commentateur d'Aristophane sur la comédie des *Nuées*, et Stanlei (Stanleius, *Hist. philos.*, part. 8, cap. 18. page 687) témoignent que Pythagore traçait des lignes avec du sang sur un miroir convexe d'une telle composition, qu'en l'exposant à la face de la lune, lorsqu'elle était pleine, on apercevait, dans le rond de cet astre, les mêmes traits qui étaient marqués sur la glace du miroir. Campanella soutient (Campanella, *de Sensu rerum*, lib. iv, cap. 16) que cette opération du prétendu miroir de Pythagore est impossible, et il le prouve par des raisons très-solides, mais superflues peut-être

en une question si claire. Agrippa, dans le premier livre de la *Philosophie occulte*, chap. 6, se vante de savoir la composition du miroir de Pythagore.

Si l'on ajoutait foi aux récits de Roger Bacon et de Jean-Baptiste Porta, on se persuaderait que les anciens savaient la composition de certains miroirs qui produisaient bien plus d'effet que nos lunettes d'approche, pour rapprocher et grossir les objets. Mais ces récits sont incroyables, et l'on peut assurer que ces deux auteurs se sont trompés. Le premier avance qu'on peut faire des miroirs qui rapprochent les objets les plus éloignés, et qui fassent paraître les plus proches comme éloignés; que ces miroirs font lire les caractères les plus fins, et distinguer les plus petits objets à des distances énormes. C'est ainsi, ajoute Bacon, que l'on croit que Jules César, sans quitter les Gaules, découvrait la situation des villes de la Grande-Bretagne, et y reconnaissait les campemens. *Possunt enim figurari perspicua, ut longissime posita adpareant propinquissima, et e contrario; ita quod incredibili distantia legeremus litteras minutissimas, et videremus res quantumcumque parvas. Sic enim existimant, quod Julius Cæsar per litus maris in Galliis deprehendisset per ingentia specula dispositionem et situm castrorum et civitatum Britanniæ.* (Rog. Bacon., *de Mirabili potestate artis et naturæ.*) Jean-Baptiste Porta exagère encore davantage, lorsqu'il rapporte que Ptolémée, roi d'Égypte, avait un miroir, ou plutôt une lunette, qui lui faisait apercevoir et distinguer des vaisseaux éloignés de six cent milles, ou environ deux cents lieues. *Diximus de Ptolemæi speculo, sive specillo potius, quo per sexcenta millia pervenientes naves conspiciebat.* (Joann. Bapt., *Port. Mag. natural.*, lib. lxxvii, cap. ii.)

Sous le règne de Constantin Pogonat, dans le septième siècle, l'ingénieur Callinicus brûla les vaisseaux des Sarrasins, qui tenaient Constantinople assiégée depuis sept ans, et les obligea de lever le siège, par le moyen du feu grégeois qu'il avait inventé, et qui s'est perdu depuis : car nos feux d'artifice, qui font leur effet dans l'eau, n'ont rien de comparable. C'est peut-être avec quelque feu semblable qu'Archimède incendiait la flotte romaine.

Chap. XXXVI. *Himilcon et Hippocrate, qui avaient opéré leur jonction, allèrent camper sur les bords de l'Anapus*..... Anapus, aujourd'hui l'*Anapo*, fleuve de Sicile, au sud, et le long des rem-

parts de Syracuse, a son embouchure au grand port de cette ville. C'est sur les bords de l'Anapo que croît le roseau du papyrus; il s'élève à sept ou huit pieds. On sait que le papyrus était le papier des anciens, et qu'il servait à tous leurs manuscrits.

CHAP. XLII. *Après tant de succès en Espagne, les Romains eurent honte enfin, en songeant que Sagonte, première cause de la guerre, était, depuis huit ans, au pouvoir des Africains.* Relevons ici une contradiction de Tite-Live; nous sommes à la cinquième, et non pas à la huitième année de la seconde guerre punique, et Tite-Live lui-même (liv. XXI, chap. 15) place la prise de Sagonte, la première année de cette guerre. Que dire maintenant de ce tardif repentir des Romains envers une ville alliée, dont la foi avait toujours été constante et inébranlable, et qui s'était ensevelie sous les ruines de ses remparts, plutôt que de se rendre aux ennemis de Rome, qu'elle regardait comme les siens? Tite-Live n'ajoute pas de réflexion : s'il s'agissait d'Annibal, ce serait un crime affreux, la plus coupable des désertions, un forfait digne de la foi punique : mais de la part du peuple-roi, il est trop heureux encore qu'il daigne se repentir, après cinq ans de lâcheté. Nous avons vu et nous verrons encore ces mêmes Romains punir avec la dernière rigueur les peuples qui auront abandonné leur cause : voilà bien la justice de la force et du glaive!

CHAP. XLV. *Il ajouta la cruauté à l'importance de la confiscation.* Le texte porte : *Crudelitati quoque gravitatem addidit.* Crévier voudrait qu'on lût : *Crudelitatem quoque rapacitati addidit.* Il prétend que ce passage est altéré. Je ne vois pas, je l'avoue, la nécessité de changer le texte; et, tel qu'il est, il me semble offrir un sens bien clair. *Gravitas*, de quelque manière qu'on l'emploie en latin, signifie toujours *importance*. Il s'agit ici d'une confiscation, traduisons *gravitatem* par l'*importance de la confiscation* : nous aurons, sans torturer le texte, un sens juste et raisonnable. *Gravitas causæ*, l'importance d'une cause; *gravitas viri*, l'importance d'un personnage; *gravitas morbi*, l'importance, la gravité d'un mal; *gravitas pœnæ*, l'importance d'un châtiment : ces exemples, et vingt autres semblables que l'on pourrait citer, ne justifient-ils pas le passage suspect?

EPITOME LIBRI XXV.

P. Cornelius Scipio, postea Africanus, ante annos ædilis factus est. Annibal urbem Tarentum, præter arcem, in quam præsidium Romanorum fugerat, per tarentinos juvenes, qui se noctu venatum ire simulaverant, cepit. Ludi Apollinares ex Marcii carminibus, quibus cannensis clades prædicta fuerat, instituti sunt. A Q. Fulvio et Ap. Claudio consulibus adversus Hannonem, Pœnorum ducem, prospere pugnatum est. Ti. Sempronius Gracchus proconsul, ab hospite suo Lucano in insidias deductus, a Magone interfectus est. Centenius Penula, qui centurio militaverat, quum petisset a senatu, ut sibi exercitus daretur, pollicitusque esset, si hoc impetrasset, de Annibale victoriam, octo millibus acceptis, militum dux factus, conflixit acie cum Annibale, et cum exercitu cæsus est. Cn. Fulvius prætor male adversus Annibalem pugnavit; in quo prœlio hominum sexdecim millia ceciderunt : ipse cum equitibus ducentis effugit. Capua obsessa est a Q. Fulvio et Ap. Claudio consulibus. Claudius Marcellus Syracusas expugnavit anno tertio, et ingentem se virum gessit : in eo tumultu urbis captæ, Archimedes, intentus formis, quas in pulvere descripserat, interfectus est. P. et Cn. Scipiones in Hispania tot tantarumque rerum feliciter gestarum tristem exitum tulerunt : prope cum totis exercitibus cæsi, anno octavo, quam in Hispaniam iverant; amissaque ejus provinciæ possessio foret, nisi L. Marcii, equitis romani, virtute et industria, contractis exercituum reliquiis, ejusdem hortatu, bina castra hostium expugnata essent. Ad triginta septem millia cæsa, ad mille octingentos triginta capti, præda ingens parta. Dux Marcius adpellatus est.

SOMMAIRE DU LIVRE XXV.

P. Cornelius Scipion, surnommé depuis l'Africain, est créé édile avant l'âge. Annibal s'empare de Tarente, à l'exception de la citadelle, où la garnison romaine s'est réfugiée : la ville lui est livrée par quelques jeunes Tarentins, qui en sortent la nuit sous le prétexte d'une partie de chasse. Institution des jeux Apollinaires, fondée d'après les vers de Marcius, qui avaient prédit le désastre de Cannes. Succès que les consuls Q. Fulvius et Ap. Claudius obtiennent sur Magon, général des Carthaginois. Le proconsul Ti. Sempronius Gracchus, attiré dans une embuscade par un Lucanien, son hôte, est tué par Magon. Centenius Penula, jusqu'alors simple centurion, demande au sénat le commandement d'une armée, et promet de vaincre Annibal : on lui donne un corps de huit mille hommes; il livre bataille, et est taillé en pièces avec les siens. Le préteur Cn. Fulvius est battu aussi par Annibal : seize mille hommes périssent dans cette action; lui-même s'échappe avec deux cents cavaliers pour toute suite. Capoue est assiégée par les consuls Q. Fulvius et Ap. Claudius. Claudius Marcellus s'empare de Syracuse, après un siège de trois ans, où il mérita le titre de grand homme. Dans le tumulte de l'assaut, Archimède, tout occupé de figures qu'il a tracées sur le sable, est tué par un soldat. Les deux Scipions P. et Cn., après huit années de hauts faits et de triomphes en Espagne, trouvent une mort tragique avec leurs armées presque tout entières. Cette province va être perdue pour la république, lorsque L. Marcius, chevalier romain, à force de courage et d'activité, recueille les débris des deux armées, et ranime la valeur des soldats qui forcent les deux camps ennemis, y tuent trente-sept mille hommes, font dix-huit cent trente prisonniers, et s'emparent d'un riche butin. Marcius est proclamé général.

T. LIVII PATAVINI

HISTORIARUM

AB URBE CONDITA

LIBER XXV.

I. Dum hæc in Africa atque in Hispania geruntur*, Annibal in agro tarentino æstatem consumsit, spe per proditionem urbis Tarentinorum potiundæ. Ipsorum interim Sallentinorum ignobiles urbes ad eum defecerunt. Eodem tempore, in Bruttiis, ex duodecim populis, qui, anno priore, ad Pœnos desciverant, Consentini et Thurini in fidem populi romani redierunt. Et plures rediissent, ni T. Pomponius Veientanus, præfectus socium, prosperis aliquot populationibus in agro bruttio justi ducis speciem nactus, tumultuario exercitu coacto, cum Hannone conflixisset. Magna ibi vis hominum, sed inconditæ turbæ agrestium servorumque, cæsa aut capta est : minimumque jacturæ fuit, quod præfectus inter ceteros est captus, et tum temerariæ pugnæ au-

* U. C. 539. A. C. 213.

TITE-LIVE.

HISTOIRE DE ROME

DEPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXV.

I. Tandis que ces évènemens ont lieu en Afrique et en Espagne, Annibal passa l'été sur le territoire de Tarente, dans l'espérance de se rendre maître de cette place par trahison. Cependant, quelques villes fort peu importantes de la dépendance des Tarentins et des Sallentins, se donnèrent à lui. A la même époque, des douze peuples des Bruttiens, qui, l'année précédente, avaient embrassé le parti de Carthage, deux, ceux de Consentia et de Thurium, rentrèrent dans l'alliance de Rome. Un plus grand nombre eût fait comme eux, si T. Pomponius Veientanus, préfet des alliés, tout fier de quelques incursions assez heureuses sur les terres des Bruttiens, n'eût pris les airs d'un général, et, à la tête d'une multitude indisciplinée rassemblée au hasard, n'en fût venu aux mains avec Hannon. Dans ce combat, l'on perdit beaucoup d'hommes, tant villageois qu'esclaves, tués ou faits prisonniers. La perte la moins sensible fut celle du chef, qui, emmené captif, expia le revers dont sa présomption était la cause, et toutes les manœuvres coupables par

ctor, et ante publicanus, omnibus malis artibus et reipublicæ et societatibus infidus damnosusque. Sempronius consul in Lucanis multa prœlia parva, haud ullum dignum memoratu, fecit : et ignobilia oppida Lucanorum aliquot expugnavit. Quo diutius trahebatur bellum, et variabant secundæ adversæque res non fortunam magis, quam animos, hominum; tanta religio, et ea magna ex parte externa, civitatem incessit, ut aut homines, aut dii repente alii viderentur facti; nec jam in secreto modo, atque intra parietes, abolebantur romani ritus; sed in publico etiam, ac Foro Capitolioque, mulierum turba erat, nec sacrificantium, nec precantium deos patrio more. Sacrificuli ac vates ceperant hominum mentes : quorum numerum auxit rustica plebs, ex incultis diutino bello infestisque agris, egestate et metu in urbem compulsa : et quæstus ex alieno errore facilis, quem velut ex concessæ artis usu exercebant. Primo secretæ bonorum indignationes exaudiebantur, deinde ad patres etiam et ad publicam querimoniam excessit res. Incusati graviter ab senatu ædiles triumvirique capitales, quod non prohiberent, quum emovere eam multitudinem e Foro, ac disjicere adparatus sacrorum conati essent, haud procul afuit, quin violarentur. Ubi potentius jam esse id malum adparuit, quam ut minores per magistratus sedaretur, M. Atilio, prætori

lesquelles ce publicain, traître à la république et à ses alliés, avait causé à tous des dommages immenses. Le consul Sempronius engagea en Lucanie quelques escarmouches, dont aucune ne mérite d'être citée, et réduisit plusieurs villes de peu d'importance. Plus la guerre se prolongeait, avec une alternative toujours nouvelle de succès et de revers, plus aussi la fortune et les esprits des Romains éprouvaient de révolutions : infectée de superstition et de cérémonies étrangères, Rome sembla tout à coup présenter de nouveaux hommes et de nouveaux dieux. Déjà ce n'était plus en secret et dans l'intérieur des maisons que l'ancien culte était aboli; en public même, dans le Forum, au Capitole, on voyait une troupe de femmes qui n'offraient plus aux dieux les sacrifices, ni les prières des anciens Romains; des prêtres de rien, des devins inconnus avaient fanatisé les esprits; leur nombre se grossissait par la foule des villageois, qui, chassés par la misère et l'effroi, de leurs campagnes incultes et dévastées par une longue guerre, se jetaient dans la ville, où il devenait plus aisé d'exploiter l'erreur, et d'exercer un charlatanisme que l'impunité semblait autoriser. D'abord, les bons citoyens déplorèrent en secret ces désordres; ensuite, leurs plaintes éclatèrent dans le sénat, dans le public : des reproches sévères furent adressés par les sénateurs aux édiles et aux triumvirs capitaux, dont on blâmait la négligence : mais, lorsque ces derniers s'efforcèrent d'écarter du Forum cette multitude aveuglée, et de disperser l'appareil du nouveau culte, peu s'en fallut qu'ils ne fussent maltraités. Le mal était devenu trop violent, pour que des magistrats du second ordre pussent y apporter remède : alors le sénat chargea M. Atilius, préteur de la ville, de délivrer le peuple

urbis, negotium ab senatu datum est, ut his religionibus populum liberaret. Is et in concione senatusconsultum recitavit, et edixit, « Ut, quicumque libros vaticinos precationesve, aut artem sacrificandi conscriptam haberet, eos libros omnes litterasque ad se, ante calendas apriles, deferret : neu quis, in publico sacrove loco, novo aut externo ritu sacrificaret. »

II. Et aliquot publici sacerdotes mortui, eo anno, sunt : L. Cornelius Lentulus, pontifex maximus, et C. Papirius C. F. Maso pontifex, et P. Furius Philus augur, et C. Papirius L. F. Maso decemvir sacrorum. In Lentuli locum M. Cornelius Cethegus, in Papirii Cn. Servilius Cæpio, pontifices subfecti sunt; augur creatus L. Quinctius Flamininus, decemvir sacrorum L. Cornelius Lentulus. Comitiorum consularium jam adpetebat tempus; sed, quia consules a bello intentos avocare non placebat, Ti. Sempronius consul, comitiorum caussa, dictatorem dixit C. Claudium Centhonem; ab eo magister equitum est dictus Q. Fulvius Flaccus. Dictator, primo comitiali die, creavit consules Q. Fulvium Flaccum, magistrum equitum, et Ap. Claudium Pulchrum, cui Sicilia provincia in prætura fuerat. Tum prætores creati Cn. Fulvius Flaccus, C. Claudius Nero, M. Junius Silanus, P. Cornelius Sulla. Comitiis perfectis, dictator magistratu abiit. Ædilis curulis

de ces vaines superstitions. Atilius fit lire dans l'assemblée le sénatus-consulte, et une ordonnance « qui enjoignait à quiconque aurait chez lui des livres de divinations, de prières, ou de rites écrits de sacrifices, de lui remettre ces ouvrages et ces lettres, avant les calendes d'avril : défense était faite à tous de sacrifier, en aucun lieu public ou sacré, avec des cérémonies nouvelles ou étrangères. »

II. Rome perdit, cette année, plusieurs ministres du culte public : L. Cornelius Lentulus, souverain pontife; C. Papirius Mason, fils de Caïus, pontife; P. Furius Philus, augure; et C. Papirius Mason, fils de Lucius, décemvir des sacrifices. On donna la place de Lentulus à M. Cornelius Cethegus; celle de Papirius à Cn. Servilius Cépion : l'on créa augure L. Quinctius Flamininus; et décemvir des sacrifices, L. Cornelius Lentulus. Le temps des comices consulaires approchait; mais, comme on n'était pas d'avis de détourner les consuls des soins de la guerre, le consul Ti. Sempronius nomma dictateur, pour présider l'assemblée, C. Claudius Centhon, qui choisit pour maître de la cavalerie Q. Fulvius Flaccus. Le premier jour des comices, le dictateur nomma consuls Q. Fulvius Flaccus, maître de la cavalerie, et Ap. Claudius Pulcher, qui avait été préteur en Sicile. Ensuite, on élut préteurs Cn. Fulvius Flaccus, C. Claudius Néron, M. Julius Silanus, et P. Cornelius Sulla. Après les élections, le dictateur abdiqua. Cette année, M. Cornelius Cethegus eut pour collègue dans l'édilité curule P. Cornelius Scipion, surnommé depuis l'Africain. Scipion briguait cette charge, et les tribuns du peuple s'opposaient à sa demande, qu'on devait, disaient-

fuit, eo anno, cum M. Cornelio Cethego P. Cornelius Scipio, cui post Africano fuit cognomen : huic petenti ædilitatem quum obsisterent tribuni plebis, negantes rationem ejus habendam esse, quod nondum legitima ætas esset : « Si me, inquit, omnes Quirites ædilem facere volunt, satis annorum habeo. » Tanto inde favore ad suffragium ferendum in tribus discursum est, ut tribuni repente incepto destiterint. Ædilitia largitio hæc fuit. Ludi Romani pro temporis illius copiis magnifice facti, et diem unum instaurati, et congii olei in vicos singulos dati. L. Villius Tappulus et M. Fundanius Fundulus, ædiles plebeii, aliquot matronas apud populum probri accusarunt : quasdam ex eis damnatas in exsilium egerunt. Ludi plebeii per biduum instaurati; et Jovis epulum fuit, ludorum caussa.

III. Q. Fulvius Flaccus tertium, Ap. Claudius consulatum ineunt. Et prætores provincias sortiti sunt; P. Cornelius Sulla urbanam et peregrinam, quæ duorum ante sors fuerat, Cn. Fulvius Flaccus Apuliam, C. Claudius Nero Suessulam, M. Junius Silanus Tuscos. Consulibus bellum cum Annibale et binæ legiones decretæ : alter a Q. Fabio, superioris anni consule, alter a Fulvio Centumalo acciperet. Prætorum, Fulvii Flacci, quæ Luceriæ sub Æmilio prætore; Neronis Claudii, quæ in Piceno sub C. Terentio fuissent, legiones essent; sup-

ils, regarder comme non avenue, parce qu'il n'avait pas l'âge prescrit par les lois. « Si tous les Romains, dit Scipion, veulent me nommer édile, je suis assez âgé. » Après cette réponse, la faveur des tribus qui coururent aux suffrages, fut telle, que les tribuns se désistèrent aussitôt de leur opposition. Les édiles, en récompense, firent célébrer, pendant un jour, les jeux Romains, avec toute la magnificence que comportaient ces temps-là, et distribuer des mesures d'huile dans chaque quartier. L. Villius Tappulus et M. Fundanius Fundulus, édiles plébéiens, accusèrent devant le peuple quelques dames romaines de dérèglemens honteux, et plusieurs furent condamnées à l'exil. Les jeux Plébéiens furent célébrés, pendant deux jours; et un festin solennel fut offert à Jupiter, à cette occasion.

III. Les consuls Q. Fulvius Flaccus, pour la troisième fois, et Ap. Claudius, entrent en fonctions, et les préteurs ont tiré les provinces au sort : P. Cornelius Sulla réunit la préture de la ville et la juridiction des étrangers, qui formaient auparavant deux magistratures différentes; Cn. Fulvius Flaccus eut l'Apulie, C. Claudius Néron, Suessula, et M. Junius Silanus, la Toscane. Les deux consuls furent chargés de la guerre contre Annibal, chacun avec deux légions qu'ils devaient recevoir, l'un de Q. Fabius, consul de l'année précédente, l'autre de Fulvius Centumalus. Le préteur Fulvius Flaccus dut prendre celles qui avaient servi à Lucérie, sous le pré-

plementum in eas quisque scriberet sibi. M. Junio in Tuscos legiones urbanæ prioris anni datæ. Ti. Sempronio Graccho et P. Sempronio Tuditano imperium provinciæque Lucani et Gallia cum suis exercitibus prorogatæ : item P. Lentulo, qua vetus provincia in Sicilia esset; M. Marcello Syracusæ, et qua Hieronis regnum fuisset : T. Otacilio classis : Græcia M. Valerio : Sardinia Q. Mucio Scævolæ; Hispaniæ P. et Cn. Corneliis. Ad veteres exercitus duæ urbanæ legiones a consulibus scriptæ, summaque trium et viginti legionum, eo anno, effecta est. Delectum consulum M. Postumii Pyrgensis cum magno prope motu rerum factum inpediit. Publicanus erat Postumius, qui, multis annis, parem fraude avaritiaque neminem in civitate habuerat, præter T. Pomponium Veientanum, quem, populantem temere agros in Lucanis, ductu Hannonis, priore anno, ceperant Carthaginienses. Hi, quia publicum periculum erat a vi tempestatis in iis, quæ portarentur ad exercitus, et ementiti erant falsa naufragia, et ea ipsa, quæ vera renunciaverant, fraude ipsorum facta erant, non casu; in veteres quassasque naves paucis et parvi pretii rebus inpositis, quum mersissent eas in alto, exceptis in præparatas scaphas nautis, multiplices fuisse merces ementiebantur. Ea fraus indicata M. Atilio prætori, priore anno, fuerat, ac per eum ad senatum delata, nec tamen

préteur Émilius; et Claudius Néron, son collègue, celles que C. Terentius avait dans le Picenum : tous deux eurent à faire des recrues, pour compléter leurs corps d'armée. M. Junius obtint, pour la garde de la Toscane, les légions urbaines, levées l'année précédente. On continua dans les commandemens de la Lucanie et de la Gaule Ti. Sempronius Gracchus et P. Sempronius Tuditanus, avec le même titre et les mêmes troupes; P. Lentulus, dans le gouvernement de l'ancienne province, en Sicile; M. Marcellus, dans la partie qui comprenait Syracuse et les états du roi Hiéron; T. Otacilius garda le commandement de la flotte; M. Valerius le département de la Grèce; Q. Mucius Scévola celui de la Sardaigne; et les deux Scipions, P. et Cn., celui des Espagnes. Les anciennes armées se renforcèrent de deux légions urbaines levées par les consuls, ce qui forma, cette année, un effectif de vingt-trois légions. Ces levées furent troublées par P. Postumius de Pyrges, qui faillit exciter aussi une révolution. Ce Postumius était un des fermiers de la république; et, depuis plusieurs années, il n'avait eu d'égal pour l'avarice et pour la fraude, que ce T. Pomponius Veientanus fait prisonnier, l'année d'auparavant, par Hannon, après son irruption téméraire en Lucanie. Ces publicains, profitant de la clause de leur marché qui mettait sur le compte de l'état les pertes occasionées par les tempêtes dans les transports militaires, avaient d'abord supposé de faux naufrages; et ceux même qui étaient réels, furent occasionés par leur perfidie plutôt que par le hasard. En effet, sur des vaisseaux délabrés et hors de service, ils avaient chargé des marchandises de peu de valeur et en petite quantité, les avaient fait couler à fond en pleine mer, en recueillant les

ullo senatusconsulto notata : quia patres ordinem publicanorum in tali tempore obfensum nolebant. Populus severior vindex fraudis erat; excitatique tandem duo tribuni plebis Sp. et L. Carvilii, quum rem invisam infamemque cernerent, ducentum millium æris multam M. Postumio dixerunt; cui certandæ quum dies advenisset, conciliumque tam frequens plebis adesset, ut multitudinem area Capitolii vix caperet; perorata caussa, spes una videbatur esse, si C. Servilius Casca, tribunus plebis, qui propinquus cognatusque Postumio erat, prius, quam ad suffragium tribus vocarentur, intercessisset. Testibus datis, tribuni populum submoverunt; sitellaque adlata est, ut sortirentur, ubi Latini suffragium ferrent. Interim publicani Cascæ instare, ut concilio diem eximeret; populus reclamare : et forte in cornu primus sedebat Casca, cui simul metus pudorque animum versabat. Quum in eo parum præsidii esset, turbandæ rei caussa', publicani per vacuum in submoto locum cuneo inruperunt, jurgantes simul cum populo tribunisque. Nec procul dimicatione res erat, quum Fulvius consul tribunis, « Nonne videtis, inquit, vos in ordinem coactos esse, et rem ad seditionem spectare, ni propere dimittitis plebis concilium? »

matelots sur des esquifs préparés d'avance; puis ils réclamaient frauduleusement le prix de fournitures considérables. L'année précédente, le consul M. Atilius, informé de cette fourberie, l'avait dénoncée au sénat, qui n'avait cependant ordonné aucune mesure coercitive, parce qu'il ne voulait pas, dans les circonstances présentes, indisposer la classe des fermiers. Le peuple se montra plus sévère, et tira vengeance de la supercherie: deux de ses tribuns, Sp. et L. Carvilius, indignés d'une prévarication si odieuse et si infâme, prononcèrent contre M. Postumius une amende de deux cent mille pièces de monnaie. Le jour de l'assignation, l'assemblée du peuple fut si nombreuse, que la place du Capitole pouvait à peine la contenir. La cause plaidée, Postumius semblait n'avoir plus d'autre espérance que l'opposition de C. Servilius Casca, tribun du peuple, son parent et son allié, qui devait prononcer son *veto*, avant que les tribus allassent aux voix. Les témoins entendus, les tribuns firent retirer le peuple, et l'on apporta l'urne aux scrutins, pour que le sort décidât en quel tour les Latins opineraient. Cependant les fermiers pressaient Casca de faire ajourner la décision; le peuple réclamait à grands cris : Casca, assis au premier rang, dans un coin de la tribune aux harangues, était partagé entre la crainte et la honte. Les publicains, voyant qu'il y avait peu à compter sur lui, et pour échapper à la faveur du tumulte, se réunissent en troupe, forcent le passage par l'espace que la retraite des citoyens a laissé vide, et se prennent de querelle avec le peuple et les tribuns. On allait en venir aux mains, lorsque le consul Fulvius dit aux tribuns : « Ne voyez-vous pas que votre autorité est méconnue, et qu'une sédition éclatera, si vous ne congédiez au plus tôt l'assemblée ? »

IV. Plebe dimissa, senatus vocatur, et consules referunt de concilio plebis turbato vi atque audacia publicanorum. « M. Furium Camillum, cujus exsilium ruina urbis secuta fuerit, damnari se ab iratis civibus passum esse. Decemviros ante eum, quorum legibus ad eam diem viverent, multos postea principes civitatis, judicium de se populi passos. Postumium Pyrgensem suffragium populo romano extorsisse, concilium plebis sustulisse, tribunos in ordinem coegisse, contra populum romanum aciem instruxisse, locum occupasse, ut tribunos a plebe intercluderet, tribus in suffragium vocari prohiberet. Nihil aliud a cæde ac dimicatione continuisse homines, nisi patientiam magistratuum, quod cesserint in præsentia furori atque audaciæ paucorum, vincique se ac populum romanum passi sint : et comitia, quæ reus vi atque armis prohibiturus erat, ne caussa quærentibus dimicationem daretur, voluntate ipsius sustulerint. » Hæc quum ab optimo quoque pro atrocitate rei acta essent, vimque eam contra rempublicam et pernicioso exemplo factam, senatus decresset; confestim Carvilii tribuni plebis, omissa multæ certatione, rei capitalis diem Postumio dixerunt : ac, ni vades daret, prehendi a viatore, atque in carcerem duci jusserunt. Postumius, vadibus datis, non adfuit. Tribuni plebem rogaverunt, plebesque ita scivit : « Si M. Postu-

IV. On écarte la multitude, on convoque le sénat, et les consuls font leur rapport sur la violence et l'audace des publicains qui ont troublé l'assemblée du peuple. « M. Furius Camille, disent-ils, dont l'exil avait entraîné la ruine de Rome, s'était laissé condamner par ses concitoyens irrités. Avant lui, les décemvirs, dont les lois régissaient encore la république; après lui, des personnages du premier rang avaient subi le jugement du peuple. Mais Postumius de Pyrges avait osé violenter la liberté des votes, forcer une assemblée à se dissoudre, fouler aux pieds l'autorité des tribuns, attaquer les citoyens à main armée, s'emparer d'un poste, pour séparer le peuple de ses tribuns, et pour empêcher que les tribus ne fussent appelées aux suffrages. S'il n'y avait eu ni combat, ni meurtre, on ne le devait qu'à la modération des magistrats, qui, pour le moment, avaient cédé à la fureur et à l'audace de quelques factieux, s'étaient laissé vaincre eux et le peuple romain, et avaient congédié, au gré de Postumius, une assemblée que le prévenu ne cherchait qu'un prétexte de rompre à force ouverte, et d'ensanglanter par les armes. » Les sénateurs les plus recommandables parlèrent dans le même sens, et le sénat décréta qu'une violence si atroce, et d'un exemple si pernicieux, était attentatoire à la république: aussitôt, les Carvilius se désistèrent de l'amende, pour intenter à Postumius une accusation capitale: s'il ne donnait caution, le licteur avait ordre de le saisir, et de le traîner en prison. Postumius fournit des cautions, mais ne comparut pas au jour marqué. Le peuple, sur la demande des tribuns, ordonna que, « si M. Postumius ne se présentait pas avant les calendes de mai, s'il ne répondait pas en personne à la citation, ou n'alléguait des

mius ante calendas maias non prodisset, citatusque eo die non respondisset, neque excusatus esset, videri eum in exsilio esse : bonaque ejus venire, ipsi aqua et igni placere interdici. » Singulis deinde eorum, qui turbæ ac tumultus concitatores fuerant, rei capitalis diem dicere, ac vades poscere cœperunt. Primo non dantes, deinde etiam eos, qui dare possent, in carcerem conjiciebant : cujus rei periculum vitantes, plerique in exsilium abierunt.

V. Hunc fraus publicanorum, deinde fraudem audacia protegens, exitum habuit. Comitia inde pontifici maximo creando sunt habita. Ea comitia novus pontifex M. Cornelius Cethegus habuit. Tres ingenti certamine petierunt : Q. Fulvius Flaccus consul, qui et ante bis consul et censor fuerat : et T. Manlius Torquatus, et ipse duobus consulatibus et censura insignis : et P. Licinius Crassus, qui et ædilitatem curulem petiturus erat : hic senes honoratosque juvenis in eo certamine vicit. Ante hunc, intra centum annos et viginti, nemo, præter P. Cornelium Calussam, pontifex maximus creatus fuerat, qui sella curuli non sedisset. Consules quum ægre delectum conficerent, quod inopia juniorum non facile in utrumque, ut et novæ urbanæ legiones, et supplementum veteribus scriberetur, sufficiebat; senatus « absistere eos incepto vetuit, et triumviros bi-

excuses valables, il serait considéré comme banni, ses biens seraient vendus, on lui interdirait l'eau et le feu.» Ensuite, chacun des auteurs du trouble et du tumulte fut accusé de crime capital, et obligé de donner caution. D'abord ceux qui n'en présentaient pas, puis ceux même qui en offraient, furent jetés dans les fers; en sorte que, pour se soustraire à ce danger, la plupart s'exilèrent volontairement.

V. Telle fut l'issue de la fraude des publicains, et de l'audace qui l'avait protégée. Les comices pour l'élection d'un souverain pontife s'ouvrirent sous la présidence du nouveau pontife, M. Cornelius Cethegus. Trois candidats briguaient cette dignité avec la plus vive ardeur : le consul Q. Fulvius Flaccus, qui déjà avait été deux fois consul et une fois censeur; T. Manlius Torquatus, également célèbre par deux consulats et par une censure; et P. Licinius Crassus, qui allait aussi se mettre sur les rangs pour l'édilité curule. Malgré la vieillesse et l'illustration de ses rivaux, le jeune Licinius triompha dans cette lutte. Avant lui, depuis cent vingt ans, personne, à l'exception de P. Cornelius Calussa, n'avait été nommé grand pontife, avant d'avoir pris place sur la chaise curule. Les consuls faisaient difficilement leurs levées, parce que la jeunesse était trop peu nombreuse pour former à la fois de nouvelles légions urbaines, et pour remplir le cadre des anciennes : le sénat, « sans les dispenser de poursuivre leur opération, choisit six triumvirs, qu'il chargea de parcourir les bourgs, villes et

nos creari jussit : alteros, qui citra, alteros, qui ultra quinquagesimum lapidem, in pagis, forisque, et conciliabulis omnem copiam ingenuorum inspicerent; et, si qui roboris satis ad ferenda arma habere viderentur, etiamsi nondum militari ætate essent, milites facerent. Tribuni plebis, si iis videretur, ad populum ferrent, ut, qui minores septem et decem annis sacramento dixissent, iis perinde stipendia procederent, ac si septem et decem annorum, aut majores, milites facti essent. » Ex hoc senatusconsulto creati triumviri bini conquisitionem ingenuorum per agros habuerunt. Eodem tempore, ex Sicilia litteræ M. Marcelli de postulatis militum, qui cum P. Lentulo militabant, in senatu recitatæ sunt. Cannensis reliquiæ cladis hic exercitus erat, relegatus in Siciliam, sicut ante dictum est, ne ante punici belli finem in Italiam reportaretur.

VI. Hi, permissu Lentuli, primores equitum centurionumque, et robora ex legionibus peditum, legatos in hiberna ad M. Marcellum miserunt, e quibus unus, potestate dicendi facta, « Consulem, inquit, te, M. Marcelle, in Italiam adissemus, quum primum de nobis, etsi non iniquum, certe triste senatusconsultum factum est; nisi hoc sperassemus, in provinciam nos morte regum turbatam ad grave bellum adversus Siculos simul Pœnosque mitti : et sanguine nostro vulneribusque nos

marchés de l'Italie; les trois premiers, dans le rayon de cinquante milles autour de Rome, et les trois autres, au delà de cette étendue; de reconnaître ce que chaque canton offrait de jeunes gens de condition libre, et d'enrôler tous ceux qui leur paraîtraient assez forts pour porter les armes, lors même qu'ils n'auraient pas l'âge du service militaire. On engagea les tribuns à proposer au peuple une loi, pour autoriser ceux qui se seraient enrôlés avant dix-sept ans à compter leurs campagnes du jour de leur engagement, comme ceux qui entraient au service âgés de dix-sept ans ou plus.» La commission nommée par ce sénatus-consulte fit dans les campagnes les levées qu'on lui avait prescrites. A la même époque, on lut dans le sénat une lettre de M. Marcellus, au sujet d'une requête qui lui avait été présentée par les troupes de P. Lentulus, en Sicile. C'étaient les débris du désastre de Cannes, relégués en Sicile, comme on l'a dit plus haut, avec défense de reparaître en Italie avant la fin de la guerre punique.

VI. Ces soldats, avec l'autorisation de Lentulus, députèrent vers M. Marcellus, alors en quartier d'hiver, les premiers officiers de leur cavalerie, et l'élite de leurs centurions et de l'infanterie de leurs légions. L'un d'eux, ayant obtenu la permission de parler, s'exprima en ces termes : « Lorsque vous étiez consul, M. Marcellus, nous eûmes le dessein de vous aller trouver en Italie, dès le moment où le sénat rendit contre nous un décret, sinon injuste, du moins bien rigoureux; mais nous fûmes retenus par l'espoir qu'on nous envoyait dans une province où la mort des rois causait des troubles, pour y soutenir une guerre pénible contre les Siciliens et les Carthagi-

senatui satisfacturos esse : sicut patrum memoria, qui capti a Pyrrho ad Heracleam erant, adversus Pyrrhum ipsum pugnantes satisfecerunt. Quamquam quod ob meritum nostrum succensuistis, patres conscripti, nobis, aut succensetis? Ambo mihi consules et universum senatum intueri videor, quum te, M. Marcelle, intueor : quem si ad Cannas consulem habuissemus, melior et reipublicæ et nostra fortuna esset. Sine, quæso, priusquam de conditione nostra queror, noxam, cujus arguimur, nos purgare. Si non deum ira, nec fato, cujus lege inmobilis rerum humanarum ordo seritur, sed culpa periimus ad Cannas, cujus tandem ea culpa fuit? militum, an imperatorum? Equidem miles nihil umquam dicam de imperatore meo, cui præsertim gratias sciam ab senatu actas, quod non desperaverit de republica : cui, post fugam ab Cannis, per omnes annos prorogatum imperium. Ceteros item ex reliquiis cladis ejus, quos tribunos militum habuimus, honores petere et gerere, et provincias obtinere audivimus. An vobis vestrisque liberis ignoscitis facile, patres conscripti, in hæc vilia capita sævi? et consuli primoribusque aliis civitatis fugere, quum spes alia nulla esset, turpe non fuit; milites utique morituros in aciem misistis? Ad Alliam prope omnis exercitus fugit : ad Furculas Caudinas, ne expertus quidem certamen, arma tradidit

nois réunis, et qu'alors, par notre sang et par nos blessures, nous fléchirions le sénat irrité : ainsi, du temps de nos ancêtres, les soldats faits prisonniers par Pyrrhus à Héraclée firent oublier leur défaite, en combattant contre le même Pyrrhus. Et pourtant, pères conscrits, quel était notre crime, et qui put alors, comme aujourd'hui, armer contre nous votre colère? Car il me semble voir les deux consuls et le sénat tout entier, lorsque je vous considère, M. Marcellus : certes, si à Cannes vous eussiez été notre général, le sort de l'état et le nôtre eussent été moins affreux. Mais souffrez, qu'avant de nous plaindre de notre situation, nous puissions nous justifier du délit qu'on nous reproche. Si ce n'est point le courroux des dieux, ni le destin, dont la loi immuable enchaîne la suite des évènemens, mais la faute des hommes, qui a causé notre perte à Cannes, sur qui le reproche doit-il retomber? sur les soldats, ou sur leurs chefs? Soldat, je n'aurai garde d'accuser mon général, surtout lorsque je sais que le sénat lui a rendu des actions de grâce, pour n'avoir point désespéré de la république; et que, depuis sa fuite de Cannes, on lui a, d'année en année, continué le commandement. Nos autres tribuns militaires, échappés comme nous à ce désastre, demandent et obtiennent, nous dit-on, des honneurs et des gouvernemens. Eh quoi! pères conscrits, n'avez-vous de l'indulgence que pour vous et pour vos enfans, et réservez-vous toute votre rigueur pour nous, comme pour de vils esclaves? Un consul et les premiers de l'état auront pu fuir sans honte, lorsqu'ils n'avaient plus d'autres ressources; mais les soldats ne sont envoyés au combat que pour y trouver la mort! A la journée d'Allia, presque toute l'armée prit la fuite; aux

hosti, ut alias pudendas clades exercituum taceam: tamen tantum afuit ab eo, ut ulla ignominia iis exercitibus quæreretur, ut et urbs Roma per eum exercitum, qui ab Allia Veios transfugerat, recuperaretur; et caudinæ legiones, quæ sine armis redierant Romam, armatæ remissæ in Samnium, eumdem illum hostem sub jugum miserint, qui hac sua ignominia lætatus fuerat. Cannensem vero quisquam exercitum fugæ aut pavoris insimulare potest, ubi plus quinquaginta millia hominum ceciderunt? unde consul cum equitibus septuaginta fugit? unde nemo superest, nisi quem hostis cædendo fessus reliquit? Quum captivis redemtio negabatur, nos vulgo homines laudabant, quod reipublicæ nos reservassemus, quod ad consulem Venusiam redissemus, et speciem justi exercitus fecissemus. Nunc deteriore conditione sumus, quam apud patres nostros fuerant captivi; quippe illis arma tantum atque ordo militandi, locusque, in quo tenderent in castris, est mutatus: quæ tamen, semel navata reipublicæ opera, et uno felici prœlio, recuperarunt. Nemo eorum relegatus in exsilium est; nemini spes emerendi stipendia ademta: hostis denique est datus, cum quo dimicantes, aut vitam semel, aut ignominiam finirent. Nos, quibus (nisi quod commisimus, ut quisquam ex cannensi acie miles romanus superesset) nihil objici potest, non solum a

Fourches Caudines, sans même hasarder une bataille, elle mit bas les armes. Je ne parlerai point d'autres défaites ignominieuses. Toutefois, loin de leur imprimer aucune flétrissure, Rome ne fut sauvée que par cette même armée, qui avait fui d'Allia à Véies; et les légions humiliées à Caudium, et revenues sans armes, bientôt armées de nouveau et renvoyées dans le Samnium, firent courber sous le joug ce même ennemi qui avait triomphé de leur déshonneur. Mais l'armée de Cannes! qui pourrait l'accuser d'une fuite honteuse ou d'une lâche frayeur? n'a-t-elle pas laissé sur la place plus de cinquante mille hommes? le consul s'est-il enfui avec plus de soixante-dix cavaliers? est-il resté quelqu'un, à l'exception de celui qu'a dédaigné l'ennemi harassé de carnage? Lorsqu'on refusait aux prisonniers de les racheter, chacun nous louait de nous être conservés pour la république, de nous être ralliés autour du consul, à Venusia, et de lui avoir formé ainsi une sorte d'armée régulière. Aujourd'hui, notre condition est plus misérable que ne le fut jamais celle des captifs, au temps de nos ancêtres; car on se contentait de changer leurs armes, de leurs assigner, dans la ligne de bataille, ou dans le camp, un poste moins honorable : encore, au premier service qu'ils rendaient à l'état, au premier succès dû à leur intrépidité, recouvraient-ils tous ces avantages. Aucun d'eux ne fut condamné à l'exil, aucun ne perdit l'espérance d'obtenir son congé, après son temps de service : enfin, on les menait à l'ennemi, pour trouver, au milieu de la mêlée, la fin de leur vie ou de leur opprobre. Et nous, à qui l'on ne peut adresser d'autre reproche que d'avoir conservé à l'état quelques débris de l'armée de Cannes, nous sommes relégués, je ne dis pas seulement loin de

patria procul Italiaque, sed ab hoste etiam, relegati sumus; ubi senescamus in exsilio, ne qua spes, ne qua occasio abolendæ ignominiæ, ne qua placandæ civium iræ, ne qua denique bene moriendi sit. Neque ignominiæ finem, nec virtutis præmium petimus; modo experiri animum, et virtutem exercere liceat; laborem et periculum petimus, ut virorum, ut militum officio fungamur. Bellum in Sicilia jam alterum annum ingenti dimicatione geritur: urbes alias Pœnus, alias Romanus expugnant; peditum, equitum acies concurrunt: ad Syracusas terra marique res geritur; clamorem pugnantium crepitumque armorum exaudimus resides ipsi ac segnes, tamquam nec manus, nec arma habeamus. Servorum legionibus Ti. Sempronius consul toties jam cum hoste signis conlatis pugnavit. Operæ pretium habent, libertatem civitatemque. Pro servis saltem ad hoc bellum emtis vobis simus; congredi cum hoste liceat, et pugnando quærere libertatem. Vis tu mari, vis terra, vis acie, vis urbibus obpugnandis experiri virtutem? asperrima quæque ad laborem periculumque deposcimus, ut, quod ad Cannas faciundum fuit, quam primum fiat; quoniam, quidquid postea viximus, id omne destinatum ignominiæ est. »

VII. Sub hæc dicta, ad genua Marcelli procubuerunt. Marcellus id nec juris, nec potestatis suæ esse dixit;

notre patrie et de l'Italie, mais loin de l'ennemi même, condamnés à vieillir dans l'exil, sans espoir, sans occasion d'effacer notre honte, d'apaiser le ressentiment de nos concitoyens, ou du moins de périr avec gloire. Nous ne demandons ni un terme à notre ignominie, ni une récompense pour notre mérite, mais des épreuves pour notre patience, des périls pour notre courage, des travaux, des hasards, pour remplir nos devoirs d'hommes et de soldats. Voilà déjà la seconde année qu'il se fait en Sicile une guerre opiniâtre; des places sont emportées, les unes par les Carthaginois, les autres par les Romains : l'infanterie et la cavalerie en viennent aux mains; on se bat par terre et par mer, auprès de Syracuse : et nous entendons le bruit des armes et les cris des combattans, nous, oisifs et tranquilles, comme si nous n'avions ni bras, ni javelots. Des légions d'esclaves ont déjà combattu tant de fois sous les étendards du consul Ti. Sempronius : pour prix de leur valeur, ils ont la liberté, le titre de citoyens. Employez-nous au moins comme des esclaves achetés pour cette guerre : qu'il nous soit permis de nous mesurer avec l'ennemi, et de conquérir la liberté avec nos armes. Est-ce sur terre ou sur mer, est-ce dans les batailles, dans les sièges, que vous voulez nous mettre à l'épreuve? Les travaux les plus rudes, les dangers les plus redoutables, voilà les faveurs que nous réclamons, pour exécuter au plus tôt ce que nous aurions dû faire à Cannes, puisque, depuis cette journée, chaque instant de notre vie a été voué à l'infamie. »

VII. Après ce discours, ils se jetèrent aux pieds de Marcellus. Ce général leur répondit qu'il n'avait ni

senatui scripturum se, omniaque de sententia patrum facturum esse. Hæ litteræ ad novos consules adlatæ, ac per eos in senatu recitatæ sunt; consultusque de his litteris ita decrevit senatus : « Militibus, qui ad Cannas commilitones suos pugnantes deseruissent, senatum nihil videre, cur respublica committenda sit. Si M. Claudio proconsuli aliter videretur, faceret, quod e republica fideque sua duceret : dum ne quis eorum munere vacaret, neu dono militari virtutis ergo donaretur, neu in Italiam reportaretur, donec hostis in terra Italia esset. » Comitia deinde a prætore urbano de senatus sententia plebisque scitu sunt habita : quibus creati sunt quinqueviri muris turribusque reficiendis; et triumviri bini; uni sacris conquirendis donisque persignandis; alteri reficiendis ædibus Fortunæ et matris Matutæ intra portam Carmentalem, sed et Spei extra portam, quæ, priore anno, incendio consumtæ fuerant. Tempestates fœdæ fuere. In Albano monte, biduum continenter lapidibus pluit; tacta de cœlo multa : duæ in Capitolio ædes : vallum in castris multis locis supra Suessulam, et duo vigiles exanimati; murus turresque quædam Cumis non ictæ modo fulminibus, sed etiam decussæ. Reate, saxum ingens visum volitare : sol rubere solito magis, sanguineoque similis. Horum prodigiorum caussa, diem unum supplicatio fuit, et, per aliquot dies,

le droit, ni le pouvoir de faire ce qu'ils demandaient; il en écrirait au sénat, et agirait d'après l'avis des sénateurs. Sa lettre arriva aux nouveaux consuls, qui en firent lecture dans l'assemblée. Après délibération, on rendit un décret qui portait « qu'on ne jugeait pas à propos de confier les intérêts de la république à des soldats, qui, à Cannes, avaient abandonné leurs compagnons d'armes, au milieu du combat : si le proconsul M. Claudius était d'un autre avis, il ferait, d'après sa conscience, ce qu'il croirait le plus avantageux à l'état; à condition, toutefois, qu'aucun de ces soldats ne serait exempté des fonctions du service, ne recevrait de récompense pour un acte de bravoure, et ne pourrait repasser en Italie, tant que l'ennemi n'en serait pas expulsé. » Ensuite, le préteur de la ville, d'après un sénatus-consulte et un plébiscite, tint des comices, dans lesquels on nomma des quinquévirs chargés de faire réparer les murs et les tours de la ville : on créa aussi deux commissions de triumvirs. La première eut ordre de rechercher tous les objets appartenant au culte, et de tenir registre des offrandes; la seconde, de faire relever le temple de la Fortune et de Matuta, en deçà de la porte Carmentale, et au delà, celui de l'Espérance, qui, l'année d'auparavant, avait été la proie des flammes. Il y eut, à cette époque, des ouragans affreux. Sur le mont Albain, pendant deux jours, il tomba sans interruption une pluie de pierres; plusieurs édifices furent atteints de la foudre, entre autres deux temples du Capitole, et diverses parties du camp de Suessula, où deux sentinelles furent tuées près des retranchemens; à Cumes, le tonnerre frappa et renversa même un mur et des tours; à Réate, on crut voir voler un énorme rocher, et le soleil,

consules rebus divinis operam dederunt; et, per eosdem dies, sacrum novemdiale fuit. Quum Tarentinorum defectio jam diu et in spe Annibali, et in suspicione Romanis esset, caussa forte extrinsecus maturandæ ejus intervenit. Phileas Tarentinus, diu jam, per speciem legationis, Romæ quum esset, vir inquieti animi, et minime otium, quo tum diutino senescere videbatur, patientis, aditum sibi ad obsides tarentinos invenit. Custodiebantur in atrio Libertatis minore cura, quia nec ipsis, nec civitati eorum fallere Romanos expediebat. Hos crebris conloquiis sollicitatos, conruptis æditnis duobus, quum primis tenebris custodia eduxisset, ipse, comes occulti itineris factus, profugit. Luce prima, vulgata per urbem fuga est: missique, qui sequerentur, ab Tarracina comprehensos omnes retraxerunt; deducti in Comitio, virgisque, adprobante populo, cæsi, de saxo dejiciuntur.

VIII. Hujus atrocitas pœnæ duarum nobilissimarum in Italia græcarum civitatium animos irritavit, quum publice, tum etiam singulos privatim, ut quisque tam fœde interemtos aut propinquitate, aut amicitia contingebat. Ex iis tredecim fere nobiles juvenes Tarentini conjuraverunt, quorum principes Nico et Philemenus erant. Hi, prius, quam aliquid moverent, conloquen-

d'une rougeur extraordinaire, parut tout ensanglanté. Pour expier ces prodiges, on fit des supplications pendant un jour; plusieurs jours de suite, les consuls s'occupèrent des cérémonies religieuses; et, à cette occasion, il y eut une novemdiale (*neuvaine*). Depuis long-temps, Annibal espérait la défection des Tarentins, et Rome la craignait, lorsque le hasard fit naître, au dehors de Tarente, une circonstance qui hâta cet évènement. Le Tarentin Phileas, sous prétexte d'une ambassade, était depuis long-temps à Rome. Esprit turbulent et inquiet, fatigué d'un repos qui enchaînait sa pétulance, il trouva moyen de pénétrer auprès des ôtages de Tarente. On les gardait dans le vestibule du temple de la Liberté, mais sans trop de surveillance, parce qu'il n'était ni de leur intérêt, ni de celui de leur patrie, de tromper les Romains. Il eut avec eux de fréquens entretiens, et les engagea à s'échapper; il gagna ensuite deux porte-clefs, fit évader les ôtages pendant la nuit, et les accompagna dans leur fuite. Au point du jour, le bruit de cette évasion se répand dans la ville; on envoie à leur poursuite des gardes qui les atteignent à Terracine, et les ramènent tous à Rome. Conduits dans le Comitium, ils y sont, avec l'approbation du peuple, battus de verges, et précipités de la roche Tarpéienne.

VIII. L'atrocité d'un tel châtiment souleva les esprits des deux cités grecques les plus célèbres de l'Italie; en public, en particulier, tous en furent irrités, selon que les liens du sang ou de l'amitié les unissaient aux victimes de cette horrible vengeance. Parmi ces derniers, treize jeunes Tarentins des plus nobles familles formèrent un complot dont Nicon et Philémène étaient les chefs. Les conjurés, avant de rien entreprendre, jugèrent

dum cum Annibale rati, nocte, per speciem venandi, urbem egressi, ad eum proficiscuntur; et, quum haud procul castris abessent, ceteri silva prope viam sese occuluerunt : Nico et Philemenus, progressi ad stationes comprehensique, ultro id petentes, ad Annibalem deducti sunt. Qui quum et caussas consilii sui, et quid pararent, exposuissent; conlaudati, oneratique promissis, jubentur, ut fidem popularibus facerent prædandi caussa se urbe egressos, pecora Carthaginiensium, quæ pastum propulsa essent, ad urbem agere; tuto ac sine certamine id facturos, promissum est. Conspecta ea præda juvenum est : minusque, iterum ac sæpius id eos audere, miraculo fuit. Congressi cum Annibale rursus, fide sanxerunt, liberos Tarentinos leges suaque omnia habituros, neque ullum vectigal Pœno pensuros, præsidiumve invitos recepturos : prodita præsidia Carthaginiensium fore. Hæc ubi convenerunt, tunc vero Philemenus consuetudinem nocte egrediundi redeundique in urbem frequentiorem facere (et erat venandi studio insignis) : canesque et alius adparatus sequebatur; captumque ferme aliquid, aut ab hoste ex præparato ablatum reportando, donabat aut præfecto, aut custodibus portarum; nocte maxime commeare, propter metum hostium, credebant. Ubi jam eo consuetudinis adducta res est, ut, quocumque noctis tempore sibilo

à propos d'avoir une conférence avec Annibal : ils sortent donc pendant la nuit, sous prétexte d'une partie de chasse, et se rendent près de lui. Arrivés non loin du camp, les autres se cachent dans une forêt, sur le bord du chemin; Nicon et Philémène poussent jusqu'aux sentinelles avancées, se font prendre, et conduire, comme ils le demandent, devant Annibal. L'Africain, instruit de leurs desseins et de leurs motifs, les comble d'éloges, leur fait de brillantes promesses; et, pour mieux persuader à leurs compatriotes qu'ils sont sortis dans l'intention de faire quelque butin, il les engage à pousser devant eux des troupeaux appartenant aux Carthaginois, et qui paissaient alors dans la campagne; ils ne trouveraient pour cela ni obstacle ni résistance; il leur en fit la promesse. Les jeunes gens mirent leur proie en évidence; aussi, personne ne fut étonné de les voir faire une seconde, une troisième tentative. Dans une nouvelle entrevue avec Annibal, il fut stipulé, de bonne foi, que les Tarentins conserveraient leur liberté, leurs lois et tous leurs biens; qu'ils ne paieraient aucun tribut à Carthage, et ne recevraient point de garnison malgré eux : seulement, les garnisons romaines seraient livrées aux Carthaginois. Les conventions arrêtées, Philémène rend plus fréquentes ses sorties et ses entrées nocturnes : connu pour un intrépide chasseur, il se fait suivre d'une meute nombreuse et de tout l'appareil de la chasse; presque chaque fois, il revient avec quelque capture, ou due au hasard, ou mise à sa disposition par l'ennemi; il fait don de son butin, ou au commandant du poste, ou aux gardes des portes : on se persuade que, s'il sort ainsi la nuit, c'est par crainte des Carthaginois. Lorsque les sentinelles eurent contracté l'habitude de lui ouvrir, à

dedisset signum, porta aperiretur, tempus agendæ rei Annibali visum est. Tridui viam aberat : ubi, quo minus mirum esset, uno eodemque loco stativa eum tamdiu habere, ægrum simulabat. Romanis quoque, qui in præsidio Tarenti erant, suspecta esse jam segnis mora ejus desierat.

IX. Ceterum, postquam Tarentum ire constituit, decem millibus peditum atque equitum, quos in expeditione velocitate corporum ac levitate armorum aptissimos esse ratus est, electis, quarta vigilia noctis, signa movit; præmissisque octoginta fere Numidis equitibus præcepit, ut discurrerent circa vias, perlustrarentque omnia oculis, ne quis agrestium procul spectator agminis falleret; prægressos retraherent, obvios occiderent, ut prædonum magis, quam exercitus, adcolis species esset; ipse, raptim agmine acto, quindecim ferme millium spatio castra ab Tarento posuit : et, ne ibi quidem nunciato, quo pergerent, tantum convocatos milites monuit, via omnes irent; nec diverti quemquam, aut excedere ordinem agminis paterentur, et in primis intenti ad imperia accipienda essent; neu quid, nisi ducum jussu, facerent : se in tempore editurum, quæ vellet agi. Eadem ferme hora, Tarentum fama pervenerat, Numidas equites paucos populari agros, terroremque late agrestibus injecisse. Ad quem nuncium, nihil ultra

toute heure de la nuit, les portes au moindre signal, donné par un sifflement, Annibal pensa que le moment d'agir était venu. Son camp était à trois journées de la ville : pour que l'on soit moins surpris de le voir prolonger son séjour dans le même endroit, il feint d'être malade. Les Romains eux-mêmes, en garnison à Tarente, cessent de prendre ombrage d'une si longue inaction.

IX. Lorsqu'il fut résolu à marcher sur Tarente, il choisit dix mille hommes, fantassins et cavaliers, qu'il jugea, par leur agilité et la légèreté de leurs armes, les plus propres à cette expédition, et partit à la quatrième veille de la nuit : il fait prendre les devans à quatre-vingts cavaliers numides environ, avec ordre de courir çà et là, et de ne laisser échapper aucun villageois qui puisse avertir de leur approche ; de forcer à rétrograder ceux qui les auraient précédés, et de tuer ceux qu'ils rencontreraient, afin que les habitans, qui bordaient la route, les prissent plutôt pour des fourrageurs que pour une armée. Pour lui, après une marche forcée, il vient camper environ à quinze milles de Tarente : là, il rassemble ses soldats, et, sans leur faire part de ses projets, il leur recommande seulement de suivre tous la grande route, sans souffrir que personne s'écarte ou sorte des rangs, surtout de se tenir prêts à recevoir des ordres, et de ne rien faire sans le commandement de leurs chefs : quand il sera temps, il leur fera connaître ses intentions. A la même heure, à peu près, le bruit s'était répandu dans Tarente, qu'un petit nombre de cavaliers numides ravageaient le pays, et portaient au loin la terreur parmi les habitans de la campagne. Cette nouvelle fit si peu d'impression sur le commandant de la garnison romaine, qu'il se contenta de faire sortir, le lendemain, au point

motus præfectus romanus, quam ut partem equitum, postero die, luce prima, juberet exire ad arcendum populationibus hostem; in cetera adeo nihil ob id intenta cura est, ut contra pro argumento fuerit illa procursatio Numidarum, Annibalem exercitumque castris non movisse. Annibal concubia nocte movit : dux Philemenus erat, cum solito captæ venationis onere; ceteri proditores ea, quæ composita erant, exspectabant. Convenerat autem, ut Philemenus, portula adsueta venationem inferens, armatos induceret : parte alia, portam Temenida adiret Annibal. Ea mediterranea regione orientem spectabat; aliquantum intra mœnia includuntur. Quum portæ adpropinquaret, editus ex composito ignis ab Annibale est, refulsitque; idem redditum ab Nicone signum : exstinctæ deinde utrimque flammæ sunt. Annibal silentio ducebat ad portam. Nico ex inproviso adortus sopitos vigiles in cubilibus suis obtruncat, portamque aperit. Annibal cum peditum agmine ingreditur, equites subsistere jubet : ut, quo res postulet, obcurrere libero campo possent. Et Philemenus portulæ parte alia, qua commeare adsuerat, adpropinquabat; nota vox ejus et familiare jam signum quum excitasset vigilem, dicenti, vix sustinere grandis bestiæ onus, portula aperitur; inferentes aprum duos juvenes secutus ipse cum expedito venatore, vigilem, incautius miraculo

du jour, une partie de sa cavalerie, pour repousser les fourrageurs. Du reste, ses soins se bornèrent là; et cette excursion même des Numides ne fit que lui persuader davantage qu'Annibal et son armée n'avaient point levé le camp. Vers le milieu de la nuit, le Carthaginois s'avança, ayant pour guide Philémène, qui faisait porter sa chasse comme d'habitude : le reste des conjurés attendait l'exécution des mesures déjà concertées. Or, il était convenu que Philémène, en entrant avec sa chasse, introduirait les gens armés par le guichet, tandis qu'Annibal viendrait sur un autre point, à la porte Téménide, tournée vers l'orient, du côté de la terre. Nicon devait s'embusquer dans un espace qui se trouvait entre la ville et les murailles. Lorsqu'on approcha de la porte, Annibal fit briller un feu auquel Nicon répondit par le même signal : puis ces feux furent éteints de part et d'autre. Annibal s'avançait en silence; Nicon surprend à l'improviste les gardes endormis, les égorge sur leurs lits mêmes, et ouvre la porte. Annibal entre avec un corps d'infanterie, et ordonne à la cavalerie de faire halte, afin d'avoir le champ libre, pour se porter partout au besoin. Quant à Philémène, arrivé près de la porte par laquelle il avait coutume d'entrer et de sortir, il réveille la sentinelle, qui reconnaît sa voix et le signal ordinaire; il a peine, dit-il, à traîner une bête trop pesante. Le guichet s'ouvre : Philémène entre, suivi de deux des siens, qui portaient un énorme sanglier, et accompagné d'un troisième chasseur dont rien n'embarrassait les mouvemens. Pendant que le garde, les yeux tournés vers les porteurs, admire sans défiance la taille monstrueuse de l'animal, il est percé de l'épieu du chasseur; ensuite, trente soldats environ s'élancent sur

magnitudinis in eos, qui ferebant, versum, venabulo trajicit : ingressi deinde triginta fere armati, ceteros vigiles obtruncant, refringuntque portam proximam : et agmen sub signis confestim inrupit; inde cum silentio in forum ducti, Annibali sese conjunxerunt. Cum duobus millibus Gallorum Pœnus, in tres divisis partes, per urbem dimittit Tarentinos, et itinera quam maxime frequentia occupare jubet : tumultu orto, Romanos passim cædi, oppidanis parci; sed, ut fieri id posset, præcipit juvenibus Tarentinis, ut, ubi quem suorum procul vidissent, quiescere et silere, ac bono animo esse juberent.

X. Jam tumultus erat clamorque, qualis esse in capta urbe solet : sed, quid rei esset, nemo satis pro certo scire. Tarentini Romanos ad diripiendam urbem credere coortos : Romanis seditio aliqua cum fraude videri ab oppidanis mota. Præfectus primo excitatus tumultu, in portum effugit : inde, acceptus scapha, in arcem circumvehitur. Errorem et tuba audita ex theatro faciebat; nam et romana erat, a proditoribus ad hoc ipsum præparata : et inscienter a Græco inflata, quis, aut quibus signum daret, incertum efficiebat. Ubi inluxit, et Romanis punica et gallica arma cognita tum dubitationem exemerunt : et Græci, Romanos passim cæde stratos cernentes, ab Annibale captam

ses pas, massacrent le reste des sentinelles, et brisent la porte voisine. Aussitôt l'armée entre, enseignes déployées, et se dirige en silence vers le forum, où elle rejoint Annibal. Deux mille Gaulois, partagés en trois corps, et guidés par les Tarentins, ont ordre de se répandre dans la ville, et de s'emparer des rues les plus fréquentées, puis, dans le tumulte, d'égorger les Romains, et d'épargner les habitans : mais, pour que la chose soit d'une exécution plus facile, Annibal recommande aux jeunes Tarentins, du plus loin qu'ils apercevront un de leurs compatriotes, de l'engager à rester en repos et en silence, et à prendre bon courage.

X. Déjà l'on entendait le tumulte et les cris, comme dans une ville prise d'assaut : mais que signifiait ce désordre? c'est ce que personne encore ne savait bien. Les Tarentins croient que les Romains veulent les piller; les Romains voient dans ces mouvemens séditieux quelque perfidie de la part des habitans. Le gouverneur, éveillé au premier bruit, gagne le port, se jette dans une barque, et se réfugie dans la citadelle. L'erreur se prolongeait encore par le son de la trompette, qui partait du théâtre. C'était une trompette romaine, dont les conjurés s'étaient munis à dessein, pour donner le change; mais, comme elle était embouchée par un Grec qui ne savait pas en faire usage, on ne pouvait discerner qui s'en servait, et à qui s'adressait le signal. Au point du jour, les Romains reconnurent les armes des Carthaginois et des Gaulois, et n'eurent plus alors aucun doute; et les Grecs, en voyant les rues jonchées de Romains, jugèrent

urbem senserunt. Postquam lux certior erat, et Romani, qui cædibus superfuerant, in arcem confugerant, conticescebatque paullatim tumultus, tum Annibal Tarentinos sine armis convocare jubet. Convenere omnes, præterquam qui cedentes in arcem Romanos ad omnem adeundam simul fortunam prosecuti fuerant. Ibi Annibal, benigne adlocutus Tarentinos, testatusque, quæ præstitisset civibus eorum, quos ad Trasimenum aut ad Cannas cepisset, simul in dominationem superbam Romanorum invectus, recipere se in domos suas quemque jussit, et foribus nomen suum inscribere : se domos eas, quæ inscriptæ non essent, signo extemplo dato, diripi jussurum. Si quis in hospitio civis romani (vacuas autem tenebant domos) nomen inscripsisset, eum se pro hoste habiturum. Concione dimissa, quum titulis notatæ fores discrimen pacatæ ab hostili domo fecissent, signo dato, ad diripienda hospitia romana passim discursum est; et fuit prædæ aliquantum.

XI. Postero die, ad obpugnandam arcem ducit : quam quum et a mari, quo in peninsulæ modum pars major circumluitur, præaltis rupibus, et ab ipsa urbe muro et fossa ingenti septam videret, eoque nec vi, nec operibus expugnabilem esse; ne aut se ipsum cura tuendi Tarentinos a majoribus rebus moraretur, aut in relictos sine valido præsidio Tarentinos inpetum ex arce, quum

qu'Annibal était maître de Tarente. Lorsqu'il fit plus grand jour, et que les Romains échappés au massacre se furent retirés dans la citadelle, comme le bruit s'apaisait peu à peu, Annibal fit convoquer les Tarentins sans armes en assemblée générale. Ils y vinrent en foule, à l'exception de ceux qui avaient suivi les Romains dans la citadelle, pour y courir la même fortune. Annibal adressa aux Tarentins des paroles bienveillantes, rappela les obligations que lui avaient ceux de leurs concitoyens qu'il avait faits prisonniers à Trasimène ou à Cannes, fit une violente invective contre la domination tyrannique des Romains; puis il recommanda aux Tarentins de se retirer chacun dans ses foyers, et de placer leurs noms sur la porte de leurs demeures, parce qu'il allait donner le signal de piller celles qui n'auraient pas d'inscription. Quiconque écrirait un nom sur les logemens des Romains, qui avaient leurs habitations particulières, serait traité en ennemi. L'assemblée congédiée, lorsque les inscriptions placées sur les portes purent faire distinguer les maisons ennemies de celles qui ne l'étaient pas, à un signal donné, les Carthaginois se répandirent çà et là, pour piller les habitations des Romains, et ils y trouvèrent quelque butin.

XI. Le lendemain, Annibal mène ses soldats à l'attaque de la citadelle : mais il voit que, hérissée de rochers à pic du côté de la mer, qui l'entoure presque en forme de péninsule, et fortifiée du côté de la ville par un mur et un fossé, elle ne peut être emportée ni d'assaut, ni à l'aide des machines. Alors, afin de ne pas retarder, par le soin de défendre Tarente, des entreprises beaucoup plus importantes, et de ne pas laisser non plus les Tarentins sans une garnison assez considérable, pour

vellent, Romani facerent, vallo urbem ab arce intersepire statuit : non sine illa etiam spe, cum prohibentibus opus Romanis manum posse conseri; et, si ferocius procucurrissent, magna cæde ita adtenuari præsidii vires, ut facile per se ipsi Tarentini urbem ab iis tueri possent. Ubi cœptum opus est, patefacta repente porta, in munientes inpetum fecerunt Romani : pellique se statio passa est, quæ pro opere erat, ut successu cresceret audacia, pluresque et longius pulsos persequerentur. Tum, signo dato, coorti undique Pœni sunt, quos instructos ad hoc Annibal tenuerat; nec sustinere inpetum Romani, sed ab effusa fuga loci angustiæ eos, inpeditaque alia opere jam cœpto, alia adparatu operis, morabantur; plurimi in fossam præcipitavere, occisique sunt plures in fuga, quam in pugna. Inde et opus, nullo prohibente, fieri cœptum. Fossa ingens ducta, et vallum intra eam erigitur : modicoque post intervallo, murum etiam eadem regione addere parat, ut vel sine præsidio tueri se adversus Romanos possent. Reliquit tamen modicum præsidium, ut simul in faciendo muro adjuvaret : ipse, profectus cum ceteris copiis, ad Galæsum flumen (quinque millia ab urbe abest) posuit castra. Ex iis stativis regressus ad inspiciendum opus (quod aliquantum opinione ejus celerius creverat), spem cepit, etiam arcem expugnari posse.

s'opposer aux sorties que les Romains seraient tentés de faire de la citadelle, il résolut de la séparer de la ville par un retranchement : il avait l'espoir que les Romains voudraient troubler les travailleurs, ce qui occasionerait un engagement; et que, si leur ardeur les emportait trop loin, on pourrait, par un grand carnage, abattre les forces de la garnison, au point que les Tarentins fussent en état de se défendre seuls contre elle. En effet, les opérations sont à peine commencées, que la porte s'ouvre, les Romains fondent sur les ouvriers; le détachement qui protégeait les travaux se laisse repousser à dessein, pour que le succès augmente l'audace des assaillans, et en entraîne un plus grand nombre à la poursuite des fuyards. Alors, à un signal convenu, les Carthaginois embusqués par Annibal se lèvent de toutes parts, les Romains ne peuvent soutenir le choc : la retraite, que l'étroit espace du terrain rend déjà difficile, est encore retardée par les ouvrages commencés, et par les matériaux qui encombrent la place; un grand nombre se précipite dans le fossé, et il en périt plus dans la fuite que dans le combat. Dès-lors, les travaux ne trouvèrent plus d'obstacles. On creusa un large fossé, auprès duquel on éleva un retranchement; et, à quelque distance, Annibal fit bâtir un mur du même côté, pour que les habitans fussent à portée de se défendre contre les Romains, sans aucun secours étranger. Il leur laissa cependant une faible garnison, qui devait aider aussi à la construction de la muraille : ensuite, il partit avec le reste de ses troupes, et alla camper sur les bords du fleuve Galésus, à cinq milles de Tarente. Il revint peu de jours après, pour inspecter les constructions; et, les trouvant plus avancées qu'il ne croyait, il conçut l'es-

Et est non altitudine, ut cetera, tuta, sed loco plano posita, et ab urbe muro tantum ac fossa divisa. Quum jam machinationum omni genere et operibus obpugnaretur, missum a Metaponto præsidium Romanis fecit animum, ut nocte ex inproviso opera hostium invaderent. Alia disjecerunt, alia igni conruperunt; isque finis Annibali fuit ea parte arcem obpugnandi. Reliqua erat in obsidione spes, nec ea satis efficax, quia arcem tenentes, quæ in peninsula posita inminet faucibus portus, mare liberum habebant : urbs contra exclusa maritimis commeatibus, propiusque inopiam erant obsidentes, quam obsessi. Annibal, convocatis principibus Tarentinorum, omnes præsentes difficultates exposuit : « neque arcis tam munitæ expugnandæ viam cernere, neque in obsidione quidquam habere spei, donec mari potiantur hostes. Quod si naves sint, quibus commeatus invehi prohibeant, extemplo aut abscessuros, aut dedituros se hostes. » Adsentiebantur Tarentini; ceterum ei, qui consilium adferret, opem quoque in eam rem adferendam esse, censebant. « Punicas enim naves ex Sicilia adcitas id posse facere; suas, quæ sinu exiguo intus inclusæ essent, quum claustra portus hostis haberet, ecquem ad modum inde in apertum mare evasuras ? » — « Evadent, » inquit Annibal. « Multa, quæ inpedita natura sunt, consilio expediuntur. Urbem in campo sitam

poir de se rendre maître de la citadelle même. En effet, ce n'est pas, comme ailleurs, la hauteur de sa position qui en fait la force; située en plaine, elle n'est séparée de la ville que par un mur et par un fossé. Déjà des machines de toute espèce la battaient en brèche, lorsqu'un renfort, arrivé de Métapont aux Romains, leur inspira la hardiesse d'attaquer à l'improviste les travaux pendant la nuit. Ils en détruisirent une partie, et brûlèrent le reste; Annibal fut donc forcé d'abandonner toute attaque sur ce point-là. Il ne restait d'autre ressource qu'un siège en forme, et le succès même était incertain, parce que la citadelle, placée dans une péninsule, et dominant l'entrée du port, avait les communications libres par mer, tandis que la ville était privée de tout secours maritime; et la famine menaçait plutôt les assiégeans que les assiégés. Annibal, qui a convoqué les principaux citoyens de Tarente, leur expose toutes les difficultés de l'entreprise : « Il ne voit pas moyen d'emporter une citadelle si bien fortifiée; un siège régulier ne lui offre même pas d'espoir, tant que les ennemis seront maîtres de la mer. Si l'on avait des vaisseaux, pour intercepter les convois qui leur arriveraient, ils seraient bientôt contraints de s'éloigner ou de se rendre. » Les Tarentins étaient de son avis; mais personne, disaient-ils, ne pouvait, mieux que celui qui leur donnait ce conseil, mettre le projet à exécution. « Des bâtimens carthaginois, qu'on ferait venir de la Sicile, en assureraient la réussite : car leurs galères, resserrées dans un golfe étroit, lorsque l'entrée du port était au pouvoir de l'ennemi, comment leur ouvrir une issue, pour gagner le large? » — « Je l'ouvrirai, » reprit Annibal. « Bien des entreprises que la nature semble rendre impraticables, cèdent à l'industrie. Votre

habetis; planæ et satis latæ viæ patent in omnes partes. Via, quæ in portum, per mediam urbem, ad mare transmissa est, plaustris transveham naves haud magna mole; et mare nostrum erit, quo nunc hostes potiuntur: et illinc mari, hinc terra, circumsidebimus arcem, immo brevi, aut relictam ab hostibus, aut cum ipsis hostibus capiemus. » Hæc oratio non spem modo effectus, sed ingentem etiam ducis admirationem fecit. Contracta extemplo undique plaustra, junctaque inter se: et machinæ ad subducendas naves admotæ, munitumque iter, quo faciliora plaustra minorque moles in transitu esset. Jumenta inde et homines contracti, et opus inpigre cœptum: paucosque post dies, classis instructa ac parata circumvehitur arcem, et ante os ipsum portus anchoras jacit. Hunc statum rerum Annibal Tarenti reliquit; regressus ipse in hiberna. Ceterum, defectio Tarentinorum, utrum priore anno, an hoc, facta sit, in diversum auctores trahunt; plures propioresque ætate memoriæ rerum, hoc anno, tradunt factam.

ville est située en plaine; vos rues sont de niveau, bien percées, et de largeur suffisante. Par celle qui traverse Tarente, et qui va du port à la mer, je ferai, sans beaucoup de peine, transporter vos navires sur des chariots. Alors nous serons à notre tour maîtres de la mer; et la citadelle, investie des deux côtés, sera bientôt abandonnée par l'ennemi, ou prise avec l'ennemi lui-même. » Ces paroles leur inspirèrent et l'espoir du succès, et une haute admiration pour le général africain. Aussitôt on réunit de toutes parts des voitures que l'on joint entre elles : les machines ordinaires tirent les vaisseaux du bassin, les rues sont aplanies, pour que les chariots plus roulans rencontrent moins d'entraves. Ensuite on rassemble hommes et chevaux, on se met à l'ouvrage avec ardeur, et, en peu de jours, une flotte bien équipée fit le tour de la citadelle, et vint jeter l'ancre à l'entrée même du port. Annibal laissa Tarente en cet état de choses, et retourna dans ses quartiers d'hiver. Au reste, les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de la défection des Tarentins; ils ne savent si ce fut cette année, ou la précédente : le plus grand nombre et les auteurs presque contemporains la placent à l'année qui nous occupe en ce moment.

28.


Digitized by Google

